





LES DÉBATS DU CLERC
ET DU CHEVALIER

LES

DÉBATS DU CLERC

ET DU CHEVALIER

DANS LA LITTÉRATURE POÉTIQUE DU MOYEN-AGE

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUIVIE DE L'ÉDITION CRITIQUE DES TEXTES

PAR

Charles OULMONT

Docteur ès-lettres



PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5

1911

Dans le sujet que nous avons traité, par la diversité des matières elle-même, nous avons été plus d'une fois amené à recourir à l'obligeance et à l'érudition de nos maîtres ou de nos amis. C'est pour nous un devoir autant qu'un plaisir d'adresser un remercîment à tous ceux qui nous ont aidé : à M. Mario Roques d'abord, qui a lu et relu notre manuscrit, avant d'en surveiller l'impression ; il est superflu de dire avec quelle sagacité et quelle précision il s'est acquitté de cette tâche maussade ; à M. Alfred Jeanroy, qui a consenti à être notre rapporteur et dont la science médiévale nous a été d'un précieux secours ; à M. G. Baist, qui a causé avec nous plus d'une fois de notre travail, et qui allie, comme chacun sait, la finesse critique à l'étendue des connaissances ; à M. Gédéon Huet, dont nous ne saurions assez reconnaître la bonne grâce, à M. Finke ; à M. Asal.

C'est M. Joseph Bédier qui nous conseilla d'écrire un volume sur le débat du clerc et du chevalier ; il s'est toujours intéressé à la réalisation de son désir avec une sollicitude qui nous est chère. M. Antoine Thomas, dans ses conférences lexicographiques du jeudi aux Hautes-Etudes, nous a révélé l'attrait et l'utilité de l'étude minutieuse d'un passage ou même d'un mot ; grâce à sa méthode, nous avons essayé l'explication des termes difficiles de nos textes. M. F. Brunot, qui, depuis de longues années, nous a guidé parmi les difficultés de la philologie et nous y a soutenu avec une affectueuse persévérance, nous a permis de mener à bien l'édition des poèmes. M. Paul Meyer nous a autorisé à reproduire le texte de *Melior et Ydoine* et celui du *Florence* (anglo-normand), publiés par lui dans la *Romania* : qu'il soit assuré de notre respectueuse gratitude.

LISTE

DES TEXTES ET DES OUVRAGES LE PLUS SOUVENT CITÉS

Carmina Burana, lateinische und deutsche Lieder und Gedichte einer Hs. des XIII Jahrhunderts aus Benedictbeuern, her. von J.-A. Schmeller vierte unveränderte Auflage. Breslau, 1904, in-8, 275 pp.

Li Fablel dou Dieu d'amours, extrait d'un ms. de la Bibl. Royale, p. p. A. Jubinal. Paris, 1834, in-8o [1].

De Venus, la déesse d'amor, p. p. W. Foerster. Bonn, 1880, in-16, 67 pp.

Nouveau Recueil de fabliaux et contes inédits des poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, p. p. Méon. Paris, 1823, 2 vol. in-8o, tome I, 353-363 : *Ci commance de Hueline et d'Aiglantine.*

A. Graf, *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, Turin, 1892-93, 2 vol. in-8o.

E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*, Paris, 1890, in-8o, 203 pp.

M. Allan Neilson, *The origins and sources of the Court of Love*, publié dans *Studies and notes in Philology and Litterature*, VI. Boston, 1899, 284 pp.

J. Schreiber, *Die Vaganten-Strophe der Mittellateinischen Dichtung*. Ein Beitrag zur Carmina Burana Frage, Strasbourg, 1894, in-8o, 204 pp. [2].

1. Tiré à 100 ex. (Bibl. nat., Rés. Ye 4196).
2. Pour les autres ouvrages cités, cf. les divers chapitres, notes au bas de pages.

MANUSCRITS

CONTENANT LES DÉBATS FRANÇAIS DU CLERC ET DU CHEVALIER

Florence et Blancheflor[1] :

Paris, B. N. fr. 19152 (fin du XIIIe s.) fol. 41 b à 42 d ;

fr. 1593 (fin du XIIIe s.) 123 a à 123 bis d ;

fr. 837 (fin du XIIIe s.), fol. 38 a à 40 a ;

fr. 795 (fin du XIIIe s.), fol. 7 b à 10 a.

Bibliothèque de Vienne, ms. 2121[2].

Florence et Blancheflor (*anglo-normand*) :

Bibl. Philipps, n° 25970, fol. 29 r°[3].

Melior et Idoine :

Bibliothèque de l'Université de Cambridge, mss. Gg. Ii., fol. 474[4].

Hueline et Aiglentine :

ms. de Berne, 354, n° 65[5].

1. Publié par Barbazan et Méon (Paris, 1808), *Fabliaux et Contes des Poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, tome IV, p. 354, d'après le ms. 19152 seulement.

2. Publié par Wolf, dans : *Denkschr. der Wien. Ak.*, 1864, p. 141. C'est un ms. du XIVe s. (parchemin) de 53 ff. in-fol.

3. Publié par M. Paul Meyer, *Romania* (avril 1908), p. 224.

4. Publié par M. Paul Meyer, *Romania* (*ib.*), p. 237.

5. Publié par Méon, *Nouveau Recueil*, I, 353.

INTRODUCTION

Avant d'étudier les débats du clerc et du chevalier, nous devons indiquer les éditions qui en ont été données, et les travaux de quelque importance dont ils ont été l'objet. L'un de ces débats, le *Concile de Remiremont*, en vers latins a été publié par G. Waitz [1]. Un autre poème latin, *Phyllis et Flora*, a été publié par Schmeller dans le recueil des *Carmina Burana*, et en outre par d'Aretin, par Th. Wright et par B. Hauréau [2]. Barbazan et Méon ont édité une version française de *Florence et Blanchefleur* [3], et Méon seul a publié un autre débat français, *Hueline et Eglantine* [4]. Wolf en 1860 a édité une autre version de *Florence et Blanchefleur ;* enfin M. P. Meyer a donné une édition critique de deux poèmes anglo-normands, *Melior et Idoine* et *la Geste de Blancheflour et de Florence* [5].

Indépendamment de ces éditions, les débats du clerc et du chevalier ont fourni matière à divers travaux d'histoire et de critique. M. Hauréau a recherché de quel pays est l'auteur de *Phyllis et Flora*, et conclu qu'il était italien [6]. M. G. Huet

1. Dans *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (t. VII, p. 160).

2. F. d'Aretin, dans *Beyträge fur Geschichte und Litteratur*, (VII, 302.) — Th. Wright dans *Latin poems attributed à W. Mapes*, p. 258. — B. Hauréau dans *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibl. nat.* (t. VI, p. 278).

3. *Fabliaux et contes des poètes français des* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles.* (Paris, 1808, t. IV, p. 354).

4. *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits.* (Paris, 1823, t. I, p. 353).

5. *Romania* (avril 1908, le 1er p. 237 et suiv., le 2e p. 224 et suiv.).

6. *Notices et extraits des mss.*, t. XXIX, p. 305 et suiv.

posa la même question à nouveau et la résolut en prouvant que l'auteur de *Phyllis* était français [1]. M. Schreiber parle assez longuement de *Phyllis et Flora,* en étudiant le rythme goliardique. Waitz, M. P. Meyer [2] et M. E. Langlois [3] ont conclu à l'antériorité du *Concile de Remiremont* sur Phyllis et, par conséquent, sur les versions françaises.

M. E. Langlois, dans son livre sur les *Sources du Roman de la Rose,* fait à nos débats une place importante. Il donne de la plupart de ces débats une courte analyse, examine l'influence qu'ils ont eue sur l'œuvre de G. de Lorris, et note que *Phyllis* et *Florence* contiennent déjà les éléments essentiels du *Roman de la Rose,* le cadre, une allégorie, l'Amour. Quelque temps avant, G. Paris, en rendant compte du livre de Trojel [4] sur les cours d'amour exprimait l'idée que le *Concile de Remiremont* n'était en aucune manière un reflet de la société médiévale. M. Graf s'intéressa surtout à la question du Verger d'amour : il montra les poètes profanes, empruntant, pour parer les scènes de l'amour humain, plusieurs des traits dont on était convenu de peindre le paradis [5]. Mais son œuvre avait pour but surtout de nous faire suivre le développement des légendes et des superstitions sur l'enfer et le paradis si nombreuses au moyen âge : il a vu que le paradis était alors conçu d'une manière si réaliste et si tangible, qu'il ne différait guère d'un joli paysage, avec cette différence que le printemps céleste est éternel. En 1899, M. Neilson consacra un livre entier aux sources et

1. G. Huet, *Sur l'origine du poème de Phyllide et Flora* (*Romania,* XXII, p. 536-541).

2. *Romania,* (XV, p. 333).

3. *Origines et Sources du Roman de la Rose,* p. 6.

4. *Middelalderens Elskovshoffer Literatur historik* af E. Trojel. Copenhague, Reitzel, 1888, in-8. Compte-rendu de G. Paris dans *Journal des Savants,* 1888, pp. 664-675 et 725-736 : « Dès lors que prouvaient les fictions, sinon le goût qu'avait l'imagination du moyen-âge pour certains cadres et certaines formules, notamment pour la discussion d'une thèse en forme de débat, ce qui amenait tout naturellement à la forme d'une contestation judiciaire, avec plaidoyers, juges et arrêts », p. 730.

5. T. I, p. 1-142.

origines de la cour d'amour. Tous nos poèmes y sont analysés et l'auteur, en rapprochant des débats du clerc et du chevalier, des poèmes français, provençaux, italiens, anglais, allemands, où l'allégorie d'une part et un débat sur l'amour se rencontrent, donne une idée générale des débats amoureux dans la littérature européenne au moyen-âge; mais nos débats ne forment qu'une partie infime de son œuvre; sur leurs dates, leurs rapports, il se borne à citer l'opinion de ses devanciers [1]. Il mentionne quelques œuvres antérieures où les vices et les vertus sont personnifiés, et quelques œuvres postérieures, qui sont des prolongements du débat, ou de la cour d'amour.

A propos d'un de ces prolongements, M. W. Foerster, qui a publié une édition critique de *Vénus la déesse d'Amor* se demande si ce poème du XIII[e] siècle ne serait pas antérieur aux nôtres [2].

Tels sont les critiques ou les éditeurs qui ont mis à des degrés divers, leurs soins à éclairer les questions que nous voulons aborder à notre tour.

Il nous semble qu'il faut d'abord étudier le cadre du débat, en recherchant son origine, ses développements successifs; puis nous essaierons de peindre les personnages du clerc et du chevalier, d'après les textes juridiques et littéraires du moyen-âge, et de faire la synthèse des arguments énoncés dans le débat, pour ou contre chacun d'eux. Nous classerons les poèmes qui nous ont conservé ce débat, et nous étudierons la langue des copistes et des auteurs français, afin de localiser et de dater les textes. Enfin la réédition du *Concile de Remiremont*, de *Phyllis et Flora*, d'*Hueline*, des deux poèmes anglo-normands, l'édition

1. Le livre de M. Neilson est donc précieux, si l'on désire connaître l'ensemble des livres qui se rattachent, de près ou de loin, à la *Cour d'Amour*, mais le nombre même des auteurs et des ouvrages cités ou étudiés obligeait M. N. à parler de chacun d'eux d'une façon sommaire. Il mentionne des noms que nous avons négligés, parce qu'il s'intéresse plus à l'allégorie qu'au débat lui-même, alors que le débat est le fond de notre étude.

2. Page 48.

critique des versions françaises de *Florence et Blanchefleur*, du *Fabel*, une analyse détaillée de *Vénus la déesse* permettront aux lecteurs de juger par eux-mêmes, du débat du clerc et du chevalier dans ses diverses formes. Des notes explicatives et un glossaire des mots rares ou techniques rendront plus aisée la lecture des poèmes.

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE DU DÉBAT

Il y a dans nos débats deux parties d'inégale longueur, et dont l'importance varie suivant la fantaisie des trouvères : d'une part le débat lui-même, d'autre part tout ce qui lui est extérieur, et c'est ce que nous appellerons le cadre : ce cadre est plus ou moins vaste, plus ou moins joli, mais sauf dans un de nos poèmes, il se retrouve partout avec de nombreux traits communs.

Le poème qui en est dépourvu est le *Concile de Remiremont.* Le cadre apparaît dans *Phyllis,* et déjà avec des traits précis qui font songer au Paradis Terrestre, mais à un paradis plus païen que chrétien. Dans les poèmes français au contraire, la description du verger, que complète celle du Palais d'amour, est inspirée du paradis de la Genèse et du temple de l'Apocalypse à la fois. *Melior et Ydoine,* où le débat est plus serré, réduit singulièrement le cadre. Dans le *Florence* anglo-normand, nous trouvons réuni en une centaine de vers tout ce qui était éparpillé dans les autres versions : le Paradis Terrestre et le Paradis Céleste s'y confondent à chaque instant.

Le cadre est utile aux poètes, et devait plaire à leurs lecteurs : sans ce cadre, peut-être on n'eût pas goûté le débat. Celui-ci prend grâce à celui-là les allures d'un conte. Mais il importe de n'être pas dupe du procédé, et de faire avec netteté la part des deux éléments. Nous avons parlé de conte ; en effet, pareils à des contes de fées, nos débats enjolivés par le cadre ont pourtant un fond de psychologie et de satire qu'il convient de démêler. Les oiseaux deviennent des chevaliers, les objets

matériels s'animent,et tout concourt à envelopper le débat d'amour dans des nuages de poésie. D'ailleurs, si ce cadre était pour plaire à la société polie de cette époque, il n'a pas cependant toute l'ampleur ni tous les raffinements qu'on n'eût pas manqué d'y introduire un peu plus tard, et qu'on a introduits en effet dans d'autres poèmes. C'est un exercice d'école et on le traite comme tel. Guillaume de Lorris, malgré son talent ne parviendra pas à le rajeunir ; il en est de cela comme de certaines piécettes en vers du XVe ou du XVIe siècle : on les admire, on s'y plaît, tant qu'on n'en a pas lu assez pour s'apercevoir de l'artifice [1].

Il faut distinguer dans le cadre (et je prends le mot dans son sens le plus général), d'une part les jeunes filles, d'autre part le verger et le palais du Dieu d'amour, qui n'est qu'un prolongement du verger, séparé de lui par un pont de fleurs, semble-t-il, et dans le verger, dans le palais, dans toute la cour du dieu, chantres, conseillers, messagers, champions, les oiseaux en foule innombrable : ils emplissent l'air de leurs cris et de leurs gazouillis sans fin, ils sont juges à l'occasion, et cavaliers servants, protecteurs des dames pour lesquelles ils se battent. Enfin, flottant sur toutes ces merveilles, le souffle du printemps, d'un printemps éternel.

— Les deux amoureuses du débat, qu'elles soient pucelles ou dames suivant les poètes, sont parées des grâces de cette nature printanière. Elles sont elles-mêmes un reflet du printemps, elles sont plus belles que des femmes et semblables à des déesses. Les poètes, pour représenter avec une égale justice la thèse du clerc et celle du chevalier, accordent aux deux amoureuses la même beauté. Ils essaient de paraître impartiaux, et cela suffit à voiler leur partialité certaine en faveur du clerc.

Le nom des héroïnes, on l'a déjà remarqué [2], est le plus sou-

1. L'auteur du *Florence* anglo-normand montre à quoi devait aboutir ce jeu scolaire : le cadre dont le but premier était d'être la parure du débat, n'est plus qu'une tirade de rhétorique. C'était inévitable.

2. M. Langlois observe qu'un nom ne se donne guère au hasard, et qu'au moyen-âge dans la société raffinée on donnait aux femmes des noms de fleurs (Op. cit., p. 38-39).

vent dans nos débats, comme dans d'autres poèmes du moyen-âge, un nom de fleur. Ainsi, Guillaume de Lorris appellera la femme du nom exquis de la Rose, comme les poètes ont appelé les amoureuses dans nos débats *Phyllis*, *Flora*[1], *Eglantine*, *Florence*, *Blanchefleur*, ou bien la meilleure (Melior), la plus apte, la plus capable (Idoine) (?) : ces noms sont par avance, un gage de ce que sont celles qui les portent, symboliques et suaves. Que valent à côté d'eux les noms réels, prosaïques, des chanoinesses de Remiremont ?

Toutes ces femmes — ces déesses — sont merveilleuses : « non sunt formæ virginum, sed formæ divinæ [2]. » Si les poètes n'insistent pas sur leurs qualités physiques, c'est que cela n'est pas nécessaire. Leurs vêtements doivent être dignes de leur beauté : aussi, les trouvères les décrivent-ils par le menu. Les poètes des chansons de geste, des romans d'aventures ne tarissent pas d'ailleurs sur ce sujet. Les fées ont ouvré le manteau des deux héroïnes, elles ont des ceintures de violettes, leurs chapeaux sont en fleur d'églantier, etc... Le raffinement des trouvères est sans limites, puisqu'ils veulent que les agrafes des manteaux soient fermées par deux baisers d'amour [3]. Ils se sont efforcés de revêtir les dames de tissus à la fois palpables et immatériels. Tout est fantaisie dans la description de ces costumes, en dehors des noms qui les désignent.

Enfin ces déesses ont des montures qui ne le cèdent en rien à leurs habits et à leurs grâces. En les dépeignant, les poètes se conforment encore aux exemples si nombreux que leur fournissent les chansons de geste et les romans de chevalerie. Il est regrettable seulement que les morceaux descriptifs s'allongent à l'excès.

Si nos trouvères, si le poète de *Phyllis et Flora* avaient eu l'habileté des Alexandrins, s'ils avaient été capables de faire de la ciselure poétique, nous n'aurions pas de reproches à leur

1. Cf. *Carmina Burana* (éd. 1847), p. 118, 148, 149, 145.
2. *Phyllis*, v. 11.
3. Cf. Edition du *Florence*, français, (2e partie) v. 29-30.

adresser, mais ils entassent les vers à plaisir, sans discernement et sans goût.

Le poète de *Phyllis* en particulier s'étend avec trop de complaisance sur cette matière ténue. Le mulet de Phyllis est créé, nourri, dompté par Neptune. On nous apprend que ce mulet est d'essence divine [1], il a un mors tout en argent. Le cheval de Flora a une robe variée, chatoyante, une crinière qui flotte au vent, une tête courte, une petite oreille, un poitrail bombé. La selle est ornée d'ivoire et de pierres précieuses, et tout est à l'avenant. Cette description n'est chose nouvelle ni dans la littérature latine du moyen-âge ni dans la littérature française.

Les montures de *Florence* et de *Blanchefleur* — deux destriers — sont magnifiques aussi, plus blanches que neige ; le harnais et la selle sont en or, en ambre, en ivoire. Mais surtout, les clochettes ont un son si doux que l'homme le plus malade, en écoutant leur chanson, devait guérir aussitôt par enchantement. Comme nous l'avons dit, il était indispensable que les héros ou les héroïnes eussent de précieuses montures, précieusement harnachées. Dans les *Loherains*, on nous dit que :

Li lorain valent m. s. parisis [2],

et dans *Perceval* (éd. Potvin, v. 31784), ils coûtent si cher que nul ne les pourrait acheter ; dans *Perceval* encore, il s'agit d'une « sambue » tout en or. Dans le *Roman de Dolopathos* (v. 2970 et 8144) [3], sambues, lorains, freins, valent « riche tresor ». Et un inventaire du XIVe s. nous atteste que dans la réalité, ces harnachements étaient somptueux en effet. Si l'on relevait parmi nos poèmes du moyen-âge toutes les mentions qui s'y rapportent, la liste en serait immense, sans doute, mais elle

1. V. 177-178, M. Gédéon Huet (*Romania*, XXII, 536-541) montre que les détails de la description des montures et de leur harnachement rappellent ceux qu'on trouve dans le « *Carmen de Proditione Guenonis* » qui est lui-même une imitation du *Roland*. Il indique des traits analogues dans le Roman de Benoît de Sainte-More, dans *Fierabras*, dans *Gui de Bourgogne*.

2. Cité d'après Godefroy au mot *lorain*.

3. Edit. Brunet.

montrerait clairement l'abondance des répétitions et la banalité des épithètes[1]. Pourtant, nous citerons celle-ci que nous prenons dans la *Panthere d'amours*, parce qu'elle reproduit les traits que nous avons indiqués dans *Florence*. Le dieu est :

Montez sur un destrier
Dont li lorain et li estrier
Estoient tretout d'or massis,
De la sele ou il est assis
Estoient li arcon d'yvoire,
Si bel qu'envis le pouriez croire :
Poitral, cangles, je qu'en diroie ?
Tuit estoient de cuir de soye,
Les paniaus de samis estoient,
Tel com a la sele afferoient[2].

Ici il n'est plus question de dames, mais du dieu d'amour lui-même : la peinture est semblable cependant, et cela montre bien que nos dames sont aussi des divinités.

— Quelle que soit l'importance des costumes et des harnachements, c'est le palais et le verger du dieu d'Amour qui forment la partie principale du cadre. Le verger est le plus aimable jardin qui soit au monde : il est paré du plus beau gazon, des fleurs et des arbres les plus beaux, un ruisseau pur y

1. Cf, par exemple, la description dans le *Fabel du dieu d'amours* (p. 23), éd. Jubinal, Paris, 1836 :

Tous ses chevaus estoit couvers de flors,
. . . .
De son mantiel ert li traimme d'amors
Et li estains estoit de may vers jours
La penne estoit faite dou tens noviel
Et li colers d'un haut cri d'un oysiel.

Dans *Venus la Déesse d'amour*, « li arcon sont d'ivoire », les clochettes sont mélodieuses comme dans *Florence*,

En cascun cante un oiselet a douce vois serie ;
Nus ne sot dire lor fachon, car on ne les vit mie,
De lor bel son est a oïr trop doce melodie. (Str. 216).

2. V. 265-274, dans *Le dit de la panthère d'amours* par Nicole de Margival, pp. Henry A. Todd. (*Soc. des Anc. Textes Fr.*, 1883).

serpente. Les trouvères ont à peine indiqué ce lieu exquis, et pourtant il est, comme nous l'avons dit, essentiel dans le cadre. C'est le verger des pastourelles qui commencent ainsi :

L'autrier en un vergier...

C'est le verger tel que le fleurit et l'embaume le mois de mai ; car il faut que ce soit au printemps et que le rossignol y chante. La lumière est ravissante, qui éclaire ce paysage charmant : on n'aurait pas compris sans elle une nature féérique. Il paraît paradoxal d'affirmer que ce qui devait servir à poétiser le débat est précisément le moins décrit, mais cela se comprend sans difficulté : les poètes ont sans doute voulu nous laisser le plaisir de composer à notre gré le paysage ; ce paysage s'impose à notre imagination comme s'impose à notre esprit la pensée du clerc et du chevalier quoi qu'ils n'aient point de part au débat ; ils sont absents et néanmoins, ils sont tout près ; nous les apercevons aussi nettement que nous entrevoyons le verger avec toutes ses délices.

Ce thème du verger n'apparaît point pour la première fois dans nos poèmes. Il n'est pas sans intérêt d'en rechercher l'origine, et de le suivre à travers les siècles. Le plus ancien exemple — on n'en a pas fait état jusqu'ici — est dans le *Cantique des Cantiques*.

Le fait est d'autant plus notable que cette pastorale sacrée domine toute la littérature mystique du moyen-âge. La scène se passe au printemps, dans un jardin. La fiancée s'écrie, pleine de joie et de tendresse : « Couvrez-moi de fleurs, entourez-moi de fruits, parce que je languis d'amour [1] ». Elle ajoute : « Mon bien-aimé me parle, il me prie de me lever, de me hâter ; l'hiver est passé, la pluie s'est enfuie [2]. » La fiancée continue sur le même ton : « Les fleurs ont apparu, nous avons entendu la voix de la tourterelle,..... le figuier a produit ses figues, les

1. Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo. Ch. II, v. 5.
2. En, dilectus loquitur mihi : surge, propera, amica mea, columba mea, et veni. Jam enim hiems transiit, imber abiit et recessit. Ch. II, v. 10-11.

vignes ont fleuri [1]... » La jeune fille est comparée à un lys parmi les épines [2], le fiancé à un pommier parmi les arbres des forêts [3]; la bien-aimée est semblable à un jardin clos, à une fontaine scellée [4], ses joues sont comme l'écorce de la grenade [5]. Tous deux s'en vont errer parmi le verger d'amour. C'est là que la fiancée se donnera au jeune homme; là, sous un pommier, sa mère cessa d'être chaste [6]. Sous un pommier, dans un verger, elle apprit ce qu'est l'amour. Ainsi, dès l'origine, le printemps, la nature, le verger servent de cadre au poème de l'amour.

Le *Cantique des Cantiques,* grâce aux commentaires des prédicateurs, fut très familier et très utile aux poètes du moyen-âge : ses peintures voluptueuses sanctifiées par l'allégorie, pouvaient être édifiantes sans rien perdre de leur charme sensuel. Néanmoins, dans cette apparition du thème du Verger, nous ne notons pas encore la similitude entre le Verger et le Paradis terrestre, telle que M. Graf [7] la reconnaît dès les premiers siècles chrétiens. Ce n'est pas que le fait de rapprocher le jardin d'amour du jardin paradisiaque soit de création chrétienne, puisque nous en rencontrons des exemples dans les poètes païens. Tibulle décrit ainsi le Paradis de l'amour :

Sed me quod facilis tenero sum semper Amori,
Ipsa Venus campos ducit in Elysios.
Hic choreæ cantusque vigent passimque vagantes,
Dulce sonant tenui gutture carmen aves...
Floret odoratis terra benigna rosis :

1. Flores apparuerunt in terra nostra... vox turturis audita est in terra nostra. Ch. II, v. 12.

Ficus protulit grossos suos, vineæ florentes dederunt odorem suum. Ch. II, v. 13.

2. Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. Ch. II, v. 2.

3. Sicut malus inter ligna silvarum, sic dilectus meus inter filios. Ch. II, v. 3.

4. Hortus conclusus soror mea, sponsa, hortus conclusus, fons signatus. Ch. IV, v. 12.

5. Sicut cortex mali punici, sic genæ tuæ. Ch. VI, v. 6.

6. Sub arbore malo suscitavi te ; ibi corrupta est mater tua. Ch. VIII, v. 5.

7. Nous n'avons trouvé aucun ex. dans l'*Anthologia Latina* ni dans les *Poetæ Latini Minores*, à ajouter à ceux de Graf.

Ac juvenum series teneris immixta puellis
Ludit, et assidue prœlia miscet amor [1].

Les auteurs chrétiens des premiers siècles représentent le paradis terrestre un peu de la manière dont les poètes du XIIe siècle peindront le verger d'amour :

Est locus Eois domino dilectus in oris,
Lux ubi clara, nitens, spiratque salubrior aura,
Æternusque dies atque immutabile tempus.
. . . .
Flores in pratis flagrant, et purpura campis
Omnia prærutila miscet non invida luce...
. . . .
Fons illic placidis leni fluit agmine campis ;
Quattuor inde rigant partitas flumina terras [2].

Prudence, comme Tertullien, parle de printemps éternel, de prairies émaillées de fleurs, et de ruisseaux :

Tunc per amœna vireta jubet
Frondi comis habitans locis :
Ver ubi perpetuum redolet,
Prataque multicolora latex
Quadrifluo celer amni rigat [3].

Claudius Marius Victor, dans son commentaire sur le premier chapitre de la Genèse, fait une description analogue :

Eoos aperit felix qua terra recessus
Editiore globo, nemoris Paradisus amœni
Panditur, et teretis distinguitur ordine silvæ.
. . . . Sonat arbore cuncta

1. Elégie, I, ch. III, v. 57-64. Cité par Neilson, op. cit., p. 12. Cf. Ovide. *Amores*, III, 5.

Cf. la Description du Palais d'amour dans Apulée : Prope fontis ad lapsum domus regia est, ædificata non humanis manibus, sed divinis artibus... Summa laquearia citro et ebore curiose cavata subeunt aureæ columnæ... Summase parietes omnes argenteo cælamine conteguntur (*Métam.*, V, 1), cité par Neilson, p. 14.

2. Tertullien, *De Judicio Domini*, chap. VIII, cité par Graf, I, 197-198.

3. Hymne III, cité par Graf, I, 199. Cf. Dracontius : Est locus in terra diffundens quattuor amnes. De Deo, I, 1.

Hymnum sylva Deo, modulataque sibilat aura
Carmina.....
Fons scatet... [1].

Du moment que les païens ont placé leur rêve de bonheur au paradis, il est naturel que l'âge d'or chanté par leurs poètes ressemble plus ou moins à l'Eden biblique. Les poètes chrétiens de la décadence n'ont pas perdu entièrement le souvenir de l'âge d'or, mais de plus en plus le paradis de la Genèse se substitue au paradis païen. Que ce séjour heureux et ineffable soit devenu le paradis des amants du moyen-âge, on se l'explique aisément. Il ne faut pas oublier que la peinture biblique est assez naturaliste pour ne pas évoquer nécessairement de pieuses pensées ; dans ce paradis, l'écrivain sacré raconte le premier amour humain, et la première faute. Enfin, l'amour étant pour ceux qui le chantent, synonyme de volupté et de joie, l'on conçoit qu'il ait été embelli de toutes les grâces de la nature, et que le paradis ait été considéré comme la seule demeure digne du dieu d'amour.

Au reste, le récit de la Genèse rappelait naturellement à l'esprit des clercs le *Cantique des Cantiques* : ils devaient associer sans effort le jardin où les fiancés entonnent un hymne d'amour, à celui que Dieu avait créé pour le premier couple. Il n'y avait dans cette interprétation du Paradis rien qui pût choquer les lecteurs du moyen-âge. On sait d'ailleurs combien à cette époque le sacré et le profane se mêlaient jusqu'à se confondre. Les mystiques s'adressaient à Jésus et à Marie en des termes amoureux et ardents, tandis que les trouvères courtois employaient volontiers pour louer leurs dames le langage de la dévotion.

Mais l'imagination des poètes ne devait pas s'en tenir là. Pourquoi leur serait-il interdit d'enjoliver davantage le verger d'amour ? Pourquoi ne feraient-ils pas au dieu une retraite mystérieuse où se résumerait tout ce qu'il y a de plus délicieux dans le verger ? Le moyen le plus simple était de combiner la

1. *Commentarius in Genesim*, I, 1, cité par Graf, p. 200-201. Cf. Alcimus Avitus, Sidoine Apollinaire, Theodulphus *(Carmen de Paradiso)*.

peinture du paradis terrestre avec celle du paradis telle que nous l'offre l'Apocalypse. La cité Sainte, la Jérusalem céleste, a une clarté divine. Sa lumière a l'éclat d'une pierre précieuse, celle du jaspe ou du cristal [1]. Le mur est en jaspe, la cité est d'or pur, brillant comme le verre [2]. Les fondements du mur sont ornés de pierres précieuses [3].

Ces pierres précieuses ne devaient pas servir uniquement aux lapidaires; les poètes de l'amour ne les négligèrent pas. Même, certains de nos poèmes ont mêlé dans une confusion extrême, ainsi qu'on le verra, les charmes du paradis de la Genèse et les richesses de la cité de l'Apocalypse. La confusion était d'autant plus facile, qu'à défaut des quatre fleuves qui baignent l'Eden primitif, il y en a un qui traverse la cité bienheureuse; sa source est le Trône de Dieu et de l'Agneau [4].

Non contents de recueillir dans les deux Paradis de riches matériaux pour le séjour d'Amour, les poètes désireront que les pierres précieuses deviennent plus immatérielles, plus subtiles, car elles expriment trop grossièrement à leur gré ce qu'il y a dans l'amour d'impondérable et de spirituel. Toutes les pièces de la maison s'allègent donc, et paraissent aussi idéales que le Dieu lui-même ; il n'est plus question que de soupirs, de rotruenges, de planches faites en dits et en chansons, de solives faites en doux lais [5].

1. Habentem claritatem Dei, et lumen ejus simile lapidi pretioso, tanquam lapidi jaspidis, sicut cristallum, XXI, 11.

2. Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide, ipsa vero civitas aurum mundum simile vitro mundo. XXI, 18.

3. Et fundamenta muri civitatis omni lapide pretioso ornata. Fondamentum primum jaspis, secundum sophirus, tertium chalcedonius, quartum smaragdus, quintum sardonyx, sextum sardius, septimum chrysolithus, octavum beryllus, nonum topazius, decimum chryzoprazus, undecimum hyacinthus, duodecimum amethystus. XXI, 19-21.

L'auteur du *Florence* anglo-normand cite l'ambre, l'amethiste, l'escarboucle, la chalcedoine, l'onyx, le rubis, la sardoine, le beryl, le jaspe (v. 37-50). Il cite d'autres pierres qui ne se trouvent pas dans la Bible (aimant, peridot...).

4. Et ostendit mihi fluvium aquæ vivæ, splendidum tanquam cristallum, procedentem de Sede Dei et agni, XXII, 1.

5. Cf. le *Fabel dou dieu d'amour*, édité dans la 2e partie ; cf. aussi au XVe s.

— Avant les poètes profanes quelques écrivains mystiques avaient donné l'exemple de cette allégorie sentimentale. Voici comment Hugues de Saint-Victor, ou l'un de ses disciples, commente la Jérusalem céleste : ce temple a la carrure de la ferme stabilité, les côtés de l'équité, les bases de la persévérance, les colonnes des vertus..., etc. A l'oratoire de la paix parfaite est attenant le cellier de l'abondance de la suavité divine ; ce cellier est suivi du réfectoire de rassasiement éternel ; mais rien ne sert si l'on ne repose dans le dortoir de la tranquillité spirituelle... Par la fenêtre de la crainte entre la lumière de la confession, par la fenêtre de la piété la lumière de la condescendance... [1]. Cette prose n'a ni la grâce, ni la légèreté des vers de nos poèmes, mais si l'art est différent, le procédé est identique de part et d'autre.

Comme on le voit, c'est de la Bible d'abord, puis des commentaires chrétiens de la Bible que dérive l'allégorie amou- 'allégorie amoureuse, comme les éléments du verger et du palais d'amour. La poésie profane doit à la littérature religieuse plus encore qu'elle ne lui rendra, quand le Dieu d'amour sera assimilé à Jésus-Christ et le Verger d'amour transformé en Jardin de dévotion (XIVe-XVe s.).

Ce n'est pas à dire que paradis terrestre, ou paradis céleste, et verger d'amour soient dès le début de la littérature courtoise entièrement assimilés. Ainsi dans une pièce que nous nous proposons de publier, une *Complainte d'amour* (qui est du XIIIe s. cependant), le poète, sans rien dire du paradis, s'attarde à contempler les fleurs jouant dans l'eau de la Cascade,

> Et quant li buillon les levoient,
> Si sembloi qu'eles caroloient.

De les voir, c'est déduit à ressusciter un mort. Au pied d'un

l'*Eddifice de l'ostel dolloureus d'amours*, (le fondement de merencolie), etc., de Michaut Taillevent (Piaget, *Romania*, XVIII, 449).

1. Hoc claustrum habere dicitur firmæ stabilitatis quadraturam, æquitatis latera, perseverantiæ bases, columnas virtutum... oratio perfectæ pacis jungitur cellarium abundantiæ divinæ suavitatis... Per fenestram si quidem timoris intrat lumen confessionis (Migne, t. CLXXVI, p. 1159, 1167, 1121).

arbre admirable, il y a un perron de marbre. Des oisillons chantent,

Leurs chanters, leurs joies, leurs rigoleïs[1].

A la même époque, l'auteur du *Fabel dou dieu d'amours*, s'étend longuement au contraire sur la beauté paradisiaque du paysage :

De paradis i couroit uns ruissiax
Parmi la pree qui tant est clere et biax,
N'a tant viel home en cités n'en castiax,
S'il s'i baignast, lues ne fust jovenciax. (Str. 6).

A la fin du XIVe ou au début du XVe s., ce paradis est devenu assez païen pour qu'un poète nous présente le verger comme le paradis des amants :

Aussi esse le terrien *paradis*
Des vrais amans qui bien le scet nommer.
Cestui vergier estoit de fossés clos.
. . . .
Avoit semez de « ne m'oubliez mie »[2].

De plus en plus, le Verger est simplement un lieu aimable, qui incite à l'amour ; nous oublions qu'il fut d'abord en quelque sorte une image du paradis. Cependant les auteurs de nos débats ont soin de conserver à ce thème du verger ce qu'il doit à ses anciennes origines. Le palais d'amour reste mystérieux et sacré ; il n'est pas accessible à tous les amants. C'est un sanctuaire, et il convient de montrer qu'on est digne d'y pénétrer. Il faut avec soi, porter le « seel d'amour ». Or, ce « seel » n'est-il pas exigé dans la Bible, des amants de Dieu, quand il est écrit : « Non intrabit in eam aliquod coinquinatum aut abominationem faciens, et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ agni[3] » ? — D'ailleurs, à mesure que la littéra-

1. B. Nat., ms. fr. 837, fol. 366.
2. *Le Verger d'amour*, imprimé dans le *Recueil de Poésies françoises* de Montaiglon, IX, 281 et suiv.
3. *Apocalypse*. Ch. XXI, v. 27. — L'exclusion des vilains s'étend même aux marchands et aux négociants, dans le « *Chastel d'amors* », p. p.

ture mystique se développe, à mesure que l'école de Saint-Victor a mis au goût du jour l'interprétation allégorique, nous en percevons l'influence grandissante dans les poèmes d'amour profane [1].

Nous pouvons noter aussi que les poètes raffinent de plus en plus, et qu'ils décrivent le verger d'amour avant de songer à peindre le palais du dieu. Les poètes de nos débats ne nous promènent pas encore à travers les jardins d'Eros, comme le fera Guillaume de Lorris, en s'arrêtant à chaque détour du chemin pour métamorphoser en sentiments les arbres et les fleurs.

— Dans ce verger, les oiseaux, qui en sont les hôtes charmants et nécessaires, sont les chantres de l'amour. Celui qui fait les plus jolis trilles est donc le plus aimé, c'est le rossignol, oiseau de Vénus. Dans les romances et les pastourelles, comme dans nos poèmes, il est au premier plan. Dans une chanson, une dame répond à des chevaliers qui la questionnent sur ses parents : « Le rossignol est mon père qui chante « el plus haut boscage », et ma mère est la sirène qui chante en la me

K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, p. 273, édité par M. Thomas, dans les *Annales du Midi* (1889) :

Lain non venon ni van
Merchadier ni negosan.

1. Ainsi est décrite la monture de Cupidon au XIIIe s. :

Ses chevaus fu de deporz
Sa sele de ses dangiers,
Ses escuz fu de cartiers,
De besier et de sozrire,
Ses hauberz estoit
D'acoler estroit,
Ses hiaumes de flors
De pluseurs colors.
Sa lance est de cortoisie [2].

Romances et Pastourelles, p. p. K. Bartsch (1870), p. 27. — Dans la « *Messe des Oisiaus* » de J. de Condé, le repas présidé par Vénus se compose « de regards », de « doux ris », « l'entremets est fait de soupirs et de plaintes ». Il y a des rostis à la sauce de Jalousie ; Desir est le bouteillier.

« el plus haut rivage » ; et les chevaliers lui disent en l'admirant :

Bien estes emparentee
Et de haut parage [1].

Dans une autre romance, le rossignol déclare à une dame son amour :

Dame en qui touz biens est mis
Et valour,
Pour qui suis en grant esmai,
Plaine de grant douçour,
Oci sachiez qu'en morrai
Se je n'ai vostre amour [2].

Le rossignol dirige le concert et « demeine baudour » ; les autres oiseaux ne font que l'assister et le seconder. Messager d'amour, il dit aux amants : « Aimez et vous aurez liesse [3] », et aux jeunes filles : « Pucelles, aimez, vous aurez joie et delit [4] ». Les oiseaux ne sont pas que des chantres d'amour, comme ils sont dans la Bible des chantres de Dieu [5] : ils sont en outre des avocats, des champions. Ils défendent par la parole la dame qu'ils ont accepté de soutenir ; ils ne redoutent point de recevoir pour elles des coups, et d'en mourir. Nous n'avons pas affaire ici à des allégories comme dans les longs et ennuyeux *volucraires* du moyen-âge tel que celui du clerc Omont ; les oiseaux de nos débats ne sont pas comme dans ces poèmes didactiques des symboles édifiants, mais de brillants chevaliers, et c'est là la partie la plus originale du cadre des poèmes.

Quand les dames ou demoiselles arrivent à la cour du dieu d'amour (*Florence, Melior*), les oiseaux se divisent en deux

1. *Rom. et Past.*, p. 24.
2. *Ib.*, p. 20.
3. *Ib.*, p. 25.
4. *Ib.*, p. 93, 94, 95.
5. Ps. 148 : Louez le seigneur, vous serpents et vous oiseaux qui avez des ailes...

camps : les uns lutteront pour le chevalier, les autres pour le clerc. Il nous avait plu d'abord de croire que le choix fait par les poètes des défenseurs du clerc ou du chevalier n'était pas un effet du hasard, et l'idée nous était venue de chercher les raisons de ce choix, soit dans la nature même des oiseaux divers, soit dans les allégories groupées par les mystiques que je rappelais plus haut : il n'en est rien.

Dans les versions françaises de *Florence*, l'épervier, le faucon, le geai, le loriot, l'étourneau sont pour le chevalier ; le rossignol, le mauvis, l'alouette, le chardonneret sont pour le clerc. Dans *Melior et Ydoine* au contraire, le mauvis est pour le chevalier, le tourtereau et le rossignol sont pour le clerc. Dans *Florence* le duel est entre le rossignol et le papegai, dans *Melior* entre le rossignol et le mauvis. Nous savons bien que papegai est synonyme de fanfaron et mauvis synonyme de faible, que le rossignol est et sera toujours l'ami du clerc, c'est-a-dire du fin amant ; mais quand le chevalier triomphera du clerc, qui donc viendra à son secours ? le rossignol ; et le mauvis sera le malheureux champion de l'amie du clerc (*Florence* de Cheltenham).

Les champions sont armés le plus joliment du monde : il faut que ce soit ainsi comme il faut que les dames soient bien vêtues. Les hauberts sont de passe-rose, les heaumes de primevère, les chausses sont en clochettes, les épées sont des ancolies... Cet équipement de fantaisie contraste étrangement avec le rôle sérieux et positif qu'ont à remplir les oiseaux, car ils vont à un vrai combat. Dans le *Florence* de Cheltenham les oiseaux luttent à la manière des oiseaux ; ils se mordent le bec, battent des ailes et s'arrachent des plumes tant et si bien que ces plumes volent au vent. Mais dans les poèmes français, les oiseaux se battent en duel, comme dans les romans de chevalerie. Aucun détail n'est négligé : la provocation, le défi avec l'épisode du gant, et les assauts suivant les règles ; quand un des adversaires est blessé, on arrête le duel, et le vaincu reconnaît sa défaite en demandant merci.

Il nous a paru curieux de rapprocher de ces duels d'oiseaux celui qui commence dans l'*Erec* de Chrestien de Troyes au

vers 875. Nous transcrivons quelques vers de ce passage afin que l'on juge mieux de la ressemblance.

Erec : Andeus les puceles ploroient,
Chascuns voit la soe plorer,
A Deus ses mains tendre et orer.
Cf. *Florence,* ms. 795 : Cascune proie pour son homme.
Erec : Mout sont fier andui li vassal,
Si se combatent par igal.
Cf. *Florence,* v. 374-75 : Quant el champ furent li vassal
De fierté furent paringal.
Erec : Tel cop a delivre li done
Sor le hiaume que tot l'estonne.
Cf. *Yvain,* 6139-40 : Si granz cos se donent
Sor les hiaumes que tuit s'estonent.
Cf. *Florence,* v. 385-6 : Assise li a tel colee
Sor le hiaume que tout l'estone.
Erec : Qui li veïst son grant duel faire,
Ses poinz detordre, ses crins treire.
Cf. *Florence* : Qui veïst Florence plorer,
Ses cheveus trait, ses poinz detort... etc.

Ce duel entre oiseaux soutenant la cause d'un clerc et d'un chevalier, avec des armes fleuries, caractérise bien la poésie courtoise. Préciosité, mignardise, allégorie, réalisme tout à la fois, s'unissent pour agrémenter le cadre, et pour le parer de ce que les trouvères n'avaient pas su imaginer dans la description du verger et du palais.

Quant au maître suprême, les trouvères ne le décrivent pas. Seul l'auteur de *Phyllis et Flora*, poème plus païen que les autres, essaie de montrer le Dieu d'amour. Mais avons-nous besoin qu'on nous le représente ? En devenant personnel et concret, le Dieu cesserait de nous apparaître comme le symbole d'un sentiment. Le Dieu est le plus immatériel des êtres de sa cour, il n'est homme, il n'est quelqu'un que lorsqu'il commande, ordonne et dirige tous ses sujets.

*
* *

Nous connaissons maintenant le cadre de nos débats, les éléments divers et d'inégal intérêt qui le composent : les

jeunes filles d'une beauté idéale et richement montées, le verger d'amour copié du paradis de l'âge d'or et de celui de la Bible, profane et sensuel chez les poètes païens, mais recevant du christianisme plus de délicatesse d'abord et ensuite plus de pompe et d'éclat, quand on y introduit les pierres précieuses de l'Apocalypse. On ne cessera pas de supposer le verger d'amour comme décor à toute scène sentimentale.

Quant au palais du dieu d'amour, qui prolonge le verger, il est peint avec des couleurs plus intimes, plus discrètes : moins de luxe ici et plus de goût. Le palais ne se précise sous la plume de nos poètes qu'au moment où le verger n'inspire plus de développements nouveaux ; mais la différence essentielle est que le verger est toujours plus ou moins naturaliste, tandis que le sanctuaire du dieu est spirituel et chrétien. Il s'explique par les œuvres des mystiques du XIIe s. qui relèvent par le symbole les objets les plus matériels. Le palais d'amour est dépeint, à cause de cela même, avec un excès de préciosité.

Il y avait un danger dans ce manque de simplicité. Après le *Roman de la Rose*, qui se passe dans le verger d'amour, les poètes prendront l'habitude de désigner par des termes spirituels les choses les plus communes ; le symbolisme, qui peu à peu, avait empiété sur son domaine, s'introduira partout et deviendra un jeu intellectuel, ennuyeux par sa monotonie. A force de raffiner sur les vêtements [1] par exemple, on les a dépouillés de l'étoffe dont ils sont faits, ils ne sont plus rien désormais que par ce qu'ils signifient. On avait décrit le costume du dieu, puis celui de la femme aimée, parce qu'elle était la plus ravissante des femmes, puis celui de toutes les femmes

1. Ainsi dans le *Parement et triumphe des dames*, imprimé pour Jehan Petit et Michel Lenoir, in-8 goth., s. d. (Bibl. Nat. Réserve Ye, 1258) : Chaussons le pied d'humilité sans feinctes | Laissons orgueil qui trop de maux procure... Comme la chausse de bon drap composee | Plus obeyt, dont la jambe vault mieulx | Perseverence est de bonté prisee... Continuant nostre habit en bonté | Ceste chemise, que sera-ce en vertus ? Je luy donne le nom d'honnesteté... Quant au corset : ce noble habit icy mis est bouté | Blanc en couleur, affin que mieulx se voye | Nous lui donnons le nom de chasteté. La gorgerette servant à ma maistresse | Je la juge qu'on la nome et appelle | En office, la vertu de sobresse.

et de la femme en général ; on oublia qu'il s'agissait de costumes ou de femmes, on ne songea plus qu'aux sentiments qu'ils symbolisaient. Le *Roman de la Rose* fut le chef-d'œuvre de cette littérature.

Enfin le symbole même n'étant plus considéré comme un symbole, mais comme une moralité, tout le charme de la poésie s'est évanoui, et les poètes ont été remplacés au xv[e] s. par des sermonnaires qui n'emploient l'allégorie qu'autant qu'elle a sa part dans leur sermon.

Faut-il rendre le verger et le palais d'Amour responsables de cette déviation et du passage qui s'opéra de la poésie à l'allégorie tout ensemble précieuse et réaliste, nous ne le pensons pas. Nous avons dit en effet combien nos trouvères doivent aux écrivains mystiques ; ceux-ci ont plus fait pour le triomphe de l'allégorie que nos trouvères, le *Roman de la Rose* et tous les poèmes qui en sont nés.

Les oiseaux, au contraire, ont, comme nous l'avons noté, le plus joli rôle dans nos débats, parcequ'ils restent des oiseaux, même quand ils sont déguisés en chevaliers. Ce déguisement, il est vrai, n'est qu'un artifice littéraire. mais les poètes y ont mis assez d'art pour nous le faire accepter.

Au demeurant leur présence est justifiée puisqu'ils tiennent, dans le combat, la place du clerc et du chevalier, que le poète a laissés dans l'ombre.

En résumé, les débats sur le clerc et le chevalier nous montrent donc le thème du verger portant nettement l'empreinte du paradis terrestre et de l'Apocalypse, mais prêt à se transformer par l'allégorie : il conserve encore l'agrément d'un paysage, et, néanmoins, il est assez spiritualisé pour servir bientôt comme un cadre de morale et de fiction. Nous avons marqué l'origine de ce thème, ses développements, jusqu'à son aboutissement au *Roman de la Rose*.

CHAPITRE II

LE CLERC ET LE CHEVALIER

Un trait notable de nos débats est la différence qu'il y a entre le rang des dames et celui des clercs et des chevaliers. Ces clercs, ces chevaliers sont de condition moyenne, alors que les dames sont de haut parage. Les poètes ont voulu donner par ce contraste plus de généralité au débat : la femme, dans ces poèmes, est l'être idéal qui mérite et attire l'amour; les clercs et les chevaliers, bien qu'ils soient d'un rang inférieur à leurs amantes, peuvent être par l'amour ennoblis. L'amour, le fin amour diminue la distance qui sépare les classes sociales.

Pour se recommander auprès des dames, les clercs ont la science, les chevaliers la bravoure : les uns par celle-ci, les autres par celle-là peuvent prétendre à tout en matière d'amour, et remédier aux inconvénients de la naissance ou de la fortune. Seuls, les faiblesses morales, les défauts du cœur entravaient la marche de l'amant.

Un poème très court [1] symbolise ainsi la nature des chevaliers, des clercs et des vilains : deux chevaliers visitant un joli paysage disent : « Ah ! qu'il serait doux de manger ici et non dans une salle ! » ; deux clercs passant par le même endroit disent : « Ah ! qu'il serait doux d'avoir ici une femme aimée et de s'ébattre avec elle ! » ; et les vilains qui viennent ensuite, expriment un vœu si matériel et si sale que nous ne le répéterons pas. Ces quelques lignes ne traduisent pas seulement le mépris de la société pour le vilain ; elles nous laissent entendre aussi que les clercs

1. B. Nat., ms. 837, fol. 249 verso. *Des Chevaliers, des Clercs et des Villains.*

ont des goûts plus relevés que les chevaliers eux-mêmes.

Quels sont donc les chevaliers dépeints dans nos poèmes ? Ce ne sont pas les grands seigneurs ni les riches suzerains : sans fortune, ils sont toujours partis pour guerroyer ou tournoyer ; guerres et tournois leur donnent l'argent avec la gloire, s'ils s'y comportent bien. Il sont bien nés, comme on dira quelques siècles plus tard ; mais parce qu'ils sont pauvres, ils vont offrir leur épée à un prince, ils sont à la merci des aventures. Leur métier est fatigant et plein d'incertitudes. Aussi ne peuvent-ils résister un long temps à cette vie errante et pénible. Leurs dames regrettent à la fois leurs absences prolongées et leur lassitude au retour. En revanche ces absences sont toujours agréables aux clercs, rivaux des chevaliers : « Or s'en iront ces povres nobles souffreteux et nous laisseront leurs terres en gage, pour nos roncins que nous leur sourvendrons, et demourront leurs femmes qui avœc nous gerront. Nous boirons des vins clers sur les couches, en nos chambres peintes, et ils gerront vestus, plains de faim et de soif [1]. » Les uns ont tout, les autres n'ont pas grand'chose... Et il faut ajouter que le courage, qualité des chevaliers, n'est séduisant pour les dames qu'autant qu'il est accompagné d'autres qualités.

Or, ce courage ne va pas sans fanfaronnade, sans une passion déréglée pour le bavardage : c'est du moins ce que tous les poètes reprochent aux chevaliers. Dans un passage du *Roman des Sept Sages* [2], une fille dit à sa mère : « Je ne voldroie pas amer chevalier, car il se venteroient à la gent, et gaberoient de moi, et me demanderoient mes gajes à engajer. » Ils se vanteraient... ils seraient comme le « *Putepoinne* li jolis » de la romance [3], Putepoinne « de dames si garni » et « d'amors si sorpris.... » Et les dames éconduiraient le fanfaron comme la pastoure raille Putepoinne, et le renvoie [4].

1. *Melencolies* de Jehan Dupin, cf. l'article de M. Ch.-V. Langlois dans *Revue Bleue*, 27 juin 1908, p. 805-812, p. 809, note 4.

2. *Essai sur les fables indiennes, suivi du Roman des sept Sages*, p. p. Leroux de Lincy. Paris, 1838, in-8, p. 47.

3. *Rom. et Past.*, p. 171.

4. M. Tobler dans un article intitulé : *Exegetisches : Plus a paroles an plain pot de vin qu'an un mui de cervoise,* a recueilli un certain nombre de

Les poètes de nos débats d'amour s'ingénuent à enlaidir les chevaliers pour grandir le prestige des clercs [1], ils font des premiers une caricature plutôt qu'un portrait -- (seule exception le *Florence* anglo-normand, où les chevaliers triomphent.) — Les clercs se sont décrits amoureusement, et ont fait chanter par la bouche de leurs amies leur louange, plus qu'ils ne l'eussent mérité.

Pour les connaître, tels qu'ils étaient au moyen-âge, nous avons trois sources distinctes : 1° sources juridiques (décrets des papes et des conciles) ; 2° sources ecclésiastiques (exhortations privées ou publiques des prédicateurs ou clercs, écrits théologiques et moraux) ; 3° sources profanes (poèmes latins ou français, écrits en prose concernant les clercs, généralement d'intention satirique, ou allusions éparses au monde clérical). Ces trois ordres de sources sont de valeur fort inégale ; les premières seules méritent notre créance ; encore plusieurs points sont-ils laissés en litige, telle la condition des sous-diacres que l'on discute jusqu'à la fin du XIIe s. Les documents de la deuxième catégorie ne peuvent être utilisés qu'avec réserve : le tableau que nous font les prédicateurs et théologiens des mœurs cléricales au moyen-âge est souvent noirci à l'excès. Ils exagèrent les vices pour en inspirer plus d'horreur. De plus, se laissant entraîner par leur zèle, ils sont plus papistes que le pape, plus sévères que les conciles, au point de prétendre contester aux clercs des droits acquis. Il faut donc avoir soin de distinguer toujours dans leurs leçons ou leurs diatribes entre les préceptes et les conseils.

La source profane est la moins sûre. Les clercs, les prêtres

textes, où l'on reproche aux chevaliers d'être plus vaillants en paroles qu'en actes. Il cite, le *Vœu du Héron*, v. 360-376 ; le *Pèlerinage de Charlemagne*, v. 130-133, un passage de *Meraugis*, v. 77 et suiv. (*Zeitschrift für roman. Philologie*, 1880, t. IV, p. 80-85).

1. Dans une chanson du XIIIe siècle de Raimon d'Avignon, nous trouvons dans une énumération de métiers qui ressemble au *Varlet à tout faire* du XVe siècle, clerc et chevalier, réunis en un même vers : e fui clergus e cavaliers (*Chrestomathie provençale*, p. p. K. Bartsch, 1880, col. 211). Dans les *Carm. Bur.* n° 175, parmi une longue énumération nous trouvons : bibit miles, bibit clerus, bibit albus, bibit niger.

en rupture avec l'église sont portés naturellement dans leurs écrits à exagérer les fautes du clergé. C'est le cas des poètes goliardiques ou de trouvères qui, songeant à faire rire avant toutes choses, plaisantent sur les clercs comme ils plaisanteraient sur les vilains ou sur les femmes. Aussi leur peinture n'est-elle pas au juste l'expression de la réalité et en tiendrons nous peu de compte. Pour ces trois ordres de sources, nous ne citons pas tous les documents que nous a laissés le moyen-âge ; un grand nombre ferait double emploi, puisque les mêmes idées reviennent sans cesse.

Commençons donc par les sources véritables, sources juridiques. Un clerc au moyen-âge appartient toujours à l'église, mais il importe de faire le départ entre les clercs engagés dans les ordres majeurs (sous-diaconat, diaconat et prêtrise) et ceux qui s'arrêtant aux ordres mineurs, conservaient la liberté de se marier et même de s'occuper de négoce. Ces derniers, pourvu qu'ils ne fussent pas bigames [1], jouissaient des privilèges que donnait la cléricature. Ces privilèges étaient de deux sortes : les uns négatifs (exemption de la captation, de la corvée, et surtout l'immunité du service militaire [2]) les autres positifs (« privilegium fori » qui les faisait dépendre des tribunaux ecclésiastiques, plus sérieux dans leurs enquêtes, plus doux dans leurs chatiments ; droit d'acquérir par achat, par donation, par héritage [3]). De ces privilèges juridiques, il résultait pour les clercs une situation enviable, une existence aisée sinon luxueuse, la sécurité sauf imprévu, le repos relatif, et la considération que leur conféraient le savoir et le talent [4].

Au point de vue du mariage des clercs quelques textes

1. Au moyen-âge on appelle bigame un homme qui se mariait pour la deuxième fois ou épousait une veuve (cf. Matheolus qui fut bigame, et ses *Lamentations*).

2. Les évêques, les abbés, les abbesses étaient tenus au service militaire, du moins en fournissant des hommes au roi : le principe de l'église (ecclesia abhorret a sanguine) interdisait aux clercs l'usage des armes.

3. Un de leurs revenus les plus certains était la perception des dîmes et des prémices.

Cf. René Poncet, *Les privilèges des clercs au moyen-âge* (Thèse de la Faculté de Droit), Paris. 1901.

4. Cf. Gaston Paris, *La Littérature française au moyen-âge* (Paris 1890), § 2.

résument la question avec clarté. Le concile de Lisieux (en 1064) décrète qu'aucun chanoine, prêtre, ni diacre, ne devra se marier désormais ; quant aux clercs des ordres inférieurs, on ne les forcera pas à se séparer de leur femme, mais on les engagera doucement à le faire [1]. Notons que ce concile classe les sous-diacres parmi les clercs inférieurs [2], mais que tout en reconnaissant aux clercs mineurs le droit de mariage, il leur conseille le célibat. Gratien ne permet pas d'ordonner les diacres, qui ne font pas profession de chasteté : il interdit aux prêtres et aux lévites tout rapport avec leur femme à cause du ministère quotidien qu'ils exercent, mais il tolère le mariage de ceux qui ne sont pas dans les ordres majeurs. Cependant ils ne doivent pas être empêchés par un vœu ou par un habit religieux [3]. De plus leur femme ne sera ni une veuve ni une épouse répudiée [4]. Alexandre II, le 12 octobre 1067, après avoir défendu aux clercs majeurs tout commerce charnel, permet aux autres de garder leurs emplois dans l'église, s'ils sont mariés légitimement [5]. Calixte II et Innocent II, n'imposent la continence qu'à partir du sous-diaconat [6]. Eugène III

1. Est etiam decretum ibidem ut nullus canonicorum a clero, in antea uxorem acciperet ; qui vero acceperat omnino omitteret, si quidem presbyter vel diaconus esset. Ceteris vero minorum ordinum non auferentur vehementer, sed si posset fieri, sermone et precibus exhibitis diligenter. (Cité d'après le *Journal des Savants*, 1901, p. 516-22. L. Delisle, *les Canons du Concile de Lisieux*.

2. Cf. Alexandre II dans les *Regesta pontificum*, t. I, p. 568, décret du 21 mai 1062 : « Statuit ut nullus episcopus, presbyter, diaconus qui feminam acceperit, vel acceptam retinuerit dejiciatur.

3. N'oublions pas en effet qu'il y avait entre clerc et moine, une distinction profonde, presque irréductible. Gratien ne permet pas qu'un moine soit ordonné clerc, à moins que son abbé ne l'ait offert volontairement à l'évêque (Gratien, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 187, p. 313) : Nullus ad ecclesiasticum officium ex monasterio producatur monachus, nisi quem abbas loci admonitus propria voluntate obtulerit episcopo.

4. In minoribus ordinibus constituti, uxorem ducant, nisi voto aut religioso habitu prohibeantur ; non autem viduam aut repudiatam (*ib.*, p. 182).

5. Ceteros autem clericos qui videlicet inferioribus potiantur officiis, si legalibus conjugiis sint obligati, in suis gradibus manere vult. (*Regesta Pontificum*, t. I, p. 581).

6. *Reg. Pont.*, octobre 1119, 27 mars 1123, 18 octobre 1130, 18 nov. 1130, 30 mai 1135, 3 avril 1139.

s'exprime de même [1], ainsi qu'Alexandre III [2]. Grégoire VIII, dans une lettre à un évêque, dit que les clercs mariés qui ne sont pas encore sous-diacres ne doivent aucunement être séparés de leur femme, à moins que d'un commun accord ils ne veuillent se faire religieux ; mais s'ils vivent avec leur femme, ils ne pourront obtenir les bénéfices ecclésiastiques [3]. Ailleurs Grégoire VIII parle des clercs « in ordinibus constituti », à qui les canons sacrés ne refusent pas un bénéfice ecclésiastique pourvu qu'ils soient légitimement mariés. Boniface VIII exige que le privilège de juridiction soit reconnu au clerc marié pourvu qu'il ne se soit marié qu'une fois, ait épousé une vierge et porte l'habit de son état [4].

Comme on le voit, il est difficile de décider si les clercs mineurs, mariés légitimement, pouvaient conserver à la fois leur femme et leurs bénéfices, être du monde et en même temps jouir du privilège de clergie. Certains auteurs modernes en tranchant la question par la négative [5], la simplifient à l'excès sans l'éclaircir. Les textes que nous citons [6], il est vrai, manquent de clarté et quelques-uns sont contradictoires. Que l'église ait essayé d'amener au célibat tous ceux qui de près ou de loin étaient consacrés au service de l'autel, ce n'est pas contestable : mais ce fut, semble-t-il, un conseil plutôt qu'un précepte. Il y aurait eu quelque ironie dela part de l'Eglise à reprendre d'une main ce qu'elle offrait de l'autre, c'est-à-dire

1. 21 mars 1148, (statuit) « ut qui in ordine subdiaconatus aut supra, uxores duxerint aut concubinas habuerint, officio atque ecclesiastico beneficio careant. »

2. 19 mars 1179, (statuit) « ne clerici in sacris ordinibus constituti mulierculas in domibus suis habeant. »

3. Ecclesiastica beneficia, quæ ad illos tantum qui assidue in servitio Dei persistunt spectare noscuntur, non debent ullatenus obtinere (*Quinque compilationes antiquæ*, p. 28).

4. *Sexta decretalis*, III, 2. De clericis conjugatis « in quibus legitime conjugatum a beneficio ecclesiastico sacri canones non repellunt », (*Quinque compilationes antiquæ*, p. 28).

5. Comme M. Viellard, dans son étude sur Gilles de Corbeil (Paris, Champion, 1909).

6. Si nous ne donnons pas plus de textes, c'est que les autres n'apportent pas d'arguments nouveaux et laissent la question dans le même état. L'incertitude tient à l'imprécision des lois de l'église à cette époque.

à rendre impossible en fait, le mariage qu'elle acceptait en droit. La seule explication plausible de ces alternatives d'indulgence et de rigueur, est que l'Eglise en concédant au clerc la liberté de se marier et le privilège de clergie, confiait de préférence les bénéfices soit aux clercs majeurs voués au célibat, soit aux clercs mineurs non mariés, à qui l'accès des ordres supérieurs n'était pas interdit.

A ces textes favorables à l'indépendance des clercs, s'oppose, dirait-on, un décret de Grégoire VII interdisant aux prêtres, aux diacres, *et à tous les clercs* d'avoir des femmes ou des concubines. Cette exagération verbale s'explique par la lutte ardente entreprise par ce pape, en vue d'imposer le célibat dans les ordres majeurs. Il tâche à fonder ses décisions sur les textes de l'Ecriture, et en particulier sur les Epîtres de saint Paul à Timothée et à Tite [1]. Son argumentation est faible : saint Paul permet aux diacres et même aux évêques une femme (unius uxoris virum). L'opinion de Grégoire VII d'ailleurs est isolée parmi la jurisprudence de l'église ; on peut donc affirmer que le mariage était permis aux clercs, au moins jusqu'au sous-diaconat exclusivement [2].

Le clerc mineur qui était un homme marié s'il en avait le désir, qu'était-il dans la société, quelles étaient ses occupations diverses, quels étaient ses rôles et quelle était sa vie ? Suivant l'intention générale du pape et des conciles, les clercs devaient vivre de l'église et non du siècle ; la preuve en est que Grégoire VIII ne permet pas qu'on retire à un prêtre une prébende parce qu'il est marié, pour ne pas l'obliger à recourir aux gains honteux et séculiers [3]. Grégoire VIII dans une lettre qu'il adresse à tous les évêques, défend aux clercs les jeux de hasard, et particulièrement les dés, la chasse, mais au

1. Interdicit presbyteris, diaconibus, omnibusque clericis uxores habere et omnino cum feminis habitare, nisi cum eis quas regula vel Nicena synodus concessit (*Regesta Pontificum*, 9 mars 1174, t. I, p. 603).

2. D'après les règlements des conciles, on ne devait pas recevoir les ordres mineurs avant 25 ans et la prêtrise n'était conférée qu'à partir de 30 ans.

3. Ne predictus clericus beneficii ecclesiastici destitutus ad turpia et secularia lucra sectanda redire cogatur (*Quinque compilationes*, p. 28).

contraire il les invite à vaquer aux charges de leur état et autres bonnes études. Innocent III n'accepte pas que les clercs mènent la vie des laïques, qu'ils se livrent aux mêmes réjouissances qu'eux, et portent les mêmes habits. Il écrit à l'évêque de Limoges pour l'exhorter à réprimer chez les clercs le négoce illicite, l'usure, les jeux prohibés et l'usage des concubines. Il engage l'évêque de Norwick à réformer dans son diocèse la vie cléricale : les clercs sont mondains et concilient mal la cithare avec le psautier. A l'évêque de Tournai, il demande de sévir avec rigueur contre les clercs débauchés [1]. Innocent III tonne contre les mêmes méfaits et n'admet pas que les prêtres, diacres et sous-diacres soient tabellions [2]. Gratien dit qu'un clerc engagé dans les ordres sacrés ne doit pas s'adonner aux occupations séculières. Le commerce est condamnable, mais le théâtre et la chasse le sont plus encore [3]. Le concile de Vienne n'autorise pas les clercs à être bouchers ni cabaretiers, ni jongleurs, ni bouffons de profession [4].

Les papes et les conciles se sont souciés de ce qui est le plus extérieur dans la vie des clercs, de leur habit : Urbain II [5] leur interdit les vêtements fendus et les oripeaux pompeux. Le « Concilium Tiburiense » leur défend le vêtement laïque, le manteau, la cotte, la cape, les chaussures précieuses et inconvenantes ; leur habit doit être religieux et décent [6]. Gré-

1. « Cum corrigere vis clericorum excessus exercentium negotiationem illicitam et usuras, vacantium ludis illicitis, et habentes concubinas, ipsi, ut tuam correctionem eludant, ad sedem apostolicam vocem appellationis emittunt. » (Migne, 214, t. I, p. 297).

2. Episcopus Hostiensis tibi dedit in mandatis « ut presbyteros, diaconos et subdiaconos quos ibidem invenit passim tabellionatus officium exercentes, excommunicationis vinculo innodares (Migne, 216, Innocent III, t. III, p. 486).

3. Qui venatoribus donant, non homini donant, sed arti nequissimæ (Migne, 187, p. 409).

4. Cf. P. Fournier, *Les officialités au moyen-âge* (Paris, 1886, in-8), p. 68 et suiv.

5. *Regesta Pont.*, 15 sep. 1089, (t. I, p. 664).

6. « Ut laicalibus vestimentis clerici non utantur, id est mantello vel cotta sive cappa nec pretiosis et ineptis calciamentis et aliis novitatum vanitatibus, sed religioso et decenti habitu induti incedant (*Quinque compilationes antiquæ*, p. p. E. Friedberg, Leipsig, 1882, p. 25).

goire VIII n'admet pas pour les clercs les vêtements fermés, ni les capes, ni les manteaux rouges ou verts, ni les parements de cendal ou de soie ; qu'ils n'aient pas d'anneaux au doigt s'ils ne sont pas évêques, mais que leur couronne et leur tonsure conviennent à leur état[1]. Innocent III proscrit aussi les vêtements coupés en bas, de même que le port de la chevelure et de l'habit laïque[2].

Tous ces décrets avaient leur utilité parce que les clercs oublieux de leurs devoirs ne différaient des laïques que par leurs privilèges qu'ils ne s'efforçaient pas de mériter. Ils semblaient justifier par leur mauvaise conduite, en effet, toutes les censures dirigées contre eux, et l'on dirait presque à lire certaines consultations des évêques auprès des papes, que les auteurs des fableaux n'ont rien inventé. Ne prendrait-on pas pour un conte satirique cette lettre de l'archevêque de Londres à Innocent III où il est dit qu'un vilain ayant surpris sa femme avec un prêtre, coupa au misérable le nez et la langue... Le vilain excommunié par l'archevêque est absous par le pape, à charge de contribuer de ses deniers aux frais de la croisade. Innocent III nous apprend qu'à Saint-Denis des clercs ont brisé la nuit les portes de maisons de débauches, y ont pénétré avec violence, et ont eu des querelles avec les fils des bourgeois parce que les prévôts et justiciers de Saint-Denis respectant l'ordre clérical n'ont osé les arrêter[3]. Aussi les théologiens, les

1. « Ut clerici clausa deferant indumenta, cappis sive mantellis mantellis rubeis aut viridibus non utantur... annulos non portent in manibus, nisi episcopus fuerit... Coronam et tonsuram habeant congruentem. » *Quinque compilationes antiquæ*, p. 25).

2. In clerici comam nutriant aut laicali veste utantur (Migne, 214, Innocent III, t. I, p. 734).

3. Ut villicum, qui presbytero cum uxore sua turpiter agenti nasum absciderat ac linguam læserat, anathemate solvat sub certis conditionibus. (Migne, t. II, p. 461).

Clerici quidam in villa Sancti Dyonisii commorantes, non timentes abuti privilegio clericali noctu fores muliercularum effringunt, in domos earum per violentiam irruentes, et cum filiis burgensium suscitantes sediltiones et rixas eo quod villæ præpositi et justitiarii propter clericalis ordinis libertatem, ad eorum correctionem manus extendere pertimescant (Innocent III, t. IV, p. 102).

prédicateurs, les écrivains pieux qui parlent en leur propre nom, plus qu'au nom de l'Eglise, ne se lassent-ils pas de flétrir les déréglements du clergé.

A entendre Pierre Damien, les clercs sont coupables de tous les crimes, ils sont sans règle et sans frein et ne visent à rien moins qu'à incendier la « tour de chasteté [1] ». Ils sont luxurieux, incestueux, intrigants, ils flattent les grands et sont pires que les simoniaques, car ils paient non par de l'argent mais par leur personne et leur dignité. Ils sont ignares enfin, ces clercs promus trop tôt et sans compétence aux bénéfices ecclésiastiques. Ils dépensent leur argent à courir le monde et les folles femmes qui sont les fléaux des clercs. Ces folles femmes sont la venaison du diable, le rebut du paradis, le poison des âmes, elles sont matière à péché, cause de ruine, elles sont des huppes, des chat-huants, des louves, des sangsues, elles sont des baisers [2] !

Saint Bernard déteste les jeunes clercs, et fait au sujet de ceux qui parviennent trop tôt et injustement aux honneurs les mêmes remarques que Pierre Damien [3]. Il constate que les clercs par leurs habits luxueux paraissent des chevaliers, et sont bien malgré tout, des clercs par leurs gains. Pourtant ils ne sont, à dire vrai, ni clercs ni chevaliers puisqu'ils ne combattent pas en chevaliers et n'évangélisent pas en clercs [4]. Ce n'est pas que saint Bernard apprécie avec éloges le métier de chevalier : « Celui, dit-il, qui préfère l'état des armes à la cléricature, met les choses humaines avant les divines. » Et il ajoute : « Est-il plus beau d'être appelé sénéchal que doyen ou archidiacre ? Pour être clerc comme il faut l'être, il ne

1. Impetulantes et infruniti turri castitatis molliuntur incendium (Migne, 145, Pierre Damien, t. II, nº 387).

2. Virus mentium, gladius animarum,... materia peccandi, upupæ, ululæ, noctuæ, lupæ, sanguisugæ... scorta, prostibula, savia (P. Damien, t. II, nº 406).

3. Scholares pueri et impuberes adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates et de sub ferula transferuntur ad principandum presbyteris, laetiores interim quod virgas evaserint, quam quod meruerint principatum (Migne, t. 182, nº 472).

4. Rogo, quid hoc est monstri ut, cum et clericus et miles simul videri velit, neutrum sit (Migne, t. 182, nº 81).

convient pas de retourner au monde après s'être enrichi dans l'église ; il ne convient pas davantage de vivre en égoïste et de négliger la charité [1]. Sous prétexte de bien public, les clercs vendent leurs paroles aux puissants et leurs salutations aux matrones. Ils étaient à peine connus dans leur village, et maintenant qu'ils sont clercs, ils fréquentent les cours, recherchent la connaissance des rois et la familiarité des princes. S'ils sont tonsurés, s'ils fréquentent les églises, s'ils chantent des psaumes, c'est pour l'argent qu'ils récoltent [2]. »

Pierre de Blois dans ses poésies contre les clercs, les montre sous les mêmes aspects que saint Bernard et Pierre Damien. Il engage les clercs à quitter les palais [3]. Mais les clercs résistent ; ce qui les retient à la cour, c'est une culture plus raffinée, une nourriture plus exquise, l'avantage d'être craints sans avoir rien à craindre. La jeunesse est l'âge des plaisirs, la religion est bonne pour ceux qui sont vieux, mais pour ceux-là seulement [4]. Pierre de Blois n'est pas moins sévère pour les clercs qui écrivent des poésies profanes : c'est d'une tête folle de chanter les amours défendues, et de se vanter de corrompre les jeunes filles. Il conjure quelqu'un d'abandonner les vaines cantilènes et de composer des œuvres qui touchent à la théologie [5].

Enfin Innocent III s'indigne dans un sermon contre les mœurs du clergé, empêché dans les liens de la concupiscence ; la chair est la maîtresse toute puissante qui avilit l'Eglise. « La nuit, ôn sacrifie au fils de Vénus, le matin on offre à l'autel le fils de la Vierge ; la nuit on embrasse Vénus, le matin on

1. Ergo pulchrius est vocari dapiferum, quam decanum, quam archidiaconum ? (Migne, t. 182, n° 82).

2. Saint Bernard dans Migne, t. 183, n° 754. Qui antea vix in suo vico vel oppido cogniti fuerant, modo circumeunt provincias et curias frequentantes, regum notitias principumque familiaritates assecuti sunt... Vincuntur in suo studio mulierculæ.

3. Nam curia | Curis imo crucibus, | Et mortibus, | Semper est obnoxia (Migne, t. 207, p. 1133).

4. *Ib.*, t. 207, p. 1333. Totus feror in amplexus | Voluptatis obviæ | Tenent nos in curia | Cultus delicatior | Cibus exquisitior et lautior.

5. *Ib.*, p. 233 : Insani capitis est, amores illicitos canere, et se corruptorem virginum jactitare.

vénère la Vierge [1]. » Ce texte égale et dépasse peut-être par sa crudité et sa violence les diatribes des poètes profanes que nous allons citer. Cela n'est pas sans importance, car à ne lire que les clercs en rupture avec l'Eglise, on serait tenté plus d'une fois de ne tenir qu'un compte infime de leurs assertions.

Parmi ces diatribes profanes, il en est de latines et de françaises. Les latines, en vèrs, sont appelées goliardiques ; les plus célèbres, on le sait, se trouvent dans le Recueil dit des *Carmina Burana*. Or, l'un de ces poèmes chante l'amour du clerc, supérieur à celui du chevalier, et ceci est le thème [2] que nous retrouverons dans nos débats. Les chevaliers ne sont pas habiles en amour, et puis ils sont tout en parade ; à quoi sert aux femmes, ajoute le poète, d'avoir leur portraiture en étoffe de soie, alors que ces amants sont sans cesse loin d'elle [3] ? Les clercs passent la froide saison auprès des dames, et même les prêtres ont des mains impures et ne craignent pas de quitter la couche d'une femme pour aller dire la messe [4]. Les poètes goliardiques ne manquent pas de constater que le sanctuaire de Dieu est devenu un antre de népotisme et de lucre [5].

Gautier Map, estime que le meilleur remède en ce qui concerne l'incontinence des clercs serait de leur permettre une femme ; la leur interdire, c'est leur en accorder plusieurs : qu'un prêtre ait son épouse afin qu'il ne recherche pas celle du voisin [6]. Il reprend la même thèse dans la curieuse *Consultatio Sacerdotum* : c'est une réunion de prêtres et de clercs que l'on veut

1. Quidam nocte filium Veneris agitant in cubili, mane filium Virginis agitant in altari ; nocte Venerem amplexantur, mane virginem venerantur (Innocent III, Migne, t. IV, p. 368. Sermon pour le jour des Cendres).

2. *Carmina Burana* (éd. 1847), p. 147. Cf. *ib.*, p. 134.

3. Quid prosunt nobis talia | Cum forma perit propria (*ib.*).

4. *Carmina Burana*, p. 36. Qui frequenter et jocunde | Cum uxore, dormis, unde | Surgens mane missum dicis | Corpus X^ti benedicis | Scire velim causam quare | Sacrosanctum ad altare | Statim venis immolare | Virgis dignus vapulare.

5. *Ib.*, p. 49. Fit hereditarium ! Dei sanctuarium | Et ad Christi dotes | Preponuntur hodie | Expertes scientie | Presulum nepotes | .

6. *The latin poems commonely attributed to Walter Map's*, by Thomas Wright (Londres, 1861, p. 171). Quisque suam habeat et non proximorum | Ne incurrat odium vel iram eorum.

priver de leurs femmes. Chacun de protester ; à l'impossible nul n'est tenu. Il faut que tout clerc ait sa concubine. Un vicaire assure qu'il ne peut vivre sans sa cuisinière, un autre se plaint que sa nature ardente le force à satisfaire ses désirs : il perdra son âme plutôt que sa femme. L'on conclut : les simples clercs auront une concubine, moines et chanoines deux ou trois, doyens et prélats quatre ou cinq... Quant aux clercs de cour, qu'ils tâchent à plaire aux maîtres, qu'ils soient aimables, gracieux, empressés. Ils sont d'ailleurs experts en affaires [1].

D'après un autre recueil latin écrit en Angleterre, les religieux, institués pour la pauvreté, ne rêvent que richesses ; ils font passer entre les mains des courtisanes les dîmes et les offrandes des fidèles, ou bien ils vont étudier la médecine à Montpellier et ne se distinguent pas des laïques dont ils ont les occupations et les plaisirs. Ils aiment les parfums de roses et de violettes, et passent leur vie à jouer, à aimer, à boire et à dormir [2].

Gilles de Corbeil soutient la thèse en faveur du mariage des clercs, en invoquant l'Ancien et le Nouveau Testament, les nécessités de la nature humaine et les intérêts de la morale. « Que chacun, dit-il, ait sa femme, on évite ainsi la tentation d'empiéter sur les droits du voisin [3]. » Il déclare un fardeau intolérable l'obligation du célibat. S'adressant au pape Honorius III, il s'indigne contre le cardinal Galon, auteur d'un décret sur l'incontinence des clercs [4].

Adam de Le Hale proteste lui aussi contre la servitude imposée aux clercs. Un clerc perd son privilège de clergie s'il

1. *Ib.*, p. 174. Vir ad impossibile nullus obligatur | Clero pudicitia scitis quod non datur | ... Non possum vivere sine coqua mundus | ... Habebimus clerici duas concubinas, | Monachi canonici totidem vel trinas | Decani, prelati, quatuor vel quinas | Sic tandem leges implebimus divinas.

2. *The anglo-latin satirical poets and epigrammatists of the twelth Century collected and edited by Thomas Wright.* Londres, 1872, 2 vol. in-8, t. II, p. 213 et seq.

3. Suas, inquit, habeant quilibet uxores,... proximorum fœminas, filias, et neptes violare nefas est (Viellard, *op. cit.*, p. 430-431).

4. Imposuit collis onus importabile nostris
Tollere cum non posset idem digitoque movere ;
Qui tantis clerum laqueis, moderamine nullo.
Strinxit et artavit, cohitus probibendo solutos (p. 431).

épouse une veuve, tandis qu'un prélat peut impunément avoir des maîtresses. Les vers sont à citer.

Chascuns le pape encosa
Quant tant de bons clers desposa,
Ne porquant n'ira mie ensi,
Car aucun se sont aceti
Des plus vaillans et des plus rikes
Qui ont trouvees raisons friques
Que nus clers par droit ne desert
Pour mariage estre asservis
Ou mariage vaut trop pis
Que demourer en soignentage,
Comment ont prelas l'avantage
D'avoir femmes a runnier,
Sans leur privilege cangier,
Et uns Clers si pert de franquise
Par espouser en Sainte Eglise
Fame qui ait autre baron
. . . .
Romme a bien la tierche partie
Des clers fais sers et amatis[1] (V. 435 et suiv.).

André le Chapelain montre que les clercs sont tout à fait dignes d'être aimés, mais il pose la question de la légitimité de cet amour. Le clerc est prudent, sage et savant, mais ne doit-il pas garder son corps immaculé pour Dieu ? N'est-ce pas une dérision de vouloir délier autrui, lorsqu'on est soi-même enchaîné ? Sans doute, mais le clerc avoue qu'il est homme, et sujet à toutes les faiblesses des hommes... Au reste, la nécessité d'être chaste s'impose aux laïques aussi bien qu'aux clercs. Si un clerc remplit bien son office, on n'a rien à lui reprocher : les fautes qui ne sont pas des manquements à son métier, ne sont pas plus répréhensibles chez lui que chez les autres mortels. Et puis, s'il est trop soucieux de son confort et de son repos, s'il n'a pas l'allure martiale du chevalier, le

1. *Li jus Adan*, p. p. A. Rambeau, dans les *Ausgaben unb Abhandlungen aus dem Gebiete der roman. Philol.* de Stengel. Marburg 1886. Un contemporain d'Adam de le Hale, Robert le Clerc, dit M. Guy, « accuse les prêtres de s'occuper exclusivement de biens temporels » (p. 131); « ils gardaient en jaloux leurs écus, ou ne les lâchaient qu'à regret » (p. 132). (H. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du Trouvère Adam de le Hale*, Paris, 1898, gr. in-8, 605 pp.)

clerc n'est pas comme lui brutal et cruel, il est surtout prudent et discret[1].

En Allemagne, les clercs aiment les jeunes filles comme en France : un prêtre nous en assure[2] ; il arrive que les clercs aient des aventures. L'un d'eux offre son cœur à une pucelle qui refuse d'abord, puis cède ; après s'être aimés, ils se lèvent, prennent chacun sa route et ne se revoient plus[3]. Aussi bien, la satire, en Allemagne comme ailleurs, n'a-t-elle pas épargné les clercs. Dans un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Vienne dont nous avons pris la copie, un poème goliardique énumère tout au long les défauts des clercs : oisiveté, avarice, libertinage ; le prêtre, d'origine plébéienne s'enrichit ; les prélats sont des loups qui boivent le sang du troupeau ; baignant dans l'ordure, ils ne peuvent nettoyer autrui. Ce sont de mauvais pasteurs qui estiment les brebis à leur toison[4].

Les poètes français du moyen âge n'ont pas traité les clercs avec moins de sévérité. Il serait trop long de relever tous les traits dirigés contre les mœurs cléricales, et cette énumération nous instruirait en somme assez peu : sans cesse les mêmes griefs, et presque avec les mêmes formules. D'ailleurs, nous n'avons à tenir compte que des textes où il est question de

1. Suum præ omnibus corpus immaculatum domino custodire... Quamvi clericorum sim sorti conjunctus, homo tamen sum in peccatis conceptus et carnis lapsui sicut et ceteri homines naturaliter pronus existens... Si vero in linguæ opere suum recte gerat officium, ab hoc est onere liberatus... Inevitabili vobis necessitate probabo quod magis in amore clericus quam laïcus est eligendus... clericus enim in cunctis cautior et prudentior quam laïcus invenitur (*Andreæ Capellani regii Francorum, de Amore libri tres*, p. p. E. Trojel, Copenhague, 1892), p. 184 et suiv.

2. Disce, bone clerice, virgines amare
Quia sciunt dulcia oscula præstare

(Frederic Zarnke, *Die deutschen Universitäten in Mittelalter*, Leipzig, 1857, I, p. 87).

3. Pertransiyit clericus
Durch einem grünen Waldt... (*Ib.*, I, 88).

4. Ovem plenam vellere ducit meliorem (ms. Bibl. Vienne, n° 3121, 88 verso-89 recto). Le poème du ms. 3121 a attiré notre attention par le titre qu'il porte au catalogue de la Bibl. de Vienne : *Carmen contra clerum* et par l'Incipit : omnis fere clericus invenitur parcus.

l'avarice, de la luxure et de la gourmandise des clercs, puisque tels sont les vices des clercs de nos poèmes.

On médit des clercs comme on médit des femmes ; et les satires dont ils sont l'objet nous offrent plutôt une caricature qu'un portrait ressemblant. Il est très difficile de faire le départ entre le réel et la fantaisie, et les observations recueillies ici et là parmi les textes ne nous permettraient pas de constituer un tableau d'ensemble. Pour nous d'ailleurs, seules les œuvres antérieures à 1250 sont de quelque utilité [1].

1. Les prédicateurs français du XIIe siècle (cf. abbé L. Bourgain, *La Chaire française au XIIe siècle, d'après les mss.* Paris, 1879, in-8, 399 pp.), traitent avec sévérité l'avidité des évêques et des clercs : « Quelquefois, dit M. Bourgain, les évêques recouraient à tous les moyens pour acquérir ces richesses. Ils dépouillaient les fidèles dont ils auraient dû être les protecteurs, ou ils livraient les choses saintes au plus honteux trafic », p. 277.
Le même auteur cite (p. 278), Adam de Perseigue : « C'est avec le patrimoine du Crucifié qu'ils entretiennent leur luxe et leur orgueil. Ils ne sont point soucieux des âmes, mais de leurs oiseaux... Le lieu saint, le lieu de la prière, ils en font un champ de foire, et la terre des saints est devenue un repaire de brigands » ; et plus loin (p. 280), M. Bourgain ajoute : « L'exemple venant des évêques, le clergé inférieur négligeait tous ses devoirs et, dans plusieurs provinces, en Normandie surtout, le sacerdoce était tombé dans le plus honteux avilissement. Les prédicateurs poursuivent avec véhémence les voluptueux ; ils empruntent les couleurs de Juvénal, et par endroits ils dépassent la crudité de son langage, » p. 281. L'auteur cite saint Bernard : « De là ces tables chargées de services splendides et de mets délicieux ; de là ces excès de bouche, ces débauches, ces guitares, ces lyres et ces flutes ; de là ces celliers qui regorgent de toutes choses, ces vases de parfums précieux, et ces coffres remplis de trésors immenses. C'est pour cela qu'on veut être et qu'on est en effet prévôt d'église, doyen, archidiacre, évêque et archevêque » ; puis Hildebert (p. 285) : « Comment (un laïque) aura-t-il horreur des fautes qu'il sait être commises avec impudence par les clercs ? Comment les laïques abhorreront-ils les impuretés de la chair lorsqu'ils entendent dire qu'il y a des prêtres et des clercs couverts d'infamies ?... » Enfin, M. Bourgain (p. 293) cite un chancelier, Pierre de Poitiers : « Quelle honte ! nos écoliers se livrent à tous les désirs de la chair. Ils vivent dans des turpitudes qu'aucun d'entre eux, dans le lieu de sa naissance, parmi ses parents et ses proches, n'oserait même nommer... Ils dilapident, en vivant avec des courtisanes, les richesses du Crucifié. »
Cette lutte contre les vices du clergé durait depuis fort longtemps ; elle avait été engagée, dès le Ve siècle, par saint Jérôme et saint Augustin (cf. A. Bartelt, *Die Ausstreifungen des geistlichen Standes in der christlich-lateinischen Litteratur bis zum XII Jahrhundert und in den altfranzösischen*

L'évêque de Rennes, Estienne de Fougères, auteur du « *Livre des Manières* » (1170), constate que le clerc ne vaut que par ses mœurs et par sa science, mais que ses mœurs sont aussi déplorables qu'est nulle sa science [1].

> Ordener deit bon clerc et sage
> . . . .
> v. 209. Lor soignanz peissent, lor mestriz,
> Del patremoine au crucefis.
> Et lor effançonez petiz
> Des trentins qu'il n'ont deserviz.

Plus tard, le jeune *Aucassin* dira qu'il souhaite d'aller en enfer, pour y rejoindre tous ceux qui furent gais en ce bas monde, les beaux clercs et les beaux chevaliers : Car en infer vont li bel clerc et li bel kevalier [2].

Dans le « *Dit de la Rose* », on nous apprend que les clercs sont si experts en matière d'amour qu'ils écrivent pour autrui des lettres et des billets, en parfaits secrétaires :

> Ne li clerc qui les escrira,
> Ne sache ja que ce sera,
> Fors qu'en ceste matiere non [3].

Fableaus, Greifswald, 1884, in-8, 31 pp.). Déjà saint Jérôme blâme les clercs qui s'enrichissent, les clercs gourmands, ceux qui recherchent la compagnie des femmes : « Audio præterea, eum libenter virginum et viduarum cellulas circumire, et, adducto supercilio, de sacris inter eas literis philosophari quid in secreto, quid in cubiculo mulierculas docet ? » (epist. L, p. 236) ; cité p. 3-4.

Saint Augustin reprend le luxe des clercs dans la coiffure et le vêtement : « Cessent itaque clerici, psalmodiæque hymnis que spiritualibus insistentes, capillos, nitras ceteraque velamina in capitibus portare » (Append. T. VI, 293 et seq., cité page 5).

Le même docteur flétrit les clercs luxurieux : « O quam turpe est clericum a meretrice duce captivum. Si conjugium sacerdotibus prohibetur, quanto magis crimen fornicationis in nobis æstimabitur » (Sermo XXXVII. C, cité page 6).

Grégoire de Tours nous apprend que la simonie n'est pas inconnue de son temps : « Jam germen illud iniquum cæperat fructificare ut sacerdotium aut venderetur a regibus aut comparetur a clericis. » (Cité p. 16).

1. Estienne von (de) Fougières, *Livre des manieres* (pp. J. Kremer, Marburg, 1887, in-8).
2. *Aucassin et Nicolete*, édition Suchier, 5e éd. 1903, p. 8.
3. *Le dit de la Rose*, p. p. Jubinal, dans *Jongleurs et Trouvères* 110-118.

Les fableaux nous fourniraient, comme il est naturel, d'abondantes allusions contre les clercs : nous renvoyons le lecteur au fableau *du Meunier et des deux clercs, du chevalier, de la dame et du clerc*, de *Gombert et les deux clercs*, qui couchent l'un avec la femme, l'autre avec la fille de leur hôte [1].

Nus home qui bele fame ait,
Por nule proiere ne let
Clerc gesir dedanz son ostel [2].

Est-ce donc à dire que les clercs observaient bien mal la continence prêchée par les papes et les évêques, est-ce à dire que les clercs n'étaient que des paillards [3], plus paillards que les laïques, et nuisibles à la société ? Nous avons répondu par avance à cette question, en remarquant l'exagération et le parti pris de ces diatribes [4].

1. *Recueil général de Fableaux*, p. p. Montaiglon, V. 83 ; II, 215, IV, 47, etc.
2. *Ib.*, I, 238.
3. Les clercs subissent le reproche de Sodomie. Cf. E. Dümmler, *Zur Sittengeschichte der Mittel alters, Zeitschis für deutsch. altert.* XXII, 256-258, nous ne citons pas le texte d'Yves de Chartres, car il n'est pas question dans nos débats que les clercs aient des mœurs contre nature.
4. Au XIII[e] siècle, au XIV[e] siècle, les diatribes sans être plus violentes, se généralisent de plus en plus. L'auteur de «*Li epistles des Femmes* » (Jubinal, *op. cit.*, p. 22), voulant montrer que les femmes sont dépensières, écrit qu'elles ruineraient « un prevoire ou un clerc » ; l'auteur du célèbre Matheolus est presque aussi éloquent contre les clercs que contre les femmes :

Les bourdeaux suyt et ens se boute
. . . .
Ressembler veut aus damoiseaux

(Ed. van Hamel, 1892, I, livre III, v. 535 et suiv.)

L'auteur du *Songe du Vergier* (p. p. Paulin Paris, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XV, 336-398), vante les beuveries des clercs, amis des menestrels : boire « religieusement », c'est boire à deux mains. Jehan du Pin note que les clercs « ne font que boire, mangier et dormir » (cité par M. Ch.-V. Langlois, *Les Melencolies* de Jehan du Pin, *Revue Bleue*, 17 juin 1908, p. 808). — Jamais une femme ne connaîtra l'amour si elle n'a pas un clerc pour amant ; ainsi parle l'auteur de *la Clef d'amour* au XIV[e] siècle :

Bien sevent amours deporter
Et lor amies conforter ;
Ja n'iert d'amours bien assenee
Femme, se de clerc n'est amee.

(Cité par G. Paris, *La Poésie du moyen-âge*, 1[re] série, p. 199-200).

Il y a des clercs qui ne sont ni débauchés, ni riches [1], il y a des clercs qui travaillent et d'autres qui sont oisifs, mais ce que l'on affirmera sans peine c'est que les clercs ont au moyen-âge sur les chevaliers la supériorité que confère le travail intellectuel. Légistes, conseillers, secrétaires, précepteurs des enfants nobles, poètes, ils ont par mille façons diverses la faculté de s'élever, et de prendre dans la société une certaine place.

Les clercs dont il s'agit dans les débats d'amour, excepté le *Florence* anglo-normand, *Melior*, *Hueline*, le *Concile de Remiremont*, sont des clercs mineurs, attachés à l'Eglise, ayant le droit de se marier, jouissant du droit de clergie et possédant des bénéfices : s'ils étaient diacres ou prêtres, il serait fait allusion à la défense d'aimer les dames et au scandale dont de tels clercs seraient la cause. Pour la plupart ils sont lecteurs, chantres — l'amie du chevalier leur reproche ces ennuyeuses besognes. Ils vivent correctement, portent la tonsure, ne sont pas vêtus comme les laïques.

Dans le *Concile de Remiremont*, ce sont des chanoines, portant une robe noire ; bénédictins voués au célibat, ils en usent très librement avec ce vœu, et gardent aussi peu la chasteté que les chanoinesses de Remiremont. Pour eux comme pour elles, ce sont des amours défendues qu'il convient de ne pas divulguer et de réserver aux seuls membres de la famille bénédictine.

Dans *Hueline*, il est question de prêtres, puisque seuls les prêtres peuvent faire *ensolucion* (v. 60).

Voyez sur les devoirs du clerc, sur la vie qu'il devait adopter, le traité didactique intitulé *La dotrine d'enor*, p. p. Wolf d'après le ms. 2585 de la Bibl. de Vienne. Le clerc doit « aler honestement par la terre esgardant devant lui, por doner es autres boen esample et chastes ».

1. M. Ed. Faral insiste, dans sa thèse sur *Les Jongleurs en France au moyen-âge* (Paris, Champion, 1910), p. 32-43, sur la pauvreté des clercs, sur le grand nombre de déclassés qui se trouvaient parmi eux et attribue à la rancune des clercs savants et faméliques la violente satire des goliards contre l'Eglise Romaine et le clergé. Nous ne saurions aller jusqu'à dire que les goliards furent sincères dans leurs attaques, mais on ne peut oublier que les clercs en révolte et les membres les plus autorisés du clergé expriment les mêmes griefs en termes identiques. Sur ce point Golias et saint Bernard sont d'accord. Les reproches faits aux mauvais clercs traduisaient donc une pensée généralement admise sur un vice réel.

Dans les poèmes anglo-normands, les clercs sont-ils prêtres ou moines ? Ce qui est sûr, c'est qu'ils n'ont pas le droit d'aimer et que leurs amours sont répréhensibles. Et cependant, en Angleterre plus qu'en France, l'opinion publique devait leur être indulgente, puisque nulle part le clergé n'a protesté avec autant de hardiesse et d'opiniâtreté contre l'obligation de la continence ; les écrits de Gautier Map et la *Consultatio sacerdotum* le prouvent assez. C'est ce caractère illégitime de l'amour qui donne aux poèmes anglo-normands plus d'accent et plus de violence : les opprimés se plaignent et protestent.

Les poètes, des clercs sans doute, n'ont aucune peine à se prononcer en faveur de leurs collègues contre la tourbe turbulente des chevaliers, et le débat d'amour est moins un procès équitable où les deux parties s'accusent et se défendent, qu'une apologie du clerc, dont la victoire est par avance assurée.

CHAPITRE III

LE DÉBAT. — QUELQUES PROLONGEMENTS DU DÉBAT ET DU THÈME DU VERGER

Connaissant le cadre du débat et les personnages dont il s'agit, il convient maintenant d'examiner le débat lui-même, de noter dans les versions diverses les arguments pour et contre le clerc et le chevalier.

Commençons par les poèmes latins, en choisissant d'abord celui qui se distingue le plus des autres versions, le *Concile de Remiremont* : les clercs sont doux, affables, courtois, probes, fidèles, discrets et généreux ; leurs défauts sont surtout extérieurs ; ils ont des vêtements noirs et tristes, ils sont gras, et se donnent tout entiers aux plaisirs de la table. En outre, on les voit toujours leur psautier à la main. Quant aux chevaliers, ils sont bavards, indiscrets, médisants, maigres, pâles et défaits, obligés par la pauvreté à combattre ; mais il est juste de reconnaître qu'ils sont braves, et que leurs vêtements sont éclatants, enfin ils montent à cheval, tournoient et pensent à leur dame.

Le poème de *Phyllis* ajoute peu aux raisons déjà exposées. Cependant il met plus en relief la richesse du clerc, le dénûment de son rival ; il fait ressortir aussi que le premier s'occupe à des travaux de l'esprit, vit dans la méditation et dans la contemplation, tandis que l'autre a des besognes plus matérielles. Cet avantage compense l'inélégance de la tonsure.

Les versions françaises de *Florance* parlent encore du psautier, de la tonsure, opposent le rôle du clerc qui est de prier à celui du chevalier qui est d'aimer ; mais, l'argument décisif et qui

revient ici à chaque instant, c'est que les clercs sont les plus courtois.

C'est la courtoisie qui est présentée aussi dans *Hueline* comme le principal titre à l'amour, et le trait distinctif des clercs. Ce poème, plus réaliste que les précédents, insiste sur l'avidité du clerc qui vit des morts et s'enrichit grâce à eux, mais par contre la misère du chevalier lui fait user pour vivre des expédients les plus bas.

Autant et plus qu'*Hueline, Melior et Idoine* a des traits réalistes.

Le poème anglo-normand tient pour une supériorité la santé et la force physique du clerc, bien préférable à l'état du chevalier dont les membres sont sans cesse froissés et endoloris. L'amante de ce dernier devra se faire sa garde-malade... mais par contre, on nous dit ici, pour la première fois, que les amours du clerc sont scandaleuses et qu'une femme se déshonore en se livrant à lui.

L'auteur d'un autre poème, également écrit en Angleterre, (*Florence* de Cheltenham) fait au clerc le même reproche. Cette version ne le cède en rien à la précédente en vigueur, en précision, je dirais volontiers en brutalité. Il s'agit d'un clerc répugnant, aux doigts sales et noirs, qui mange et boit comme un porc. De plus, et ce détail est nouveau, les clercs sont de basse condition. On peut reprocher aux chevaliers d'avoir un corps couvert de blessures, d'être fourbus et *deberdillés,* mais ils sont plus sympathiques que leurs adversaires et, chose unique dans nos débats, le poète leur donne gain de cause : ce n'est pas qu'il leur décerne des louanges plus flatteuses, il se borne à accentuer les tares physiques et morales du clerc.

Suivant que les auteurs parlent davantage de telle qualité ou tel défaut, le poème prend une physionomie particulière. Dans le *Concile de Remiremont,* c'est la discrétion des clercs, l'imprudent bavardage des chevaliers qui amoindrissent toutes les autres considérations ; c'est que l'amour des moines et des religieuses doit demeurer mystérieux. *Phyllis,* d'allure plus païenne, donne plus de place à la supériorité de l'étude sur les

travaux militaires; déjà l'auteur pense presque en humaniste. Les poèmes français, celui d'*Hueline* y compris, étant des poèmes courtois, déclarent la courtoisie le mérite souverain, et cette unique particularité l'emporte sur tout le reste. Enfin, les poèmes anglo-normands, malgré les sensibles différences de composition, mettent en pleine lumière deux faits négligés par les versions du continent : santé et force physique d'une part, et de l'autre l'interdiction d'aimer qui frappe les clercs.

On pourrait distinguer toutes ces versions en deux groupes : dans le premier (*Phyllis*, et ms. français de *Florence*), le cadre enveloppe le débat et en atténue seulement le réalisme ; dans le second (*Concile de Remiremont* et poèmes anglo-normands), le cadre est subordonné au débat, il est nul dans le *Concile de Remiremont*, insignifiant dans *Melior*, et dans le *Florence* anglo-normand il est à la fois encombrant et hors de propos : en effet il forme une longue introduction, étrangère par le ton au reste du poème ; c'est une sorte de hors-d'œuvre, et l'on sent bien que l'auteur en voulant se conformer à une tradition s'est épargné par un début peu poétique et prolixe l'ennui d'y revenir au cours du débat. Le poème d'*Hueline* tient à la fois des deux groupes.

Aussi malgré l'unité foncière du sujet, rien n'est plus différent que nos poèmes si on les compare entre eux. Alors que les pastourelles avec des éléments nécessaires et invariables, comme le débat dans nos poèmes, ont une physionomie commune, un ton, une allure par où on les distingue sans peine entre tout autre poésie, les pièces dont je m'occupe n'ont ni la même inspiration, ni la même couleur, ni à vrai dire, la même nature. Il semble que les unes soient de jolis contes de fées où l'on discute, et où la mort de la femme amoureuse est une fiction comme le duel des oiseaux et comme la cour d'amour, tandis que d'autres, par la précision de certains détails, par l'âpreté de la satire, se rapprochent des fableaux ; et entre ces deux types extrêmes, il y a bien des degrés, des nuances diverses : des poèmes comme *Hueline* sont déroutants par le contraste qui existe entre la doctrine de courtoisie et la brutalité de certaines paroles prononcées.

*
* *

Nous n'avons pas à faire l'histoire du genre « débat », et seuls les débats où il est question du clerc et du chevalier nous intéressent directement. De même, s'il importait de montrer quelle est l'origine du thème du Verger, quel est son développement, quelle est son importance dans le Débat du clerc et du chevalier, il ne nous appartient pas de suivre les variations de ce thème littéraire[1]. Ce que nous pouvons remarquer, dès l'abord, et ce qui touche encore à notre sujet, c'est que verger d'amour et débat sur l'amour sont étroitement liés, comme sont liées aussi aux charmes du Verger les délices du printemps paradisiaque. Dans la *Complainte d'Amonr*, dans la *Cour d'Amour*[2], comme dans le *Roman de la Rose*, le jardin fleuri est le cadre tout préparé aux scènes amoureuses, aux discussions sentimentales. En outre, le dieu, comme dans nos débats, tranche la question posée dans la *Cour d'Amour* ; il parle à ses respectueux admirateurs, il tient son parlement : il faut aimer avec loyauté, avec discrétion et sagesse ; Pauvreté accompagnée de Gentillesse est meilleure qu'Orgueil escorté par Richesse. C'est donc une dispute ex-professo, et le dieu lui-même prononce la sentence en dernier ressort[3]. Dans la *Messe des Oisiaus* de Jean de Condé, Vénus a le rôle du dieu d'amour : après que le rossignol et d'autres oiseaux ont chanté la messe, le papegai fait un sermon sur les devoirs des amants ; il engage un dialogue entre les chanoinesses et les grises nonnains. Les chanoinesses disent à leurs rivales :

Prendés vos convers et vos moisnes,
Et lor doneis larges aumoisnes,
Et lor porteis de vo pitance.

1. Pour le *Fabel* et *Venus*, nous renvoyons le lecteur aux textes mêmes publiés ci-après ou analysés.

2. P. p. L. Constans, *Les mss. français de Cheltenham* (Paris, 1882), p. 66.

3. Dans une plaquette parue en 1509 *Le Proces des deux amans plaidyant en la court de Cupido*, il y a un Jugement du Dieu, siégeant tout nu sur un trône parmi ses sujets (Recueil de Montaiglon, X, 170 et suiv.).

Vénus déclare que tous ont droit à l'amour, pourvu qu'ils respectent les règles énoncées par le papegai. Ce poème, écrit à la fin du XIIIe s., postérieur au dernier de nos débats, en conserve le cadre féerique, la discussion, l'idée du jugement [1]. Le choix des personnages, gens d'église et nonnains, rappelle singulièrement le *Concile de Remiremont*, bien que les chevaliers ne figurent pas dans la *Messe des Oisiaus*, et que ce soient les qualités des amantes et non celles des amants que l'on mette en cause [2].

Il arrive même que le dieu d'amour prononce une sentence, sans qu'il y ait eu au préalable ni débat ni dispute : c'est un poète qui rencontre dans un verger une déesse, elle l'autorise à cueillir des fleurs à condition qu'il ne touche pas à la guirlande d'amour ; le poète se lamente, et un message conduit la déesse au Palais d'Amour. Amour la tance pour ce qu'elle a traité avec rigueur le poète : vous lui devez une compensation ; devenez sa véritable amante.

E poi stare per sua diritta amança [3].

Comme ailleurs il y a le Verger et le Palais du dieu d'amour, et le maître donne un ordre suprême.

Bien qu'il ne s'agisse pas exactement du débat du clerc et du chevalier, il faut rapprocher de nos poèmes le *Jugement dou Roy de Behaigne*. « Une dame dont l'amant vient d'être enlevé par la mort, et un seigneur, trahi et délaissé par son amie, prétendent chacun avoir plus à souffrir que l'autre. La querelle, sur le conseil de Guillaume, est portée devant le roi de Bohême et tranchée en faveur du chevalier. » L'éditeur de G. de Ma-

1. *La messe des oisiaus et li plais des chanoinesses et dos grises nonnains* (Œuvres de B. et J. de Condé, éd. Scheler, III, 1).

2. Dans la *Cour d'Amour* de même, il ne s'agit pas des amants que préférera la femme, mais de la femme qu'il est préférable d'aimer. L'on nous fait le portrait physique et moral de la femme idéale.

3. A. Mussafia, *Cinque sonetti antichi*, tratti da un codice della Palatina di Vienne (Vienne, 1871), XIVe siècle.

chaut, M. E. Hoepffner, rapproche à bon droit ce poème, de *Phyllis*, de *Florence*, etc. [1].

Quant à la question de savoir « lequel vaut miex a amer du clerc ou du chevalier », même après le XIII[e] siècle nous en notons des traces dans la littérature, sans qu'il y ait de débat proprement dit : nous avons signalé la remarque de la *Clef d'amour*, il en est d'autres. Certains poètes, comme Deschamps, estiment que les clercs et les chevaliers, en se mariant, perdent leur agrément et leurs qualités :

Lors pert li clers son escripture,
Et li chevaliers sa poursuite,
Des armes ne fera plus suite.
. . . .
L'un pert par marier science,
Et l'autre en pert nom et vaillance [2].

Deux pièces ont un intérêt particulier, parmi les prolongements du débat [3]; M. Neilson n'a pas cité l'une d'elles, et n'a qu'assez légèrement résumé l'autre, d'après la *Bibliothèque* du duc de la Vallière.

L'ouvrage italien a pour titre : *Il contrasto della bianca et*

1. Cf. *Œuvres de Guillaume de Machaut*, p. p. E. Hœpffner (*Société des Anciens Textes*). Paris, 1908, t. I[er]. Introduction, p. LX-LXI.

2. *Miroir de mariage*, v. 7885 et suiv.

3. Signalons encore que dans la 8[e] *matinée* du sieur de Cholières (XVI[e] s.) qui a pour titre « Des lettréz et des guerriers », l'auteur demande « se une fille doit plus désirer d'être acouplee par mariage a un homme d'estude que a un guerrier. » On dit en faveur des lettrés qu'ils savent faire des sonnets, et « resveiller amour par poesie », qu'ils sont courtois avec leur femme, tandis que les hommes d'armes savent mieux frapper que bien dire (Œuvres, t. I, p. 275 et suiv. Tricotel et P. Lacroix, Paris, Jouaust, 1879). Sans doute il ne s'agit pas de nos clercs, mais il est curieux de noter qu'on reconnaît aux uns comme aux autres les mêmes avantages. — Dans une page de son *Monophile*, Estienne Pasquier disserte sur les aptitudes à l'amour, non du clerc, mais de celui qui dans la société du XVI[e] siècle l'a remplacé. « Il me semble de l'estat de celui de robbe courte, qui sont les armes, être plus recommandable à l'amour que celui de robe longue, la profession duquel gist principalement en l'estude, du tout incompatible avec l'amour, [le chevalier] s'efforce de plus en plus à prendre mille honnestetez et galantises. » Pasquier en bon humaniste estime tant la science et la vie de l'esprit, qu'il le trouve incompatible avec les mignardises et les mièvres plaisirs de l'amour galant (Pasquier, Œuvres complètes, 1723, I, 771).

della bruna[1]. C'est au mois de mai ; deux femmes, l'une blanche et l'autre brune, vont cueillir les fleurs nouvelles. Elles écoutent gazouiller les oiseaux, et se lavent à la fontaine. Fleurs, oiseaux, fontaine, tous les détails du Verger d'amour. Et le débat[2] commence, parce qu'elles ont aperçu un enfant plus joli que la fleur d'aubépine :

« Quelle est de nous deux la plus belle ? » — « Vous êtes d'égale beauté ». La blanche est plus colorée que rose de mai, et la brune semble née en Paradis ; leurs costumes sont d'une incomparable richesse[3]. Après avoir vanté chacune sa beauté, elles se lancent des injures réciproques, car elles se disputent

1. P. p. Ferrari dans *Giornale storico della Letteratura italiana*, VI, 352 et suiv. La première édition que nous possédons est datée de 1545, mais c'est une réimpression.

2. Bien qu'il ne s'agisse ni de clerc ni de chevalier, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler le délicieux débat entre la mère et la fille sur la question de savoir s'il vaut mieux pour la fille donner son cœur à l'amoureux riche, ou au bel amoureux. C'est un débat aussi intime, aussi réaliste que les débats dont nous nous occupons sont semblables à des œuvres d'école, quoiqu'enveloppés d'un mystère poétique. Et en vérité, s'il n'est pas question de clerc et de chevalier, dans ce poème comme dans *Hueline*, l'auteur insiste surtout sur les satisfactions qu'éprouve la femme à recevoir des cadeaux :

Belle mere, ke ferai ?
De deux amans sui mis en plai,
Li uns est beaus com fleur de may,
Li autres est riches, ben le sai.

La mère conseille à sa fille de suivre son exemple ; jeunette, elle adorait les présents. Mais la fille adore les baisers du bel amoureux... Il lui semble qu'elle « boit du piment » quand il l'accole.

Mieuz vaut joie orphanine
Ke richesse et marrement.

Non, dit la mère, sans la richesse on ne jouit de rien, et l'on n'est pas considéré (*Romania*, XIII, p. 512, p. p. M. Paul Meyer, d'après le ms. 8336 de la Bibl. Philipps à Cheltenham). Cf. encore le *Lai du Conseil*, p. p. F. Michel (Paris, 1836, in-8, p. 85-110).

3. Entrambe due si levarono un mattino,
La bianca e la brunetta ognuna isnella,
Andarono solazzar in un giardino.
E l'una et l'altra, o quant 'era bella !
E a seder se misson sotto un pino,
Cantando rosignuoli sur la ramella...

l'amant et sont rivales. Deux florentines sont élues comme arbitres : devant elles la blanche et la brune présentent successivement leur défense. L'une des Florentines demande son avis au jeune homme, qui ne veut pas se prononcer. Les deux amoureuses se querellent à nouveau. Enfin, un duel est fixé, qui aura lieu sur la place de Sienne, pour trancher le débat. C'est par un matin de Pâques, les deux demoiselles comparaissent sur le champ de bataille embaumé de lis et de violettes. Deux cavaliers s'offrent comme champions : elles refusent avec fierté. Elles ont de belles armes :

Ognuna aveva scudo e bona mazza
Elmo lucente ed al lato la spada.
. . . .
Disse la bianca : or tu, brunetta pazza,
Tu sei verso di me apparechiata,
Or ti difendi, ch'io ti vo'ferire [1].

Après qu'elles se sont frappées, tour à tour, c'est la Brune qui obtient la victoire, et la Blanche se rend à merci. Le jeune homme épouse la Brune, qui le mérite bien. La Blanche songe à se faire religieuse, mais un des cavaliers présents lui demande sa main et elle ne refuse pas.

Cette histoire qui ressemble beaucoup au *Débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée* [2], poème du XVe s. français, se retrouve dans les chansons populaires de Venise, de Calabre. S'il ne s'agit pas du clerc et du chevalier, il n'en est pas moins frappant de constater même description, mêmes détails précis (pin, fontaine, combat), dans ce débat et dans nos poèmes médiévaux.

Clerc et chevalier sont métamorphosés en jeune moine et vieux « gendarme » dans une farce française du XVIe s., mais sous des noms différents ce sont bien les mêmes personnages :

1. Et oggi e'l di ch'io ti faro morire,
Ella gli dette cosi gran ferita
Sopra de l'elmo, qual era cerchiato,
Quasi la brunetta fu sbigottita...

2. P. p. Montaiglon, *Recueil d'anciennes poesies françoises*, t. V, pp. 264-304.

Farce nouvelle contenant le débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, par devant le dieu Cupidon, pour une fille, fort plaisante et recréative [1]. Cupidon conseille à une jeune fille de prendre plutôt un amant qu'un mari. Elle choisit le jeune moine :

LA FILLE

Il n'est feu que de jeune bois.

LE GENDARME

Il n'est aboi que de vieil chien
Prenez moi et vous ferez bien.

LE MOINE (au gendarme)

. . . . . . Elle qui est gente,
Et qui a verds et riants yeux,
Et vous les avez chassieux,
Ny plus ni moins qu'un chat de may.

LE GENDARME

. . . .
Si ce moyne vous emmene,
Vous serez femme diffamee,
Or serez de moy plus aymee
Qu'oncques Paris n'aima Heleine.
. . . .

LA FILLE

Moins d'honneur e plus de proffit.

Et Cupidon sentencie :

Du soldat la force est faillie,
Le moine aura pour son partage
La fille.

De même que dans le *Florence* anglo-normand, le gendarme (= chevalier) objecte que la femme si elle aime le moine (= clerc) sera « esclaundree ». Cette farce est à notre connaissance, le seul prolongement dramatique du débat.

1. Duc de la Vallière (*Bibl. du Théatre françois depuis son origine*. Dresde, 1768, I, 10-11) analyse cette pièce qui nous a été conservée dans le *Recueil de plusieurs Farces tant anciennes que modernes* (Paris, 1612, chez Nicolas Rousset, p. 591). Cf. le recueil des *Cantilene et Ballate* de G. Carducci.

Enfin nous avons à parler d'une pièce des *Carmina Burana* (celle qui porte le n° 55) dont nous ne sommes pas à même de définir toute l'importance, à cause de son obscurité et peut être de ses lacunes. Il importe de bien l'examiner telle qu'elle est et de tâcher à en dégager le sens et la portée. Si nous pouvions affirmer qu'il s'agit dans ce poème d'un véritable débat, et qu'au lieu de nos oiseaux, ce sont des fleurs qui s'offrent à être les avocats des demoiselles, nous serions en présence d'un thème analogue au thème de *Phyllis*, et traité d'une manière assez différente pour qu'il ne soit pas sans réelle utilité de mettre en parallèle la pièce 55 et l'ensemble de nos débats d'amour. Gröber, dans son *Grundriss* [1] écrit que c'est un poème « embrouillé et confus », qui oppose et préfère l'amour réaliste des clercs à l'amour idéaliste des chevaliers. Le lecteur en jugera. Nous en donnons d'abord une traduction quasi littérale.

I Le froid horrible a cessé ; voici le temps des fleurs. A l'approche du printemps, la terre est grosse. Elle se délivre et enfante, lorsqu'on voit les fleurs. o, o, o, a, i, a, e. L'amour est une chose dont on ne se console pas (?) Le clerc sait aimer la jeune fille plus que le chevalier. II Le soleil ranime la terre pour que son fruit ne périsse pas ; c'est par la douce température que se forme le principe des choses, c'est ce qui fait germer et multiplie les semences III La montagne se revêt de fleurs, et résonne du chant des oiseaux ; dans les forêts les oiseaux chantent, et gazouillent doucement, et Philomèle ne cesse pas sa plainte : elle se souvient de sa perte. IV La face de la terre sourit. Maintenant écoutez, jeunes filles, pour diverses raisons, les chevaliers n'aiment pas comme il faut : Le chevalier manque de forces, et des qualités physiques. V Le thym et le chardon donnèrent cet avis : A cause de leur beauté, les chevaliers nous semblent dignes d'amour (Au sujet desquels cette sotte raison — Fut interrompue pour faire place à un jeu (?)) VI Mais sur leurs cœurs les chevaliers peignent nos portraits avec de la soie colorée sur leurs manteaux, et sur

1. II, 421.

leurs boucliers. A quoi nous servent de telles choses, puisque notre personne elle-même s'évanouit devant leurs yeux. ? VII Les clercs pendant le froid nous regardent à la cuisse [1] sous le voile de nos vêtements, et ensuite ils assistent à notre toilette [2]. Bientôt au sujet de tout clerc, la conclusion d'Amour fut rendue [3].

Il semble bien, que l'auteur ait voulu assimiler la puissance amoureuse des clers à la nature printannière et féconde. L'idée que les chevaliers manquent de forces, qu'ils ne sont que des ombres d'amoureux se poursuit jusqu'au bout. Mais il est impossible d'analyser la marche du dialogue. Le thym et le chardon paraissent les champions de l'une et l'autre cause, sans qu'on soit en droit de l'affirmer. Il y a une objec-

1. Dans le *Concilede* de *Remiremont*, il est fait allusion aussi à la cuisse des nonnains qu'il n'est permis de toucher qu'aux clercs de Toul.

2. *Pyxis* signifie parfois : attirail de toilette, ce qui sert à la toilette.

3. I. Frigus hinc est horridum
Tempus adest floridum ;
Veris ab instantia
Tellus jam fit gravida.
In partum inde solvitur
Dum florere cernitur,
O, o, o, a, i, a, e,
Amor insolabile !
Clerus scit diligere.
Virginem plus milite.

II. Sol tellurem recreat,
Ne fetus ejus pereat ;
Ab æris temperantia,
Rerum fit materia,
Unde multiplicia
Generantur semina.

III. Mons vestitur floribus
Et sonat a volucribus,
In silvis aves concinunt
Dulciter que garriunt,
Nec Filomena desinit,
Jacturam suam meminit.

IV. Ridet terre facies ;
Nunc audite, virgines,
Colores per multiplices ;
Non amant recte milites
Miles caret viribus
Nature et virtutibus.

V. Thymus et lapathium
Inierunt consilium
Hoc : propter formam milites
Nobis sunt amabiles,
De quibus stulta ratio
Suspensa et solatio.

VI. Sed in cordibus milites
Depingunt nostras facies
Cum serico in palliis
Colore et in clipeis.
Quid prosunt nobis talia,
Cum forma perit propria.

VII. Clerici in frigore
Observant nos in femine,
Pannorum in velamine
Deinde et in pyxide
Mox de omni clerico,
Amoris fit conclusio.

tion (sed in cordibus, strophe 6) qui répond à un argument que nous n'apercevons pas. De même la conclusion arrive avec une rapidité inattendue et mystérieuse. Le *observant nos* [1], atteste en outre que les jeunes filles parlent indépendamment des fleurs qui les défendent, et la présence de ces jeunes filles ne nous est annoncée en aucune façon. Sans parler des difficultés qui proviennent du style même et de l'incohérence des idées, de mots comme *insolabile, solatio, pyxide*, de certaines phrases qui tournent court, nous avons l'impression de ne lire que des bribes d'un poème qui fut assez mutilé. Néanmoins il y a débat, puisque d'une part en faveur des chevaliers on formule ceci : ils portent sur leurs vêtements le portrait de leurs dames, et ils sont beaux ; d'autre part, en faveur des clercs : ils ont la puissance physique, et le goût des choses de l'amour, indiqué par plusieurs traits réalistes. Il y a débat, et il y a « conclusion », en faveur des clercs. semble-t-il, quoique la proposition « de omni clerico » soit ambigüe. Quant au rôle des plantes [1], le fait qu'il s'agisse d'un « consilium » prouve qu'elles ont à discuter et à se mettre d'accord sur les qualités respectives du clerc et du chevalier. C'est donc, au printemps, un débat sur le clerc et le chevalier envisagés comme amants, avec des plantes qui se mêlent à la dispute, et une décision finale. Si d'ailleurs, le « de omni clerico » nous peut laisser perplexes, le vers : Clericus scit deligere virginem plus milite, nous tire d'embarras.

Quant à la structure poétique de cette pièce, il faut noter qu'elle est régulièrement construite. La première strophe a 10 vers, de 7 syllabes, sauf le 5e qui est de 8. La seconde a 6 vers de 7 syllabes, sauf le 2e qui est de 8 et le 3e de 9. La troisième a 6 vers de 8 syllabes, sauf le 1er et le 4e qui sont de 7. Dans la 4e strophe, en 6 vers, les deux premiers et le cinquième sont de 7 syllabes, et les autres de 8 ; dans la 5e, le 1er et la 4e sont de 7 syllabes ; tandis que dans la 6e, tous les

1. Plantes sauvages. Nous ne pouvons admettre que les jeunes filles soient symbolisées par ces noms, comme elles le sont dans nos débats par des noms de jolies fleurs.

vers sont octosyllabiques. Enfin dans la 7e strophe, le 1er et le 5e vers sont de 7 syllabes. Il est intéressant aussi de remarquer que le 2e vers de notre pièce *Tempus adest floridum*, est le début d'un poème étudié par M. Schreiber [1] : ce chant goliardique est un de ceux que les critiques allemands classent comme « Frühlingslied », chant de printemps. Pourrait-on supposer que le n° 55 fût un mélange assez confus de deux poèmes distincts l'un en vers de 7 syllabes, l'autre en octosyllabes ? Cela expliquerait peut-être et les fautes rythmiques, et les obscurités foncières. Dans la 1re str. n'est-il pas question de la nature « enceinte », puis de l'assertion que les clercs aiment mieux que les chevaliers ? ensuite le poète glorifie la nature printanière, et reprend au 2e vers le thème du clerc et du chevalier : ainsi, jusqu'à la fin. Il était plus logique de parler d'abord de la nature pour arriver ensuite à l'amour des hommes, et il nous paraît qu'il faut admettre outre des lacunes, des interversions qui concourent à embrouiller la ligne générale du poème. Ce qui confirme notre hypothèse c'est que dans le n° 110 des *Carmina Burana* (*Tempus adest floridum*) il est dit que les clercs sont aimés des jeunes filles et invités par elles au plaisir.

Virgines cum clericis
Simul procedamus
Per amorem veneris
Ludum faciamus.

Entre le n° 110 et le n° 55, autre similitude : les rimes ne sont pas des rimes à dire le vrai, ou plutôt elles n'existent que pour l'oreille, ainsi que le constate M. Schreiber.

L'obscurité du poème que nous avons transcrit s'explique peut-être en dehors des lacunes probables par son caractère populaire. On est porté à croire que le thème du débat était assez répandu pour que le poète pût se faire comprendre à demi-mot ; et d'autre part le vers 7, tout entier composé d'interjections fait songer à la ritournelle d'une romance ou

1. *Die Vaganten Strophe*, p. 100.

d'une pastourelle encore que ce vers ne se répète pas comme un refrain.

S'il en était ainsi, le débat aurait pris tour à tour la forme d'une fiction savante (*Concile*), d'un poème courtois ou satirique (toutes nos versions, hormis le *Concile*) et d'une chanson populaire.

CHAPITRE IV

CLASSEMENT DES VERSIONS ET ÉVOLUTION DU DÉBAT DU CLERC ET DU CHEVALIER

Avant de comparer avec minutie les diverses formes du débat et d'essayer ainsi d'en faire un classement, puis de marquer l'évolution du débat lui-même, nous apercevons que tous nos poèmes sont apparentés, et les deux tableaux suivants le montreront avec clarté :

a) *Traits particuliers à une ou plusieurs versions.*

1° Une portière du couvent amoureuse, dans le *Concile*, et un portier du palais d'amour dans un ms. de *Florence* B ; il faut présenter le seel d'amour à la porte, surtout dans D :

> Sauf ce que au portier donrés
> Son treü que vous li devés v. 124-125.

2° Description des montures, simplement indiquée dans *Florence*, développée dans *Phyllis.*

3° Dans le *Concile,* mélange irrespectueux de l'amour et de la religion chrétienne. Ce mélange n'existe dans les autres versions que pour le Verger d'Amour et le palais du Dieu.

4° Oiseaux comme champions dans les versions françaises et anglo-normandes.

5° Jugement en faveur des chevaliers dans le *Florence* anglo-normand, contrairement à toutes les autres versions.

6° Indication du scandale résultant de l'amour des clercs, dans les deux poèmes anglo-normands.

b) *Traits communs à toutes les versions du débat.*

1° Le printemps[1].
2° Description plus ou moins longue des costumes.
3° Deux femmes antagonistes.
4° Qualités des clercs : partout aimables, courtois, généreux.
5° Défauts des clercs : l'ennui du psautier.
6° Qualités des chevaliers : ils sont braves et se couvrent de gloire pour leur dame.
7° Défauts des chevaliers : pauvres, vantards, indiscrets.
8° Jugement prononcé sans appel.

Dates respectives des deux poèmes latins.

Le *Concile*, et *Phyllis*, doivent être examinés d'abord. En dehors des questions qui se posent au sujet des poèmes français, les deux poèmes latins, en raison même de la langue dans laquelle ils sont écrits, ont donné lieu à des controverses touchant la région des auteurs et la date des œuvres. Il importe donc que nous étudiions à notre tour ce double problème : de la solution qui s'imposera à nous dépendra le classement général de nos débats.

L'un des poètes ayant localisé le débat, et mis en cause l'abbaye de Remiremont, a donné à penser aux historiens modernes de la célèbre abbaye fondée par saint Romaric, que les religieuses ou les chanoinesses y menaient une vie fort relâchée au XIIe siècle. Cette opinion laisse entendre que le poème fut en quelque sorte un reflet de la réalité, et que l'auteur du

1. A ce propos M. G. Huet nous écrit qu'il a publié dans le *Twintigste Eeuw* (Le XXe siècle), septembre 1903, une remarque sur le *Concile de Remiremont*. Il signale « le costume orné de fleurs, donc printanier, que porte la *Cardinalis domina* qui préside le Concile, ainsi que l'exprersion *quasi Veris* qui lui est appliquée : tout cela semble un emprunt aux fêtes populaires du printemps, où la saison printanière est personnifiée par une jeune fille ou une fillette ; d'autre part ce caractère printanier rattache la *Cardinalis domina* à l'Amour également printanier que nous voyons dans *Phyllis et Flora* et dans le *Roman de la Rose*. »

Concile n'eut à inventer que la forme de son débat. Guinot, que des auteurs plus récents se sont bornés à reproduire [1], publiait en 1859 un document qui semble donner à cette thèse un appui officiel : c'est la bulle adressée le 17 mars 1151 par Eugène III aux archevêques de Cologne et de Trèves, ainsi qu'aux vêques leurs suffragants, au sujet du monastère de Remire-

1. Sur l'abbaye de Remiremont, l'on peut consulter les études suivantes : A. Guinot, *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont* (Paris, 1859, in-8°); Didelot, *Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution* (Nancy, 1888, in-8°); Ravold (J.-B.),*Histoire anecdotique des Pays de Lorraine, de Bar et des Trois Evêchés* (Paris, 1889-1890, 3 vol. in-8°); Abbé Eugène Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (Nancy, 1900, 3 vol. in-8°), Comtesse de Béduer (Marguerite de Lostange), *Les chanoinesses de Remiremont pendant 12 siècles* (Paris, 1900, in-8°, 304 pp.), Stéphane Mougin, *Le Palais Abbatial de Remiremont* (extr. des Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges) (Epinal, 1904). — A une importance particulière, l'article de Didier Laurent, *L'abbaye de Remiremont, contribution à l'Histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère* (dans *Mémoires de la Soc. d'Archéologie Lorraine*, 1897, p. 259-499). L'auteur donne le texte du *Liber vitæ* d'après le ms. de la Bibl. Angelica à Rome (A, 2, 10), dont des extraits ont paru dans *Der Liber Vitæ und die nekrologien von Remiremont in der Bibliotheca Angelica zu Rom*, de Ad. Ebner (publ. dans *Neues Archiv. für deutsche Geschichtskunde*, 19e année, livr. I).

Sources manuscrites a) Paris. Toutes les chartes que possède la B. Nat. sur l'abbaye ont été cataloguées par M. Léopold Delisle (*Mss. latins et français ajoutés aux fonds des n. acquisit.*, Inventaire par L. D., Paris, 1891, p. 519-571). Un petit nombre de pièces seulement sont du XIIe s.; nous n'avons rien à retirer pour notre étude des mss. n. a. l. 2528 à 2546, 2548 à 2552, n. ac. fr. 1284, 1299, 1376, 3662, 3664, 3665. 3667, 3683, 3690. Le ms. n. a. l. 2547 contient au n° 23 la bulle d'Eugène III dont nous parlons longuement dans le texte ci-dessus. Le ms. n. a. l. 349 contient un obituaire et martyrologe de l'abbaye (XIIIe-XVe s.) où les noms de Faucogney et de Granges dont il est question dans notre étude se rencontrent fréquemment. Le ms. n. a. fr. 1282 renferme un obituaire presque entièrement en français (même époque et même remarque que pour le précédent). Le ms. n. a. fr. 3674 contient le registre de Valdenaire que cite Bergerot. Enfin nous trouvons dans le ms. n. a. fr. 3685 une histoire monastique de l'abbaye par Dom Charles Georges, et des Annales de l'insigne chapitre de Remiremont dans les mss. n. a fr. 3692-94 : quoique ces ouvrages du XVIIIe s. parlent de l'abbaye et de ses origines, ils se bornent à citer la bulle d'Eugène III, sans commentaire défavorable. Les pièces relatives à Remiremont qui ne sont pas à la Bibl. Nat. ont été dispersées dans la vente Voisin du lundi 22 mars 1886 (Catalogue de Livres... et documents manuscrits) (nos 175, 176, 177, 178 ; au n° 175 ce sont des pièces des XVIe, XVIIe et XVIIIe s., entre autres une chronique rimée du XVIe s. sur les évènements

mont récemment incendié. Nous donnons cette pièce en entier, parce qu'elle constitue le seul texte que nous possédions sur les mœurs de l'abbaye au XIIe s. Nous l'avons copiée dans le ms. B. Nat., n. a. l. 2547 n° 23. Cette bulle a été citée partiellement [1] par Jaffé dans les *Regesta Pontificum*, (II, 66, n° 9376), « Eugenius Episcopus servus servorum Dei venerabilibus fratribus Coloniensi et Trevirensi archiepiscopis et eorum suffraganeis episcopis salutem et apostolicam benedic-

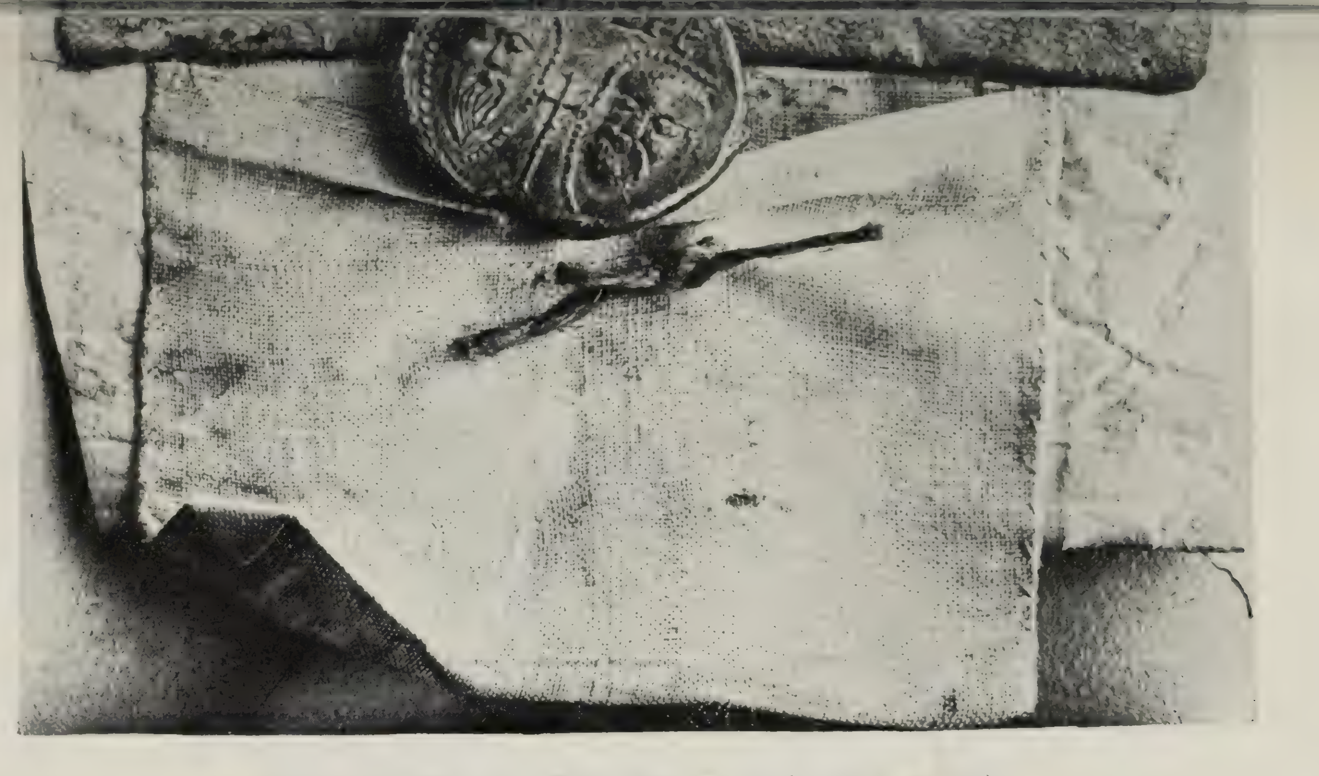
de l'abbaye ; les trois numéros suivants ont encore moins d'importance pour nous).

b) Epinal. Les documents sur l'abbaye sont contenus dans les cartons n°s 853, 854, 855 : il y est question des droits de telle ou telle fonction capitulaire. — Le ms. moderne de M. Bergerot, déposé à la Bibl. municipale de Nancy, qui a pour titre : *Le chapitre de Remiremont et ses institutions*, nous a été communiqué grâce à une autorisation de l'auteur. L'auteur cite un cartulaire en 4 vol. fait de 1778 à 1780 par l'abbé Vuillemin, archiviste du chapitre et dont il use fréquemment. Il mentionne une phrase de Jean de Bayon qui dit que l'incendie de l'abbaye eut lieu « ob negligentiam monialium ». Il remarque que, sans couvent, les dames vécurent alors chez des particuliers, à leur guise, en attendant la reconstruction ; elles se séparèrent de l'ordre bénédictin : « Les filles dégénérées de Saint-Romaric confièrent le soin de leurs intérêts spirituels à des prêtres séculiers, ignorants des traditions du monastère et plus disposés à accepter les faits accomplis » (p. 42). Elles « préparèrent, dit-il, le passage d'une sécularisation de fait à une sécularisation de droit » (p. 43). — Le ms. de M. Bergerot a été critiqué par M. Pfister dans son Rapport sur le concours pour le Prix Herpin (*Mém. de l'Acad. Stanislas,* Nancy, 1895, p. 17-31) : M. Pfister reproche à l'auteur de n'avoir pas utilisé les mss. de notre Bibl. Nat. ni celui de la Bibl. Angelica. Le vrai titre de l'ouvrage devrait être : Organisation du chapitre de Remiremont aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. C'est dire que M. Pfister n'attache point grande importance à la partie qui concerne le moyen-âge, et qui seule nous occupe.

On voit malgré cette longue liste de références sur l'historique de l'abbaye de Remiremont, combien peu de textes se rapportent à l'époque qu'il nous serait utile de connaître. La plupart des mss. qui pourraient nous renseigner sont de date trop moderne. (Ce ne sont pas les obituaires qui nous apprennent ce que fut la vie dans l'abbaye). Quant aux études et aux livres récents, au sujet de la conduite relâchée des religieuses, ils nous montrent tous que la bulle d'Eugène III est leur unique point de départ.

1. « Ar(noldo) Coloniensi et I(llino) Trevirensi archiepiscopis eorumque suffraganeis parthenonem Romaricensem nuper combustum reedificandum commendat : « Non tam attendentes », inquit, « quod illæ jam pridem conversatione carnali subventionis nostræ indignas (se) exhibuerunt, quam quod sacræ religionis cultum in eodem loco credimus processu temporis reformandum et spiritalibus convertendam prudentiam esse ».

23. [illegible] eps servus servorum dei. venerabilib fratrib [illegible] Colonie [illegible] archiepis; 7 eius suf-
fraganeis epis. salt 7 aplicā ben. [illegible] que [illegible] iudicio dicitur [illegible]
dile. firmitatē uram ñgredim ignorare. [illegible] relaxationis [illegible] sumptus necessariis [illegible]
gnoscuntur. potentib illis que sub habitu religionis inibi cuersantur [illegible] uram de ipsarum
duxim solatio cōmonendā. [illegible] attendentes [illegible] iampridem conuersatione carnali subuer-
sionis [illegible] indignas exhibuerint quā qđ sacre religionis cultum in [illegible] loco credimus [illegible]
[illegible]
tendam prudentiam [illegible] uram presentib [illegible] admonemus quatinus non tā
ipsarum meritum quod [illegible] quā [illegible] correctionem que dño auctore [illegible]
pietatis oculo intuentes [illegible] caritatis solatio
[illegible] ut [illegible] benign[illegible]



Bulle d'Eugène III (Bibl. Nat. n. a. l. 2547, nº 23).

tionem : combustionem Romaricensis que nuper *divino judicio dicitur accidisse* fraternitatem vestram non credimus ignorare. Quia vero ad ipsius revelationem sumptus necessarii cognoscuntur, petentibus illis que sub habitu religionis inibi conversantur. Fraternitatem vestram de ipsarum duximus solatio commonendam, non tam attendentes quod *ille jam pridem conversatione carnali subventionis vestre indignas exhibuerunt*, quam quod sacre religionis cultum in eodem loco credimus processu temporis reformandum et *spiritualibus* convertendam, prudentiam itaque vestram presentibus litteris commonemus quatenus *non tam ipsarum meritum quod obstitit*, quam *futuram correctionem* que domino auctore speratur pietatis oculo intendentes, populum cure vestre commissum de impendendo eis caritatis solatio diligentius moneatis, et in remissionem peccatorum ut eis benefaciant impendatis. Datum Laterani XVI Kalendas Aprilis. » Nous avons souligné à dessein les mots les plus importants de cette bulle ; *divino judicio dicitur accidisse :* la rumeur était donc défavorable aux religieuses de Remiremont ; mais l'expression *conversatio carnalis,* est celle qui doit attirer le plus notre attention. Eugène III ne s'est pas servi de cette formule ailleurs que dans le présent texte ; il ne blâme en général que des individus et précise ses griefs [1]. Grégoire VII [2], dans une lettre à Hermann, évêque de Metz, 1076, s'exprime ainsi : « Si ille Dei dicitur, qui ad ferienda vitia zelo divini amoris excitatur, profecto esse se Dei denegat, qui, inquantum sufficit, *increpare vitam carnalium recusat* ». Nous n'avons pas noté davantage la formule dans les Bulles d'Innocent III ; quant à Grégoire VII qui a si souvent écrit contre la luxure, il

1. Eugène III blâme un archiprêtre et menace de le punir : Perlatus est clamor ad aures nostras quod archipresbyter s. Bonifacii quibusdam malefactoribus pro damnis et injuriis veronen. Ecclesiæ illatis excommunicatis, communicare præsumit, et imo etiam et ipsis temerario ausu crucem imposuit ; in quo quantum deliquerit Fraternitati tuæ non credimus esse incognitum. Quocirca, per apostolica tibi scripta mandanus, atque præcipimus, quatenus talem de ipso archipresbytero justitiam facias, ut ipse præsumptionis tuæ dignam sentiat ultionem, et alii suæ correctionis exemplo similia timeant perpetrare.

2. Migne, p. 456, tome 148.

emploie la périphrase : *turpis vitæ conversatio,* mais *turpis* n'est pas synonyme de *carnalis*[1]. Grégoire VII écrit aussi *vitam carnalium,* et *carnalis vitæ,* mais le contexte (p. 456) ne nous éclaire pas suffisamment sur la valeur de ces mots. Une lettre d'Alexandre III (1059)[2] contient le mot *carnalis* avec des substantifs *voluptates* et *desideria.* Il s'agit de clercs *voluptatibus et carnalibus desideriis dediti.* Nous n'avons donc pas de doute ici sur le sens du passage. Saint Bernard, dont les écrits n'ont pas l'importance officielle des documents pontificaux n'écrit pas une fois *conversatio carnalis,* et cela est pour nous surprendre si l'on ne se rappelle que l'abbé de Clairvaux fut le maître d'Eugène III et ne cessa de le conseiller lorsque le moine cistercien fut devenu pape. A défaut de l'épithète *carnalis,* il use de *caro,* mais pour ne désigner que les satisfactions des sens en général, et la gourmandise en particulier. Si Eugène III n'entendait par *conversatio carnalis,* qu'un défaut aussi peu grave que l'amour de la bonne chère, il n'y avait pas matière à indisposer l'opinion publique contre les religieuses de Remiremont, et à les faire juger dignes des châtiments divins. Le texte de la bulle d'Eugène III ne nous autorise pas cependant à conclure que les religieuses de Remiremont manquaient à leur vœu de chasteté. Cette *conversatio carnalis* désigne, suivant toute apparence une vie trop libre, occupée par les choses séculières, une vie mondaine, en un mot. L'épithète *spiritualis* qui dans la bulle s'oppose à *carnalis* confirme cette hypothèse; *spiritualis* voulant signifier la piété et la régularité monastiques, *conversatio carnalis* n'exprime que le relâchement et l'amour du monde. M. G. Baist qui a bien voulu nous donner son avis sur la bulle, explique d'une manière à peu près semblable la *conversatio carnalis* : ces deux mots peuvent se traduire par vie mondaine ou séculière, terme assez vague qui n'exclut pas mais n'implique pas nécessairement les plaisirs charnels. Mais pourquoi le pape a-t-il usé d'une formule aussi insolite? Sans doute pour donner satisfaction aux archevêques de Trèves

1. Cf. Migne, t. CXLVIII, p. 311 (lettre à Albert, évêque d'Aix, 1073), p. 313, 456, 765.
2. Migne, t. CCII, p. 82.

et de Cologne sur le territoire desquels était située l'abbaye. Ces prélats, mécontents de voir les abbesses de Remiremont se soustraire à leur juridiction pour dépendre uniquement du pape [1] avaient dû signaler à Eugène III les désordres du monastère. Le pape s'adressant aux archevêques pour leur demander un subside en faveur de l'abbaye qu'il s'agissait de reconstruire, ne pouvait se dispenser de faire allusion à la vie mondaine des religieuses; c'était une façon d'excuser auprès des archevêques sa lettre et sa demande. Si Eugène III qualifie la conduite des nonnes par ce *conversatione carnali*, c'est qu'on n'avait pas précisé davantage une accusation qu'il n'eût pas manqué de reproduire dans toute sa rigueur [2]. On ne peut admettre d'une part que le pape eût passé aussi légèrement sur une question de mœurs voluptueuses, et se fût contenté d'un blâme aussi modéré, et d'autre part que le pape eût inséré un blâme dans une lettre où il fait appel à la générosité des évêques, si ce n'eût été le meilleur moyen de rendre sa prière efficace : ce procédé, unique dans les bulles pontificales, nous oblige de conclure ainsi.

Mais ne serait-il pas téméraire de croire que le poème latin répond à une réalité, et qu'un goliard se soit borné à enjoliver un fait historique ? Que le concile, le débat d'amour imaginé par un clerc n'ait jamais eu lieu dans l'abbaye de Remiremont, il est à peine besoin de le dire. Sans recourir à une hypothèse aussi dénuée de vraisemblance, le poème latin s'explique sans peine par les propos malveillants qui circulaient sur les religieuses, propos auxquels la bulle d'Eugène III fait allusion. Un clerc s'empare de ces bruits tendancieux, les généralise, et laisse croire que les filles de saint Benoît n'ont pas d'autre

1. Cf. Bulle de Pascal II (entre 1099-1104, *Regesta Pontificum*, I, 715).

2. M. Finke, professeur à l'Université de Fribourg (en Brisgau), a bien voulu nous dire qu'à son avis il n'y a pas d'autre rapport entre le *Concile d'amour* et la Bulle, qu'un rapport de temps. Que le *Concile* ait précédé ou suivi la Bulle, on ne peut admettre qu'il ait été la cause de cette bulle, ni même que le pape ait connu le poème. Il est vraisemblable que des bruits malveillants sur la conduite des religieuses parvinrent aux évêques, et qu'un clerc connaissant ces rumeurs et voulant se venger de l'abbaye composa le débat.

souci que de parler d'amour. Cela suffit : nous avons la matière d'un débat, et la forme d'un concile vient naturellement à l'esprit d'un clerc qui veut mettre en scène des gens d'Eglise.

Ce clerc, en homme habile, a eu soin de donner à son pseudo-concile toutes les apparences de l'authenticité : les religieuses ont comme amants les clercs de Toul, qui pouvaient être admis dans le monastère de Remiremont en qualité d'« hebdomadarii [1] », il confie le rôle principal dans le débat à deux religieuses qui portent des noms bien connus dans l'abbaye. En effet, une Elisabeth de Faucogney est mentionnée parmi les bienfaitrices du monastère dans le Liber Vitæ de la Bibl. Angelica [2] ; plusieurs fois dans les obituaires, nous rencontrons le nom des demoiselles de Faucogney et de Granges [3].

1. On appelait ainsi des prêtres chargés du ministère spirituel dans une abbaye de femmes et qui se relevaient chaque semaine.

2. Didier Laurent, op. cit., p. 407. Elizabeth de Falconio...

3. Obituaire de Remiremont, ms. B. N. n. a. lat. 349 :

Fol. 50 II Kalendas februarii. Clementia de Granges.
fol. 53 Helvidis de Faucoigney (pas de date, vers la fin du XIVe s.).
fol. 55 Kathina (sic) de Grāgiis, M CCC LXVI.
fol. 90 VIII Kalendas Maii contissa : Elizabet de Grāgiis.
fol. 99 III Idiis Maii. Gertrudis de Granges, M CCCC LXVI.
fol. 115 III Kalendas Julii. Petronilla de Grangiis, M CCC XXXV.
fol. 119 ... Kalendas Julii.. Johana de Grāgiis, sacrista, M CCC XLI.
fol. 151 ... Kalendas Octobris. Guieta de Grangiis, M CCC LX.
fol. 161 VI Kalendas Octobris. Hugueta de Grangiis que dedit pro suo anniversario LX floren assignatos supra viviers MLVIII.
fol. 162 Henricus de Grangiis archid. qi dedit 41 l. tulls trecensu de Hatemville quos emit a nobis pro centu lb. Stephanien, M CCC XLVII.
fol. 163 III Kalendas Octobris. Michaelis Archangeli. Johanna de Grangia dicta Darboix (?) M CCC XLXX.
fol. 168 VII Idus Octobris, Dyonisii, Janneta de Grangiis infans, M CCC LXXXI.
fol. 178 III Kalendas Novembris. Guieta de Grangiis, sacrista, que por son anniversaire fet faire le pavement de nostre mostier, au desouz de la tour, M CCC LXXX.
fol. 180 III Nonas Novembris. Ysabella de Grangiis q pro anniversario suo dedit LX floren, M CCC LXXIIIIo.
fol. 183 VI Idiis Novembris. Guillerma dicta la chataite de Grangiis q pro anniversario suo dedit XXV l. cū dimidio (sans date).
fol. 189 Sibilla de Grangiis dicta Darboix, decanissa q dedit pro anniversario suo XX l. cu dimidio M CCC LXXXIX.

Ms. B. N. n. a fr. 1282 (XIVe siècle).

Quoique l'obituaire soit postérieur au concile, et que le texte du ms. de l'Angelica ne soit pas daté, il faut reconnaître qu'il a pu y avoir dans l'abbaye de Remiremont, au temps où écrivait le poète une Elisabeth de Granges et une Elisabeth de Faucogney. L'auteur du *Concile d'amour* a donc paré son œuvre de toute la vraisemblance désirable et ce devait être un attrait de plus pour les lecteurs.

Quant à la date, l'éditeur du *concile*, Waitz, estime que le ms. de Trèves où il l'a copié est de la fin du XIe ou du début du XIIe s. Cette opinion a été adoptée par M. E. Langlois [1], M. Paul Meyer [2], Gaston Paris dans l'article cité, sur les cours d'amour ; Gröber moins explicite place le concile au XIIe s., dans son Grundriss. M. Neilson (p. 33) pense que le *Concile* fut écrit un peu plus tard que ne l'a prétendu Waitz, mais ne donne pas ses raisons. Tous ces critiques considèrent le *concile de Remiremont* comme le prototype des débats du clerc et du chevalier. Barthelemy Hauréau [3] est d'un avis tout différent, il place ce concile au XIVe s. Nous avons désiré connaître l'opinion de M. le Bibliothécaire de Trèves sur un point aussi controversé : il a eu l'obligeance de nous répondre que le *Concile* lui paraît devoir être daté de 1150 environ [4], et il donne comme preuve le fait qu'on trouve à la fin des mots l's long et aussi le petit s. Ainsi, quoiqu'il n'y ait aucun rapport de cause à effet entre le *concile de Remiremont* et la bulle d'Eugène III, les deux écrits seraient sensiblement contemporains, et seraient nés des mêmes rumeurs sur la vie des

fol. 7 Ob. Clementia de Granges.
fol. 21 Ob. contissa Elizabeth de Grangiis.
fol. 25 Ob. Gertrudis de Granges, M CCC͵VIIº.
fol. 34 Ob. Beatrix de Granges.
fol. 37 Ob. Elizabeth de Granges qui achetait de nous XXV s. et demi toll. sux Montmertin pour son anniversaire.
fol. 48 Ob. Andreas Falconin.
fol. 49 Obitt Johanneta de Grangiis infanz.
fol. 54 Ob. Johanneta dicta Chatete (sic) de Grangiis.

1. *Op. cit.*, p. 6.
2. *Romania*, XV, 333.
3. *Notices et extr. des mss.* XXIX, 305.
4. « Also ist das *Liebes conzil* circa 1150 geschrieben. »

religieuses. Et de cette façon l'argument paléographique corrobore les raisons de vraisemblance que nous avons exposées.

L'examen de la métrique du *Concile* nous conduit à la même conclusion. Le *Concile* est écrit en strophes de vers de 14 syllabes, divisés en 2 hémistiches qui riment entre eux ; ce sont donc des vers léonins. Les rimes en sont riches, dissyllabiques, mais les hiatus y sont fréquents, ce qui n'est pas très conforme aux habitudes poétiques de la deuxième moitié du XIIe s. Si nous comparons le rythme du *Concile* (déjà employé au XIe s. et encore usité au XIIe) à celui de *Phyllis et Flora*, afin de préciser la date respective des deux poèmes, nous apercevons que *Phyllis* est postérieur au *Concile* : il est écrit, en effet, en vers de 13 syllabes divisés en 2 hémistiches (7-6) dont le deuxième se termine sur une rime féminine :

Ánni párte flóridá, coélo púrióre.

Le poème est en strophes de 4 vers. Ce rythme qui eut une brillante fortune parce qu'il servit aux goliards dans les poèmes satiriques et surtout dans les poèmes d'amour, est appelé par Schreiber [1] : *vaganten zeile*, et par Gaston Paris [2] : *vers goliardique*. Les deux critiques s'accordent à reconnaître que ce rythme n'apparaît pas avant le XIIe s., et n'atteint sa perfection qu'à partir de 1150. Nous trouvons nombre de poèmes écrits en rythme goliardique dans le recueil des *Carmina Burana*. Celui de *Phyllis et Flora* est l'un des meilleurs, bien qu'on y remarque un certain nombre d'irrégularités que M. Schreiber appelle : *Taktwechsel*, et que G. Paris considère comme de véritables fautes (33 dans le premier hémistiche, et 30 dans le second). En voici un exemple :

Plácuit virginibús | íre spátiátum,
Nam sopórem réjicit | péctus sáuciátum.

Le 2e vers contient un *Taktwechsel*.

De ces observations, il faut conclure : 1° que *Phyllis* est

1. *Op. cit.*
2. Lettre à Léon Gautier sur la versification latine rythmique (Paris, in-8, 1866) p. 12-30.

écrit à la bonne époque du rythme goliardique (après 1150) ; 2° que le *Concile* a été écrit à un moment où ce rythme n'existait pas ou du moins n'était pas assez répandu pour s'imposer à l'attention des poètes. L'auteur du *Concile*, sans cela n'eût pas manqué de s'en servir, écrivant un débat d'amour. Cet argument métrique confirme l'hypothèse de l'antériorité du *Concile* sur le poème de *Phyllis*. Aucun trait spécial ne permet de dater exactement ni de localiser *Phyllis*. Le poète est-il français, allemand, italien ? Hauréau le croit italien parce que le pin à larges ramures qui ombrage les héroïnes est un pin parasol, et que le pin parasol se rencontre surtout en Italie. M. Schreiber, bien qu'il se plaise à reconnaître la plupart du temps les poèmes goliardiques comme allemands, démontre par des arguments rythmiques et littéraires que *Phyllis* est l'un des rares poèmes des *Carmina Burana* qui porte la marque française [1]. M. Gédéon Huet [2], dont M. Neilson accepte l'avis, répond à l'argumentation d'Hauréau reprise par M. Ch. V. Langlois [3], en montrant que 1° le pin parasol n'est pas nécessairement italien, puisque plusieurs de nos chansons de geste et de nos romans d'aventures mentionnent le pin, et nous montrent des personnages assis à son ombre ; 2° plusieurs détails, et en particulier ceux qui sont relatifs à la description des montures et de leurs harnachements reproduisent ceux des chansons de geste (nous en avons parlé dans le premier Chapitre). *Phyllis* est donc l'œuvre d'un écrivain qui connaissait bien notre littérature épique.

Si l'on ne peut déterminer la date respective des deux

1. L'auteur dit, p. 77, que *Phyllis* n'a pu être composé après le dernier quart du XIIe s. ; en effet, avant 1200, il n'y eut à porter l'habit blanc que les Prémontrés, dont l'ordre ne se répandit qu'au XIIIe s. Les Cisterciens fondés en 1048 portent un vêtement blanc, dans le cloître seulement. Les Dominicains commencent à se développer vers 1215. Donc l'habit noir n'est un signe distinctif du clerc que jusqu'à la fin du XIIe s. Mais M. Schreiber ne cite que des moines, alors qu'il ne s'agit que de clercs dans *Phyllis*. Il conclut que l'auteur est sans doute un Bénédictin, en tous cas un Français des dernières années du XIIe s.

2. *Sur l'origine du Poème de Phyllide et Flora. Romania*, XXII, 536 et suiv.

3. *Les Poèmes Goliardiques. Revue Bleue*, 1892, p. 807-813 ; 1893 p. 174-180.

poèmes latins (*Concile de Remiremont*, et *Phyllis et Flora*) avec une rigoureuse exactitude, ils diffèrent assez entre eux pour qu'il soit permis de les considérer comme des produits de deux civilisations distinctes : le *Concile* est sinon courtois comme *Phyllis*, du moins chevaleresque, il semble refléter plus directement l'influence d'Ovide, qui est très sensible dans les écoles du Rhin dès le xe siècle ; *Phyllis* est courtois à la façon des poèmes d'amour qui furent écrits en France dans la seconde moitié du XIIe s. ; il s'apparente à la littérature chevaleresque et mondaine dont les poèmes de Chrestien de Troyes furent la plus brillante expression. Les versions françaises sont des poèmes plus courtois encore que *Phyllis*.

1°) A B C E. *Eléments de classement des versions françaises de Florence et de Blancheflor :*

A (B. n. fr. 19152) B (B. n. fr. 837) C (B. n. fr. 1593) (E, ms. de Vienne)

Nous prenons d'abord ces quatres versions [1] dont la parenté est si étroite qu'elles ne forment à la vérité qu'une même œuvre.

Voici les tableaux qui résultent de notre examen.

a) *Fautes communes.*

Au v. 115, ACE font une faute contre la déclinaison :

Mes mon ami est bel et *gent*

(rimant avec : *au tornoiement*), tandis que B donne la bonne leçon :

Mes j'ai ami et bel et gent.

Au v. 156, AE donnent : *vivier*, au lieu de : *verger*, la bonne leçon qui est dans BC.

1. Le ms. D (Bibl. nat., fr. 795) est trop différent de A B C E pour être comparé directement avec eux.

Au v. 230, AE écrivent :

Qui l'amor du clerc *ot esprise*

tandis que B donne plus clairement :

Et de l'amour du clerc esprise.

(C manque).

Aux v. 349-350, AE font rimer, *piez* : *oez*, tandis que BC ont les rimes : *levez* : *oez*, qui sont correctes.

b) *Rajeunissements.*

de ce que, donné par AC (v. 71) au lieu de : *de quanque*, leçon de BE.

li midis, dans AE (v. 196), contre : *miedis* (attesté par la mesure, dans BC).

sire, dans AE (v. 261), alors que BC ont *dans* (dominus). On a vu dans *a*) qu'au v. 115, ACE, en dérogeant à la déclinaison, donnent une leçon moins ancienne que B.

c) *Enclises.*

v. 8, *nes*, dans A seulement, tandis que BCE écrivent *ne les*, et transforment le vers.

v. 240 *nel* dans CE, et *ne le* dans B (rien dans A).

v. 251 *nel* dans B, et *ne me* dans ACE.

d) *Leçons communes à deux manuscrits.*

v. 3	BE	*presenter ;* A *controver ;* C *conter.*
v. 53	BC	*ne le besier ne l'acoler.*
	AE	*ne l'acoler ne le joïr.*
v. 54	BC	*ne lor porrions nous veer.*
	A	» » » » *genchir.*
	E	» » *convenra ja* »
v. 108	AE	*preïstes ;* BC *avez pris.*
v. 125	BA	*Ce bertaudé, ce haut tondu ;* C *bequerré ;* E *bas tondu.*

v. 177-178	AE	*qui sont assez plus blanc que nois.*
	B	*qui estoient ;* C manque.
v. 181	AE	*De bel ambre sont.*
	B	*De tel œvre* » ; C manque.
v. 212	AB	*Seel d'amor ;* E *besoin d'* ; C manque.
v. 260	CE	*roitiaus ;* B *rossignols ;* A *calandre.*
v. 283	BE	*vaillant ;* AC *courtois.*
v. 302	BE	*chevalier doit avoir dames.*
	AC	» » *amer* »
v. 333	AE	*nullui ;* B *nus hom ;* C manque.
v. 415	AC	*floretes ;* B *piere ;* E *lame.*

Les vers 157-158, 375-376, sont intervertis dans AC, 179-180 dans AE.

e) *Lacunes et additions dans les mss.*

Dans les descriptions courtoises du costume, du harnachechement ou du palais, ACE raccourcissent plus ou moins le texte de B :

AC (29-30), C (165-194), A (171-172), E (187-188), C (201-218), E (201-202, 204, 206), A (204), AE (361).

De même quand il s'agit des qualités respectives du clerc et du chevalier :

C (v. 241-244), AC (v. 270-273, 304-326), C (327-336), AC (337-342), A (343-344).

Toutes ces lacunes sont sans importance puisqu'il s'agit dans ces passages d'arguments sans valeur, et qui n'ajoutent rien au débat. Au contraire, AC suppriment (v. 111-113) des vers qui ont leur raison d'être et renforcent la discussion. — A, en outre, supprime les v. 284-300, et C les vers 286, 293, 300 ; mais ils les remplacent chacun, A par 5 vers et C par 7 vers à peu près équivalents.

Les lacunes suivantes sont sans intérêt notable :

AC (v. 47-52), E (v. 65-66, 77-78), C (v. 138, 140-143), A (v. 145-146, 367-374), C (v. 369-373, 381), AC (v. 397-398), E (v. 401-402), ACE (v. 403-404).

Par contre ACE allongent par endroits le texte de B ; A ajoute dans la description des montures 6 vers inutiles (après le vers 194 de B), et E, outre les 6 vers de A, donne 7 autres vers. Après le vers 283 de B, AC écrivent 3 vers sur les clercs. C ajoute un vers sur la beauté des jeunes filles (après le v. 222 de B). E intercale après le vers 217 de B, deux autres vers qui font double emploi. C, après le vers 270, est obligé d'en ajouter un à cause de la rime qu'il a modifiée. Enfin E, à partir du v. 412, remplace la leçon de B sur la fin du combat par 19 vers, et ajoute un épilogue de 23 vers que n'ont pas les autres mss. Il raconte ce qu'il advient de la femme victorieuse.

D'après ce qui précède, nous remarquons : 1° que la leçon de B est meilleure que celle de AE quand ABE se rapprochent ; 2° que CE sont parfois meilleurs que AB (v. 240, enclise *nel*, contre *ne le*) ; 3° que B est quelquefois préférable comme sens et correction à ACE réunis [1] ; 4° que, comparés à BE, AC abrègent beaucoup, et C particulièrement. Les vers qui manquent dans AC sont ou descriptifs (costumes, palais, harnachements), mièvres et courtois, ou ce sont des amplifications sans arguments nouveaux. Très rarement, au contraire, B est plus court que AC.

5° E suit toujours B, quand C ou AC font défaut. Il est le plus long des 4 mss., intercale une intervention du dieu d'amour et ajoute un épilogue.

— AC ayant des manques communs ont connu une même source.

E a connu A, ayant avec lui des fautes communes que C n'a pas ; il a connu B (ou la source de B) qu'il a suivi,

1. On n'a pas à tenir compte de particularités comme : *cui*, *andeus*, *verté*, qui semblent au premier abord indiquer une leçon plus ancienne. Ce sont des formes qui coexistent avec : *a qui*, *toutes deux*, *verité* (fin XIIe-XIIIe siècle).

quand A fait défaut ; il en a usé assez librement avec les sources, suivant tantôt l'une, tantôt l'autre, et faisant des additions.

Enfin la source de B est plus ancienne que celle de AC (à cause des rajeunissements de ces derniers).

Il ne s'ensuit pas qu'on puisse classer les 4 manuscrits d'une façon quelconque. En effet nous rencontrons des groupements contradictoires. Tantôt AE est contre BC, tantôt AC contre BE, tantôt AB contre CE.

Les différences entre ABC, consistant surtout dans le plus ou moins grand nombre de suppressions, peuvent être attribuées à des scribes, copiant de mémoire et passant des vers. Quant au rédacteur de E, il semble avoir été plutôt un remanieur qu'un copiste, puisqu'il se permet des additions (à moins qu'outre A et B il n'ait connu une troisième source que nous ignorons).

ABCE supposent donc une source commune, que nous ne possédons pas (*x*), et qu'ils suivent avec plus ou moins de liberté. B est plus proche de *x*, puisqu'il donne presque toujours la bonne leçon. AC sont unis en quelque manière, et E est à la fois parent de A et de B. Il n'en reste pas moins impossible de classer ABCE. Cela étant, nous adopterons pour notre édition le texte de B, sauf le cas où ACE réunis présenteraient une leçon évidemment meilleure.

2°) D.

Le ms. D (fr. 795) diffère en beaucoup d'endroits de ABCE ; il contient nombre de vers qui ne riment pas et nous obligent à des retranchements ou à des additions. Les différences de D avec ABCE sont pour la plupart imputables au remanieur, puisque nous avons pu corriger D en plus d'un endroit, en le rapprochant de ABCE (Cela étant, nous n'avons pas cru nécessaire de rapprocher D de ABCE, vers par vers ; parce que là où il diffère de ces 4 mss., il présente une leçon incohérente, ou des répétitions qui ne méritent pas examen.

Au reste, là où D diffère de ABCE, il diffère aussi des

autres formes du Débat et ne peut être rectifié avec certitude. Cette partie, propre à D, est ou bien empruntée à une source différente, ou plus probablement ajoutée par un remanieur maladroit. Elle est du reste plus récente que la partie commune, et n'offre aucun intérêt, étant composée de redites et de délayages. Un trait rapproche D du *Fabel* et de *Vénus* :

> Je nomme tous a chevalier
> Ciaus qui aiment de cuer entier (v. 264-265).

C'est l'idée nouvelle, qui fait le fond du *Fabel* et de *Vénus*, et termine la discussion entre clercs et chevaliers.

3°) *Florence de Cheltenham.*

F rapproché de ABCDE

F 99	*Et si peroient de grant parage*
ABCE 20	*D'une biauté et d'un parage.*
F 107	*Si en ses bras son ami ust*
A 43-4	» » *tenroit s'amie*
	Tote seule sans compaignie
BCE	*Li amis qui tendroit s'amie...*
F 120	*Que de ceo frount gaboys*
AE 50	*Que nus ne puist de nos gaber*
BC	*C'on ne se* » »
F 109	*D'embracer et d'acoler*
BC 54	*Ne le baisier ne l'acoler*
F 121	*Quant li tile est foillie*
ABCE 51	*Tout com li arbres est foilluz*
F 124	*Mais quant les braunches en sont nwes*
ABE 53	*Et quant la fueille en est cheüe.*
C	» » » *flor* » » »

F 127 *Ensi est d'une pucelle*
ACE 55 *Aussi est de la meschine*
B » *est il* » » »

F 140 *Qui est celui qe ton cuer a*
AB 81-82 *De vo fin cuer loial et bon*; C » *vostre cuer* »
Qi en avez vos fait le don ; B *cui en avez doné le don*

F 199 *Et puis m'ameine le destrer*
AE 108 *Il me presante son destrier*

F 241 *Devant le dieu d'amors serrons*
AE 140 *Devant la cort au dieu d'amors*; B *Droit a*; C *Jusque*

F 307-308 *Quant il les puceles vi*
Meintenant en piez sailli
A 213-14 *Et quant li diex d'amors les voit*
Du lit se lieve isnelement
BC *Quant il vit venir les pucelles*; E *voit*
D 170 *Li dius d'amours en est levez*

F 309-12 *Et en ses braiz les ad pris*
Sur un seé les fasoit seer
Puis les comence a demander
Qui les ad la tramis.
AE 216-19 *Endeus les a par les mains prises*
Dejoste soi les a assises
Puis demande por quel besoing ;
BC *Puis lor demande est ce besoing*
Qu'estes venues de si loing ;

F 342 *Sa cort fist tost assembler*
ABCE 240 *Li rois a sa cort assamblee*

F 356-57	*Mistre rois, sachez de fi,*
	Trestot le voir vos en dirroi
AE 246-7	*Sire, fist il, ge vos dirrai*
	Qe tote la verté en sai
B	*La verité quar bien le sai ;*
F 362	*Si ai touz les lois apris*
ABCE 248	*Ge sai d'amors totes les lois*
F 384	*L'alowe son gaunt au roi rent*
A 295	*Son gage prant li roi l'a pris ;*
BCE	» » *tent* » » » »

F diffère de ABCDE par la longue description du début (95 vers), ainsi que par le fait que débat et cadre du débat en dehors du prologue sont plus réduits qu'ailleurs. F n'est pas courtois, ce qui s'explique, l'amour courtois ayant eu une moins grande place en Angleterre qu'en France. Il est postérieur aux versions continentales, D étant mis à part. F offre deux ou trois points de comparaison avec *Melior* (cf. édit. de M. Paul Meyer, *Romania, loc. cit.*). Peut-être pourrait-on conclure que F est une réponse à *Melior*, attendu surtout que seul de nos poèmes il donne la palme au chevalier : cette hypothèse n'explique pas seule ce point particulier qui distingue F de toutes les versions latines et françaises du débat. S'il était permis de supposer que les auteurs de la plupart de nos poèmes étaient des clercs, puisque la majorité des poètes de cette époque étaient clercs, et aussi parce que le clerc sort victorieux du débat, il est difficile d'admettre qu'un clerc écrivant F ait condamné sa classe. Au reste, seul d'entre tous nos auteurs, le poète de F se nomme à la fin de son œuvre. Ce Banastre est-il un clerc écrivant pour le compte d'un chevalier, ou est-il chevalier lui-même ? Tout nous porte à conclure en faveur de la première hypothèse. Si l'inspiration n'est pas la même dans F et dans *Melior*, on voit par les vers de *Melior* (199-201, 221-223) et de F (171-173, 223-225, 229-231) que ces deux poèmes reflètent le même milieu social, malgré la

conclusion qui les différencie : il est question en effet du scandale qu'il y a à aimer les clercs.

4°) *Hueline.*

Hueline rapproché de ABCE :

Hueline v. 1	*Ce fu en mai el tans d'esté*
A 15	*Un jor d'esté par un matin*
B 15 C 15, E id	*El mois de may ... .*
Hueline 3-4	*Deux pucelles en un vergier* *Entrerent por esbanoier*
ABCE 16-17	*Deux pucelles en un jardin* *Entrerent por esbanoier*
Hueline 8-9	*A la fontaine soz lo pin* *Lor mains laverent au ruissel*
ACE 33-34	*Un val truevent et un ruissel* *Qui soef cort par le pinel*
B 35	*En mi leu truevent un ruissel ;*
Hueline 58	*Et cil vait lire cel sautier*
BE 113	*Torne et retorne...*
AC	manque.
Hueline 57	*Quant mes amis vait tornoier*
B 117	*Quant il vet au tornoiement*
C 104	.... *va* .. ..
Hueline 63	*Mais mes amis porte cembel*
BE 115	*Por vous ne fet autre cembel*
Hueline 226	*Les regnes sont a or batues*
B 180	*Li frain furent tot d'or massis*
Hueline 329	*Qui vienent querre jugement*
A 236	*Si venons querre jugement*
BCE 246	*S'en* ....
Hueline 329	*Et li baron tuit ensement*
BCE 248	*J'assamblerai toz mes barons* [1]

1. Comme le poème d'*Hueline* est incomplet, on ne saurait dire quelle en devait être la conclusion, mais les arguments donnés nous laissent croire que le clerc triomphe.

5°) *Melior.*

Melior rapproché de ABCE

Melior 155	*Moi enverra un bele destrer*
A 108	*Il me presente son destrier*
BCE	.. .. *le* ....
Melior 95	*Ne parlés mès de clerc d'escole*
AC 113	*Pur qoi aimes ce clerc d'escole*
B 119	*Por q'aimes tu cel* ....
E 120	*Pur quoi aimes ce bieste folle*
Melior 109	*Ne devez pas les clers blamer*
A 120	*Quant ainsi mon ami blasmez*
B	.... *vous le mien* ......
C	.... *mon ami ci* ......
Melior 127	*Les clercs sont haut tonduz et res*
ABE 115	*Ce bertaudé, ce halt tondu ;*
C	*Ce bequerré* .. ..
Melior 191	*Quant il vet a turneiment*
ABC 124	..... *il vont au tornoiement*
Melior 341	*Car par bataille sera prové*
ABCE 288	*Par bataille le proveroie ;*
Melior 354	*De flour de mai sa gambeison*
A 305	*Et lor gambisons de soxies*
Melior 13	*El tens de may*
B 15	.. *mois* .. ...
Melior 164-66	*Fere e dire son sauter* *Tourner les foilles ca et la* *Ceo est la prowesse qu'il fera*
ABE 113-15	*Torne et retorne cel sautier* *Torne et retorne cele pel* *Por vos ne fet autre cembel*

6°) Le *Fabel* et *Venus*.

Le *Fabel* rapproché de ABCE.

ABCE, v. 33-34	*Par le vergier les un pendant* *S'en aloient esbanoiant*
Fabel, str. 9, v. 1-2	*Parmi la pree m'alai esbanoiant* *Les la riviere, tout dales i pendant*
ABCE v. 254	*Premiers parla li espreviers*
Fabel, str. 27, v. 1	*Li espreviers parla premierement*
ABCE, v. 25-26	*Li estains fu de flor de glai,* *Traime i ot de roses de mai*
Fabel, st. 59, v.3-4	*De son mantiel est li traime d'amors* *Et li estains estoit de mai vers jors.*

Vénus n'est à rapprocher de ABCE, que lorsqu'elle donne une leçon commune avec le *Fabel*.

Tandis que dans ABCDEF, *Melior* et *Hueline*, il y a un débat d'amour sur le clerc et le chevalier, le *Fabel* et *Vénus* ne contiennent plus de débat proprement dit. Le poète du *Fabel* n'a conservé que quelques traits de nos débats : le printemps, le pin, la description des costumes, et celle du palais d'amour. C'est le même cadre que dans *Florence*, et quoique ce cadre fût devenu banal au XIIIe s. la précision des détails communs nous oblige à ne pas éloigner trop le *Fabel* de *Florence*. Le poème semble avoir été composé dans la première moitié du XIIIe s., en avant 1250 : la réduction de *seïr* à *sir* nous permet difficilement d'accepter une date antérieure [1].

Venus la deesse d'amour, imitation prolixe du *Fabel*, est légèrement plus récente que celui-ci. M. Foerster [2], l'éditeur de *Vénus*, rapproche ce poème de sa source immédiate, le *Fabel*, puis de nos poèmes. Il note que *Vénus* ressemble beaucoup à *Florence*, pour tout ce qui ne concerne pas le débat. Diez et Grimm, dit-il, considèrent pour des raisons

1. Puis m'alai sir lés l'ombre d'un lorier (éd. A. Jubinal, p. 33).
2. *Op. cit.*, p. 48.

différentes *Phyllis* comme indépendante des deux versions françaises. Pour M. Foerster, *Venus* et le *Fabel* doivent être indépendants des trois autres versions. Le *Fabel,* avec sa thèse que les clercs et les chevaliers doivent seuls aimer, a, d'après M. Foerster, amené l'autre thèse postérieure, que les clercs doivent être préférés aux laïques. Cette hypothèse nous paraît hasardeuse, car d'après les vers suivants qui se trouvent dans le *Fabel* et dans *Vénus* :

(*Fabel*, str. 34) Sous ciel n'a homme, s'il se painne d'amer,
Cortois ne soit, ains qu'il s'en puist torner,
Por chou vos pri, cil plait laissiés ester,

(Cf. *Vénus,* str. 24) il s'agit d'un plait depuis longtemps engagé, et dont on ne veut plus qu'il soit question ; par conséquent les vers marqueraient la fin d'un débat, mais on ne saurait les considérer comme le point de départ d'une discussion. Du moment qu'il n'importe pas que l'amant soit de telle ou telle condition sociale pour être digne d'amour, et qu'il lui suffit d'être courtois, du moment que l'on ne veut plus disserter sur ce point, il semble que ce point a été au préalable l'objet d'une controverse qu'il s'agit de terminer[1]. Le *Fabel* et *Vénus* sont, s'ils ne lui sont pas postérieurs, au moins contemporains de D : la même doctrine courtoise est exprimée dans ces poèmes; l'état de la langue est d'accord avec notre hypothèse.

*
* *

Evolution du Débat.

La chronologie respective des différentes versions du débat n'est point la seule question qui se pose; il convient de déterminer l'origine du débat lui-même. On serait d'abord tenté de croire que le débat vient d'Orient.

1. Pour se ranger à l'opinion de M. Fœrster, il faudrait admettre que tous nos débats, y compris le *Concile*, dérivent du *Fabel* et de *Vénus*, et leur sont postérieurs, puisque le débat n'a commencé d'après lui qu'après une phase antérieure où la condition des amants n'était pas en cause.

En effet dans la version en vers du *Roman des Sept Sages*[1] (qui est la plus ancienne ; milieu XIIe s.); une jeune femme mécontente de son vieux mari, voulant avoir un amant, dit à sa mère :

> Je voel amer le chapelain
> Guillier, qui n'est pas vilain ;
> Ce m'est avis, par Sainct Symon,
> N'a plus bel clerc jusch'a Digon. (v. 2676-79)[1].

Ce passage a été reproduit presque identiquement dans la première des deux versions en prose publiée par G. Paris[2]. « Elle (la jeune femme) retourna vers sa mère et lui compta comme l'affaire de la levriere s'estoit porté, et lui sembla que messire Guillaume le chappelain de la paroisse estoit le plus beau clerc qui fust en la contree, si le vouloit aymer[3] ».

Dans une version en prose du XIIIe s. (B. N. ms. fr. 22933, fol. 150 r°), la jeune femme est plus explicite. Elle veut aimer un clerc et non pas un chevalier, et elle en donne la même raison que nous avons trouvée dans *Hueline et Aiglantine :* « Et cui ameras tu, belle fille ? Je vos dirai : qui m'a ja fait proier, li prestres de ceste vile. Je n'ameroie pas un chevalier, qu'il se gaberoit de moi et qui demanderoit mes gages a engagier : si en auroie honte ».

Dans la version latine du XIVe s.[4], la jeune femme précise encore davantage les raisons de son amour pour le prêtre : « Ait mater : « O filia, si amare vis, dic mihi, quem intendis diligere ! » At illa : « Certe presbyterum istius civitatis ». Que ait : « O Sancta Maria, cur presbyterum ? Nonne melius esset et minus peccatum militem et armigerum diligere quam pres-

1. Le *Roman des Sept Sages*, pp. A. de Keller (Tubingen, 1836, in-8°).
2. *Soc. des Anc. Textes*, 1876.
3. *Op. cit.*, p. 27, il faut rapprocher de ces deux passages celui qui se trouve dans une version italienne p. p. Varnhagen. Berlin, 1881, p. 22 : « La madre disse : « Cui vuoli tu amare per amore, bella figlia ? » Et ella disse : « lo prete », come disse la madre, lo prete vuoli tu amare ? Et ella disse : « chessi che me n'a preghata ».
4. *Die historia septem Sapientum nach der Innsbrucker Handschrift*, v. I, 1342. Nebst eine Untersuchung über die Quelle der *seven seages* des Johne Rolland von Dalkestn, p. p. G. Buchner, Leipsig, 1889.

byterum ? » At illa : « Non, et hœc est ratio : si militem vel alium diligerem, cito de me saciatus esset et tunc me derideret et in opprobrium haberet. Non sic de presbytero qui secretum meum revelare non audet, nisi se ipsum confunderet, et quidquid habet, partem de eo optinebo. Et ideo presbyterum amare volo » (p. 36).

Ce passage de la version latine se retrouve à peu près dans la seconde rédaction en prose p. p. G. Paris [1]. La mere voiant que elle ne povoit revoquer sa fille, elle luy dit : « Puisqu'ainsy est que tu veulx aymer, dis moy celluy auquel tu es inclinée. » La fille dit : « Je veulx aimer ung prestre. » « Mieulx te « vauldroit », dit la mère « et a moins de pechié estre amie d'ung chevalier ou d'ung homme d'armes que d'ung prestre ». — « Non, ma mere », dit la fille, « vous avez tort et voicy la raison : Si je me donne à aimer ung chevalier ou ung homme d'armes, tantost il sera saoul et actedié de moy et soubz luy tantost je seray confundue, dont après il me mespriseroit ; mais n'y est pas ainsy d'ung prestre, car il y a aussi bien a garder mon honneur comme le sien ; d'aultre part les spirituels sont plus loyaulx à leurs amis que les autres seculiers ».

Ainsi au XII[e] s. il est question d'aimer un clerc, sans comparaison de celui-ci avec un chevalier ; au XIII[e] siècle, le débat du clerc et du chevalier apparaît. (Ce dernier n'est pas digne d'amour, parce qu'il vit aux dépens de la femme qu'il aime) ; enfin au XIV[e] siècle, l'inconstance des chevaliers est opposée à la fidélité, à la discrétion, à la générosité des clercs. Par conséquent, on ne commence à trouver le débat du clerc et du chevalier dans les *Sept Sages*, qu'au XIII[e] siècle, c'est-à-dire au moment où ce débat est déjà répandu dans la France du nord. L'examen même des poèmes apparentés au *Roman des Sept Sages* nous prouve que ce roman n'est pas la source du débat. En effet, il n'est pas question dans le roman de *Dolopathos* [2], non plus que dans le livre de *Sindibâd* [3] d'une jeune fille

1. *Op. cit.*, p. 106.
2. Cf. le compte rendu de G. Paris, dans *Romania*, II, p. 481-503.
3. Cf. D. Comparetti, *Virgilio nel medio evo* (Milan, 1896, 1 vol. in-8).

qui aime un clerc ou un prêtre; nous ne trouvons rien de semblable non plus dans le livre de *Kalilah et Dimnah*[1]. Au reste le débat du clerc et du chevalier s'explique assez bien par la société chrétienne et médiévale, pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'expliquer par des sources étrangères.

Si le débat ne vient pas de l'Orient, s'il n'a pas commencé, d'autre part, par la fiction poétique et localisée du *Concile de Remiremont*, il faut pourtant avouer que ce dernier poème se distingue de tous ceux qui le suivirent par un caractère notable : le *Concile* est écrit par un homme d'Eglise, un moine peut-être, qui ne connaissait pas moins les enseignements licencieux d'Ovide que les préceptes sévères de l'Evangile. Ce disciple de l'écrivain sensuel de l'antiquité sait à merveille les choses ecclésiastiques et le concile qu'il invente se passe suivant les règles d'un concile ordinaire. On aperçoit toute la malice qui se cache dans ce procédé, et ce qu'il y a d'irrévencieux dans le jeu du poète ; le *Concile* semble écrit par un de ces mauvais prêtres que met en scène la *Convocatio Sacerdotum*. Les autres formes du débat, au contraire, même *Phyllis*, ne travestissent pas la religion. Nous avons dit que les versions françaises et anglo-normandes, ainsi que *Phyllis*, étaient des œuvres de clercs, mais de clercs vivant loin du cloître et mêlés à la vie du monde : ils ont subi l'influence de la société courtoise dont Chrétien de Troyes a si bien représenté l'idéal et les mœurs. Nous pouvons dire que le débat du clerc et du chevalier, né sur les bords du Rhin ou à l'Est de la France du spectacle de la vie médiévale, se localise d'abord dans le *Concile de Remiremont*, où il revêt une forme spéciale. Un autre auteur latin expose à nouveau le débat sans aucune des particularités de lieux ou de personnes qui pourraient le situer dans l'espace. Le débat, réduit à sa forme la plus générale, est celui-ci : lequel vaut mieux en amour du clerc ou du chevalier. Dans *Phyllis*, la discussion trop aride s'embellit d'un cadre, assez analogue à

1. Joannis de Capua, *Directorium vitæ humanæ*..., version latine du livre de Kalilah et Dimnah, p. p. J. Derenbourg. Paris, 1887.

ceux que nous présentent les Romans d'Aventure à partir de 1150. Les versions du *Florence* français, postérieures à *Phyllis*, s'en distinguent par quelques idées nouvelles (exclusion des vilains en matière d'amour, tournoi dont l'issue accordera au vainqueur l'amour de la dame) : là le débat est orné de tous les éléments dont il est susceptible, et nous introduit dans la société chevaleresque de la fin du XIIe s. Les poètes ne s'éloignent guère les uns des autres. Nous ne pouvons admettre qu'aucune de ces versions soit la source des autres, mais il faut supposer qu'un prototype plus ancien et inconnu de nous leur a donné naissance. Aucun des poèmes français n'est, dans sa forme actuelle, antérieur au dernier quart du XIIe s., et nous savons par les poèmes latins que le débat remonte plus haut. Dans la première moitié du XIIIe s. le débat, répandu dans la France du Nord et de l'Est, passe en Angleterre et prend une forme plus en rapport avec le tempérament anglais : les arguments d'ordre courtois[1] et social en France deviennent réalistes chez les écrivains d'outre-Manche. Les poètes anglo-normands tiennent compte des qualités physiques ; de plus ils font une place à l'opinion, ce qui prouve qu'en Angleterre il ne s'agit plus de clercs qui peuvent légitiment aimer, mais de prêtres qui revendiquent le droit à l'amour contre la tyrannie romaine. Cependant, en France, le débat évolue et disparaîtra le jour où l'on proclamera les clercs et les chevaliers dignes d'aimer *finement*. L'un des remanieurs francais de *Forence* (ms. fr. 795), en assimilant aux chevaliers tous ceux qui aiment bien, ne reconnaît plus guère d'importance aux distinctions sociales qui faisaient précédemment le fond même du débat. Enfin, dans le *Fabel*, et plus encore dans *Vénus*, il est dit en termes exprès que la courtoisie des sentiments est le seul titre à l'amour. Tout est courtois, d'ailleurs, dans ces deux poèmes, les songes, l'excès de l'allégorie, et cette plainte banale qu'amour est empiré et gâté par les « losangiers ».

Le *Fabel* et *Vénus* contiennent donc déjà tous les éléments du *Roman de la Rose*, qui est le plus célèbre aboutissement des dis-

1. De même pour *Hueline*.

cussions d'amour au moyen-âge. Guillaume de Lorris n'a conservé des débats que le cadre symbolique. Ainsi, le cadre, étranger au débat dans une des deux versions latines, s'harmonise partout ailleurs avec ce débat, et finit par le supprimer.

Dans quel genre litteraire faut-il placer les poèmes que nous venons d'étudier ? S'il est toujours arbitraire de classer une œuvre dans une catégorie déterminée, la difficulté est sérieuse quand il s'agit de nos débats : à ne considérer que les descriptions et les récits qui y tiennent une place importante, on n'hésiterait pas à qualifier nos poèmes de narratifs ; mais il y a aussi une question à élucider, un jugement à rendre, et ces points appartiennent à la littérature didactique. Enfin, il s'agit d'amour, du thème lyrique par excellence, et ce serait une raison de mettre les débats à côté des romances et des pastourelles parmi les jeux-partis amoureux ; cependant, malgré le débat, malgré l'amour qui en fait le fonds, nos poèmes appartiennent naturellement au genre narratif ; c'était l'avis des copistes, qui le plus souvent ont intercalé *Florence* entre deux fableaux.

Mais les débats du clerc et du chevalier ne sont pas de simples récits. Les poètes mettent en présence l'idéal chevaleresque et l'idéal bourgeois, qui furent de tous temps opposés, et n'ont pas cessé de l'être. Le contraste apparut avant le moyen âge dans la société gallo-romaine, polie et raffinée, dominée d'abord par les conquérants germaniques, les dominant à son tour par la supériorité de l'esprit sur la force brutale. Ces deux civilisations furent longtemps distinctes, celle des vaincus continuant à fournir des clercs, des administrateurs, des légistes, et celle des vainqueurs produisant des hommes d'armes, épris d'aventures et de combats, et qui se divertissaient à s'occuper d'amour. Au XII[e] s., clercs et chevaliers forment deux classes irréductibles, quoique complémentaires, sensiblement égales comme niveau, quoique très différentes d'esprit. Les chevaliers revendiquent la supériorité de la naissance et de la bravoure ; les clercs se confient dans leur savoir et dans la toute-puissance de l'Eglise qui les protège. Plus tard, quand il ne pourra plus être question d'amour pour les

clercs, ce seront les bourgeois qui s'opposeront aux chevaliers, et l'on continuera à se demander quel mari vaut mieux pour une femme, d'un homme dont la naissance et le courage font toute la richesse, ou d'un bourgeois qui a su relever sa condition par une fortune solide et honorable.

ÉTUDE

DE LA

LANGUE DES DIVERSES VERSIONS FRANÇAISES

1° LANGUE DE FLORENCE A, B, C, D, E

LES MSS. *Langue du copiste.*

Tous les manuscrits du *Florence* français sont du XIIIe s. Ils diffèrent entre eux par des traits dialectaux et des fautes plus ou moins nombreuses.

a) *Traits dialectaux.*

Le ms. A ne présente pas de graphies dialectales qui soient imputables au copiste. B, au contraire, a plusieurs notations picardes : la terminaison *ison* pour *oison*, *gambison* (v. 363), vocalisation de *l* devant consonne (*viuté* = vilitatem, v. 66), la terminaison *aus*, représentant le suffixe latin *iculus*, (*paraus*, v. 74 et *solaus*, v. 188, *consaus* (= consiliu + s), v. 75)[1]. Nous ne considérons pas comme traits dialectaux la triphtongue *iau* pour *eau* dans *biauté*, v. 63, *biau* v. 221, *hiaume*, v. 362, non plus que la terminaison *x* pour *us* (*miex*, v. 70, *chevex*, v. 408) qui est une graphie. Nous ne trouvons pas le maintien de *c* devant *a*, *e*, *i*, trait si caractéristique du picard, ni la diphton-

1. Il est vrai que cette terminaison se rencontre aussi dans les textes champenois.

gaison de *e* entravé qui est, il est vrai, plutôt wallonne. En somme toutes les graphies dialectales de B peuvent être de l'auteur.

Le copiste de C semble appartenir à la région de l'Est (Champagne, sinon Lorraine proprement dite). Il écrit *a* pour *ai* (*fasoient* = faisoient, v. 18), *au* pour *a* (*chaucuns* = chascuns, v. 124, et *chaucune*, v. 139), *oi* pour *ei* devant *l* (*vermoille*, v. 85, *mervoil*, v. 99, *consoil*, v. 100), *u* pour *ui* (*rusel* = ruissel, v, 33). *Ainsinc* pour ainsi, *lie* pour li, sont également des graphies de l'Est : cependant l'un des plus notables traits lorrains, *ei* pour *e* ne se rencontre pas. Quant aux notations *besoic*, v. 160, *loig*, v. 161, aux désinences verbales *porriens*, v. 46, *sofferriens*, v. 48, à la métathèse de *espriviers* (= esperviers) v. 181, ce sont des faits que l'on rencontre également dans le Nord et dans l'Est.

Plusieurs traits montrent que le copiste de D était picard-wallon ; *ie* pour *e* (è latin entravé) : *appiel*, v. 48, *biel*, v. 92, *appiele*, v. 230, *fier* (= ferrum), v. 359, *fouriel* (v. 362), *roitiel*, v. 382, *apries*, v. 406 ; *u* pour *eu* : *jus* (= jocus) v. 15, *cius* (caelu + s) v. 95 ; *ch* pour *c* : *puchele*, v. 2, *chainture*, v. 75, *piecha*, v. 222, *raenchon*, v. 254, *drecha*, v. 278, *courchiés*, v. 282, *cha*, v. 294, *cauches*, v. 359, *depeche* (= despiece), v. 402, *ichi*, v. 432, et *c* pour *ch* : *Kevaus*, v. 31, *capiaus*, v. 81, *cloketes*, v. 95, *eskakier*, v. 101, *cascune*, v. 133, *casceunes*, v. 251, *cief*, v. 253, *cose*, v. 355, *cauches*, v. 359, *campions*, v. 387, *caii* (= cheii) v. 405 (la voyelle même qui précède l'*u* est dialectale) ; *g* pour *j* : *gausnes*, v. 75, *gais* (geai), v. 196. Signalons encore l'absence de *d* dans *venront*, v. 291, *vorrai*, v. 297, le maintien du *t* final dans les participes passés : *huchiet*, v. 276, *oït*, v. 330, *vaincut*, v. 340, la métathèse *frumez* = fermez, v. 384, les formes pronominales : *jou* = ego, v. 54, *aus* = illos, v. 156, *ciaus* = ecce illos, v. 317, *as* = ad illos, v. 148 ; les parfaits *misent*, v. 69, *fisent*, v. 76, *assisent*, v. 430 ; la terminaison *arent* pour erent : *entrarent*, v. 114. Nous trouvons aussi l'article *le* pour *la*, v. 55, 182, 231. Devant des noms féminins on rencontre *li*, v. 18, 103, 158, 188. Quant à *pointe*

= pincta, v. 365, et *point* = pinctum, v. 429, c'est un trait commun au Nord et à l'Est.

Le copiste de E est picard-wallon comme celui de D : mêmes graphies (*viers, pucieles... cembiel, castiel, gardin, cangoit*; *boines* pour *bones* est de la même région).

b) *Fautes et négligences.*

Le copiste de A semble être de la fin du XIIIe s. En effet, il note parfois *é* pour *iè* : *proisé,* v. 18, *conseiller,* v. 278, *juger,* v. 279. Il commet quelques fautes de déclinaison, écrivant au cas sujet *cler* sans *s,* v. 255 et *dant papegaut,* v. 355.

Le copiste de B doit être plus ancien, car il n'a pas de ces négligences.

Le copiste de C ne fait pas de fautes contre la déclinaison, mais il écrit *juger* pour *jugier,* v. 214.

Quant au copiste de D, il écrit si mal que ses fautes ne peuvent être comptées. Nous y reviendrons en étudiant à part la langue de D.

Dans E nous trouvons la graphie *verger* pour *vergier* et quelques fautes de déclinaison qui placent le ms. à la fin du XIIIe s.

Langue des auteurs.

Le grand nombre de passages communs à A B C D E ne permet pas de considérer ces versions comme des poèmes distincts, mais comme des remaniements allongés ou abrégés d'un même poème. Ces remaniements offrent d'ailleurs beaucoup de traits communs en ce qui concerne la région des auteurs et la date à laquelle ils ont écrit.

1° *La région.*

Les 5 versions se ressemblent par le caractère dialectal de la langue. Toutes offrent, plus ou moins, des rimes picardes.

Citons dans ABE la rime *biaus* : *paraus* (v. 165-166) Cf. D,

12 B ; dans ABE aussi, *as* : *solaz* ; *palais* : *faiz* (v. 197-198) dans ABC (cf. D, v. 111-112) ; *signorie* : *emploie* dans ABCE (v. 277-278) ; *vie* : *sachie* dans ABE (v. 281-82) Cf. D, v. 397-398 ;

D présente quelques rimes distinctes *dis* : *norris* (v. 49-50) ; *pietris* (perdris) : *petis* (v. 163-164) ; *larris* : *hardis* (v. 378-379) ; *emploie* : *mie* (v. 316-317) ; *oït* : *dit* (maintien du *t* dans le participe passé, à moins que cela ne soit une graphie) (v. 330-331)[1] ; intercalation de *e* entre *v* et *r* attestée par la mesure, *deveriez* (v. 223), *mouvera* (v. 252) ; enfin si les rimes étaient toujours bonnes dans D il faudrait noter l'assimilation de *r* à *l*, *tourterelle* : *merle* (v. 156-157). Signalons encore le pronom *mi* pour moi dans la rime *deffi* : *mi* (v. 393-394) et *vo* pour vostre (*vo chose*, v. 135).

Vo est aussi dans E (*vo seignor*). Un trait lui est spécial, la rime *merveille* : *bataille* (v. 201-202). Quant à la rime *espiers* : *couviers* (v. 385-386) elle pourrait nous laisser croire que le remanieur est de la région où è entravé se diphtongue. D a *couvers* : *despiers*, mais ABC ont *couvers* : de *pres* (v. 379-380). On est tenté de corriger DE d'après ABC, plutôt que d'admettre sur la foi d'une seule rime que les remanieurs de DE sont wallons.

2° *La date.*

Les renseignements que nous fournissent la rime ou la mesure du vers diffèrent peu dans les cinq versions.

Phonétique.

Dans ABCE, les rimes *jor* : *folor* (v. 69-70), *jors* : *amors* (v. 151-152), prouvent que o tonique libre rime encore avec o entravé. Mais dans ABC la rime *reconnois* : *cortois* montre que e tonique libre était devenu oi déjà. (Le passage de *ei* à *oi* est attesté dès la fin du XII[e] s.).

1. La rime saiche (sapiat) : face (faciat) 25-26, prouve qu'on prononçait fache.

Nous trouvons peu de cas d'enclise, un dans B (*nel celez*, v. 154), et trois dans A (*nes*, v. 8, *nel*, v. 84, *nel*, v. 134).

A et B ne présentent pas de réduction de voyelles en hiatus. Mais il y en a une dans C : Se clerc ne l'*eu*ssent soustenue (v. 223).

Dans E la terminaison *iens* est monosyllabe, d'après la mesure du vers (v. 56), tandis que ABC font cette désinence dissyllabique.

Morphologie.

Les fautes contre la déclinaison sont rares. Aucune dans B ; une dans A (v. 115), deux dans C (l'une comme dans A et l'autre v. 195 et 196); dans E quatre fautes (v. 112, 247, 277, 318).

La conjugaison est en général peu altérée par l'analogie ; il n'y a pas d'*e* à la première personne du singulier de l'indicatif présent des verbes en *er*, non plus qu'aux trois premières personnes du subjonctif de la même conjugaison (*gart*, v. 7, *merveil*, v. 107, *past*, v, 211, *os*, v. 270, *pens*, v. 332, *present*, v. 352, *deffi*, v. 377, 395-396). Une seule dérogation à noter dans ABCDE, *relieve : grieve* (relevet : grevat) au lieu de reliet.

Syntaxe.

La syntaxe offre bien peu de faits notables. A côté de l'emploi rare en vieux français de l'article partitif (ils n'ont pas du pain à mengier, v. 135, ABCE), on remarque un fait ancien, le cas oblique sans *a*, soit avec un relatif (*cui en avez doné le don*, B, v. 88, *qui en avez vos fait le don*, ABCE idem), soit avec un nom de personne (*1 clerc cortois, jolif et bon* [ai doné] BE,[v. 101-102). AC offrent le même tour avec des variantes de détail. Nous ne relevons qu'un ex. de *uns* (pluriel collectif) : *uns garnemens* (ABE). Signalons enfin deux emplois absolus du participe présent (*oiant toz ces barons*, B, 276, tandis que ACE remplacent *oiant* par *devant* ; cf. *oiant nous tous*, BE, v. 288, le vers manque dans A, et C a *devant* au lieu de *oiant*).

Mentionnons un trait de style que M. F. M. Warren (*Modern Philology*, 1905) dit avoir été à la mode vers 1170 et qu'il appelle « parallélisme » :

> Torne et retorne cel sautier
> » » » celle pel,

(BE, v. 112-113)

> Dont se lievent isnelement
> Isnelement se sont levees.

(E, v. 162-163)

Le parallélisme est moins marqué dans A :

> Dont se lievent isnelement.
> Molt vistement se sont levees.

et dans B :

> Dont se lievent isnelement
> Tout maintenant que sont levees.

manque dans C.

Cf. Lors se leva li rossignols
Li rossignols dont se leva.

(B, v. 326-327)

manquent dans AC ; et dans E le parallélisme est moins net, car le 2ᵉ vers est :

> Li rossignols est tost dreciés.

on voit que les traits servant à dater nos diverses versions diffèrent assez peu. L'état des voyelles et des consonnes, la régularité à peu près parfaite de la déclinaison et de la conjugaison, la syntaxe, le style, nous font croire qu'elles ont été composées à la fin du XIIᵉ s. et au début du XIIIᵉ s. B semble la version la plus ancienne et C la plus récente, mais il n'y a peut-être pas entre les deux un quart de siècle d'intervalle.

Particularités de D.

Le remanieur de D s'écarte souvent de ABCE et ses libertés sont telles qu'il est difficile de dater cette version. La mesure du vers et la rime ne nous donnent aucun renseignement sûr. Les vers présentant une réduction des voyelles en hiatus peuvent et doivent être corrigés. On ne saurait faire état de rimes douteuses comme *humilité : grié* pour conclure à la réduction de *ié* à *é*.

Morphologie.

Une faute contre la déclinaison, forme du cas régime au nominatif singulier (*menteours* pour *menterres*, v. 270) et deux formes analogiques de *grande* pour *grant* au féminin (grande folour, v. 22, grande devise, v. 429, attestés par la mesure du vers). On pourrait ajouter la rime li *dognons :* el *reon* (v. 113-114) mais elle ne prouve rien car le poème rime fort mal (*hastiement : enz*, v. 122-123, *chevalier : ciel*, v. 184-185, *gris : plait*, v. 196-197, *dis : honir*, v. 215-216, *amors : tous*, v. 248-249, *rassis : autressi*, v. 256-257, *mout : hounour*, v. 266-267, *amours : barons*, v. 328-329, *lorsignous : blancheflours*, v. 348-349, *dis : deduit*, v. 426-427, *assis : lui*, v. 373-374, *devise : livre*, v. 365-366, *ankelies : espines*, v. 361-362), on remarque dans ces rimes fautives un trait commun en ce qui concerne les rimes masculines : l'auteur tient compte seulement de la voyelle accentuée sans se soucier de la ou des consonnes qui peuvent suivre ; cela semblerait prouver que ces consonnes sonnaient peu ou ne sonnaient point. Pour le cas où la consonne finale ou pénultième est une nasale, l'explication est plus difficile ; nous savons que *o* était nasalisé avant 1150, antérieurement à la composition du poème. Pour les rimes féminines, on ne peut admettre l'amuissement des consonnes qui suivaient la voyelle accentuée ; c'est une liberté du poète qu'il est plus facile de constater que d'expliquer.

On trouve ailleurs au moyen-âge des rimes imparfaites.

M. Tobler en cite des exemples dans son *Franzoesisches Versbau*. Il en est quelques-uns aussi dans le *Dit de la Rose* (p.p. Karl Bartsch et A. Horning, *La Langue et la littérature françaises, depuis le* IX[e] *jusqu'au* XIV[e] *s.*[1]) : *vivre : suivre* (p. 603, v. 21-22), *bien : plain* (p. 605, v. 11-12), *cuer : soir* (p. 606, v. 39-40), *monde : conte* (p. 608, v. 38-39). Nous-mêmes nous avons lu dans le poète Philippe de Beaumanoir des rimes mauvaises telles que : *mestre : perte ; robe : noble ; pasques : papes ; aime : alaine ; prendre : membre. en* rime avec *ien*, *au* avec *iau*, *ni* avec *i*. L'éditeur M. Suchier indique ces rimes dans son introduction, p. 154 (Société des Anciens Textes).

Il résulte que D nous offre un texte assez incorrect. Il fait des additions provenant soit d'une source étrangère, soit de son crû plutôt, à cause de l'inutilité des vers qu'il ajoute.

Il est d'ailleurs facile de corriger D par A B C E.

D'après les traits de la langue, sa composition semble remonter au milieu du XIII[e] siècle : ce qui le prouverait, en outre, c'est que cette version est plus lourdement courtoise que les autres.

Langue de *Hueline*.

Copiste.

Il est du nord comme le prouvent les graphies : *amlant* (amblant), v. 7, *amedeus* (ambedeus), v. 190, *boenes* (bones), v. 123, *miaudres*, v. 251, *miaudre*, v. 215. Le copiste doit être de la 2[e] moitié du XIII[e] s. à cause de fautes contre la déclinaison : *un cristax* (v. 216), *nul max* (v. 127), *toz prex* (= tuit) (v. 269), *feu* et *noif* (au cas sujet) (v. 293), *un bozons* (v. 321).

Auteur.

a) *Phonétique.*

L'examen des rimes ne nous laisse apercevoir aucun trait dialectal. L'état des voyelles ne permet pas non plus une

1. Paris, 1887, in-8, 926 pp. (p. 603-610).

conclusion précise. On ne peut dire, faute d'exemples, si *ei* (<e tonique libre) etait parvenu à> *oi*. — Deux cas d'enclise : *nel* (v. 74), *nel* (v. 137).

b) *Morphologie.*

Quelques fautes contre la déclinaison : *cristax* (sujet) et *max* (régime) riment ensemble (v. 216-217), *home d'art* (cas sujet) : *part* (régime) (v. 292-293).

Au nominatif pluriel *peors : flors* (v. 307-308). Cf. *mur* = murum ; *dur* = durus (v. 287-88).

La conjugaison est correcte partout.

Particularités.

Les rimes sont souvent imparfaites. Ex. *barnage : large* (v. 60-61, *poverte : taverne* (v. 123-124), *tornois : destroit* (v. 125-126), *bealté : troverez* (v. 234-235), *chansil : osterin* (v. 252-253). Ce sont plutôt des assonnances que de véritables rimes.

Deux rimes sont particulièrement difficiles, *destrier : atardier* (v. 81-82) *engagier : emprunter* (v. 133-134). *Atardier* n'est mentionné ni par Godefroy ni par La Curne. Il vaut sans doute mieux corriger par *atargier* que d'admettre la présence d'un *apax*.

Dans le deuxième cas, nous n'avons aucune correction à proposer. Peut-être est-il permis de supposer deux vers supprimés qui rétabliraient des rimes normales. Il est difficile de croire en effet qu'au début du XIIIe siècle *ier* fût déjà réduit à *er* dans l'Ile-de-France.

Date.

Malgré ce que nous venons de dire, le poème ne semble pas postérieur au début du XIIIe s. La déclinaison est régulière, sauf de rares exceptions, il n'y a aucune réduction de voyelle en hiatus ; la terminaison *iez* (imparfait de l'indicatif,

v. 268) est disyllabique. Enfin le poème conserve des mots qui disparaissent de bonne heure : *freste* (faîte) et *en son*, v. 301. En résumé, l'auteur d'*Hueline* est un poète francien, qui écrivait au commencement du XIII[e] s.

Langue de *Melior et Ydoine*.

Il est difficile de distinguer dans *Melior* la langue du copiste de celle de l'auteur (tous les deux sont anglo-normands)[1].

Phonétique.

Comme en anglo-normand, *an* et *en* ne riment jamais ensemble. E fermé provient de sources diverses : 1° de *a* latin tonique libre (*demorer, cité*...) ; 2° de a + yod (*preisé,, des priser, gaigner*) ; 3° du suffixe : arium (*plener, chevaler, verger*) ; 4° de é tonique libre (*ver, saver, aver, maner*) ; 5° de e bref + yod (sauter = psautier). Le cas énoncé au 4° est moins ancien que les autres en anglo-normand, il n'apparaît, semble-t-il, qu'à la fin du XII[e] s.

I vient de è + yod, sans doute par l'intermédiaire de *iei* : ce traitement, normal en français, est contraire à l'anglo-normand, car nous devons avoir *é* (cf., sauter, v. 164). Ce cas est attesté par *pris* (pretium) rimant avec *amys* (v. 87-88).

O ouvert provient de o latin libre ou entravé ; donc o libre ne se diphtongue pas. Un seul cas est digne de remarque : *jueus* (jocos) : *aneles* (v. 169-170). On prononçait donc *juès*.

U d'après la rime (v. 401-402) *houre* (hora) : *aventure*, devait se prononcer *ou*, à moins que le son de l'*o* ouvert ne se fût rapproché de l'*u*.

Les disphtongues *oi*, *ei*, *oi*, riment ensemble ; *ai* (habeo) :

1. Il y a des graphies qui ne sont pas anglo-normandes (tous, iours, flours, alloye, levoi, palefroi), mais cela ne nous semble pas, étant donné leur petit nombre, une raison de douter que le copiste écrivît en Angleterre.

alloy (v. 9-10), *ottroie : delai* (v. 249-250), *pleie* (plaga) : *veie* (videam).

Le son unique devait être pour ces diphtongues, *é*, comme le prouve la rime *moy* : *Richer* (v. 255-256).

En résumé la langue de Melior présente la plupart des traits de l'anglo-normand.

Date.

Quelques-uns de ces traits sont plutôt du XIIIe que du XIIe s. De plus le masculin et le féminin sont confondus sans cesse, ce qui montre que l'*e* muet a cessé de se prononcer, et cela encore est du XIIIe s.

Langue de *Florence* de Cheltenham.

Le ms. qui est anglo-normand offre tous les caractères signalés dans *Melior* (sauf l'exception *iei* > *i*). On trouve un cas de o latin rimant avec u long, *preuz : Venuz* (v. 343-344), et *ai* aime avec *a* dans *quaile : rale* (v. 88-89). Prononçait-on *quèle* : *rèle* ou *quale* : *rale ?*

Comme dans *Melior* la confusion est constante entre masculin et féminin, et à la rime entre singulier et pluriel.

La date du poème est approximativement celle de *Melior.*

Contrairement à toutes nos autres versions, le *Florance* anglo-normand est écrit en strophes *aabccb.*

CONCILE DE REMIREMONT

IDIIS APRILIS HABITUM EST CONCILIUM HOC
IN MONTE ROMARICI [1]

Veris in temporibus, sub aprilis idibus,
Habuit concilium romarici moncium
Puellaris concio, montis in cenobio.
Tale non audivimus, nec fuisse credimus
In terrarum spacio, a mundi principio,
Tale nunquam factum est, sed neque futurum est ;
In eo concilio, de solo negocio
Amoris tractatum est, quod in nullo factum est,
Sed de evangelio nulla fuit mencio.
Nemo qui vir dicitur illuc intromittitur.
Quidam inde aderant, qui de longe venerant,
Non fuerunt laici, sed honesti clerici ;
Hos honestos senciunt intus et suscipiunt.
Janua Tullensibus aperitur omnibus,
Quorum ad solacium factum est concilium.
Puellis amantibus, illis solis omnibus,
Janue dat aditum, ceteris prohibitum.
Janue custodia, fuit hec Sibilia
Que ab annis teneris, miles facta Veneris,
Quiquid amor jusserat, non invita fecerat.
Veterane domine arcentur a limine,
Quibus omne gaudium solet esse tedium,
Gaudium et cetera que vult etas tenera.

1. Ce texte a été publié par G. Waitz dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, VII, p. 160-167 (Leipzig, 1849), d'après le ms. nº 1081 de la Bibl. de Trèves. Nous avons collationné l'imprimé sur le ms.

Intromissis omnibus virginum agminibus,
Lecta sunt in medium, quasi evangelium,
Precepta Ovidii, doctoris egregii.
Lectrix tam propicii fuit evangelii
Eva de Danubrio, potens in officio
Artis amatorie, ut affirmant alie ;
Convocavit singulas magnas atque parvulas ;
Cantus, modulamina, et amoris carmina
Cantaverunt pariter satisque sonoriter,
De multis non quelibet, due sed Elizabet.
Has duas non latuit quicquid Amor statuit,
Harum in noticia ars est amatoria ;
Sed ignorant, opere quid vir sciat facere.
Post hec oblectamina cardinalis domina
Astitit in medio, indicto silentio ;
Vestita ut decuit, vesteque refloruit.
Hec vestis coloribus colorata pluribus,
Gemmis fuit clarior, auro preciosior,
Mille maii floribus hinc inde pendentibus.
Ipsa virgo regia, mundi flos et gloria,
Florens super omnia, quasi veris filia,
Hec talis in omnibus docta satis artibus,
Habens et facundiam secundum Scientiam,
Postquam cetus siluit, ea sic aperuit :
« Vos quarum est gloria amor et lascivia,
Atque delectatio aprilis cum maio,
Notum vobis facimus ad vos quare venimus.
Amor, deus omnium quotquot sunt amancium,
Me misit vos visere et vitam inquirere,
Sic maius disposuit, et aprilis monuit.
Vos ergo benigniter et amicabiliter
Obtestor et moneo, sicut iure debeo,
Nulla vestrum sileat que vos vita teneat,
Si quid corrigendum est, vel si cui parcendum est
Meum est corrigere, meum est et parcere. »

26. Le texte porte *littta* : *litterata*.

Elizabet de Granges (loquitur).

Nos, ex quo potuimus, Amori servivimus :
Quicquid ipse voluit, nobis non displicuit,
Et si quid neglexiemus, inscienter fecimus ;
Sic servando regulam, nullam viri copulam
Habendam eligimus, sed neque cognovimus,
Nisi talis hominis, qui sit nostri ordinis.

Elizabet de Falcon.

Clericorum gratiam laude[m] et memoriam
Nos semper amavimus, et amare cupimus,
Quorum amicitia nil tardat solatia.
Clericorum copula, non nostra regula,
Nos habe[t] et habuit et placet et placuit,
Quos scimus affabiles, gratos et amabiles ;
Inest curialitas clericis et probitas.
Non noverunt fallere, neque maledicere,
Amandi periciam habent, et industriam ;
Pulchra donant munera, bene servant fędera,
Si quid amant dulciter, non relinquunt leviter.
Pro his, quos assumpsimus, ceteros postponimus ;
Vota stulta frangere non est nefas facere.
Nulla est dampnatio sed neque transgressio,
Si votum negligitur, quod stulte promittitur ;
Experto credendum est, cui bene certum est.
Certum est et cognitum, quid sit amor militum,
Quam sit detestabilis, quam miser et labilis,
Per insipientiam eorum noticiam
In primis quesivimus, sed cito cessavimus,
Dolus ut aparuit, in eis qui latuit,
Inde nos transtulimus ad hos quos notavimus,
Quorum est dilectio, omni carens vicio,
Quorum amor utilis firmus est, et stabilis.

Quid dicemus amplius, nisi quod ulterius
Nulla valet racio a nostro solacio,
Clericos disjungere, omni gratos opere.
Puellis claustralibus vobis dico omnibus :
« Est quedam abusio militum susceptio,
Nefas est et vetitum, et nobis illicitum ;
Amplectando clericum, sic recuso laicum.
Amor, deus omnium, juventutis gaudium,
Clericos amplectitur, et ab eis regitur.
Tales ergo diligo, stultos quoque negligo.
Tali vita vivimus, in qua permanebimus.
Si vobis laudabilis videtur et utilis,
Et si quid peccavimus, si vultis, cessabimus. »
— « Ipsis amatoribus, circumspectis omnibus,
Utiles non audio, amatores video
Quam istos quos laudibus prefertis in omnibus. »
— « Nos a puericia semper in familia
Amoris permansimus, et manere cupimus.
Si est nobis alia amandi sententia,
Qui student milicie nobis sunt memorie,
Eorum, et milicia placet, et lascivia ;
Eorum ad obsequium nostrum datur studium.
Audaces ad prelia sunt, pro nostri gratia,
Ut sibi nos habeant et ut nobis placeant,
Nulla timent aspera, nec mortem nec vulnera.
Tales preelegimus, tales nostros fecimus.
Eorum prosperitas est nostra felicitas,
Eorum tristicia nostra turbat gaudia ;
Semper, ex quo potui, sectam illam tenui,
Et semper desidero, dum habere potero,
Servire militibus mihi servientibus.
Tale vero studium, magis quam psalterium.
Talibus me jungere placet plus quam legere ;
Propter horum copulam parvipendo regulam ;

102. Waitz corrige en : *adeo*.
108. Waitz : *horum*.

Nostrum illud atrium est, et erit pervium,
Et fontem et pascua(m) que habemus congrua(m),
Equis exposuimus, quos eorum novimus.
Tali vita vivere gaudemus summopere,
Quia nulla dulcior, nullaque commodior.
Et quia sic novimus et sancte juravimus,
Nos parum regnavimus, parum adhuc fecimus,
Sed flores colligere, rosas primas carpere
His tantum concessimus, quos de clero novimus.
Hec nostra professio est, et intentio erit
Clericis ad libitum persolvere debitum.
Quotquot oblectamina viro debet femina,
Iddem proposuimus et vero firmavimus.
Quidquic *(sic)* dicant alie nobis adversarie
Clericis nos dedimus, nec eos mutabimus.
Clericorum probitas, et eorum bonitas,
Semper querit studium ad amoris gaudium,
Sed eorum gaudia tota ridet patria.
Laudant nos in omnibus rithmis atquæ versibus.
Tales, jussu Veneris, diligo pre ceteris,
Dulcis ami[ci]cia, clericis est et gloria.

Danu [Eva de].

« — Quicquid dicant alie, apti sunt in opere,
Clericus est habilis, dulcis et affabilis,
Hunc habendo socium nolo maius gaudium.
Omne votum utile firmum sit et stabile,
Sed quod est illicitum habeatur irritum,
Nam stulta promissio non est absque vicio.
Vos quarum prudentia apta dat consilia,
Nec illud attendite, et bene discernite

122. Waitz propose : *illis.*
131. Waitz : *erit et intentio.*
134. Waitz : *voro.* Le ms. donne nettement : *vero.*
139. Ce mot est difficile à lire dans le ms.

Amor quarum apcior, quarum est deterior.
Militum noticia displicet, et gratia,
Quibus inest levitas, et stulta garrulitas ;
Gaudent male dicere, secretum detegere,
Hoc ergo consilium damus et judicium,
Ut cunctis odibiles sint, et execrabiles,
Qui se militaribus implicant amoribus.
Novi vita[m] omnium et mores amancium,
Novi qui sint mobiles, et nobis inutiles ;
Nulla est felicitas, sed neque fidelitas
In amore militum, quod (nobis) est multis cognitum.
Hos vitando[s] ducimus, et iure decernimus.
Clericos diligere bonum est, et sapere ;
Eorum dilectio magna delectatio :
Hos tantum suscipite, ceteros negligite. »
« — Quia sic decernitis et jure consulitis,
Nunc ego præcipio, eas in consorcio
Nostre non recipiant, nisi satisfaciant :
Sed si penituerint, et se nobis dederint,
Detur absolucio, et talis condicio,
Ne(c) sic peccent amplius, quia nil deterius.
Hoc mandamus et[iam] per obedienciam :
Nulla vestrum pluribus se det amatoribus :
Uni soli serviat, et ille sufficiat :
Hoc si qua neglexerit, banno nostro suberit :
Non levis remissio fiet huic vicio ;
Levi penitentia non purgantur talia.
Nunc demum precipio, sed non sub silencio :
Ne vos detis vilibus, nec unquam militibus,
Tactum nostri corporis, vel colli vel femoris.
Talibus solatium dare vel colloquium,
Dolor nobis maximus est, et pudor plurimus.
Militum solatia nobis sunt opprobria,
Quia cum non creditur, fama turpis oritur,

151. Waitz lit : *diterior*.
180. Waitz : *vestri*.
180. Le ms. donne : *cori*.

Quorum ex infamia   nostra perit gloria.
Precor vos summopere   clericos diligere,
Quorum sapientia   disponuntur omnia;
Totum quicquid agimus   vel cum nos desipimus,
Causas nostras agere   student, atque regere,
Quantum possunt etiam,   per eorum gratiam,
Nostra quedam abdita   nunquam erunt cognita.
Si placent que diximus,   que vobis suggerimus,
Horum confirmacio   sit vestra responsio :
Si cui displiceat,   hec nequaquam taceat.
Omnis nostra concio   sedens in concilio,
Ut vestra prudencia   dictat, laudat omnia.
Placet iunioribus,   placet nobis omnibus,
Quicquid vestra probitas   firmat, et auctoritas,
Nuncietur alias   per omnes ecclesias;
Nostrisque sororibus,   puellis cla[u]stralibus,
Faciamus cognitum   quid sit eis vicium.
Omniaque diximus,   queque confirmavimus,
Non ullo sophismate,
Sed racionabiliter   fiat et perhenniter;
Nisi sic peniteant,   clericis ut faveant,
Huius banni racio   vestro sit consilio;
Igitur attendite,   amen tantum dicite.

(Excommunicatio rebellarum).

Vobis, ius[s]u Veneris, et ubique ceteris,
Que vos militaribus   subditis amoribus,
Maneat confusio,   terror et contricio,
Labor, infelicitas,   dolor et anxietas,
Timor et tristicia,   bellum et discordia,
Fex insipientie,   cultus inconstancie,
Dedecus et tedium,   longum et oprobrium,
Furiarum species,   luctus et pernicies.
Luna, Iovis famula,   Phebus, suus vernula,
Propter ista crimina,   negent vobis lumina;

217. Le ms. donne : *nenor* (?)

Sic, sine solamine, careatis lumine;
Luna, dies celebris, trahat vos de tenebris.
Ira Iovis penitus destruat vos celitus;
Huius mundi gaudia vobis sint oprobria;
Omnibus horribiles, et abhominabiles
Semper que sitis clericis, que favetis laicis.
Nemo vobis etiam ave dicat obviam,
Vestra quoque gaudia sint sine concordia,
Vobis sit intrinsecus dolor et extrinsecus,
Vivatis cotidie in lacu miserie,
Pudor et ignominia vobit sint per omnia.
Laboris et tedium, vel pudoris nimium.
Si quid est residuum, vobis sit perpetuum,
Nisi spretis laicis, faveatis clericis,
Si qua penituerit, atque satisecerit,
Dando penitentiam, consequetur veniam.
Ad confimacionem omnes dicimus : Amen.

TRADUCTION DU CONCILE

Ce Concile a été tenu à Remiremont pendant les Ides d'Avril

Au printemps, à l'époque des Ides d'avril, une réunion de jeunes filles tient concile dans le monastère de Remiremont. Dans toute la terre, depuis le commencement du monde, on ne vit pareille assemblée, ni on ne la verra jamais. Dans ce concile, il n'est question que des choses de l'amour, ce qui n'a jamais eu lieu dans aucun concile ; quant à l'Evangile on n'en dit rien. Aucun homme, au sens propre du mot, n'est admis dans cette réunion. Quelques-uns pourtant sont là, venus de loin : ce ne sont pas des laïques, mais d'honorables clercs. Les jeunes filles les reconnaissent tels et les reçoivent parmi elles. La porte est ouverte à tous les clercs de Toul. C'est pour leur plaire qu'on a réuni ce concile. Toutes les filles qui aiment, et elles seules, peuvent franchir la porte ; aux autres elle est interdite. La portière est cette Sibile qui, dès l'âge le plus tendre, s'est enrôlée dans la milice de Vénus. Tout ce que lui a ordonné l'Amour, elle l'a fait de bon cœur. On écarte de l'assemblée les vieilles dames pour qui toute joie devient habituellement un ennui : oui, la joie, et tout ce que désire la jeunesse. Quand toutes les jeunes filles sont entrées dans la salle, on lit, au milieu d'elles, en guise d'Evangile, les enseignements d'Ovide, ce maître exquis. La lectrice d'un si charmant évangile est Eve de Danubrium, habile à remplir les devoirs de l'amour : ses compagnes en font foi. Elle les groupe toutes, grandes et petites. Deux d'entre elles chantent à l'unisson et d'une voix sonore des airs harmonieux, des chansons

d'amour; ces cantatrices ne sont pas les premières venues, mais deux jeunes filles, du nom d'Elisabeth. Elles n'ignorent aucune des lois de l'amour, elles connaissent « l'art d'aimer », sans avoir pourtant l'expérience de ce que sait faire un homme (avec une femme).

Après ces réjouissances, la dame présidente se place au milieu du chapitre et ordonne le silence. Elle est vêtue, comme il convient, d'habits resplendissants, parés de couleurs variées, plus éblouissants que les pierres précieuses, plus précieux que l'or. Mille fleurs de mai sont l'agrément de ce costume et pendent de tous côtés. La jeune fille, de naissance royale, fleur et gloire du monde, éclatante parmi ses compagnes comme la fille du printemps, instruite et versée dans tous les arts, douée d'une éloquence égale à son savoir, une fois le silence obtenu, parle de la sorte :

« Vous dont la gloire est dans l'amour et la volupté, vous à qui sont chers les mois d'avril et de mai, apprenez pourquoi nous sommes venues près de vous. Amour, le dieu de tous les amants, m'a envoyée vous visiter et m'informer de votre conduite. Ainsi Mai l'a réglé, ainsi l'a conseillé Avril. Donc je vous prie et vous conjure, en bonne amitié, comme je le dois faire, que nulle d'entre vous ne dissimule votre genre de vie. Si quelqu'une est à reprendre, ou qu'il faille lui pardonner, c'est à moi qu'il appartient d'infliger le blâme ou d'accorder le pardon. »

Elizabeth de Granges prend la parole :

« Aussitôt que nous l'avons pu, nous avons servi Amour. Jamais une de ses volontés ne nous déplut. Si nous avons commis des négligences, elles n'étaient point volontaires. Nous conformant à la règle, nous n'avons accepté la compagnie d'aucun homme. Nous n'en connaissons pas qui ne soit de notre ordre. »

Elizabeth de Faucogney

« Toujours nous avons aimé la grâce, la louange et le sou-

venir des clercs, et nous souhaitons les aimer encore. C'est l'union avec les clercs, et non pas notre règle, que nous aimons et avons toujours aimée. Les clercs, nous le savons, sont avenants, gracieux et aimables : il y a chez eux de la courtoisie et de la bonté. Ils ignorent l'art de tromper les gens et d'en médire. Ils ont en amour l'expérience et l'habileté. Ils nous donnent de beaux présents et sont fidèles à leurs promesses. La femme qu'ils aiment doucement, ils ne l'abandonnent pas volontiers ; et c'est pour cela que nous les avons choisis : nous les préférons à tous les hommes.

« Quant à enfreindre des vœux sottement prononcés, il n'y a aucun mal. Il n'y a ni sujet de damnation ni faute à négliger un vœu qu'on n'a pas fait à bon escient : on en peut croire l'expérience des gens compétents.

« Pour ce qui est de l'amour des chevaliers, on sait bien ce qu'il vaut ; c'est un amour détestable, malheureux, et qui ne dure pas. Par sottise nous avons recherché d'abord les chevaliers ; puis, nous y avons renoncé, dès que nous avons aperçu la ruse qui se cache en eux. De là nous sommes allées vers ceux que nous avons appréciés tout à l'heure, et dont l'amour est absolument sans défaut. Leur affection est profitable, ferme et fidèle. Que dirons-nous de plus, sinon qu'il n'y a pas de raison pour ne pas associer les clercs à nos plaisirs, puisqu'ils sont si agréables. A vous toutes, filles du cloître, je vous le dis : c'est s'abuser que de s'attacher aux chevaliers. C'est une faute qui est pour nous défendue et illicite. Ainsi, en accueillant le clerc, je refuse le chevalier. Amour, le dieu de tous les hommes, la joie de la jeunesse, suit les clercs et se laisse par eux conduire. Voilà les gens que j'aime : quant aux sots, je n'en ai cure. Telle est la vie que nous continuerons à vivre, si elle vous paraît louable et utile. Si nous avons commis quelque faute, nous ne le ferons plus, si vous voulez. »

« — En considérant les mérites de tous les amants, je ne trouve pas aussi utiles que vous semblez le dire, ceux que vos louanges élèvent au-dessus des autres. Pour nous, depuis notre enfance, nous appartenons à la famille d'Amour, et nous

souhaitons y demeurer, quoique nous ayons sur l'amour un avis différent du vôtre. Ceux qui s'exercent au métier des armes sont dans notre souvenir. Ils aiment la guerre et le plaisir. C'est à les servir que vont tous nos soins. Ils sont hardis dans les combats, pour nous être agréables, afin de nous posséder et de nous plaire. Ils ne redoutent aucune peine, ni l'amour ni les blessures. Voilà nos élus, voilà nos amants. Leur prospérité est notre bonheur. Leur tristesse gâte nos joies. Aussitôt que j'ai pu le faire, je me suis comportée ainsi, et je désire continuer aussi longtemps qu'il sera possible. Servir les chevaliers qui me servent, voilà mon goût, et non pas m'occuper du psautier. M'unir à eux m'agrée plus que la lecture. Pour leur amour je méprise la règle. Notre maison leur est ouverte et le sera toujours. La fontaine et les pâturages qui nous appartiennent, nous les avons mis à la disposition des chevaux que nous savons être les leurs. Une telle vie est notre plus grande joie ; il n'en est pas de plus douce, ni de plus avantageuse. »

« — Puisque c'est notre opinion, et que nous avons juré de faire ainsi, nous avons peu régné et peu agi encore : Nous n'avons permis de cueillir des fleurs et de couper les premières roses qu'à ceux que nous savons être du clergé. Voilà notre idée et notre but : nous livrer aux clercs à leur gré, leur accorder tous les plaisirs qu'une femme doit à un homme. Telle est notre résolution, et nous l'avons confirmée par un vœu. Quoi que disent les autres, nos adversaires, nous nous sommes données aux clercs, et nous ne changerons pas. La probité des clercs, leur bonté s'efforcent sans cesse de rendre joyeux l'amour ; tout le pays se réjouit de leurs joies ; ils nous louent dans tous les rythmes et dans toutes les formes de vers. Aussi, par ordre de Vénus, je les aime par-dessus tous les autres. Il y a chez les clercs douce amitié et gloire. »

Eve de Danubrium

« — Quoi que disent les autres, ils sont bons à l'ouvrage. Le clerc est habile, doux et affable. L'ayant pour compagnon,

je ne désire pas de plus grand bonheur. Tout vœu utile doit être ferme et stable, mais un vœu illicite, il faut le tenir pour non avenu, car une sotte promesse contient un vice qui l'annulle. Vous dont la sagesse donne des conseils convenables, ne faites donc pas attention aux vœux, mais examinez bien quelles femmes ont le meilleur amour et quelles ont le moins bon. La connaissance des chevaliers déplaît, ainsi que leur grâce ; ils sont légers et sottement bavards, ils se plaisent à dire du mal, à découvrir un secret. Nous pensons donc et nous décidons, qu'elles doivent être à tous odieuses et exécrables, celles qui s'embarrassent dans les amours des chevaliers. Je connais la vie et les mœurs de tous les amants. Je sais ceux qui sont inconstants et ne peuvent nous servir. Il n'y a pas de bonheur, pas de fidélité dans l'amour des chevaliers. Cela est connu d'un grand nombre d'entre nous. Nous estimons qu'il faut les éviter et décidons avec raison d'aimer les clercs. Il est bon aussi d'être sage. Leur affection est une grande jouissance. Accueillez ceux-là seuls, et ne tenez compte des autres. »

« Puisque telle est votre décision et que votre conseil est raisonnable, j'ordonne maintenant que nos compagnes ne reçoivent pas leurs adversaires dans leur société, si elles ne font amende honorable. Mais si elles se repentent et reviennent à nous, qu'on leur donne l'absolution, à condition toutefois qu'elles ne pêchent plus, car rien n'est pire que leur péché. Nous vous défendons aussi, au nom de l'obéissance, de vous donner à plusieurs amants. Que chacune de vous en serve un et qu'il lui suffise. Si quelqu'une néglige d'observer ce point, elle sera bannie d'entre nous ; et cette faute ne sera pas facile à racheter. Une légère pénitence ne lave pas de tels péchés. Maintenant enfin, je vous ordonne, mais non sous la condition du silence, de ne pas vous livrer à des gens de basse condition, et de ne jamais permettre aux chevaliers de toucher votre corps, votre gorge ou votre cuisse. Donner à de telles gens un plaisir, c'est pour nous une très grande douleur et la pire des fautes. Les plaisirs pris avec des chevaliers sont pour nous des opprobres. Car, alors qu'on ne le croit pas, il en résulte une réputation ignominieuse. Notre gloire disparaît

dans leur infamie. Je vous supplie donc d'aimer les clercs dont la sagesse sait arranger tout ce que nous faisons. Quand nous sommes sottes, ils s'efforcent de prendre en mains nos intérêts et de les diriger. De même, en général, ce n'est pas par eux que seront connus certains de nos secrets. Si nos paroles et nos conseils vous plaisent, répondez en les approuvant. Si l'une de vous n'y consent pas, qu'elle ne cache point son avis. »

« — Toute notre assemblée, réunie en concile, loue les décisions de votre sagesse. Les plus jeunes, nous toutes, nous acceptons de bon cœur que les mesures prises par votre bonté et votre autorité soient annoncées dans tous les « moutiers ». Faisons connaître à nos sœurs, aux jeunes filles des cloîtres, ce qui est en elles une erreur. Toutes nos paroles, tous nos décrets, non pas sophistiques, mais raisonnables, soient observés à jamais. Si les coupables ne se repentent pas et ne promettent de donner leurs faveurs aux clercs, que ce soit pour votre concile une raison de les bannir. Prenez garde donc, et dites seulement : Amen ! »

Excommunication des rebelles

« Par ordre de Vénus, à vous et à toutes celles qui se soumettent aux amours des chevaliers soient à jamais la confusion, la terreur, le remords, la peine, le malheur, la souffrance, l'anxiété, la tristesse et la crainte, la guerre et la discorde, la lie de la sottise, le goût de l'inconstance, la honte et le regret, un opprobre sans fin, des faces de Furies, le deuil et la ruine. Que la lune, servante de Jupiter, que Phébus, son serviteur, à cause de ces crimes, vous refusent la lumière ! Privées de joie, soyez aussi privées de lumière. Que la lune, que le jour brillant se changent pour vous en ténèbres. Que du haut du ciel la colère de Jupiter vous réduise à néant. Que les joies de ce monde deviennent pour vous des opprobres. Soyez à tous les clercs un objet d'horreur et d'abomination, vous qui aimez les laïques, que personne, en vous rencontrant, ne vous dise : bonjour ! Que vos joies même soient troublées. Qu'au dedans

et au dehors, il n'y ait pour vous que douleur. Puissiez-vous vivre tous les jours dans le lac de la misère. Qu'en toutes choses vous ayez la honte, l'ignominie, le dégoût du travail et l'excès de la honte. S'il reste quelque mal à vous souhaiter, puissiez-vous le souffrir à jamais, si vous ne méprisez les laïques pour donner vos faveurs aux clercs. Si quelqu'une se repent et s'amende, le pardon suivra sa pénitence. En confirmation de quoi, toutes nous disons : Amen ! »

ALTERCATIO PHYLLIDIS ET FLORAE[1]

Anni parte florida, cælo puriore,
Picto terræ gremio vario colore,
Cum fugaret sidera nuntius auroræ,
Liquit somnus oculos Phillidis et Floræ.

Placuit virginibus ire spatiatum,
Nam soporem rejicit pectus sauciatum ;
Æquis ergo passibus exeunt in pratum,
Ut et locus faciat ludum esse gratum.

Erant ambæ virgines et ambæ reginæ :
Phillis coma libera, Flora compto crine,

4. Schmeller : *liquet*.

1. Edition critique, d'après l'édition d'Hauréau, l'édition et les notes de Schmeller, et les corrections proposées par Schreiber.

Hauréau a publié son texte d'après le ms. de la Bibl. Nat. n. a. l. 1544 (fol. 75 verso — 80 recto), Schmeller d'après le ms. des *Carmina Buana* qui est à Münich. — La liste des mss. qui contiennent *Phyllis* est signalée par Denis, *Cod. theolog. Vindobonensis*. I, col. 2317.

Non sunt formæ virginum, sed formæ divinæ,
Et respondent facies luci matutinæ.

Nec stirpe, nec facie, nec ornatu viles,
Et annos et animos habent juveniles;
Sed sunt parum impares et parum hostiles,
Nam huic placet clericus, illi placet miles.

Non est differentia corporis aut oris,
Omnia communia sunt intus et foris;
Sunt unius habitus et unius moris;
Sola differentia modus est amoris.

Susurrabat modicum ventus tempestivus,
Locus erat viridi gramine festivus,
Et in ipso gramine defluebat rivus,
Vivus atque garrulo murmure lascivus.

Ad augmentum decoris et caloris minus,
Fuit juxta rivulum spatiosa pinus,
Venustata foliis, late pandens sinus;
Nec intrare poterat calor peregrinus.

Consedere virgines; herba sedem dedit.
Phillis prope rivulum, Flora longe sedit
Et, dum sedet utraque ac in sese redit,
Amor corda vulnerat et utramque lædit,

Amor est interius latens et occultus,
Et corde certissimos elicit singultus;
Pallor genas inficit, alterantur vultus,
Sed in verecundia furor est sepultus.

15 Schreiber : *pares*.
18 Schmeller : *omnia sunt communia*. Schreiber : *omnia similia sunt*.
25 Schmeller : *ut puellis noceat calor solis minus*.
34 Schreiber traduit : *certissimos*, par : offenbar werdende ; c'est en effet le seul sens plausible.

Phillis in suspirio Floram deprehendit,
Et hanc de consimili Flora reprehendit;
Altera sic alteri mutuo rependit,
Tandem morbum detegit et vulnus ostendit.

Ille sermo mutuus multum habet moræ,
Et est quidem series tota de amore ;
Amor est in animis, amor est in ore.
Tandem Phillis incipit et arridet Floræ.

« Miles, inquit, inclyte, mea cura, Paris,
Ubi modo militas et ubi moraris ?
O vita militiæ, vita singularis,
Sola digna gaudio Dionæi laris ! »

Dum puella militem recolit amicum,
Flora ridens oculos jacit in obliquum,
Et in risu loquitur verbum inimicum :
« — Amens, inquit, poteras dicere mendicum ;

« Sed quid Aristoteles facit, mea cura,
Res creata dignior omni creatura,
Quem beavit omnibus gratiis natura ?
O sola felicia clericorum jura ! »

Floram Phillis arguit de sermone duro,
Et sermone loquitur Floram commoturo ;

38 Schmeller : *sed hanc*; Schreiber : *istam* ou *et hanc*.
39 Schmeller, en note, propose : *deprehendit*.
41 Schmeller : *iste*.
42 Schmeller : *quædam*.
46 Schmeller : *vel ubi* ; Schreiber : *ubi nunc*.
49-50 Dans Schmeller les deux vers sont ainsi :
Flora ridens oculos jacit in obliquum,
Dum puella recolit militem amicum.
52 Schmeller : amas et quem poteras... corr. en note : *amans*, *inquit*. Hauréau : *Amens*, *inquit*... A remarquer le jeu de mots sur *amicum* et *mendicum*.
53 Schmeller et Hauréau : *Alcibiades*. La correction qui est de Th. Wright, a été adoptée par Schreiber.
58 Schmeller : *in sermone*.

Nam : « Ecce virguncula satis corde puro,
Cujus pectus nobile servit Epicuro !

« Surge, surge, misera, de furore fœdo !
Nihil elegantiæ clerico concedo ;
Solum esse clericum Epicurum credo,
Cujus implent latera moles et pinguedo.

« A castris Cupidinis cor habet remotum,
Qui somnum desiderat, et cibum et potum,
O puella nobilis, omnibus est notum,
Quod sit longe militis ab hoc voto votum.

« Solis necessariis miles est contentus ;
Somno, cibo, potui non vivit intentus ;
Amor illi prohibet ne sit somnolentus ;
Cibus, potus militis, amor et juventus.

« Quis amicos copulet nostros loro pari ?
Lex naturæ prohibet illos copulari ;
Meus novit ludere, tuus epulari ;
Meo semper proprium dare, tuo dari. »

Haurit Flora sanguinem vultu verecundo,
Et apparet pulchrior in risu jucundo ;
Et tandem eloquio reserat facundo,
Quod corde conceperat artibus fœcundo.

« Satis plus quam deceat, Phillis, es astuta,
Nimis es eloquio velox et acuta ;

62-3 Intervertis dans Schmeller.
65 Schmeller, en note, propose : *libidinis.*
73 Schmeller : *loco.* Schreiber adopte, ainsi qu'Hauréau, la correction *loro.* Le sens est celui-ci : Qui unirait nos amis par un même lien ?
74 Schmeller : *lex, natura.* Schreiber adopte la correction *naturæ*
77 Schmeller : *hausit.* Schreiber, après Hauréau : *haurit.*
79 Schmeller : *resonat.*

Sed non efficaciter verum prosecuta,
Ut per te prævaleat lilio cicuta.

« Dixisti de clerico quod indulget sibi,
Servum somni nominas et potus et cibi ;
Sic solet ab invido probitas describi.
Ecce, parum patere, respondebo tibi.

« Tot et tanta fateor, sunt amici mei,
Quod nunquam incogitat alienæ rei.
Cellæ mellis, olei, Cereris, Lyæi,
Aurum, gemmæ, pocula famulantur ei.

« In tam dulci copia vitæ clericalis,
Quod non potest aliqua voce pingi talis,
Volat et duplicibus amor plaudit alis,
Amor indeficiens, amor immortalis

« Sentit tela Veneris et amoris ictus,
Non tamen est clericus macer aut afflictus,
Quippe nulla copiæ parte derelictus,
Cui respondet animus dominæ non fictus.

« Macer est et pallidus tuus præelectus,
Pauper et vix pallio sine pelle tectus ;
Nec sunt artus validi, nec robustum pectus,
Nam cum causa deficit, deest et effectus.

« Turpis est pauperies imminens amanti,
Quid præstare poterit miles postulanti ?

90 Hauréau : *non unquam indiget.*
91 Hauréau : *vasa mellis.*
94 Schmeller : *pingi voce.*
95 Schmeller : *semper plaudit.*
98 Schmeller : *macer et...*
99 Hauréau : *nulla gaudii.*
103 Schmeller : *nec vires nec animus* ; en note corr. *animum.*
104 Schmeller : *nam dum.*

Sed dat multa clericus et ex abundanti,
Tantæ sunt divitiæ redditusque tanti. »

Floræ Phillis objicit : « Multum es perita,
In utrisque studiis et utraque vita ;
Satis probabiliter es pulchre mentita ;
Sed hæc altercatio non quiescet ita.

« Orbem cum lætificat hora lucis festæ,
Tunc apparet clericus satis inhoneste,
In tonsura capitis et in atra veste,
Portans testimonium voluntatis mæstæ.

« Non est ullus adeo fatuus aut cæcus,
Cui non appareat militare decus.
Tuus est in otio quasi brutum pecus ;
Meum tegit galea, meum portat equus.

« Meus armis dissipat inimicas sedes,
Et si forte prælium inierit pedes,
Dum tenet Bucephalum suus Ganymedes,
Ipse me commemorat inter ipsas cædes.

« Redit, fusis hostibus et pugna confecta,
Et me semper respicit, galea rejecta.
Ex his et ex aliis, ratione recta,
Est vita militiæ mihi præelecta. »

Movit iram Phillidis et pectus anhelum,
Dum remittit multiplex illi Flora telum :

110 Schmeller : *in utroque studio* ; il accepte, en note, la correction d'Hauréau.
110 Schmeller : *in utraque.*
117 Schmeller : *non est adeo fatuus aut omnino cæcus.*
122 Schmeller : *solus intrat pedes* = si par hasard il engage un combat à pied.
129 Schmeller : *novit* ; adopte la corr. *movit* en note.
130 Schmeller : *et remittit.*

« — Frustra, dicit, loqueris, os ponens in cælum,
Et per acum niteris figere camelum.

« Mel pro felle deseris et pro falso verum,
Quæ probas militiam, reprobando clerum.
Facit amor militem strenuum et ferum ?
Non ; imo pauperies et defectus rerum.

« Pulchra Phillis, utinam sapienter ames,
Nec meis sententiis amplius reclames !
Tuum domat militem sitis atque fames,
Quibus mortis petitur et inferni trames.

« Multum est calamitas militis attrita ;
Sors illius dura est et in arcto sita,
Cujus est in pendulo dubioque vita,
Ut habere valeat vitæ requisita.

« Non dicas opprobrium, si cognoscas morem,
Vestem nigram clerici, comam breviorem ;
Habet ista clericus ad summum honorem,
Ut sese significet omnibus majorem.

« Universa clerico constat esse prona,
Nam signum imperii portat in corona.
Imperat militibus et largitur dona ;
Famulante major est imperans persona.

131 Schmeller : *dixit.*
134 Schmeller : *approbans.*
135 Schmeller : *aut ferum.*
Dans Schmeller les strophes XXXV et XXXVI sont interverties.
138 Schmeller : *veris sententiis.*
140 Schmeller, en note, corr. *infertur.*
141 Schmeller, en note, corrige : *multis.* Le sens de ce vers est assez obscur. On corrigerait volontiers *attrita* en *agnita* ou *cognita.*
149 Schmeller, en note, donne : *constant,* au lieu de *constat.*
150 Schmeller : *et signum.*

« Otiosum clericum semper esse juras.
Viles spernit operas, fateor, et duras ;
Sed cum ejus animus evolat ad curas,
Cæli vias dividit et rerum naturas.

« Meus est in purpura, tuus in lorica ;
Tuus est in prælio, meus in lectica,
Ubi gesta principum recolit antiqua,
Scribit, quærit, cogitat, totum de amica.

« Quid Dyone valeat et Amoris deus,
Primus novit clericus et instruxit meus.
Factus est per clericum miles Cythereus.
His est et ex aliis tuus sermo reus. »

Liquit Flora pariter vocem et certamen,
Et sibi Cupidinis exigit examen.
Phillis primum obstrepit, acquiescit tamen ;
Et, probato judice, redeunt per gramen.

Totum in Cupidine certamen est situm.
Suum dicunt judicem verum et peritum,
Quia juris noverit utriusque ritum ;
Et jam sese prœparant ut eant auditum.

Pari forma virgines et pari colore,
Pari voto militant et pari pudore ;
Phillis veste candida, Flora bicolore.
Mulus vector Phillidis erat, equus Floræ.

160 Il faut comprendre ainsi la fin de la strophe : il fait tout cela, en pensant à son amie.
162 *instruxit* : a enseigné. Schmeller propose en note : *Cythareus.*
164 Schmeller : *Est semper hujusmodi tuus.*
169 Schmeller : *est certamen.*
172 Schmeller : *jamjam.*

Mulus quidem Phillidis mulus fuit unus,
Quem creavit, aluit, domuit Neptunus.
Hunc post apri rabiem, post Adonis funus,
Misit pro solatio Cytheræ munus.

Pulchræ matri Phillidis et probæ reginæ,
Illum tandem præbuit Venus Hiberinæ,
Eo quod indulserat operæ divinæ;
Ecce Phillis possidet istum læto fine.

Congruebat nimium virginis personæ,
Pulcher erat, habilis et staturæ bonæ;
Qualem esse decuit quem a regione
Tam longinqua miserat Neptunus Dyonæ.

Si qui de suppositis et de freno quærunt,
Quod totum argenteum dentes muli terunt,
Sciant quod hæc omnia talia fuerunt,
Qualia Neptunium munus decuerunt.

Non decore caruit illa Phillis hora,
Sed multum apparuit dives et decora,
Et non minus habuit utriusque Flora,
Nam equi prædivitis freno domat ora.

Equus ille, domitus Pegasæis loris,
Satis pulchritudinis habet et valoris,

177 Schmeller : *mulus erat unus.*
179 Schmeller : *hanc*, a adopté en note la correction d'Hauréau.
184 Schmeller : *possidet datum.*
185 Schmeller : *hic decebat (nimium)*, en note : *hoc decebat.*
189 *Suppositis* = la selle.
197 Schmeller : *Horis.* D'après la correction d'Hauréau le vers s'explique ainsi : le cheval dompté par les rênes qui avaient servi à Pégase.
198 Hauréau : *Multum* (*pulchritudinis*).
197 Schmeller : *pectus.*

Pictus artificio varii coloris.
Nam mixtus nigredini candor est oloris.

Loro fuit habilis, ætatis primævæ,
Et respexit paululum timide, non sæve.
Cervix fuit ardua, coma sparsa læve,
Auris parva, prominens pectus, caput breve.

Dorso pando jacuit virgini sessuræ,
Spina, quæ non senserat aliquid læsuræ.
Pede cavo, tibia recta, longo crure,
Totus fuit sonipes studium naturæ.

Equo superposita radiabat sella :
Ebur enim medium claudit auri cella ;
Et, cum essent quatuor sellæ capitella,
Venustavit singulum gemma quasi stella.

Multa de præteritis rebus et ignotis,
Erant mirabilibus ibi sculpta notis :

200 Hauréau : *nuptus*, ib Schmeller : *color est*. La correction d'Hauréau est justifiée par : *nigredini*.

201 Hauréau : *Formæ quidem humilis*. Schmeller, en note, corrige *loro*, en *Flora*, induement. Le sens est : il était facile à mener par la bride.

204 Hauréau : *præminens*.

205 Schmeller, en note : *virginis*.

206 Schmeller : *pressuræ*. Le sens des deux vers est celui-ci : le cheval courba son dos pour laisser asseoir la jeune fille qui allait blesser en quelque manière l'épine dorsale du cheval, monté pour la première fois.

207 Schmeller, en note : *dedit*, au lieu de *pede*.

208 Schmeller : *totum* (fuit).

209 Hauréau : respondebat ; *radiabat* explique mieux : *ebur enim medium*...

210 Schmeller : *clausit*.

212 Hauréau : *cingulum*. Il est plus naturel de garder *singulum*, s. e. capitellum.

Nuptiæ Mercurii, superis admotis,
Fœdus matrimonii, plenitudo dotis.

Nullus ibi locus est vacuus aut planus ;
Habet plus quam capiat animus humanus ;
Solus illa sculpserat aurifex Vulcanus ;
Vix hæc suas credidit potuisse manus.

Prætermisso clypeo Mulciber Achillis,
Laboravit phaleras, et indulsit illis
Ferraturam pedibus et frenum maxillis,
Et habenas addidit de sponsæ capillis

Sellam tegit purpura, subinsuta bisso,
Quam Minerva, reliquo studio dimisso,
Acantho texuerat et flore narcisso,
Et per pennas margine fimbriavit scisso,

Equitabant pariter ambæ domicellæ,
Vultus verecundi sunt genæ tenellæ.
Sic emergunt lilia, sic rosæ novellæ,
Sic discurrunt pariter cæli duæ stellæ.

Ad Amoris destinant ire Paradisum.
Dulcis ira commovet utriusque visum ;

215 *Superis admotis* : les dieux s'étant dérangés, en présence des dieux.

219 Schmeller : *illam... hec spectans Vulcanus.*

221 Schmeller. en note : *militis Achillis. Mulciber* est très normal, pour désigner Vulcain.

222 Hauréau : *induxit* ; *indulsit*, au sens de : accorda, doit être maintenu.

225 Schmeller : *texit... subinsuto.*

227 Schmeller, en note, propose : *achamo* ?

228 Schmeller : *fabricavit... marginum* (en note). La leçon d'Hauréau, sans résoudre la difficulté, donne un sens plus satisfaisant : et en déchirant les bords, il effrangea l'étoffe.

229 Hauréau : *diæ*, au lieu de : *ambæ.*

230 Schmeller : *et gene.*

232 Schmeller : *sic, decurrunt pariter due celi stellæ.*

234 Schmeller (en note) propose : *risum*, au lieu de : *visum.*

Phillis Floræ, Phillidi Flora movet risum.
Fert Phillis ancipitrem manu, Flora nisum.

Parvo tractu temporis nemus est inventum.
Ad ingressum nemoris murmurat fluentum ;
Ventus inde redolet myrrham et pigmentum,
Audiuntur tympana cytaræque centum.

Quidquid potest hominum comprehendi mente,
Totum ibi virgines audiunt repente.
Vocum differentiæ sunt illic inventæ ;
Sonat diatessaron, sonat diapente.

Sonat et mirabili plaudit harmonia
Tympanum, psalterium, lyra, syphonia ;
Sonant ibi phialæ voce valde pia,
Et buxus multiplici sonum edit via.

Sonant omnes avium linguæ, voce plena;
Vox auditur merulæ dulcis et amœna,
Corydalus, graculus, turtur, philomena,
Quæ non cessat conqueri de transacta pœna.

Instrumento musico, vocibus canoris,
Tum diversi specie contemplata floris,
Tum odoris gratia redundante foris,
Conjectatur teneri thalamus Amoris.

235 Schmeller : *paris pulchritudinis decus est illisum.* Ce vers est peu près inexplicable.

246 Schmeller : *symphonia.* Hauréau a sans doute préféré : *syphonia,* à cause du français *sifoine.*

245-6 Intervertis par Schmeller.

249-50 Schmeller, en note : *sonant voces avium modulatione pia | Et buxum multiplici cantum edit via.* A partir de là il avertit que le ms. des *Carmina* étant incomplet, il faut suivre l'édition de Wright (faite d'après un ms. de la Bibl. Harléienne).

254 Schmeller : *tam.* La phrase peut se traduire ainsi : Aux instruments de musique, aux voix harmonieuses, à l'aspect des fleurs multicolores, au charme de l'odeur qui s'en exhale, on devine la chambre du tendre Amour.

Virgines introeunt modico timore,
Et eundo propius crescunt in amore.
Sonant quæque volucrum proprio rumore ;
260 Accenduntur animi vario clamore.

Immortalis fieret ibi manens homo.
Arbor ibi quælibet gaudet suo pomo ;
Viæ myrrha cynamo fragrant et amomo.
264 Conjectari poterat dominus ex domo.

Vident choros juvenum et domicellarum,
Splendentesque virgines ordo stellarum.
Capiuntur subito corda puellarum,
268 In tanto miraculo rerum novellarum.

Sistunt equos pariter et descendunt, pene
Oblitæ propositi sono cantilenæ.
Sed auditur iterum cantus philomenæ,
272 Et statim virgineæ recalescunt venæ

Circa sylvæ medium locus est occultus,
Hic semper ab omnibus est Cupido cultus.
Fauni, nymphæ, satyri, comitatus multus,
276 Tympanizant, concinunt, ante dei vultus,

Portant thyma manibus et coronas florum.
Bacchus Nymphas instruit et choros fannorum.
Servant pedum ordinem et instrumentorum ;
280 Sed Silenus titubat nec salit in chorum.

Omnes urget senior, asino provectus,
Et in risus copiam solvit dei pectus.

266 Schmeller : *singulornm corpora corpora stellarum*. On voit que la correction d'Hauréau était justifiée.

274 Schmeller : *ubi viget maxime suus deo cultus*.

279 Schmeller : *ordines*.

280 Schmeller : *et salit*. Hauréau : *nec psallit*. Il semble plus nature de lire : *nec salit*, qui est expliqué par : *titubat*.

Clamat « Io ! » Remanet clamor imperfectus;
Viam vocis impedit vinum et senectus.

Inter hæc aspicitur Cythereæ natus.
Vultus est sidereus, vertex est pennatus,
Arcum læva possidet et sagittas latus.
Satis potest conjici potens et elatus.

Sceptro puer nititur floribus perplexo;
Stillat odor nectaris de capillo pexo;
Tres assistunt Gratiæ, digito connexo,
Et Amoris calicem tenent genu flexo.

Appropinquant virgines et adorant tutæ;
Deum venerabili cinctum juventute,
Gloriantur numinis in tanta virtute;
Quas deus considerans prævenit salute.

Causam viæ postulat; aperitur causa,
Et laudatur utraque tantum pondus ausa.
Ad utramque loquitur : « Modo parum pausa,
Donec res judicio reseretur clausa. »

Deus erat; virgines norunt deum esse.
Retractari singula non fuit necesse.
Equos suos dederunt et quiescunt fessæ.
Amor suis imperat judicent expresse.

Amor habet judices, Amor habet jura.
Sunt Amoris judices Usus et Natura;
Illis tota data est curiæ censura,
Quoniam præterita sciunt et futura.

283 Schmeller : *sonus*.
298 *tantum pondus ausa* = ayant osé une telle entreprise.
302 Hauréau : *retractandi*.

Eunt et justitiæ ventilant vigorem,
Ventilatum retrahunt curiæ rigorem.
Secundum scientiam et secundum morem,
Ad amorem clericum dicunt aptiorem.

Comprobavit curia dictionem juris,
Et teneri voluit etiam futuris.
Parum ergo precavent rebus nocituris
Quæ sequuntur militem et faventur pluris.

309 *Ventilant* = ils passent au crible.

LE JUGEMENT D'AMOURS

De cortoisie et de barnage
Ot cil assez en son corage
Qui cest conte vout presenter
Que vous m'orez ci aconter.
En son prologue deffendi
Cil qui parfont i entendi,
Qui ces vers set molt bien se gart
Qu'il ne les die a couart.
A vilains ne a vanteors
Ne doit on pas conter d'amors,
Mes a clers ou a chevaliers,
Qu'il i entendent volentiers,
Ou a pucele debonere,
Quar ele en a auques a fere.
El mois de mai par .I. matin

A *Ci commance de Florance et de Blancheflor.* E *Ci commence le jugement d'amours.*

3 A *controver,* C *conter,* E *vaut.*
4 A *que je vos veuil c. a.* C *qui est moult biaus a escouter.* E *que je vous vueil representer.*
5 C *proverbe.* E *parolle.*
7 A *set ses vers et b. s. g.* CE *qui ces vers die.*
8 A *nes die pas.* E *musart.*
9 *vanteor.*
10 B *d'amor.* AC *parler.*
11 B *aus.* C *et.*
12 B *qu'il les escoutent.* AE *quar il.*
13 E *et a pucielles debonnaires.*
14 AC *molt bien affaire.* E *celles en ont bien a. f.*
15 A *Un jor d'esté.* C *En m.* E (manque).

II puceles en I jardin
Entrerent por esbanoier ;
Forment fesoient a proisier.
Andui furent d'un fier corage,
D'une biauté et d'un parage.
De II mantiaus sont affublees
Qu'en I isle firent II fees.
Ne furent pas ouvré de laine,
Onques n'i ot oevre vilaine.
Li estains fu de flors de glai,
Traime i ot de roses de mai,
Et les panes furent de flors,
Et les listes furent d'amors ;
Les ataches sont bien ouvrees,
A II besiers d'amors fermees,
Et molt sont riche li tassel,
Atachié sont a cri d'oisel.
Par le vergier lez I pendant
S'en aloient esbanoiant.
En I val truevent I ruissel
Qui soef cort par le praiel.
La ont mirees lor colors

16 E *gardin.*
18 A *qui molt f. a. p.*
19 B *Anz II.*
21 A *d'un mantel furent.* C *d'un mantiaus furent.*
22 C *C'ourent bien ovre d. f.* E *fissent.*
23 A *ne firent pas œvre vileine.* C *ne firent pas euvre de laine.*
24 A *œvre de laine.*
26 C *traimes i ot de flors de m.* E *la traime de roze...*
27 B *d'amors.* A *les lisieres.* C *et les lices.*
28 A *pannes.* C *pennes.*
29 E *atakes.* AC (manque).
30 E *trois... frumees.* AC (manque).
31 A *ouvré furent bien.* C *et molt riche sont.* E (manque).
32 A *chant.* E (manque).
33 A *esbanoiant.* C *esbenoiant.* E *en un p.*
34 AC *lez I pendant.*
35 B *au milieu tr.* A *a I...* C *rusel.* E *ruissiel.*
36 A *pinel.*

Qui sovent lor changent d'amors,
Puis s'assistrent soz l'olivier,
Qui fu plantez lez le gravier.
L'une parla com preus et sage,
Premiere a dit en son corage :
— « Comme avroit ore bone vie
Li amis qui tiendroit s'amie
Toute seule celeement,
Sanz compaignie d'autre gent.
S'il s'entramoient bien andui,
Il n'i querroient ja nullui,
Fere porroient lor valoir. »
L'autre respont : — « Vous dites voir;
Quar pleüst ore a Dieu le roi
Que ci fussent li nostre andoi,
Ne le besier ne l'acoler
Ne lor porrïons nous veer,
Mais geu qui tort a vilonie
Ne lor soufferrïons nous mie,
Quar il nous convient bien garder
Qu'on ne se puist de nous gaber.
Tant com li arbres est foilluz,

38 A *lor mue.* C *change.* E *cangoit.*
39 AE *s'assieent.* C *les l'o.*
40 B *sor l. g.*
42 A *primes... de s. c.* C *premier.* E *premiers.*
43 A 2 vers intervertis : *li amanz et t. s'a.* C *Molt a...* E *aroit boine.*
44 A *tote seule sans compaignie.* C *amans.*
45 A *qui or seroit.*
47 E *se bien.* AC (manque).
49 AC (manque).
50 AC renvoyé au vers 59.
51 AC (manque). E *pleuist.*
52 AC (manque). E *chi fuissent.*
53 AE *ne l'acoler ne le joïr.*
54 A *guenchir.* E *Ne leur convenroit ja guencir.*
55 C *riens q.* E *giu.*
56 E *Certes ne lor soufferiens m.*
37 AE *qu'il nos convient trop b. g.* C *il nous convient moult...*
58 AE *que nus.*

Est il amez et chier tenuz,
Et quant la fueille en est cheüe,
Molt a de sa biauté perdue.
Ausi est il de la meschine
Qui de sa chasteé decline,
Ja n'ert si haut emparentee
Ne soit en grant viuté tornee.
L'autre respont : Vous dites voir,
Mielz aim hennor que trop avoir. »
Assez ont devisé le jor
Et de savoir et de folor
Et de quanques lor plot au cuer.
Se l'une fust a l'autre suer,
Ne fussent eles miex paraux,
De compaignie et de consaus ;
Mais ainz que prime fust sonee,
Fu molt male la dessevree[1].
Por assez petit d'achoison,
Issirent fors de lor reson.
L'une avoit a non Blancheflor,
Qu'ainz ne se pot tenir d'amor,
Et l'autre avoit a non Florence

60 AC *tant est...*
61 C *la flor.*
63 E *ainsinc.*
64 A *beauté se d.* C *chaasté.* E *caasté.*
65 E (manque).
66 E (manque).
68 BC *mieus vaut.*
71 A *Et de ce qui leur fust au c.* C *De ce que lor gisoit au c.* E *Et quanqu'il leur manoit en c.*
74 B (supprime : *et*). AC *compaignier ne de.*
76 ACE intercalent 2 vers : A *Derroute fut lor compaignie | De loialté, de seignorie,* CE *Lor loiauté, lor druerie.*
77 A *asses por p.* C *ainsinc a p.* E (manque).
78 C *hors.* E (manque).
80 AE *ainz.*
81 *si ot n. F.*

1 Leur différend fut très violent.

Qui le jor commença la tence :
Molt doucement et par amor
A demandé a Blancheflor :
« Quar me dites, gentil pucele,
Qui tant estes plesant et bele,
De vo fin cuer leal et bon
Qui en avez vos fait le don ?
Celui que vos devez amer
Ne me devez vous pas celer ».
S'ele devint pale et vermeille,
Ce ne fu mie de merveille ;
Por son ami qu'ot bel et gent
A respondu cortoisement ;
De respondre n'est pas vilaine[1],
Parla com bouche de seraine.
Si a dit a l'autre pucele :
« Je vos dirai, ma damoisele
A cui j'ai donee la flor
Et de mon cuer et de m'amor.
Un clerc cortois, jolif et bon
Ai de m'amor doné le don ;

83 A *qu' a demandé a Blancheflor*. E *tant d.*
84 A *molt doucement et sanz iror*. E *Blance f.*
85 AC *ma demoisele*. E *vaillans puciele.*
86 AC *gentiz.*
87 C *de vostre c.*
88 B *qui en avez vos done l. d.*
89 C *celi.*
90 A *nel me devez mie*. E *icou ne vous voel p. c.*
91 B *toute v.* C *vermoille.*
95 AE *ne fu v.* C (manque).
96 C (manque).
97 B *puis a.* C *et a.*
99 A *ge ai done m'amor.*
100 A *de ma flor*. C *cors.*
101 AE *loial et bon*. C *loial, cortois et b.*
102 A *de mon cuer*. C *ai donné de mon cuer*. E *mais je n'en dirai pas le nom.*

1. Du fait de répondre, dans sa réponse, elle ne cesse pas d'être courtoise.

Il est molt biaus, mes sa bontez
Vaut miex assez que sa biautez,
Sa bonté ne sa cortoisie
Ne sauroie raconter mie ».
L'autre respont : « Molt me merveil
Ou vos avez pris tel conseil ;
Je plaing molt vostre cortoisie
Quant a un clerc estes amie,
Quant vostre amis est au moustier,
Torne et retorne cel sautier,
Torne et retorne cele pel,
Por vos ne fet autre cembel.
Mes j'ai ami et bel et gent,
Quant il vait au tornoiement,
Et il abat un chevalier,
Il me presente le destrier.
Chevalier sont de molt haut pris
Il ont sor tote gent le pris
Et le los et la seignorie.
Chetive, quar lai ta folie,
Por qu'aimes tu cel clerc d'escole,

103 AE *bel... bonté.*
104 AE *Assez mielz... beauté.*
107 C *mervoil.*
108 C *consoil.* AE *ou vous preistes.*
109 A *quar molt estes mal conseillee.* C *je pris pou.* E *compaignie.*
110 *vostre biauté, vo vaillandie.*
111 E *vos.* AC (manque).
112 E *son.* AC (manque).
113 E *piel.* AC (manque).
114 E *cembiel.*
115 ACE *mes mon ami est.*
116 C *va.*
117 B *le.*
118 AE *son d.*
119 AE *grant p.*
120 AE *de t. g.* C *les p.*
122 C *chastie toi.*
123 ACE *por quoi aimes c. c. d. e.* A *ce c.* C *ces clercs.* E *ce bieste folle.*

1. *Bertaudé* manque dans Godefroy, mais est dans Lacurne de Sainte-

Cel chetif, cele bische fole,
Cel bertaudé, cel haut tondu [1] ? »
Blancheflor lui a respondu,
Ausi com par grant felonie :
« Damoisele, c'est vilonie,
Quant vous le mien ami blasmez,
Mes quant le chevalier amez,
Assez plus fole estes de moi
Si vous dirai reson por qoi.
Chevalier sont molt lasche gent ;
Quant il vont au tornoiement,
Il n'ont pas du pain a mangier,
Se chascuns n'i met son destrier
Ou son escu ou son haubert.
Je proverai tout en apert,
Devant toutes les genz du mont,

124 A *ce.* C *ces bestondus, cest beste fole.* E (manque).
125 A *ce.* C *ce bequerré.* E *biertaudé... bas t.*
129 A *quant ainsi mon...* C *quant à mon ami ci.* E *ainsi me mesamés.*
130 E *et vous l...*
131 *Vous estes plus sote d. m.* E *iestes.*
132 AE *Et.* C *Et si vous en dirai bien.*
133 C *large.*
137 C *haubert... escu.*
138 C (manque).
139 A *voiant. E ... gens qui sunt.*

Palaye, avec le sens de : tondu inégalement. Le texte, qui est du XIVe s., donne *bertoldees*. Cotgrave traduit *bertauder* : to curtall a horse ; also to notch or cut the hair unevenly. Le mot existe donc encore au XVIe s. D'ailleurs, il est mentionné par Oudin, à qui Lacurne renvoie aussi. Lacurne cite les variantes *bertoudé* (Roman de Florance, ms. de Saint-Germain-des-Prés, fol. 41) [c'est notre bertaudé], *bretaudé*, dans les Lettres de Madame de Sévigné (I, p. 103), enfin Lacurne donne un texte où *bertauder* est à l'infinitif et suivi de *tondre* (contin. de Guillaume de Tyr, v. col. 591). *Bertaudé* semble être une contamination de *bestondu* et de *bestonsé* (donné par Cotgrave).

Sur *bertonser*, cf. A. Thomas, *Romania*, 1909, t. XXXVIII, 367, à propos de l'ancien prov. *botoisar* : « Il faut évidemment rapprocher *botoisar* de l'anc. franc. *bertouser*, lequel manque dans Godefroy, mais est enregistré par le Dr Bos (probablement d'après Cotgrave), et dont l'étymologie est clairement *bistonsare*.

Que sor toutes les genz qui sont,
Doivent li clerc avoir amie,
Quar plus sevent de cortoisie,
Que autre gent, ne chevalier,
Ne sevent vaillant un denier
Envers clerc qui d'amors s'envoise. »
Florence cui forment en poise
Que Blancheflor la contralie
Si dist : « Il ne remaindra mie,
Par mon chief, si com vous cuidiez,
Je vos semoing que vous soiez
D'ui en cest jor en XV jors
Droit a la cort au Dieu d'amors,
La irons querre jugement. »
Cele l'otroie bonement ;
N'i ont plus paroles tenues,
Fors du vergier s'en sont issues,
Ne sai que vous en deïsse el,
Chascune vait a son ostel
Le jor vint qu'eles orent dit,
Dont n'i ot point de contredit
Que ne voisent au jugement ;
Lors se lievent isnelement ;

140 A *tote la gent.* E *genz del mont.* C (manque).
141-142 C (manque).
143 A *nule.* E *ke chevalier ne autre gent.* C (manque).
144 *Florance nel volt otroier.* C *Il ne sevent pas un festu.* E *un besant.*
145 A (manque).
146 (manque). C *a qui a moult.* E *cui mout f.*
147 A *ainz respondi par felonnie.*
148 A *et d.* C *que ne.* E *qu'il n.*
150 ACE *vigniez.*
152 AE *devant l. c.* C *dusque.*
154 ACE *ele...*
156 AE *hors du vivier.* C *hors.*
157 AC *que je vos d. e.* E *que plus vous en die.*
158 ACE *vint.* AC intervertissent 157-158.
160 AE *onques n'i ot plus d. r.*
161 A *qu'eles n'aillent.*
162 A *lors s.* C *ils se leverent.*

Tout maintenant que sont levees
Richement se sont atornees
D'uns garnemens riches et biaus
Ains nus hom ne vit lor paraus;
Cotes orent de roses pures
Et de violetes ceintures,
Que par solaz firent amors;
S'orent mantiaus de jaunes flors,
A deux besiers d'amors tailliez,
De flors de lis ont cueuvrechiez,
S'orent por plus soef flerier
Chapiaus de mugue et d'aiglentier.
Quant ainsi furent atornees,
Sor deux palefrois sont montees,
Qui estoient plus blanc que nois,
Et molt sont riche lor harnois,
Li frain furent d'or toz massis
Qui sor les palefroiz sont mis.
De tele oevre sont li lorain,
Li poitrail ne sont pas vilain,

163 *molt vistement se s. l.* C (manque). E *isniellement.*
164 A *Et molt r. atornées.* C *richement sont.* E *moult r. s. s. parees.*
165 A *Lor.* C (manque).
166 A *onc ne veistes.* C (manque). E *les.*
167 C (manque).
168 Idem.
169 Idem. E *soushait.*
170 E *blances.*
171 AC (manque). E *a baisiers d'amors entaillies.*
172 AC (manque).
173 A *de nouvel esglantier.* C manque.
174 A *por plus souef flairier.*
175 B *issi.* C (manque).
176 C (manque).
177 C (manque) AE *qui sont assez.*
178 C (manque). AE *li.*
179 AE *a or massis* (intervertissent 179-180). C (manque).
180 C (manque).
181 AE *de bel ambre.* C (manque).
182 C (manque).

Cloches i a d'or et d'argent,
Qui ades par enchantement
Sonent d'amors un son novel ;
Ainz Diex ne fist tel cri d'oisel
El mont tant com li solaus cuevre,
Qui aus clochetes feïst oevre [1].
N'est hom tant eüst maladie,
S'il oïst cele melodie,
Que il tantost haitiez ne fust
Les seles ne sont pas de fust,
Ainz sont d'yvuire sororees
A eschequiers d'amors ouvrees.
Quant chevauchié orent assez,
Tant que miedis fu passez,
La tor virent et le palais
Qui n'estoit pas de pierre fais

183 A *i ot.*
184 C (manque).
185 *d'amors souent.* C (manque).
186 AE *nul c.* C (manque).
187 A *li siecles dure.* CE (manque).
188 A *feist dure.* CE (manque).
189, 190, 191 C (manque).
192 C (manque).
193 C (manque).
194 A *molt bien o.*

Après le vers 194, A contient six vers qui manquent dans B : *Li panel resont bien ouvré | De pesaz ne sont pas forré | De violete sont ampli | Plus riche sont que ge ne di | Ne que deviser ne porroie | Les sambues furent de soie.* E ajoute les mêmes vers que A, sauf le 6e qui est plus loin, et *de bonzes* au lieu *de pesaz,* au second vers. Il y joint sept autres vers : *Quant ensi furent atornees | Maintenant sont aceminees | Et cevauchent par grant vigour | Viers le castiel au diu d'amour | Ki est si nobles et si fais | Com chi apriés vous iert retrais | Les sambues furent de soie.* | Ce dernier vers ne rime pas. C depuis le moment où nous l'avons laissé donne 2 vers : *De biauté resamblerent fees | Maintenant sont acheminees.*

195 C *mais ils n'ourent gaires alé.*
196 AE *li midis.* C *ains que midis.*
197 C *cort.*
198 A *ne fu.* E (manque).

1. C'est-à-dire qui fit œuvre comparable à celle des clochettes.

La ou tint cort li dieus d'amors.
Il fut couvers de blanches flors.
Roses i ot entremeslees,
Les lates resont bien ouvrees
A clous de girofle atachies,
Qui de canele sont taillies,
De sicamor sont li chevron
Et li mur qui sont environ
Sont li dart de quoi amors trait,
Et bien sachiez tout entresait [1]
Que ja postiz n'i avra clos [2],
Ne ja vilains n'en ert tant os
Que le postiz past ne la porte
Se le seel d'amors n'aporte.
La sont les puceles venues,
Souz la sale sont descendues
Desouz un pin en un prael.
Du pin descendent dui oisel

199 AC *li diex d'amors estoit.*
200 E *cert... ganes f.* A *qui en I lit se deportoit.* C *qui ou ses barons se seoit.*
201 CE (manque).
202 A *i sont.* CE (manque).
203 E *i ot a g.* C (manque).
204 AE *moult mignotes et bien ploiees.* C (manque). E donne plusieurs vers avec rimes fautives, après v. 200 : *qui en un lit se deportoit | bien resanloit oevre de fees | nate de canelle entaillies.*
205 C (manque).
206 CE (manque).
207 B *d'un art.* A *D'arcs sont dont li diex d'amors trait.* C (manque).
288 C (manque). A *et vos di bien.*
209 C (manque). A *sera.*
210 A *Ja ne sera vilain si os.* E *ne ja n'en ert vilain si fols.* C (manque).
211 A *qu'il past le postiz de la p.* E *qui past le p.* C (manque).
213 C (manque).
214 Ib. AE *lez.*
215 CE (manque).
216 E *De l'arbre vinrent.* C (manque).

1. Tout aussitôt, à l'instant même. Le mot disparaît à la fin du XIIIe s.
2. Petite porte.

Qui les puceles adestrerent [1],
Amont el palais les menerent,
La ou li diex d'amors estoit,
Qui en un biau lit se gisoit,
Qui estoit fez de flors noveles.
Quant il vit venir les puceles,
Du lit se lieve isnelement,
Si les reçut molt gentement,
Andeus les a par les mains prises
Dejoste soi les a assises,
Puis lor demande : « Est ce besoing
Qu'estes venues de si loing ? »
Blancheflor qui bien fu aprise
Et de l'amor au clerc esprise,
Li dist : « Sire, je vos dirai :
Avant ier par un jour de may,
En un vergier nous en entrames,
De nos amors andeus parlames,
Tant que par aventure dis,
Issi com il m'estoit avis,
Que clers set plus de cortoisie
Et que miex doit avoir amie

217 E *descendirent*. C (manque). E ajoute : *Et d'autre part doi autres vinrent | qui gentielment les adiestrerent*.
218 E *et ens*. C (manque).
220 A (manque). C *qui ou ses barons se seoit*.
221 AC (manque). E *qui tous estoit*.
222 A *Et quand li diex d'amors les voit*. E *voit*. C ajoute un vers : *qui tant sont avenans et beles*.
224 AE *les salue gentement*. C *reçoit courtoisement*.
226 B *lui*.
227 AE *puis demande por quel*.
228 AE *estes*.
229 AE *fu bien*. C (manque).
230 AE *qui l'amor du clerc ot...*
231 C *Blancheflor dist j*.
234 B *molt e p*. E *andeus de nos amors p*. A *de pluseurs choses*.
236 C *ausi*.
238 AE *et il doit mielz*.

1. Abordèrent.

Que autre gent ne chevalier.
Cele ne le vout otroier,
Ainz respondi par felonie,
Et dist que clerc ne sevent mie
Vers chevaliers un tout seul as,
Ne de deduit ne de solas;
S'en venons querre jugement. »
Li rois lor respondi briefment :
« J'assamblerai toz mes barons,
La verité vous en dirons. »
Li rois a sa cort assamblee
La querele lor a contee,
Puis lor a dit : « Nel celez mie,
Liquels doit miex avoir amie,
Ou li clers ou li chevaliers ? »
Premiers parla li espreviers :
« Sire, fet-il, je vous dirai
La verité, quar bien la sai,
Je sai d'amors toutes les lois;
Si di qu'assez sont plus cortois
Li chevalier que clerc ne sont. »
Li rousingnols lors li respont :
« Vous i mentez, dans espreviers,

239 A *que escuier*. C *que nulle g.*
240 C *ne sevent vaillant un denier*. C *Florance nel*. E *ceste nel violt*.
241 C (manque).
242 C (manque).
243 C (manque).
244 A *n'en i a deduit ne*. C (manqne).
245 AE *si v.*
250 C *la parole lor a moustree*.
251 ACE *puis lor dit : ne me celez mie*.
254 ACE *Primes*.
255 AE *fist*. C *Et dit : sire*.
256 B *le sai*. AE *quar tote la verté en sai*.
258 BC *Je di*.
259 *li clerc*.
260 A *La calandre si li*. C *Li roitiaus tost*. E *li roitiaus tantost*.
261 AE *Sire*.

Ja ne savra tant chevaliers
De deduit ne de cortoisie
Come li clers qui a amie. »
Li faucons s'est en piez levez :
« Par mon chief, fet il, vos mentez,
Dans rousingnols, ce ne puet estre
Que tant sachent ne clerc ne prestre
Ne autre gent com chevalier ;
Tout en apert os bien juger
Devant contes et devant rois,
Que chevalier sont plus cortois
Que clerc ne sont ne autre gent. »
« Vous mentez trop apertement,
Dist l'aloe, sire faucons,
Je di, oiant toz ces barons,
C'une haute amor seignorie
Seroit en clerc mieus emploïe
Qu'en chevalier n'en duc n'en roi. »
« Vous mentez en la moie foi,
Dame aloe, li gays respont,
Que sor toutes les genz qui sont
Sont chevalier preu et vaillant. »

262 AE *tant ne.*
263 C *De valor n. d. seignorie.*
264 AE *come fait c.*
265 C *Adonc est li f. levez.*
266 AE *dist.* C *dans roistiaus vous i mentez.*
267 A *dame calandre.* C *dans roistiaus ne puet pas.* E *dans roitiaus con ne p. e.*
269 A *Con chevalier ne autre gent.* C *Com chevalier qui a amie.*
270 A (manque). C (id) intercale : *De valor ne de seignorie* (Cf. v. 263).
271-272 C (manque).
273 AC (manque). E *soient.*
274 C (manque) mais a deux autres vers : *Adonc est l'aloue levee* | *Et apele sa randonee.*
275 AE *fait.* C *or entandez s. f.*
276 ACE *devant.* AE *les b.*
280 ACE *a l. m. f.*
282 AE *de s.* C *sor toute la gent du mont.*
283 *A li plus courtois.* E *li plus v.*

Li chardonereus saut avant :
« Dans gays, fet il, vous i mentez,
Molt estes ores forsenez,
Fols et fels, cruels et estous
Qui ci mentez oiant nous tous,
Tuit cil du monde sevent bien
Que chevalier ne sevent rien
Ne de deduit ne de franchise,
Se il ne l'ont de clerc aprise. »
« Par mon chief, dist li orieus,
Vous mentez, dans chardonereus,
Ja n'avendra, coment qu'il praingne[1],
Que cler a chevalier se praingne
De deduit ne de cortoisie :
Clers ne doit pas avoir amie,
Ainz doit avoir un grant sautier
Ou il puist lire et verseillier,
Li clers doit proier pour les ames
Et chevaliers doit avoir dames
Et puceles a son voloir.

284 A (manque). C *li rossignouz est sus levez.*
285 C *dist il.*
286 AC (manque).
287 A (manque). C *moult estes ore fel u.* E *fols et faus et fel et.*
Depuis 283 AC intercalent plusieurs vers : *D'amer savent totes les lois* | *Li clerc ne doivent mie amer* | *Encois doivent les sainz soner* | *Et doivent proier por les ames* | *Et chevaliers doit avoir dames.* (Cf. B, 302-303. E, 309-310).
C ajoute : *Devant vous tous l'os bien juger* | *Que plus sevent li chevalier.*
288 A (manque). C *vous m. devant.*
289 A (manque). E *dou siècle.* C *car tout li monde set moult bien.*
290 C (Le *que* du début du vers manque). A (manque).
291 A (manque). C *de valor ne de cortoise.* E *de deduit ne de cortoisie.*
293-299 AC (manque).
300 AC (manque). E *ou il doit souvent v.*
301 AC *et doivent.* E *et si d.*
302 AC *amer d.*
303 AC (manque). B *lor v.*

1. Quoi qu'il arrive. Le verbe prendre est intransitif et même impersonnel ici, ce qui prouve une fois de plus que tous les verbes ont été jadis transitifs et intransitifs indifféremment.

Quar il sevent tot le pooir
De deduit plus que autre gent. »
« Vous mentez trop apertement,
Dans oriex, fet li mauvis,
Dehez ait li cors et li vis
Qui si vous aprist a jugier,
Ja n'avendra que chevalier
Sachent envers clers nule rien,
De cortoisie ne de bien ;
Clerc sont cortois et preu et large ;
De chevaliers plaine une barge
Vaut uns clers, ce vos di je bien,
Nus ne se prent a eus de rien. »
Li estorniaus s'est tost levez :
« Sire mauvis, tort en avez,
Fet il, qui si avez jugié.
Chevalier sont molt enseignié,
Sage et cortois, preu et vaillant ;
Clerc ne sevent vaillant un gant
Vers chevalier de nul deduit. »
Ainsi par la sale trestuit
S'entretenoient[1] qui mieus mieus,

304-319 AC (manque).
304 E *en sevent la.*
305 E *Et plus deduit que.*
307 E *dist.*
308 E *d. ait ores tous li uis.*
312 E *nus ne se prent a eaus de rien.*
313 E . . . . *sage.*
314 E *plain.*
315 E *V. un sens clercs, ce sai jou bien.*
316 E *Car il sevent tres tout le bien.*
317 *E loustourgnes s'en est l.*
318 *Ayant tort a.*
319 E *quant.*
320 AC (manque).
321 E (manque *et*).
322 AC (manque).
323-325 AC (manque).

1. Se tenaient ensemble, discutaient.

Lors se leva li rousingneus,
Li rousingnols lors se leva :
Seignor, dist il, entendez ça,
Amors m'ont fet lor conseillier,
En cort roial os bien jugier.
Selonc ma pensee et mon sens
En dirai je ce que j'en pens,
Je di qu'il n'est nus homme el monde,
Tant com il dure a la reonde,
Qui envers clerc prendre se puist
Ne de solaz ne de deduit,
Ja n'avendra que nus s'i praingne.
Nature lor done et ensaingne
Tout bien et toute cortoisie.
Chevalier ne se painent mie
Envers clers d'amors maintenir,
Et si vous di bien sans mentir
Qu'amors fust grant pieça perdue,
Se par clerc ne fust maintenue.
Devant vos toz l'os je bien dire,
Et se nus m'en voloit desdire,
Par bataille le proveroie
Et cors a cors m'en combatroie. »

326 AC (manque).
327 C (manque). A *donc s. l.* E *est tost dreciés.*
328 C (manque). A *fait il.* E *fait il, oiié, oiiés.*
329 C (manque). E *en a* (manque *lor*).
330 C (manque). A *en plaine cort.*
331-335 C (manque).
332 AE *vos en dirai.*
333 AE *nullui e. m.*
336 C (manque).
337-342 AC (manque).
340 B *puent.* E *paine.*
343 A (manque). C *Et qu'amors fust p. p.*
344 A (manque). C *Se clerc ne l'eussent soutenue.* E *de clerc ne l'euist.*
345 AE *voianz.*
346 AE *vos m'en volez.* C *me voloit.*
347 C *li.*

Li papegaus s'est tost levez :
« Seignor, dist il, oez, oez,
Je di que li rousingnols ment,
De la bataille me present [1]
Je l'en rendrai ou mort ou pris. »
Son gage tent, li rois l'a pris
Et li rousingnols saut avant,
Il a au roi baillé son gant,
Pour la bataille confermer,
Et li rois les a fait armer
Sans plus atendre nule chose.
Lor haubert sont de passe rose
Et lor hiaume de primevoire,
Et lor gambison(s) sont de voire,
Les ventailles orent lacies [2],
A clous de girofle atachies,
De flors de genoivres ouvrees
Et de roses orent espees ;
Moult parut bien aus garnemenz
Qu'es vassaux ot granz hardemenz.
Quant armé furent a delivre,
Li rois une sale lor livre
A flors painte sans nule faille,

349 C *est sus.* AE *sailli en piez.*
353 C *le.*
354 A *prant.*
356 C *si... tendu.*
358 ACE *lors les a fait li rois.*
359 C *Lor hiaume sont de parse rose.*
360 AE *heaume.* C *Et lor haubert de prime rose.*
361 AE (manque). C *Et lor escu de primerole | Et lor lance de foucherole.*
362 C (manque). AE *E. l. g. de sousies.*
373 C (manque). AE *furent.*
364 ACE (manque).
365 C (manque). AE *a.* E *genoivre entrouvrees.*
366 C (manque).
367-368 A (manque). C *es.*
369-71 AC (manque).

1. Pour la bataille : de = le *de* latin, ar sujet de.
2. Pour tous les termes d'armure et les noms de fleurs, cf. le glossaire.

La ou il feront la bataille.
Quant el champ furent li vassal,
De fierté furent paringal [1],
Il orent les corages fiers,
Li rousingnols parla premiers :
« Dans papegaus, je vous deffi,
Et si vous di tres bien de fi [2],
Je vos donrai un cop de pres,
Et se vos n'estes bien couvers
Je vos toudrai du cors la vie. »
Lors a s'espee fors sachie
Sore li cort de randonee,
Assise li a tel colee,
Sor le hiaume que tout l'estone,
Et cil un tel cop li redone
El chief amont, que d'une part
Li desront le cercle et depart,
Et bien vous di que mort l'eüst,
S'amors soustenu ne l'eüst,
Mes li rousingnols par grant ire
L'empaint et boute et sache et tire,
Si qu'a terre l'abat a force,

372 AC (manque).
371 E *Painte a flors biele a grant merveille.*
372 E *fissent.*
373 E *ou camps.* A (manque).
374 A (manque).
375-76 AC (intervertissent) : A *hardis et corageux et fier ;* C *hardis courageux et fier.*
379 AC *que je vos ferrai ja de pres ;* E *ja cols d'espiers.*
380 A *Se vos n'estes tres bien c. ;* C *se vos... molt bien.*
381 C (manque) ; AE *que vos.*
382 A *sus.* E *sur.* C *sor levee.*
385 C *son hiaume qu'il.*
387 A *sor le heaume.* C *sor son hiaume.* E... *que d'autre p.*
392 A *et a soi t.* ; E *le fiert e.*
393 ACE *mist a.*

1. *Parivel, paregal, parigal, paringal,* signifie tout à fait égal.
2. Assurément, avec certitude.

Li papegaus souz lui s'esforce
Mais ne puet tant que se relieve,
Lors voit bien que ses tors le grieve,
Quant plus combatre ne se puet,
Lors voit bien que rendre l'estuet :
« Sire, fet il, tenez m'espee,
La bataille avez afinee,
Je vos creant et reconnois
Que clerc sont vaillant et cortois,
Et que toz biens en aus abonde,
Plus qu'en toutes les gens du monde.
A tant les fet li rois lever.
Qui veïst Florence plorer,
Ses chevex ront, ses poins detort :
« Dieus, dist ele, la mort, la mort ! »
Adonques s'est trois fois pasmee
Et a la quarte est deviee.
La s'assemblent li oisel tuit
Si l'enfueent a grant deduit,
En un riche sarcu l'ont mise

394 A *mais cil par desoz lui s'estort.* C *et cil desouz lui.* E *et cil desouz lui se efforce.*

395 B *il se lieve.*

396 C (manque *bien*).

397 AC (manque).

398 AC (manque). E *voit que... li estuet.*

399 AC *dist il.*

400 C *finee.*

401-402 E (manque).

403-404 ACE (manque). AC ont à la place : *et plus sevent de cortoisie.* | *Et mielz doivent avoir amie.* A ajoute : *que chevalier ne autre gent.* | *Et ainsi m'espee vos rent.*

405 AC *adonc les fist.* E (manque).

407 AC *s. c. tire s. p. tort.* E *trait.*

400 E *fait elle.*

409 C *a. est.*

410 C (manque *et*). E *s'est d.*

411 A (manque *s'*). C *assemblerent.* E *lors s.*

412 C *enfoïrent.*

Paint a flor et bel a devise,
Et une pierre dessus mistrent
Et ces deus vers desus escristrent :
« Ici est Florence enfouie
Qui au chevalier fu amie. »

Explicit le jugement d'amors.

Ms D. [1]

El mois de mai avint l'autrier,
Ij. puchelez en j. vergier,
Estoient emmi j. prael,
D'amors tenoient lor revel.

E remplace les vers qui manquent par le développement suivant : *Convencus vous proi et requier | Ne me voelliés le cief trencier | Et quant li lousignos l'entent | Au roi a dit tout erramment : | Biaus sire, dites vostre loy | Se j'en ai fait cou que je doi. | Li dex d'amors respont errant | Mout bien et par droit jugement : « | Avez furnie la bataille | Levés sus et saciés sans faille | Que de cest camp avez l'ounor | Acuité avés vos singour | Le clerc et Blanceflor sa drue | Florence qu'ichi est venue | Pour droit oïr que je la voi | Ni mais eu cort ne droit ne loi | Des clercs pour chevaliers blasmer. » | Quan l'entent, se prent a crier.*

414 A *Par desus une piere bise.* C *Unc tombe ont deseure mise.* E *plain de flors, biel a grant d.*

415 A *et sor lui des Floretes m.* E *et sor li des floretes m.* E *Et quant la lame sour li m.*

416 A *sor lui e.* C *sor li e.* E *Deus viers d'amours sor li.*

417 E *gist F.*

418 CE *qui fu au chevalier a.* A (manque : *le jugement d'amors*). E contient à la suite l'épilogue suivant : *Blanceflors arriere repaire | Tant k'elle vint a son repaire. | Grant fu la joie que li fissent | Si ami tantost k'il le virent | Par le païs va la nouviele | Tout partout que la damoisielle | Ki dou clerc ot son ami fait | Avoit tout desrainié son plait | Dont je di par mon jugement | Selon droit a mon ensient | Que celes qu'a clers sont amies | Doivent estre les miex prisies | Et cil ki ont oï le droit | Bien pueent dire et s'aront droit. | Puis que clers vaint le chevalier | Nus viers clerc ne se puet drecier | Escuiers, vilains ne borgois | K'en clerc est toute honor enclose | Amur de clerc est une*

1. Ms. Bibl. Nat. fr. 795 (fol. 7). Les corrections sont de deux sortes : celles que nous faisons, en nous servant de B, et celles que nous proposons nous-même (précédées du mot : corr.).

L'une avoit a nom Blancheflours,
L'autre Florance par son nom.
Florette amoit j. chevalier,
Dont elle avoit le cuer legier,
Et Blancheflours amoit j. clerc :
Maistres estoit de lois, de plais.
Florence dit premierement,
Qui s'amor ot molt noblement
Asise en chevalerie,
Et qui molt en estoit prisie,
As jus, as festes, as tournois
Aloit ses amis tot pour voir,
Et dist que devant trestous hommes
Estoit li flours d'amour del monde
De chevalier et de s'amie,
Quant il aimment sans vilonnie.
Après respondi Blancheflour :
« Vous parlés de grande folour,
Car j'aimme j. clerc par vilonnie,
Et itant seit de courtoisie,
Puis n'est nus hon qui tant en saiche,
Chevalier de autre face ne ou d'autre face,
Car chevalier ne sevent rien,
Fors que tous jors a lor maintien,
D'aler as tornois, am behours,
D'engagier dras et pelicons,
Vairs et guisarmes et kevaus.

chose | *Si come est la flour de rose* | *Plus noble que n'est d'autre flour* | *Ainsi est de clerc l'amour* | *Tout autresi comme la rose* | *Autre flour passe par biauté* | *Tout autressi a sourmonté* | *Li clerc, chevaliers, rois et contes* | *Et ci define nostre contes* | . Explicit.

5 Aj. *Qu'ains ne se pot tenir d'amours,* d'après B.

6 A remplacer par ces deux vers : *Et l'autre avoit a nom Florance* | *Qui remier comença la tance,* d'après B.

9-10 Corr. *Et Blancheflours j clerc amoit* | *De lois, de plais maistres estoit.*

25 Corr. *plus n'est...*

26 Corr. *que chevalier ne autre fache.*

29 Corr. *as behours.*

Tout engaigent dusqu'as poitraus.
Mais or sachiés sans vilonnie,
Qu'en clerc est toute cortoisie.
« Sens, savoirs et humilité
N'aime, dit Florete, a grié. »
Florete dit a haute chiere :
« Par le foi que je doi St Pierre,
Cuidiés vous que chevalerie
Ne soit deseure clers nourrie ?
Car chevalier de bonne loi
Mainent le siecle a esbanoi ;
Se chevalerie n'estoit,
Ja li siecles ne dureroit. »
Blancheflors respont a ce mot :
Vous m'avés ore dit .j. cop
Qui molt ne me vient mie a bel,
Et vous en arés .j. apiel,
Car je di et dirai tous dis
Que clers est assés miex norris
Qu'onques ne fust chevaliers ;
D'amie ne se seit aidier,
Mais li clers que jou aimme et prise
Sevent engien querre et aïe,
Et d'amors celer la maistrie,
Et si sont sage d'aus garder,
Si en font molt plus a amer. »
Florence l'ot, si l'en desprise
Et dit que ne demorra mie.
« Par mon chief, si com vous cuidiés,
Je vous semont que vous soiés,
De mecresdi en XV jours,
A cort devant le dieu d'amours,
La orrons autre jugement. »

36 Corr. *a gré.*
51 *Que onques.*
53 Ajouter : *Ont plus d'onour et de franchise,* d'après B.

Ele l'otroie bonnement,
N'i ont plus paroles tenues,
A lor osteus en sont venues,
Droit au jor qu'elles orent dit,
Ne n'i misent plus de respit.
Isnellement se sont levees.
Richement se sont atournees
De garnemens riches et biaus,
Onques n'ot homme lor paraus:
Cotes orent riches et pures
Et de violetez chaintures;
Par sohait les fisent amors.
S'orent mantiaus de gausnes flors,
A baisiers d'amors entaillees.
De flors de lis sont encotees.
Et si ont fait, pour miex flairer,
Capiaus de mente et d'aiglentier.
Quant ensi furent atournees,
Maintenant sont acheminees,
Sor II palefrois sont montees,
Qui sont assés plus blanc que nois,
Et molt sont lor ofrois,
Qui furent sor lor palefrois.
Li frain furent tot d'or massic
Et sont tout de novel brunit.
Clochent y ot d'or et d'argent,
Qui sonnent par enchantement,
Et sonnent j. son si tres biel,
Ainc Dieus ne fist tel chant d'oisel,
El siecle tant con li cius keuvre,
Qui as cloketes fesist oevre,
Ne hons qui ait tant maladie,
S'il ooit cele melodie,

85 à supprimer.
86 *sont riche lor*, d'après B.
87 à supprimer.
90 Corr. *Cloches*.

Qui maintenant ne fust garis.
Les seles ne sont pas de cuir,
Ains sont de mirre sororees,
A eskakier d'amours ovree.
Li penel en sont bien ovré,
De violetes sont empli,
Et plus sont riche que ne di,
Qui deviser ne les porroie.
Les sambues furent de soie.
Quant ensi furent atournees,
Maintenant sont acheminees ;
Quant chevalchié orent assés,
Tant que miesdi fu passés,
L'estour voient et le palais,
Qui ne pas de pierre fais.
De sicamors fu li dognons,
Ensi entrarent el reon ;
Tant ont chevalchié et erré
Que en un vergiet sont entrees ;
Encontre vint li lorsignous,
Li messagiers le dieu d'amours.
Eles li demandent novelles,
Et il lor dit bonnes et belles.
Son cors deportent la defors :
« Venés, fait il, haitiement,
Et je vous ferai laissier ens,
Sauf ce que au portier donrés
Son treü que vous li devés :
« Quel treü, ce respont Blancheflour,

98 Corr. *qui maintenant garis ne fust.*
99 Corr. *ne sont pas de just,* d'après B.
100 *sont d'ivuire...,* d'après B.
101 Corr. ... *ovrees.*
110 Corr. *miedis...,* d'après B.
111 Corr. *Les tours...,* d'après B.
112 *Qui ne fu pas,* d'après B.
121 à supprimer.
126 supprimer *ce.*

Devons nous au portier d'amours,
Esce or ni argens ne mirre [1],
Ne cose que on nous puist dire ? »
« Certes, respont li messagiers,
Li treüs est ores molt legiers,
Vous li devez, entre vous .ij.,
Cascune .j. baisier savoureus,
Et parmi ce i enterrés,
Et si ert vo chose asseuree.
Respont Florete : « Diz nous voir,
Qui est ore cis damoisiaus,
Qui tel treü vorra avoir ? »
« Si m'aït Diex, c'est li roitiaus
Qui molt est et cointes et biaus. »
« Alons, alons, dist Blancheflors,
Nous y passerons par amors. »
A tant se sont acheminees
Et dedens la porte entrees ;
Le portier donnent la droiture
Qu'il doit avoir pour l'overture.
Dans la sale descendirent,
Leurs chevaus as garcons rendirent,
Puis sont ens en la sale entrees.
Li Dieus d'amors les a resgardees,
Gentiument les a saluees
Et dist : « Bien sai que vos querés,
Sachiez que jugement aréz. »
Lors a tous ses barons mandéz
De par toute sa poesté,
Il i fu li faucons, la merle,

131 suppr. *molt*.
135 suppr. *et*.
137-38 à intervertir.
140 à supprimer.
150 Corr. : *gardees*.

1. Allusion aux présents faits par les rois Mages à Jésus-Christ.

Li erperviers, la tourterelle,
Li aloe et li coulons,
Li papegais et li moissons,
Li mouskès, li esmerillons,
Et li estoirs et li pincons.
S'i fu li coille et li escouffles,
Et li loustorgne et li piétris,
Et des oisiaus asséz petis.
Li lorsignos, li messagiers
As amans est aparilliéz ;
Nus n'i fu que n'i oublie,
Li roitiaus qui la porte guie,
Quant trestout furent assamblé,
Li Dieus d'amours en est levéz,
Tous ses barons en a mandéz,
Si lor aconte les nouveles,
Pour coi sont venu les puchelez,
Et dist qui le mieuz jugera,
Ses privés, ses amis sera.
Li diex a huchiet l'espervier,
Si li a dit : « Je vous requier
Que vous me dites jugement,
Ci voiant trestoute ma gent. »
Li espreviers li respondi :
« Je di a tous, je di et di,
Que par le foi que je doi vous,
Mesire estes et je vos hon,
Je di c'amours a chevalier
Vaut mieus que d'onme desous ciel,
Con amours de chevalerie
Est trop courtoise et bien servie ;
Li amours de clerc ne vaut rien,
Il se honnist par son engien. »

162 à supprimer.
167 Corr. *que ne s'i oublie.*
169 à supprimer.

« Vous i mentés, sire esprevier,
Ains vous qui sans nul retour,
Une grans amours signorie
Seroit en clerc miex emploïe
Qu'en chevalier n'en duc n'en roi. »
— « Vous i mentés en moie foi,
Sire faucons, ce dist li gais,
Que nous avés fait mal plait.
Car sor toute la gent del mont
Sont li chevalier plus vaillant. »
« Vous i mentés, par saint Vincant,
Sire gais, ce dit li agace,
Que honis soit or vos visaiges,
Car clerc sont signor par usaige,
Et si sevent del mont le tour,
Si en doivent avoir l'onnour. »
« Dame agace, l'aloe dist,
Unnis soit qui si vous aprist,
Car clerc ne vallent que pie,
Encontre la chevalerie,
Del tout en toute clergie,
Que clers toute [jor] iroi lire
U se vespres ou ses matines :
Quant il de chou lasséz sera,
Et donques ruset en ira,
La querra art, engien tous dis
Comment il puist celi honir. »
La quelle apres raparolle

190 Aj. *ja ne sara tant chevaliers,* d'après B.
191 à supprimer.
197 Corr. *qui si nous...*
199 Corr. *plus vaillant li chevalier sont.*
200 Corr. *Saint Eustace.*
208 Corr. *vallent miex que...*
210 à supprimer.
211 Corr. *que li clercs toute jor va lire.*
214 Corr. *Adonques ruser...*

Et dist que honnie soit ore,
Soit cucus, soit gais, soit aloe,
Qui clerc desprise par parole,
Car se clers n'eüst maintenue,
Bonne amour, piecha fust perdue.
« Sire cucus, vous deveriés
Pour tel parole estre noiés. »
« Se Dieus m'aieut, dit li cucus,
Bien sui a cort de roi venus,
Quant laidengiés sui devant lui,
Pour jugement que j'ai rendu. »
Ses parens huche et apiele
Le gai huche et apiele,
Le mosket et le torterele,
Et le verdiere et le moisson,
Et si fu li roitiaus nommés
Qui portiers est de l'iretés.
Quant li quaille vit la mellee,
Huche l'espervier et le merle,
Le faucon et les arondelles,
Tout lor lignage ont assamblé,
La ot maint ruiste cop doné,
La ot tant maint cop doné,
Et maint baron i ot navré.
La tourterelle i fut navree.
Parmi le cors de .j. espee,
Et li cucus i fu coisiés,
S'en fu querellés et roisniés,
Et li espreviers mal menés.
Il i ot .j. des poins copés.
« Aïe, dist li dius d'amors,
Signor, je vous deffenc a tous,
Que nus ne se remueve hui mais,

230 à supprimer.
232 à supprimer.

Mais cascuns voist sëoir en pais,
Et qui hui mais se mouvera,
Sachiés le cief copé ara.
Ja autre n'ara raenchon.
Signour, or dites vo raison. »
Les pucheles lés ont rasis,
Et li dieus d'amours autressi.
Li roitiaus a parlé premiers :
« De cest ostel sui li portiers.
Et si vous di certainement,
Devant trestoute ceste gent,
Que chevalier ont la couronne
De l'amour de trestout le monde.
Je nomme tous a chevalier
Ciaus qui aiment de cuer entier,
Car sor toute la gent del mont,
Maintiennent chevalier l'onnour. »
Li cardonerelle est levee,
Et dist au roi : « Mentit avés,
Faus et faillis et menteours
Estes qui ci devant nous tous,
De clers desprisier ; je sai bien,
Tout cil del mont le sevent bien,
Que chevalier ne sevent rien
De cortoisie ne de bien,
De deduit ne de courtoisie,
Tan con seit clers qui a s'amie. »
Mais li coulons dont se drecha,
Dist : « Trufes ai oï piecha,
Car ne donroie de cez clers
De cose qui valist .j. oef ! »

266-67 à supprimer.
268 Corr. *li cardoneriaus est levés..*
270 Corr. *fols et fel, cruels et estous,* d'après B.
272 Corr. *clers desprisiez* ; *car je sai bien.*
280 *de cez...*

« Sire coulons, ne vous courchiés,
Mais alés de vos pois mengier,
Ou vous ralés ou coulombier. »
Dist li moissons : « Ains en dirai.
Cuer ont li clerc entir et vrai,
Et si vous di que a tous jours,
Il ont maintenues amours,
Et tant que el les maintenront,
Vous di je bien qu'amors ourront,
Et quant clerc ne le tenront mie.
Donc sera amors departie. »
Li lorsignos dont se drecha,
Dist : « Signor, or oiés tout cha,
Amours m'ont fait lor messagier,
S'en sui amés et tenus chiers,
A cort a roi vorrai jugier,
Selon ma pensee et mon sens,
Vous dirai si comme je pens.
Je quier qu'il n'ait homme el monde,
Tant con il dure a la reonde,
Qu'il a son clerc prendre se puist,
Ne de solas ne de deduit,
Ja n'avenra que nus si prenge !
Li livres lor monstre et enseigne
Tout bien et tote cortoisie
[]e chevaliers ne porroit mie
Envers clercs amours maintenir,
Si ne le saroit deservir,
Et si vous di tout sans mentir
Que amours fust piecha perdue,
Se clers ne l'eüst maintenue.
Une maniere sont de clercs

282 Aj. *Et si ne soies pas iriès.*
296 à supprimer.
307 *Ne chevaliers...*
309 à supprimer.

Qui ne fors que gabeles,
Li autre, quant il ont clergie
Aprise, s'est mal emploïe,
De tous ciaus ne paroil je mie,
Voiant vous tous dire le voil,
Que clerc de toute amor s'on voel,
Et si les servent de vrai cuer.
Voiant vous tous l'os je bien dire,
Et se nus m'en voloit desdire,
Par bataille le mosterroie,
Que tout clerc ont d'amours la voie
Et cors a cors m'en combatroie.
Molt s'est li lorsignos courchiéz,
Qui as amans est messagiers.
Lors est levés li dius d'amours
Et a dit a tous ses barons :
« Signor, molt bien m'avez oït,
Que mes messagiers vos a dit.
S'ensi veés ne vous ne vous,
S'ensi vous en faitez, dites nous ».
« Trufez, sont trufez qu'ai oïes. »
Li papegais en haut s'escrie.
Li papegais se lieve en piés
Et dist : « Signor, oiés, oïés.
Je di que li lorsignos ment,
De la bataille me present,
Si l'en rendrai vaincut et pris. »
Son gage prent et cil l'a pris,
Et li loursignos saut avant,
Au Diu d'amort baille son gant
Et li rois les a fait armer,
Pour la bataille confermer.

314 *Ne dient fors.*
320 à supppimer.
Les vers 332 à 335 sont incorrects et peu clairs, mais la comparaison avec les autres versions ne nous permet pas de les corriger.
341 *Son gage tent,* d'après B.

Et les pucheles sont levees,
Lor chevaliers ont adoubees,
Bien fu servis li lorsignos,
Quant armés fu de Blancheflour.
Li papegais fu richement armés,
Quant armés fu par le conseil Florete,
Des mieudres armes qui furent en Espaigne.
Li Dieus d'amours les a mandés,
Pour le jugement confirmer.
Sans plus atandre nule cose.
Et li hauberc furent de rose,
Les ventailles qui sont fermees,
De fleurs de genestres ouvrees,
Cauches de fier ont de cloketez,
Et s'ont sollers de violetes,
S'orent espees d'ankelies,
Li fourriel sont de flours d'espinez,
Moult par sont bien a garnemens,
Il avoient grans hardemens.
Quant armés furent a devise,
Li rois une salle lor livre,
Point a flour, si vous di sans faille ;
Li oisel firent lor bataille.
Quant au camp furent li oisel,
Deffié se sont pariguel.
Il furent aparillié,
S'ont les cors et fors et legiers.
Li dius d'amours s'en est assis
Et les pucheles jouste lui,
Cascune proie pour son homme.
D'amours li Dieus a commandé
A tous ciaus qui ont assamblé,

350 *Quant li pagegais fu armés,* d'après B.
351-52 Vers à supprimer ; ils sont incorrects et ne riment pas.
354 v. à supprimer.
372 Corr. *S'ont.*
372 Ajouter : *que plus chier ot que tout le monde.*

Que nesuns ne soit si hardis
Que se mueve de cest larris,
Qui se mueve de la bataille,
Ne on n'i parolle sans faille.
Li rois a huchié le roitiel :
« Va tost, fait il, soies isnel,
Et si me frumez bien cez huis,
N'i laisse ne trau ne pertuis,
Car ne voil que soit trahisons,
En la bataille as campions,
Et si vous di qui s'en mouvra,
Que le chief copé en ara. »
Quant au camp furent li oisel,
Il orent les corages fiers.
Li lorsignos parla premiers :
« Dans papegais, je vous deffi,
Or vous gardéz hui mais de mi,
Gardéz que vous soiés couvers,
Car je vous ferrai ja de piers,
Je vous taurrai del cors le vie ».
Lors a s'espee fors sachie,
Sore li cort de randonee,
Doné li a telle collee
Sor l'iaume que tous li crois
Desront et desbrise et depeche,
Et li gais l'a raconseü,
Tout estordi l'a conseü,
La sont tout doi kaü pasmés
Et après se sont relevé,
La bataille a grant tans duré,

380-81 à supprimer.
390 Ajouter : *de fierté furent pariguel,* d'après B.
396 *ja de pres,* d'après B.
401-2 Corr. :

Sor l'iaume que tout le front
Debsrise et despieche et desront

Li lorsignos par grande ire
Le hurte et saiche et fiert et tire.
Tant ont li .j. l'autre mené,
Que batu furent et foulé.
Li roussignos l'abat par force,
Et cil desous molt se reforce,
Mais ne puet tant que se relieve.
Lors voit bien que ses cors li grieve.
« Amis, fait il, tenés m'espee,
Car la bataille avés finee ».
Dont les a fait li rois lever ;
Qui veïst Florete plorer,
Ses chevaus tire et demonter [1],
Elle a dit : « Dius, la mort, la mort ! »
Adonques s'est III fois pasmee,
A la quarte s'est deviee.
La s'asamblent tuit li oisel,
Li viel et li jovencel.
Il en i ot LX et VI,
Si l'enfueent a grant deduit.
En I riche sarku l'ont mise,
Point a flour par grande devise,
I tombe sour li assissent
Et ces II vers sus escrisirent :
« Ichi est Florenche enfoïe,
Qui au chevalier fu amie. »

420 Corr. *Ses cheveus trait, ses poins detort,* d'après B.
423 Corr. *est deviee.*
425 *Et li viel.*
431 *desus escrissent.*

1. Ces deux vers présentent une construction irrègulière qui se retrouve dans les autres versions françaises de Florence.

Cy commance de Hueline et d'Aiglantine [1].

Ce fu en mai, el tans d'esté,
Que la vert herbe croist o pré;
Ij. puceles en un vergier,
Entrerent por esbenoier.
L'une des ij. fu Eglantine,
Et l'autre avait nom Hueline;
Amlent vindrent par lo jardin,
A la fontaine, sor lo pin,
Lors mains laverent au ruisel,
Et puis lors cors, ce lor fu bel.
Don commancerent a plorer,
Et lor amor a desmostrer.
Eglantine s'an fu hastee,
Qui a clerc ot s'amor donee.
Hueline li respondi,
D'un chevalier a fait ami.
Eglantine, des qu'elle antant,
Si li respont isnelemant :
« Damoiselle, fait avez mal,
Des or estes tornee a val,
Car la avez amor batie
Ou il n'a point de cortoisie;
Ja en amor de chevalier
Ne trouveroiz que cortoisier,
Mais qui a clerc livre s'amor,
De cortoisie sant l'odor,

1 et M.
24 ms. *trouverons*. Nous adoptons la leçon de M.

1. Edition critique d'après le ms. et le texte de Méon : Nouveau Recueil de fabliaux et contes inédits des poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Paris, 1823, 2 vol in-8°; tome I, p. 353-363. Nous désignons par M, les leçons de Méon.

Car plus set clerc de cortoisie
Que chevaliers qui a amie. »
Hueline ne fu pas mue,
Ainz dist : « Tel chose avez meüe,
Dont vos seroiz encor o moi[1],
Mien esciant, si con je croi,
Car il n'a home en ceste vie,
Qui tant sache de cortoisie,
Com chevalier, se sachoiz bien,
Jamais en doteroiz de rien,
Et ce vos ce volez noier,
Je sui preste del renoier[2],
Que mains set clers de cortoisie,
Que chevaliers qui a amie.
Eglantine respont riant :
« Dame, a bon commancement,
Puisque avez mené tançon
Soiez tenue par un son.
Vez[3] mon gaje et lo main gant
De bien tenir mon covenant.
Dites premiere, je l'orrai,
Et en apres je respondrai. »
Fait Hueline : « Je l'otroi,
Dame Eglantine, a moie foi,
Ja vos dirai, mien esciant,
De vostre ami ce que j'antant.
Votre amis set bien corecier,
Si set chanter en cel mostier,
Mais il n'ira ja en besoin,
Que son sautier n'aut en son poin[4].

29 ms. *ivre*. Nous adoptons la leçon de M.
44 *par raison*. M.

1. Le sens de ce vers est peu satisfaisant. On serait tenté de corriger : *encontre moi*.
2. Prouver le contraire.
3. Il faut lire : *Veez*, à cause de la mesure du vers.
4. Qu'il n'aille son psautier au poing.

Quant mes amis va tornoier,
Et cil vait lire son sautier,
Et quant cil fiert son compeignon,
Et cil fait ensolucion [1];
Ja n'avroiz jor de lui barnage,
Don vos puissiez estre plus large [2],
Mais mes amis porte cembel,
Et si asaut sovant chastel,
Et mult se fait hardiz por moi,
Quant il cuide que je lo voi,
Ne dote pas chevalerie
Por moi a faire, ne folie.
Quant est armez de son conroi,
Et il set bien que je lo voi,
Se chevalier puet encontrer
Qui li voille encontre ester,
Va lo ferir de tel aïr [3],
Qu'escuz, n'auberz nel pot garir,
Qu'il ne mete lo confenon
Parmi lo cors tot a bandon ;
Par les resgnes lo tient forment,
Lors si s'an torne galopant,
Et apele son escuier,
Que il plus aime et plus a chier :
« Amis, fait il, pran cest destrier
Isnelemant, sanz atardier,
Et si lo presante a m'amie,
Conquis l'ai par chevalerie. »
Dame Eglantine, par ma foi,
Tot cest desroi fait il por moi ;
Mais vostre amis n'ert ja veüz
Que il ne soit res ou tonduz,
Ne ja por home n'istra hors,

1. Absolution, avec un autre préfixe. Seul ex. cité par Godefroy.
2. Etre plus à l'aise.
3. Avec une telle fureur (subst. déverbal de : aïrier).

Se il ne cuide encontrer cors [1].
Quant une biere voit porter,
Lors est seürs de son soper,
Miauz aime un mort que quatre vis ;
Toz nos voldroit avoir ocis,
Ne ne fait rien por vostre amor,
Que point vos tort a desenor,
Fors solement lire et chanter
Por la vostre amor recovrer ;
Bien set les ames commander [2],
Et apres tot ce, enterrer;
Si gaaigne, par convetise,
Messes, matines, grant servise.
De cez deniers que il reçoit,
Por les deniers que on li doit,
Vos conroie, dame Eglantine,
Con l'an doit faire tel meschine,
O si dites [3] ce que volez,
De mon ami voz volantéz. »
Eglantine fu correciee
Quant ot que si fu laidangiee,
Si li respont par mautalant :
« Dame, ausi [4] bon commancemant
Se ne me sé ore desfandre,
Par lo col m'an estora pandre.
Molt avez fole contenance,
Ja en sera prise vanjance,
Se ore m'avez fait tançon.
Or entandez bien ma raison :
Ci vos vantez de tel amor

1. S'il ne pense qu'il n'ait un corps à conduire au cimetière.

2. Il sait faire les « recommandations » prévues par la liturgie.

3. Le ms. donne : redites. Nous proposons : *dites,* pour la mesure du vers.

4. Faut-il lire : *o si* (?)

Qui vos metra a desenor;
Mais mes amis est bien cortois,
A point d'amors en totes lois,
Et li vostre est plains de poverte,
Et met ses gages en taverne,
Et qant il vait a cez tornois,
Dont li estuet par fin destroit
Denier querre a emprunter,
Don il se puisse conreer.
Tant com li durent cil denier
A il a boivre et a mangier.
Ja por sa foi n'avra garant,
Lo gaje estuet venir avant.
Quant il n'a mais que engagier,
Don va a vos por emprunter
Sercot o mantel o pelice.
Vos li prestéz, n'en poez mais,
Tres bien savez nel verroiz mais
A donc s'an va a un tornoi,
Les deniers porte ensemble soi.
Quant li faillent, don n'a que prandre,
Don li estuet son cheval vandre,
Des deniers que il en avra,
Richement s'an conroiera.
Mais ja la fois n'ert regardée,
Que en gabois est oblié(e),
Ne vos gajes qu'il a laissiez,
Se vos volez, ses desgagiez,
Ou ce ce non, si atandez
Qu'il vos die : « Dame, tenez. »
Ce atandez que il vos die,
Mais ce n'ert ja em vostre vie.
Quant li chevax sera mangiez,
Et li hauberz ert engagiez,
Li hiaumes ira au marché,

120 *menra*. M.

En po d'ore l'avra mangié,
En [1] lo prandra por un denier,
Ou a enviz ou volantiers,
Ira chiés lo bochier l'espée,
Por demie truie salée,
Or n'avra il pointel de vin,
Ne d'avoine nés plain bacin,
Don convient il, ma damoisele,
Le frain vandre et puis la sele.
Les heuses vont à la provande
Car autre chose n'a que prandre.
Or sont li gage engaigié,
Ainz demi jor seront mangié,
A l'autre jor iert esgaréz
Don a la tierce soit disnéz.
Se donc avez, si li aidiez,
N'est pas droiz que vos li failliez,
Icel besoinz li vient sovant
En l'an L foiz ou cent.
Mais tot ice ne sai je mie,
Por itant sui au clerc amie,
Ainz [ke] me serré en ma cheerre
De devant moi ma chamberiere,
Qui me dira que mes amis
Viaut acheter peliçon gris,
Ou tel mantel, o tel bliaut,
Qui cent livres d'esterlins vaut;
Et si sachiez chascune nuit
Jerra o moi dedanz mon lit,
Ce m'est avis, c'est cortoisie
D'aseürer de vilenie.
Se or volez de moi parler,
Il ne me doit pas trop peser. »
Hueline respont riant,
Qui li vait auques anuiant,

1. Forme affaiblie, au lieu de *on*.

« Car nos somes tant enuiées
Que amedeus somes iriées,
Encor n'avon nus a fin trait
Lo conmancement de no plait.
Alon encor querre seignor,
Qui nos jugent a grant enor.
Li clers set plus de cortoisie
Que chevaliers qui a amie.
« En moie [foi], fait Eglantine ». -
« Et je l'otroi, [ce] fait Hueline,
De ceste mise que ci mis
Voil que li termes en soit mis;
En cest vergier asamblerons,
Ce vos plevis, puis entrerons. »
A icest mot sont departies.
Quant les fiances furent prises,
Ne demor[ent] pas longuement,
Li termes vint del jugement.
Ils chevaucherent à bandon,
Sans mautalant et sanz ta[n]çon,
Enz en un bois espes ramu
Sont entrées, molt bien foillu.
Li chauz les vait molt aprimant,
Joste lo bois vont chevauchant.
Dame Eglantine ot une mule,
Miaudre de li ne fu ainz nule,
Tote blanche come un cristax,
Qui sor li siet ne sant nul max,
Soef la porte l'anbleüre,
Qu'il ne set nule autre aleüre,
Mais tant parvet tres simplement,
Que rosee ne sant noiant,
Frain a ou chief de grant parage,
Qui molt fu faiz de grant barnage.
La chevece fu tote d'or,
En Esgipte la firent Mor.
Les regnes sont a or batues,

De fil de soie bien tissues,
Sele ot bele et bien ovrée,
De tote part bien atornée,
Et molt i ot assises pierres,
Esmeraudes qui furent chieres.
De parle [1] fu la corverture ;
Qui cele a, d'autre n'a cure,
Car par tant est de grant bealté,
Que ja la per ne troverez.
Li enel sont de blanc argent,
Sororé sont et avenant,
Li estrier sont d'or noielé,
Bien forbi et bien atorné,
Uns esperons ot la pucele,
Don ne vos os dire novele,
Car plus sont chier si esperon,
Que li roiaumes Salemon.
Ele ot vestu un mantel gris,
Afublée d'un porpoint bit.
Por la chalor, dame Eglantine
Destreciee ot sa bele crine,
Sor ses espaules contreval :
D'or resamblent especial.
Hueline ot un palefroi,
Miaudres ne fu a cort de roi.
Ele ot vestu un blanc chansil,
Et afublé noir osterin.
Ele fu tant bien atornée,
Ja pour nul home n'ert blasmée.
Ensi chevauchent les puceles
Qui tant sont avenanz et beles,
El bois II bachelers troverent.
Eglantine parla premiere,

245 sans doute pour : *bis*.

1. *Parle* est sans doute une forme dialectale de *perle* ; à moins qu'il ne soit préférable de lire *paile* comme fait Méon.

Car Hueline fu darriere :
« Cil Damedeus qui maint en haut,
Il vos garisse et il vos saut ».
Li bacheler furent cortois,
Et bien apris de totes lois,
Et responent as deus puceles :
« Dex vos garisse, damoisele,
Se descendre ci voliez,
Do recoivre somes toz prez,
Et se de nos avez mestier,
Vos lo porroiz bien essaier. »
Eglantine lors respondi :
« Seignor donzel, vostre merci,
Mais dites nos par vostre enor
Ou troverons lo deu d'amor. »
Li uns li respont : « Par ma foi
Je vos dirai, si com je croi,
Se ansamble o nos volez aler,
Nos vos ferons a lui parler
Si vos manrons a son ostel,
Ainz mais n'en veïstes nul tel. »
Fait Hueline : « Si ferons,
Alez avant, nos vos suirons ».
Avant s'an tornent mult joianz,
Ne ne sont mie medisanz,
Ne chevauchent pas un arpant,
Q'eles voient lo pavement,
Et apres ont choisi lo mur,
Qui tant par est et fors et dur,
Que feu ne noif n'i puet passer,
Pluie ne eve n'i puet entrer,
En sor que tot home coart
Dedanz ce mur n'i avra part,
Et apres voient lo palais ;
Ainz tel ne fu ne n'ert jamais,
La closture est de flor de lis,
Soef en flaire li païs,

Et tuit li tré sont de cristal,
Li palecon de garingal,
De gimbregien [1] sont li chevron,
Et de cipres lo freste en son [2]
De canele est l'entraveüre,
Et de basme la coverture,
Molt par est biaux sanz nul redot.
Li compas est de requelice [3]
Qi aportéz fu d'outre Grice,
Li pavement sont tuit de flors,
Mil livres valent li peors,
Et moult est grande la docors
Qui loianz [4] est, sans nul redot,
Bien puet estre sires de tot,
Car molt i a boenes espices,
Et molt i a de grant devices.
Je ne voil mie tot nomer,
Que grant chose est a raconter.
Li soz fu faiz de flors de rose,
Que n'i past nule male chose.
Aprandre poés, ce m'est vis,
Se dex i fust de paradis,
Un bel aubre i ot en près [5],
Si est tot droit com un bozons [6],
En toz tans est chargiés de flors,
Les branches sont espes ramu,
De totes foilles bien vestu,
Ilueques chantent li oisel,

1. Notre ex. est le seul donné par Godefroy. C'est le même mot que *gingembre*.

2. C.-à-d. le sommet. *Freste* est la plus ancienne forme de : faîte ; *en son*, locution ancienne = in sommum (cf. par son).

Entraveüre (deux ex. dans Godefroy, dont celui qu'il a pris à Méon).

3. Une des nombreuses formes du mot : réglisse.

4. = laiens (illac intus), là-dedans.

5. Méon lit inexactement : *enpris*. Les vers vers 320-322 ne riment pas.

6. Grosse flèche, gros trait d'arbalète. Le vers signifie : droit comme une flèche.

Qi d'amor movent lo cembel,
Iloc descendent les puceles,
Qui a cort vienent por noveles,
E li baron tuit ensemant,
Qi vienent qerre jugemant.

Ci commence le geste de Blancheflour e de Florence (f° 29 v°) [1]

I L'autre hier m'en aloi jwant,
De mes amors rejoïssaunt,
Deleez une praierie
Ou il avoit douce odour
E trefin fresche fle[r]our
De tote maniere d'espiecerie.

II Qe n'ad souz ciel tiele maladie,
Fievre quarteine ne parlesie,
Q'en cors d'homme soit agregie,
Qe, par une goute de la rosée
Qe sur l'erbe i est trovée,
Ne soit de tot amenousie.

III Deleez en un gardin entroi,
D'amour estoit plein e de joye,
Si come vous ert ja countée :
Citole i ot e viele
E synphan, q'amour novele,

1. Nous gardons de l'édition P. Meyer les notes indispensables à l'intelligence du texte. Dans les cas nombreux où M. P. Meyer s'abstient, nous proposons une explication sous toutes réserves. Nous reproduisons enfin les corrections proposées par M. P. Meyer, sauf à les compléter ou à les modifier, s'il y a lieu, et désignons par P. M. nos emprunts à l'édition P. Meyer.

17 Corr. *synphonie*. Je prends *novele* pour la 3e pers. présent sing. de *noveler* (P. M.).

Qe doucement i font menée ;

IV Tabours, trompe e la ffleüte
Flour de lice, gitere e dewte
Q'au delit furent sonée,
Rubibe, qoor e sautrie,
Harpe, tymbre tot autresie,
Of le chaunceon corounée,

V Chaunte come en armonie
De douz motette e balerie
De sautour e jugelour,
Tympan, orgues e busines,
Cheverie, tube, estume e chimbes
Fasoient notes de grant douceour.

VI Corne sarzenois e clarion,
Gyge, estru of le douz soun
Furent sonee tot entour.
Une fountaigne que i sourdoit
En quatre russeaus s'espandoit
En la gravele of grant lusour.

20 *Gitere* (ms. *giter*) est une sorte de guitare... Je ne saurais expliquer *dewte ;* faut-il lire *rewte*, la rote ? (P. M.). Peut-être faut-il lire *dewe* et considérer cet instrument comme analogue à la *doucine* ou *douceine*.

22 La rubebe (Godefroy, REBEBE) est un instrument à cordes bien connu ; *qoor* est sans doute pour *cor ; sautrie* doit être le *psalterion*... (P. M.).

24 Chanson à rimes couronnées, c'est-à-dire dont la rime est redoublée en fin de vers (P. M.).

27 Le ms. porte plutôt *santour*, mais il faut lire évidemment *santour*, celui qui fait des sauts plus ou moins périlleux... (P. M.).

29 *Cheverie* est de la famille de *chevrete*, qui est une sorte de musette (Godefroy, CHEVRIE)... Quant à *estume*, j'y verrais volontiers une mauvaise transcription de *estive*. Pour *chimbes*, cymbales, voir Godefroy, CHINBE, CYMBE, *cymble*... (P. M.).

32 Je n'entends pas *estru*, qui est probablement corrompu (P. M.). Ce mot doit signifier : instrument et suppose un type *instructum*, synonyme de *instrumentum*.

VII De l'aumbre, charbocle e caucedoyne,
Onyche, rubie, sardoyne, (f° 30)
Assez i poessez vous trover,
De erille, gernet e cristale,
Margarite, coqille e corale,
Emeraude de fin power,

VIII Amatistre e aymale,
Saphir ewage e orientale
Gisoient par tot en la graver.
Alectoir e aymaunt,
Jaspe of le diaumaunt,
Qe de maus soloient saner ;

IX Topaze of lui peridout,
Crapaudin of lui crapout
I troverez of lur mediciner.
Arbres i vi de totes partz,
Par entre trechees e assartz
Of la grape sur la vigne.

X Berbezerie, espine e poumer,
Cedre, aloès e oliver,
E la rose of la racine,
Mazer, plane e gounder,
Vy des chenes e popeler,

40 Je pense qu'il faut corriger *de erille* en Berille ; le *gernet* (angl. *garnet*) est le grenat (P. M.).

43 *amatistre*, améthyste.

43 *aymale* m'est inconnu (P. M.). Ne peut-on pas supposer à côté de *adimas* un type *adimale ?* Le sens du mot n'en reste pas moins obscur.

53 *assartz* est évidemment pour *essartz*, mais *trechees* n'a pas de sens. Il faut probablement restituer *tre(n)chées* ou *trenchis*, des abatis d'arbres (P. M.).

55 On a *barberie*, espèce de pomme (Godefroy, d'après Cotgrave), et *berbere*, *berberis*, épine-vinette (God.) (P. M.).

58 *gounder* m'est inconnu (P. M.). Peut-être ce mot se rattache-t-il à l'allemand *wald* et à l'anglais *wood*.

59 Le gui du chêne (P. M.). Ne pourrait-on pas prendre *vy* pour le parfait de *voir ?* — Cf. v. 52 : arbres i vi.

Cikamor e aube espine,

XI Coudre, meiller e pescher,
Ceriser, pyne e coygner,
If, hiere e noigauger,
Boule, aulne e perer,
Cipresse, osere, alemander,
Savyn, arable e morrer,

XII Houce, suy e chastener,
Chene, trembler e lorrer,
Pruner, fow e charmer ;
Cestes arbres vi assemble
Entour une fountaigne honurée
Of frene, houce e figeer.

XIII Oiseals chauntaunz en cele arberie
Escotoi de douce melodie,
A l'oer du boys, en un pendaunt,
De charderole, praer, mortoun,
Russinole, meerle, puffoun,
Ane, plover e fesaunt,

XIV Chalaundre, roitele ausie, (v°)
Oriole, estornel, acie,
Egle, pinceon, perdriz e jaunt,
Egre, heron e roseer,
Alowe, huwan e ploveer,
Emerlion, faucon volaunt.

67 Houx, sureau *(seü)* (P. M.).

76 *Charderole* est le chardonneret. *Praer* est le *proyer*, en prov. *pradier*, sorte de bruant. *Mortoun* ne m'est pas connu (P. M.). *Mortoun* est sans doute un petit moineau. On trouve *moineton*, *monet*, *moneton*, *monton*, *morton* (voir dans Godefroy, MORETON, traduit hypothétiquement par blaireau, et qu'il faut sans doute identifier avec notre *mortoun*.)

82 *roseer* est sans doute l'oiseau que Walter de Bibbysworth (ed. Wright, pp. 165 et 174) appelle *owe rossée* ou rosée, nom qui est traduit par *wild gos*, oie sauvage (P. M.). A défaut de cette explication on serait tenté de corriger *roseer* en *groseer* et de le traduire par l'angl. *grouse*.

XV Esperver, ostour e tercele,
Greu, cercele e columbele
E pellicans lor i trovoi,
Croulecowe i out e quaile,
Vanele, mauvice, gryve e rale,
Jay, butor e papejay,

XVI Que chauntoient nuit e jour
Notes noveles de grant douceour;
E si estoit en temps de may,
Quant les herbes dounent odour
E sont de trés fresche verdour.
Deleez une fountayne avisoi

XVII Deus puceles qe se baignoient
E lur amors regretoient,
E si peroient de grant parage :
Filles furent au prince ou roi,
E ceo aparust en lur conroi,
Bien taillez of beau visage.

XVIII Les nouns de deus sorour
Estoit Florence e Blancheflour,
E si furent de tendre aage.
Blaunche[flour] dist qe bien lui fust
Si en ses bras son ami ust ;
Entre les foilles de boscage,

XIX D'enbracer e d'acoler,
Les jewes d'amors acomplir ;
« E por qi [le] lerroie ?
« N'i ad espiete qe taunt refleire,
« Ne en Loundres est letewaire
«Qe taunt bien desiroie.

86 Grue (P. M.).
109 Le ms. porte plutôt *espiete*, mais il faut évidemment entendre *espice* (P. M.).
113 lectuaire (electuaire).

XX — Més tenom nous coiement »,
Florence l'a dit molt bonement,
« Qe mesdisauntz nen oie
« Ceo que nous parlom d'amours,
« Kar homme trovera plusours (f° 31)
« Qe de ceo frount gaboys ;

XXI « Qe, qant le tile est foillie,
« Le beau bois par tot florie
« La demoer est joiouse ;
« Mès quant les braunches en sont nwes,
« Foilles flestriz qe furent drwes,
« La voie est ennoiouse.

XXII « Ensi est d'une pucele :
« Coment q'ele soit gente e bele
« E de parenté honorouse,
« E une foitz eit forvoiiee,
« Cele qe fut taunt desirée
« Serra de touz heygnouse. »

XXIII E Blaunchefiour l'ad affermee,
E dist ke ceo est bien veritee,
Kar le clerc tant sage
Dist que mieuz vaut en honour
Poi de chose qe haute tour
E vivre en hountage.

XXIV E puis Florence la demaunda :
« Qi est celui qe ton cuer a,
« E a quele seignorage
« Estes donée entier[e]ment
« De tot en tot, a son talent,
« Dount est e de quel lynage ?

140 Corr. *qui t. c. a.* (P. M.).

XXV « Kar bien lui fut q'embracer
« Te pouit a son voleer,
« Taunt estes de grant value. »
A ceo Blancheflour enpaly,
Puis devint vert, puis enrougi,
E bien sovent la colour mue ;

XXVI Car ceo est une manere qe femme a,
Que sovent colour chaungera
Quant oit parler a qi est drue ;
Kar, quant femme aime entierement
E l'homme parle de son amaunt,
Countenaunce ad perdue.

XXVII E Blauncheflour a ceo suspire
E triet aleyne avaunt qe dire
Poet a sa soer sa pensée.
« Un homme aime entierement (f° 31 v°)
« A lui sui donée outreement ;
« Vassal est de grant bounté.

XXVIII « Toz mes sens e ma poessaunce
« E mes amours, saunz noesaunce,
« Entierement lui ai donée.
« Ceo est un clerc de grant savoir
« Qe por touz [tens] me doit avoir
« A faire de moi sa voluntee. »

XXIX Lors dist Florence : « Ceo m'est avis,
« Trope bas avez ton cuer assis
« Com femme que mesme s'ad honie
« D'amer un tiel fou bricoun,
« Sans esposailles, en honeison.
« Mult maumis ad (as ?) ta druwerie.

145 Corr. *fust* ? (P. M.).
158 Corr. *E treit* (P. M.).
173 Cf. Melior, v. 216 : sans mesparlaunce de la gent. Cf. ib., v. 225.

XXX « La mestresse que vous aprist
« D'amer clerc de cuer parfit,
« Le fiz Dieu [la] maudie !
« Kar, quant li clerc vient al mouster,
« En son surpelice s'en va seer
« E pense de papelardie.

XXXI « E of ses meins que taunt sount noirs
« Maigne graeauz e tropeirs,
« E sur Dieu reschine.
« Tot son honur par taunt resceoit,
« E com un pork mangent e boit ;
« Ensi sa vie fine.

XXXII « Mès j'ei ami de grant valour :
« Chevaler est de grant honour
« A qi voloir jeo sui encline ;
« Mon seignor [est] e mon ami,
« Of douz regarde e bien norri ;
« De tot sui en sa seisine.

XXXIII « Quant oit parler d'un tornoiement,
« La se treit mult erraument,
« Come cil q'est de haut emprise ;
« Quant il encontre un chevaler
« Of lui s'en va tost medler.
« E li demount tot a devise ;

XXXIV « E puis m'ameene le destrer.
« Bien doi tiel homme de cuer amer (f° 32)

181 *noirs* ne convient ni au sens ni à la rime (P. M.). Il nous semble au contraire que *noirs*, *neirs*, rime naturellement avec *tropeirs*. Au reste on conçoit fort bien que ce clerc, mangeant et buvant « com un pork » ait les mains noires.

182 Corr. *Manie ?* (P. M.). La correction n'est pas douteuse. Le clerc manie les graduels et les strophiers.

183 *Reschine* signifie sans doute : marmotte des prières, prononce des mots inintelligibles. Ce mot s'emploie en parlant de l'âne.

185 Corr. *manjue* (P. M.).

« Q'est de tiel franchise.
« Lors le gree de la criée
« A mon ami est donée
« Entierement, saunz feintise.

XXXV « Et si vous feïssez ma voluntee
« Tost chaungerez vostre pensee,
« Que fole est e entechee ;
« Car clercs ne sont mie sovent
« De bon lyn come autre gent,
« E come recreaunt sont merchee. »

XXXVI E Blauncheflour s'est corousciee
E dist qe ele tient tot a folie
Ceo que Florence ad parlee,
Puisqe ele dit q'a un chevaler
De tot ad donnee corps e qoer,
En meseise e en sauntee.

XXXVII « Kar, quant il vendra d'un tornois,
« Bien batu e a fieble arroie,
« Of los oez (*sic*) ensanglaunteez
« E ses jambes e ses braz
« Nafrez, fiebles, feintz e laas,
« Et tot le corps deberdillez,

XXXVIII « Si sa dolour voez asswager,
« Chaude fiens dois aparailler,
« Que ton ami soit cocheez ;
« Adonqe mon drwe embraceroi
« E mon voloir acomplieroi
« Of les joies desirez,

202 La récompense donnée par proclamation.
217-18 Corr. *tornoi-arroi* (P. M.).
222 *Deberdillez*. Le mot n'est pas dans Godefroy ; il signifie sans doute blessé, fourbu.

XXXIX « Quant lui chevalier recru,
« Defolez e bien batu,
« Gist el femier fowee.
« Et por ceo ne preise jeo mie
« Lor bobaunce ne lor veidie
« A la value d'un oef pelee. »

XL A ceo Florence respondi :
« Ceo ne aidra, sachez de fi,
« Por arte ne por divinitee,
« Que de ton ami avez apris ;
« Mès ore soit le terme assis
240 « Deci qe uit jours soient passee.

XLI « Devant le Dieu d'amours serroms
« Et par lui lors saveroms
« Quele amur est plus avenaunt. »
Lors Blauncheflour s'assenti,
E ambedeus sont departi
246 En une chambre forment ploraunt.

XLII Quant lui terme fu venue,
Richement se sont vestue,
A ceo qe me sui remembraunt,
Car totes avoient d'un samit
Surcote de suite (?), a ceo qe cuide,
252 Sambue e cloche porsuaunt.

XLIII Mès d'autre atir ne soi jeo mie
Nomer l'or ne la perrie

229-31 Cf. Melior 183-4 : Que une chivaler recreu
: Que chescune jour serra batu

Cf. ib. 201. En fens convient que l'en li couche

231 Enfoui.
251 Corr. *seie ?* Pour *cuide*, lire *cuit* (P. M.).
254 Sans doute forme syncopée de *perrerie*, pierrerie.

Que fu diversement overee.
Coronaux avoint avenauntes
De diverses pieres lusauntes
258 Assis en fin or esmerré,

XLIV Que ja la nuit taunt oscure serra
Q'a cler jour ne resemblera,
Taunt donoient les perres clartee.
Des chevaus q'eles chevauchoient,
En peil e faceon resembloient.
264 Puis, quant estoient montée

XLV E les freins en meins avoient,
Touz qe les puceles esgardoient
Se merveilloint de lur beautee.
Eles chevauchoient droitement
Come si eles eüssent bien sovent
270 Par cele voie chevauchee.

XLVI Androin a un chastel bel e grant,
Bien fermee e avenaunt,
A houre de prime ount agardee.
Le mure qui environnoit
A rubie resembloit
276 De fin muge enbataillee.

XLVII Les cheverouns de flour de lys,
Draps d'amor i furent mis.

256 *Coronal* n'est pas relevé dans les dictionnaires français, mais il est attesté en anglais dès le commencement du XIVe siécle, avec le sens de couronne (P. M.).

262 *Des*, corr. *Les* (P. M.).

271 Corr. *Endroit un* (P. M.).

276 *Muge* est probablement un mot corrompu (P. M.).
Muge s'explique par le vers de B, 174 :

Chapiaus de mugue et d'aiglentier.

Muge et *mugue* ne doivent pas être séparés et désignent sans doute le muguet.

Mar se doterent de male orrée.
Que au chastels poet aprochier
Taunt de joye purra trover (f° 33)
Ou porte ne serra ja fermée.

XLVIII Mès d'une chose soiez certein,
Qe chascon fiz de vilein
A l'entree sera destourbee,
Kar n'i ad ja taunt vaillaunt
Qe par la porte passat avaunt
Si par Amours ne soit maundee.

XLIX Quant les puceles i sount venuz,
Devaunt la porte sount descenduz
E el chastel après entrée.
Deus chevalers ount encontrez ;
Cortoisement les ount saluez ;
En une chambre les ount menée

L Ou lui sir Dieu d'amour
Demoert adees e nuit e jour,
Of chaunt e joye a plentee
E tote manere de melodie,
O fin fleour d'espicerie
Qe sor son lit fu cochee,

LI Que batu fu trestot de floures
De si trés bele diverse coloures
Qe ceo sembloit parays
Plus qe autre terriene chose.
Taunt i fu la chambre enclose
De beauté plus ne devise.

LII Quant il les puceles vi
Meintenant en piez sailli,

283-8 Même idée dans *Florence et Blancheflor* (vv. 200-4). Cf. aussi le *Fablel dou dieu d'amour*, éd. Jubinal (1834), p. 15 (P. M.).

E en ses braiz les ad pris ;
Sur un sec les fasoit seer ;
Puis les comence a demander
312 Qi les ad la tramis.

LIII E Blancheflour, qe einesse estoit,
Adeprimes responoit :
« Par un lundy, en mois de mai,
« Près d'une fontaigne, en un gardine,
« Al solaille levaunt, un poy matin,
318 « Of ma soer me deduoi.

LIV « Ele m'ala demandaunt
« Quele amur est plus avenaunt
« E quel ami est plus verroi
« Clerc ou chevaler alosee,
« Ou ambedeus sont sage e assenee.
325 « E meintenaunt si la disoi

LV « Q'a dame ne a damoisele
« N'est si bon amour ne bele
« Come du clerc ; esprovee l'ai,
« Car les clers sont sage gent
« E de grant avisement ;
330 « Bien savez ceo est chose verroi.

LVI « E Florence trestot dedit
« E dit qe lui clerc vaut petit
« Envers lui curtoise chevaler.
« Or nous qe sumes de vous conuz,
« En vos agardz sumes assentuz.
336 « A vous est or le droit juger

LVII « Quele amour, du clerc courounee
« Ou du chevalier honuree,

335 *Agardz* pour *esgardz* (P. M.). Le sens du vers est celui-ci : nous nous en remettons à votre manière de voir.

« En doyve de reson plus valer. »
Lui [Dieu] d'amor respont ataunt :
« Vous en saverez tot meintenaunt. »
Sa court fist tost assembler.

LVIII Quant trestoz furent venuz
Duqes, contes, chevalers preuz,
Oiseaus furent lui suiter.
Quant trestouz sount assemblez,
Lui dieu les ad demaundez
Quel amur serra plus cher

LIX Du clerc curtoise e sachaunt
Ou du chevaler vaillaunt.
« Por rien ne devez celer,
« E, par la foi qe me devez,
« Me dirrez les veritez,
« Saunz nul voir esparnier. »

LX Lui esperver en piez sailli :
« Misire rois, sachez de fi,
« Trestot le voir vous en dirroi.
« Parmy le mounde ai estee
« Ou amors sont cherres et honuré,
« Mès onqes amaunt ne trovoi

LXI « Vers le chevaler preuz e hardis ;
« Si ai touz les lois apris (f° 34)
« Qe d'amurs sont faitz, e bien le soi.
« Onqes ne trovoi clerc si sachaunt
« Q'au chevalier sout estre amant ;
« Pur ne l'un ne l'autre ne mentiroi.

345 *Suiter*, suitor, dans les textes judiciaires d'Angleterre, désigne le plaignant, celui qui intente un procès ; les oiseaux, comme on va le voir, remplissent plutôt le rôle de juges et même de champions, mais on ne voit pas quelle part prennent au procès les ducs, contes e chevaliers du v. 344 (P. M.).
355-62 Cf. *Flor. et Blanch.* (vv. 244-7) (P. M.).

LXII — Nenil », fait l'alowe, « einz i mentez ;
« Car jameis del oille ne verrez
« Homme de sen ne d'avisement,
« Chevaler ne autre qe soit de pris,
« S'il ne eit son savoir apris
« De sage clerc primerement.

LXIII « Si nul i est qe ceo dedie
« Qe clerc n'avera la mestrie,
« Veez ci mon corps en present
« De combatre aparaillé. »
Le papegeay est sus levee
Qe de bien faire ja n'ert lent ;

LXIV Si s'agenoille e dist au roi :
« Beau douz sire, entendez a moi,
« Car, par ma foi, l'alowe ment.
« Ne por rien ne lerroi
« Qe of lui ne combateroi. »
L'alowe son gaunt au roi rent

LXV De prover ceo q'ele ad enpris
Saunz fuer, ceo vous plevis ;
Puis s'armerent lui deus hardi.
Quant il furent atiree
E en lur manere bien armee,
Un beau chaump ount la choisie,

LXVI Près d'un pendaunt, e[n] une valée
D'ewe coraunt environnée.
De mautalent sont assemblée.
Il entresaillirent delivrement,
Morderent de bekes mult durement,
Baterent des eles comme d'espeie

LXVII Si tres felonessement
Qe mult de pennes of le vent

386 *Fuer* est sans doute pour *fuïr* (P. M.).

Volerent un arpent mesuree.
Mès l'alowe sailli plus haut :
Le papegeai a cel assaut
La ad pris e la ad jeus gettee

LXVIII A terre baas, e puis la prist (v°)
Par la gorge saunz respit ;
Son contredire la ad poi eidee ;
Par le surcille taunt fort mors la
Qe sa cervele attaina.
L'alowe merci la ad crié :

LXIX « Recreaunt des ore devendroi
« E de ma bouche reconustroi,
« Par qoi la vie me soit grantée. »
Le papegeai la graunta,
Par si qu'en risée serra
As oyseaus de l'assemblée.

LXX Quant Blanchefloure fut aparceu
Qe l'alowe fu vencu,
Meintenaunt se pausma
E puis morust sodeinement,
Veaunt le roi e tote sa gent,
Issi qe onqes ne releva.

LXXI E Florence ataunt s'en parte :
Droiturele est la sue parte
Si come est e serra
Honours d'amurs of chevaliers
Qe sievent d'amurs les chemins pleners.
E Diex joie nous en doint ja !

402 *Jeus* pour *jus* (P. M.).

421 Ce départ de Florence victorieuse est à rapprocher de l'épilogue du ms. E, où Florence s'en va également après son triomphe.

424-5 La répétition du même mot dans ces deux vers est suspecte ; peut-être faudrait-il corriger au v. 424 *Honours d'amer ?* (P. M.).

LXXII Banastre en englois le fist,
E Brykhulle cest escrit
En franceois translata.
A verrois amaunz soit honour,
Beautee, bountee e valour,
E joye eit qe mieuz amera !
Amen.

Melior et Ydoine

Ici troverez quel vaut mieuz a amer gentil clerc ou chivaler (f° 474ᵃ)[1].

Ky aventures veut oïr e ver,
Il ne puet touz jours demorer
A ese ne a sojourn trere,
Mès aler deit estrange tere
Pur aprendre affetement
Les maneres d'estrange gent.
Ki plus loinz va plus verra
E plus des aventures savra ;
Jeo le sai bien, car prové l'ai ;
En ma juvente m'en aloy
En plusurs teres a oïr
Aventures pur retenir.
En tens de may, ceux longe jours,
Chauntent oyseaus e creissent flours ;
Par un matin m'en levoi,
Si mountoy mon palefroi,

1 Corr. *Ky a veut v[e]er* (P. M.).
8 Corr. *d'aventures ?* (P. M.).
13 Corr. *en ces lons j.* (P. M.).
15-6 Corr. [*Si*] *m'en l.* [*E*] *Si m. ?* (P. M.).

1. Le texte de Melior et Ydoine étant d'une versification plus correcte que celui du ms. de Cheltenham, M. P. Meyer propose des corrections, pour rectifier les vers faux. Nous reproduisons ces corrections, toutes les fois qu'elles nous semblent nécessaires.

Et aloi vers une cité
Qe Nincol est appelee.
Chaunter oï en une boscage
Plusurs oyseaus en lur langage.
Les jours furent beaus e le temps clere,
Et jeo començoi a penser
Des aventures qe avoi veües,
Ke me furent avenues.
Quant jeo esto[i] en cele penser,
Si leissoi le chemin plener,
En une centere m'en entroi,
L'ambleüre swef chivauchoi,
Parmy une bois [grant] aleür[e].
Ore oiez quele aventure :
Quant jeo revinke de cel penser,
Si començoi a regarder.
Jeo ne savoi ou jeo estoi, *(b)*
Ne qu[e]le parte aler devoi,
Mès touz jours esto[i] en cele penser,
Taunt come jeo vink a un maner
Qe fust assise en cele bouskage.
Unke mès en [tot ?] mon age
Ne vic si bele a mon avis,
Ne qi si bele fust assis.
Jeo descendi de mon chival,
Si regardoi amount e aval
Si nul entré purroi trover,
Car jeo ne savoi quele part aler,
Mès la oie un voiz trés chier

21 Corr. *Li j. fu b.*
23 *Des a. qu'oi v. ?* (P. M.).
24 Aj. *E*, au commencement (P. M.).
27 Corr. *sente* (P. M.).
35 On peut remplacer *esto* (*estoie*) par *ere* (P. M.).
40 Corr. *si bel* [i] f. ? (P. M.).
42 Corr. *si gardai* (P. M.).
44 Corr. *ne soi* (P. M.).
45 Corr. *M. oï une voiz très cler* (P. M.).

De gentille dames en lur maner
Chaunter d'amur e de druerie,
De affetement e de curtoisie.
Je attrerai mon palefroi
Et plus près le verger aloi.
En l'espine de cele gardyn,
La sis pur oïr lur covyn.
Cele qe plus fust honuré
E dame plus preisé,
Ele comença a parler,
Une autre dame a resonner.
« Dame », dist elle, « jeo vous dirroy
« Une chose qe pensé avoy.
« Jeo serroi par amur a amer
« Si loial amur purroi trover,
« Mès jeo ne sai quel vaut meuz a amer,
« Gentil clerc ou chivaler.
« Pur ceo vous prie dites le moy.
— Dame », dist ele, « jeo l'otroy.
« Mult sunt dignes d'avoir amur
« Les chivalers de graunt valur,
« Car il sevent a dreit parler
« E curtoisement dauneer.
« De clers ne voille my parler
« Car jeo n'ai cure de eus amer. »
Une dame respount en soutzriant : *(c)*

46 Corr. *gentiz d. el m* (P. M.).
47-8 On peut, en ces deux vers, supprimer la conjonction *e* (P. M.).
49 Corr. *atachai ?* (P. M.).
54 Corr. *E* [*d'autres*] *dames* (P. M.).
58 *qe p. ai* (P. M.).
59 Corr. *Je vorroi* (pour *vorroie*) *p. a. amer* (P. M.). La correction ne s'impose pas, à notre avis. *Serroi* est pour *Savroie, sarroie.*
60 Corr. *Si l. a. puis* (P. M.).
61 Corr. *M. ne s. q. v. m. a.* (P. M.).
62 Mettre [*Ou*] au commencement.
69 Corr. *ne voil mi*[*e*] (P. M.).
71 Corr. *r. riant* (P. M.).

« La foi qe jeo dei a tout puissaunt,
« J'ai oïe souvent counter
« Qe clercs sunt digne d'amer,
« Mès jeo ne sai mie la verité,
« Car jeo ne l'ai mie esprové ;
« Mès ore voille ja fyn saver,
« Einz qe m'en auge de cele verger.
« Qe dite vous, mes damoiseals
« Qe d'amur savez les quereles ? »
Une meschine ataunt respount,
Idoygne out a noun de Clermont :
« Dame », dist ele, « jeo vous dirroi
« La verité en bone foi.
» N'i ad nule home en ceste vie
« Si bien digne d'aver amie
» Come chivaler de graunt pris
« Qi s'entremecte q'il seent amys,
« Car il sevent très bien amer
« Sanz feintise e sanz fauser.
« Les clers sunt trop renouler
« E de corage trop legers :
« S'il comencent hui a amer,
« Demeyn le veulent oblier.
« Ne parlés mès de clerc d'escole !
« Qe clerc eime ele fet qe fole. »
Une pucele enseignez,
Meliour de tous est apellez,
Sailli suz hastivement
Come femme de mautalent :
« Aussi m'eide Dieus a la mort,
« Chiere compaigne, vous avez tort,

72 Corr. *qe dei Deu[t]*. (P. M.).
75 Suppr. *jeo* (P. M.).
77 Corr. *la f.* (P. M.).
80 Ici et ailleurs *qe* doit être entendu au sens de *qi* (P. M.).
91 Corr. *renoi[e]lier*, au sens de *noveiier*, inconstant (P. M.).
97-8 Corr. *enseignée-apellée* (P. M.).

« Qe vous avez issi mesparlé,
« Devaunt ma dame les clers blamé.
« Ore piert par vostre dit
« Que vous les avez en despit;
« N'est pas sen ne curtoisie
« Si vous amez chivalerie.
« Ne devez pas les clers blamer, *(d)*
« Car sur toute gent sunt a preiser;
« Soutz ciel n'i ad si douce rien
« Come amur de clerc, ceo sachez bien.
« Amur de clerc est trié chose ;
« Si come est la flour de rose
« Plus noble qe n'est de autre flour,
« Ausi est de clerc l'amur
« Plus noble, plus fin, verroiment,
« Qe nule autre manere de gent. »
Dist Ydoigne : « Ceo ne peut estre
« Qe amur de clerc ne de prestre
« Seit si douce ne si pleisaunt
« Come de chivaler vaillaunt.
« Li chivalers sunt atornez
« E noblement atirez
« De cors, de teste, honestement,
« Si com a lur ordre apent ;
« Les clers sunt haut tonduz e rés,
« Hountouse e nyces, sachez.
« S'il d'amur deivent parler
« Nicement se sevent mustrer. »
Meilour respount curteisement :
« Foy qe jeo doi a Dieu omnipotent,
« Jeo ne voille mesdire ne tencer
« Ne chivalers despiser ;

104 suppr. *les* (P. M.).
113 *trie*, pour triée, choisie, d'élite ? (P. M.). Nous préférons *trié*, ce qui est normal, puisque le poète confond sans cesse masculin et féminin.
118 Suppr. *autre* (P. M.).
132 Suppr. *jeo* et *a* (P. M.).

« C'est lur simplesce, sachez,
« Ceo qe nyces apellez.
« Clers ne sunt pas jangl[e]ours
« Ne vileins n'aventerouses ;
« S'il soient enamurée
« De dame ou de pucele preisée,
« Ja Dieux ne eit de moi part
« Si nyces soient ou couart.
« En chaumbre sunt baud od la biele,
« Symple en sale come damoisele.
« Bien sunt digne d'aver amur
« Gentz qe sunt de tele valour. »
Ydoigne respount : « Par seint Denys, (f° 475)
« Si j'eyme une chivaler de pris,
« Il irra a les aleez,
« A tornementz e a medlez
« E fra prowesse par amur
« E conquerra los e valour ;
« E quant de turneiment est departi
« Meintenaunt, jeo vous affi,
« Moi enverra un bele destrer,
« Falcoun gentil ou esperver,
« Q'il ad pur m'amur conquis
« Entre chivalers de grant pris,
« E si vous amez clerc ou prestre,
« Ja ne seit il si grant mestre,
« Il ne fra nule autre rien
« Pur vostre amur, sachez bien,
« Fors en la glise, devaunt l'auter,
« Fere e dire sun sauter,
« Tourner les foilles cea e laa *(sic)* ;

136 Corr. *Ceo qe (elers) n.* (P. M.).
138 Corr. *avanteours.*
140 Suppr. le second *de* (P. M.).
154 *est*, corr. *ert.*
157 *Ad* corr. *avrad* (P. M.).
160 On peut suppléer [*nul*] après *il* (P. M.).
162 Suppl. *ceo* après *amor* (P. M.).

« Ceo est la prowesse q'il fra. »
Milour respount ataunt :
« Si j'eyme une clerc vaillaunt,
« Il me durra les biaus jueus,
« Fermaus d'or e les aneles,
« Riche vesture, veire e gris,
« Ceinture de soy, palefroi de pris,
« Piere e perle e bieus druer
« E quancque voudroi demaunder.
« Pur ceo n'i avera male ne moleste,
« Male plaie en cors ne en teste.
« Quant en mun list avroi seisi
« Entre mes bras mon cher ami,
« Jeo li tasteroi, ceo sachez,
« Espaules, bras e ses coustez ;
« Si les troveroi seinz com poume.
« Mieuz dei amer un tiel home
« Qe une chivaler recreü
« Ke chescune jour serra batu
« A turnoiment pur ga[a]igner. *(b)*
« Huniz soit un tiel mister !
« Quant il revint de turnei
« Il vous durra un palefroi
« Qu un destrer q'il ad gaigné,
« Mès pernez garde q'il a counté !
« Quant il vet a turneiment,
« Dunc covient prendre de ses gent
« Deners pur chivaux achater ;
« E quant il n'ount mès pur doner
« Dunc covient vendre ou gager

169-70 Corr. *juels-anels* (P. M.).
173 *druer* est-il une forme barbare pour *druerie*, gage d'amour ? Je n'aimerais pas ici *diner* (deniers) (P. M.). Rien n'empêche de supposer un *druer* pris substantivement, comme il y a eu *parlerie* à côté de *parler*.
175 Suppr. *i* (P. M.).
190 Corr. *cousté* (P. M.).
192 Corr. *de sa* (P. M.).
195 Corr. *engager* (P. M.).

« Tere ou tenement ou bieau maner
« Pur despendre en cel estour.
« Jeo ne preise gers cele valour.
« Quant de turnoiment est repeiré,
« Batue, ledement defoulee,
« En fens covient qe l'em li couche ;
« A peine n'avera fraunche la bouche.
« Puis, quant entre vos braz couchera,
« Toute la nuyt se pleindera
« De sa anguisse e de sa pleie.
« Biele compaigne, si Dieu me veie,
« Coment qe va de los ou de pris,
« Amer voille les clers gentils. »
Idoigne respount apertement :
« Il n'i ad nule manere de gent
« Si bien digne d'amer
« Come li gentille chivaler,
« Car, s'il seient enamuré
« De dame ou de pucele preisé,
« Venir poent assez sovent
« Saunz mesparlaunce de la gent ;
« Car il apent a chivaler
« A gentilles dames aquointer ;
« Ceo poent il fere asez sovent
« Sanz mesparlaunce de la gent ;
« E si clerc eime apertement
« Dame ou pucele gent,
« Meintenaunt serra esclaundré (*c*)
« E par le païs toute escrié,
« E ele hunny a touz jours ;
« Einsi perdra ses amurs,

196 Suppr. bieau (P. M.).
198 Corr. *Jeo ne pris gueres tel* (P. M.).
199 Corr. *turnoi* (P. M.).
210 Suppr. *Il* et *i* (P. M.).
211 Corr. *Qui si b. d.* (P. M.).
224 Suppr. *toute* (P. M.).

« Car ele se trerra hastivement,
« De plus amer n'avra talent.
« De grant felounie s'entremect
« Ke ses amurs donne a clerjonnect.
« Si a pucele fuise marastre,
« Ne voillei qe amast clerjastre. »
Meillour respount : « Vous mesparlez
« Quant de fausun [1] a clers rectez,
« Car il sunt leaus e feyn amaunt :
« En le siecle n'i ad si vaillaunt.
« Ne sunt pas fauz ne trehers
« Come li orgoillouse chivalers
« Qe sunt en meinte guise,
« En enquest e en assise :
« Deners pernent a graunt espleite,
« E tournent le tort sovent a dreit.
« Une gentille clerc ne freit mie
« Pur toute l'or de Surie. »
Dist Ydoine : « Lessum tencer,
« E d'une chose vous voille prier,
« Ke suffrir veillez jugement. »
Meillur respount curteisement :
« Bele compaigne, jeo l'ottroie.
« Le jugement soit sanz delaie,
« Ke nous eoms une sage justise
« Ke ne seit de faus avise. »

230 Corr. *s'amur* (P. M.).

237 *Treher* (*trehier ?*) n'est pas relevé dans les dictionnaires. On pourrait proposer *trahitier* dont il y a un ex. dans Godefroy (P. M.). Nous préférons voir dans *treher* une déformation de *trechiere*, *trichiere*, *trechere*. Avec la chute de *l* finale nous avons *trecher*. Le sens de : trompeur convient bien ici.

239 Il faudrait suppléer un mot (*felun ?*) après *sunt* (P. M.).

242 Suppr. *le* (P. M.).

243 *ne* corr. *nou ?* (P. M.). *Neu* nous paraît plus normal.

251 Suppr. *une* (P. M.).

1. *Fausun* ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais on a *faussoner*, tromper, faussonier, tromperie, etc. (P. M.).

Fet Ydoigne : « Vous dites qe sage.
« De les oiseals de ceo boskage
« Jeo choiserai un pur moy,
« E vous un autre, par seint Richer. »
Meillour respount : « Ore seit issi ;
« Choisez le vostre, jeo vos en pri. »
Fet Ydoigne : « Jeo veille aver
« Le malvys qe chaunt si cler,
« K'est en la chaumbre nurrie (*d*)
« E siet d'amur, jeo vous affy. »
Feies Meillur : « Vous dites bien ;
« Ore jeo choiserai le mien.
« Jeo voille aver la russinole
« Qe est nurri de haut escole
« Sovent en chaumbre de curtine ;
« La nature siet d'amur fine.
« Le tour [1] serra nostre justise :
« A li apent ceste office.
« Pur nous il durra jugement.
« Estes, compaigne, de tel assent ? »
Fet Ydoigne : « Jeo le graunt.
« Les oiseals vendrunt maintenant
« Car il seient prèd *(sic)* le verger,
« Si ount oïe vostre tencer. »
Le malvitz parla hastiement :
« J'ai oïe bien coment
« Vous avez esté a descorde.
« Meillour, vous en aiez le tort,
« Car home siet bien qe chivaler
« Deit d'amur le pris aver
« Sur touz iceus qi sunt vivant. »
« La russinole respount ataunt :

256 Suppr. *un* (P. M.).
258 Suppr. *en* (P. M.).
263 Corr. *Fet* (P. M.).
275 *Seient*, ms. *sevent* ou *seuent ;* cf. la même faute v. 287 (P. M.).

1. Il faut entendre le *tourtre ;* voy. v. 291 (P. M.).

« Jeo di qe clers gentils
« Deivent d'amur aver le pris,
« Car il heient vileinie ;
« E si nule lem countredie
« Par mon cors le voille prover
« En ceste place saunz delaier. »
Le tourtre s'est adrescez :
« Ore, seignurs, entendez.
« Ki jugement i veut aver,
« Il covient toute a primer
« Qe d'ambe partz seit grantez
« E le jugement escoutez.
« Vous savez bien qe c'est la lei,
« Et jeo vous die en bone fey
« Que jeo vous dirroi jugement. » (f° 476)
E dist : « Puceles, a moi entent :
« Sachiez pur veires, puceles sages,
« De chivalers sai bien le[s] usages,
« Lur estee ne lur affere ;
« Ne mentirai pas pur vous plere.
« Jeo di qe les chivalers
« Sunt bien digne d'amers,
« Mès jeo vous dirroi queux i sunt.
« Communement la ou il vount,
« En chescune pays, voilent amer
« E diverses femmes daun[ei]er ;
« E quant il sunt ensemble assis
« Les chivalers de grant pris,
« S'il comencent a parler,
« Dunc se weulent avaunter
« Chescune a autre de sa amie

287 *heient*, ms. *hevent* (P. M.).
288 Corr. *nul le me* (P. M.).
303 Corr. *l. estre* (P. M.). Pourrait s'expliquer comme *estance*, au sens de façon d'être.
312 On préfèrerait un pronom démonstratif : *Icil ch* (P. M.).
313 [*Lors*] *s'il* ? (P. M.).

« E descovrir tout lur druerie.
« Uncore vous die autre novele :
« Ja n'eient il amur si bele,
« Prendre vuelent femme commune ;
« C'este lur manere e lur custume ;
« De ceo funt il graunt vileinie.
« Mès si clerc eime par druerie,
« Il eiment trop finement
« De loial quoer entierement.
« S'il eime feme de myere née
« Ou si nul seit par eus amée,
« Meuz veulent la mort suffrir
« Qe lur amur descovrir.
« Uncore vous die autre rien,
« Qe de clers vient tuit nostre bien :
« Trestout le sen de nostre vie,
« Queintise e curtoisie,
« Valour e amur e druerie,
« C'est escrit de clergie.
« Pur ceo vous die apertement
« Qe ci le vous doigne par jugement,
« Que clers eient la mestrie (b)
« De fin' amur e de druerie. »
Idoigne sailli sus hastivement :
« J'en countredie le jugement,
« Car par bataille serra prové
« Qe fausement avez jugé. »
Meilour respount : « Jeo l'otroi ;
« La bataille seit saunz delai,
« Car j'ai mon compaignon tut prest
« Qe mestre serra, se Dieu plest. »
Meliour amoyne la russenole,
Si l'ad armé de bon' escole :
Hauberc le vesti de flour de litz ;
Escu li baille de graunt pris,

349 Corr. *li vest* (P. M.).

De la foille de rose flour,
E une launce de siccamour;
De violet sun gunfaignoun,
De flour de glai sa gambeison,
Sa conussaunce de senglée,
E une tencele de flour piglée [1].
De foille de chene ad sa heume,
N'i ad plus quointe en nule realme.
Ore est li rossenole bien armee,
E li malvys adubbee :
Launce de rose e gunfainoun
Hauberc de fuil de cardon,
Escu de fuile de bruere,
Gaumbesoun de foille d'Englentere,
Conissaunce de feugere;
Mult s'avant de bien jouster.
Healme ad de flour d'orcestre,
E quide bien d'estre mestre.
Ore vont les oiseals amener
En une place de jouster.
E li malvitz ad primes feru
Le russinole parmy l'escu;
Sa launce fruisse fors une trounçoun;
La moitié prent del bastoun,
Mès il n'est pas naufrez, (c)
Car il estoit si bien armez.
La russinole l'ad referu
De sa launce q'esteit agüe
Le malvitz parmy le cors,

366 Corr. *s'avance* (P. M.).

367 Le dernier mot est-il un nom de lieu, de Worcestre ? Il manquerait cependant encore une syllabe (P. M.). Cette hypothèse est très plausible, attendu qu'il s'agit plus haut. v. 364 *de foille d'Englentere.*

373 *trounçon*, ms. *torouncoun* (P. M.).

377 Suppr. *l'* (P. M.).

1. 356 Le mot *piglée* est difficile. Peut-être avons-nous le même sens que s'il y avait *espinglee*, *espiglee*.

E li oysels cria lors :
« Merci ! merci ! jeo su vencu. »
La russenole l'ad respoundu :
« Grauntez la creauntie ? »
Le malvitz en haut s'escrie :
« Jeo grant qe clers gentils
« Deivent d'amur aver le pris,
« Le avauntage e la seignurie.
« Hunnyz seit qe l'en cuntredie !
Idoigne veit sun chaumpioun
Mort gisir en sabloun.
En haute voiz comence e crie
« Allas ! allas ! jeo sui trahi ! »
Dunc cheïst, si s'en pauma ; *(d)*
Et la dame s'escria.
Les puceals s'assemblerent
E en la sale la porterent.
Jeo ne sai qe vint après ;
Jeo me tourny tout de lès ;
Si mountoi moun palefroi,
E a l'hostel tuit dreit aloi.
Si jeo euse dormy a tel houre
Ne use pas veut tele aventure.
Mieuz est li clers a amer
Qe li orgoillouse chivaler.

Ici finist quel vaut mieuz a amer Gentille clerc ou chivaler.

383 Corr. [*re*]*creauntie* (P. M.).
393 Il est facile de corriger *Dunques* (P. M.).
394 Suppl. [*lors*] ou [*si*] après *dame* (P. M.).
398 Corr. *d'eslès* (P. M.).

LI FABLEL DOU DIEU D'AMORS [1]

I Qui d'amors velt selonc mon sens user,
Au commenchier se doit si bien garder,
Que sa rason puist si biel definer,
N'i meche chose qui rien fache a blamer.

II Or entendés, franch chevalier, baron,
Dames, puceles, si oiés ma raison ;
Conter vos voel le moie avision,
Ne sai a dire se chou est voirs u non :

III Par i matin me gisoie en mon lit ;
D'amors pensoie, n'avoie autre delit ;
Quant el penser m'endormi i petit.
Songai un songe dont tos li cuers me rist.

IV Je me levoie par un matin en may
Por la douchor des oysiaus et del glay,
Del loussignot, del malvis et dou gai,
Quant fui levés, en i pré m'en entrai.

V Je vos dirai com faite estoit la pree
L'erbe ĩ fu grande par desous la rosee,
Herbe ne flors n'i fust ja perparlee,
S'ele i fust quise, qu'ele n'i fust trovee

1. Ms. : *son* sens.
17 ms. *pree*.
18 ms. *rousee*.

1. *Li Fablel dou Dieu d'amors*, extrait d'un ms. de la bibliothèque royale publié pour la première fois par A. Jubinal. (Paris, 1834) (B. Nat., Rés. Ye 4196). — Nous avons collationné le ms. B. Nat. fr. 1553 (fol. 520 v°-523 v°) avec l'imprimé.

VI De paradis i couroit uns rouissiax,
Parmi la pree, qui tant ert clere et biax,
N'a tant viel home en cités n'en castiax,
S'il s'i baignast, lues ne fust jovenciax.

VII Ne dame nule tant eüst mesjué,
Mais quant nul jor n'eüst enfant porté,
Se j petit eüst asavouré,
VIII Ne fust pucele, ains qu'elle issist del pré.

La graviele ert de precieuses pieres,
Molt en i ot de diverses manieres,
U escrit erent oisel et biestes fieres;
Ne sai a dire lesqueles sont plus cieres

IX Parmi la pree m'alai esbanoient,
Lés le riviere tout dalés i pendant;
Gardai amont deviers soleil luisant,
J vergier vic, cele part vinc errant.

X De tel maniere estoit tous li vregiés,
Ains n'i ot arbre, ne fust pins u loriés,
Cyprès, aubours, entes et oliviers.
Ce sont li arbres que nous tenons plus ciers.

XI Fuelles et flors ont tos tans li ramier,
Et sont de roses bien carchié li rosier.
Ja par yvier n'aront nul destorbier;
Nient plus que may ne criement il fevrier.

XII De toutes pars les enclot uns fossés,
Qui jusques el fons fu de marbre pavés;
Par grant engien i estoit amenés,
Uns bras de l'eve, qui couroit par dalés.

24 ms. *joveneciax*.
25 Jubinal lit *mesivé* qui n'a pas de sens. Nous comprenons *mesjué*, forme picarde pour *mesjoé* = tricher au jeu.
44 Jubinal donne : *criement li*.

XIII Et li quariel dou mur et dou fossé,
De porfil erent, et d'yvoire quarré.
Ne savelon, ne chauc n'i ot, ains destempré
A or furent fundut, si fort joint et saudé.

XIV Devant le porte ert li pons leveïs,
Tous de fin or tresjetés et faitis ;
Et les estaces erent toutes de marbre bis ;
Che sont estaces qui dureront tous dis.

XV Ains ne fust eure se vilains i venist,
Et ce fust cose que ens entrer volsist,
Oustre son gré, qant sor le pont venist,
Levast li pons, et li porte closist.

XVI Tout ensi fust de soi k'il s'en ralast,
Car ne voloient que vilains i entrast ;
Et ausi tost que il s'en retornast,
Ouvrist li porte, et li pons ravalast.

XVII Et s'uns cortois vausist laiens aler,
En cel vergié por son cors deporter,
Trovast la porte ouverte por entrer,
Que ja li pons n'eüst soin de lever.

XVIII Chius vregiés ert as vilains en defois,
Car c'ert celi ki d'amors estoit rois ;
Et cascuns an, u ij fiees u trois,
Il tient justice et remue ses loys.

XIX Sans contredi m'en entrai la dedens ;
Ne vos sai dire com il par estoit gens.
Des oyselés i o plus de mil cens
Cascuns cantoit d'amors selonc son sens.

56 ms. et Jubinal : *dueront*.
71 Ms. *fies*.

XX Laiens entrai sans nesun contredit,
Qant jou oï des oisyllons le crit,
D'autre canchon en ce liu ne de dit
N'eüsse cure, che saciés tout de fit.

XXI Sous ciel n'a home, s'il les oïst canter,
Tant fust vilains, ne l'esteüst amer ;
Illuec m'asis por mon cors deporter.
Desous une ente ki mult fait a loer.

XXII Elle est en l'an iij fois de tel nature :
Elle flourist, espanist et meüre ;
De tous mehains garist qui li honeure,
Fors de la mort vers cui riens n'asegure.

XXIII Quant desous l'ente, el vergié fui assis,
Et jou oï des oysillons les cris,
De joie fu si mes cuers raemplis,
Moi fu avis que fuisse en paradis.

XXIV Li loussignos crioit en son langage ;
« Cius buer fu nés, cui sa mie acorage,
« Si est de lui com il est de le nage,
« Qui par bon vent tout la u ele velt nage. »

XXV Puis apiela, cantant en son latin,
Tous les oysiaus ki a lui sont aclin ;
Et il i vinrent, ains n'i quisent chemin,
N'i ot celi ne li fesist enclin.

XXVI Qant devant lui les ot tous assanblés :
« Signor, dist-il, enviers moi entendés ;
« Moi est avis l'amors est empirés,
« N'est mie teus com estre doit d'assés. »

XXVII Li espreviers parla premierement :
« Sire, fait il, che sont vilaine gent,
« Cil qui mesdient d'amors a escient ;
« Se cortois fussent, nel fesissent noient.

XXVIII « Loussignos sire, bien fust drois et mesure,
« Que ja vilains d'amisté n'eüst cure.
« Car se il aimme en aucune mesure,
112 « N'est pas por li, ains est par aventure.

XXIX « Ne se deüssent entremetre d'amer,
« Se clerc ne fussent qui bien sevent parler
« A leurs amies, acointier et juer,
116 « U chevalier ki por li va jouter. »

XXX — « Sire espreviers, chou a dit li malvis,
« Cho que vos dites, n'est nient voirs, ce m'est vis,
« Que ja nus hom d'amors n'ara delis,
120 « Se il n'est clers, u chevaliers eslis. »

XXXI — « Chou, dist li gays, bien puet estre vretés ;
« Que s'uns hom aime et il est bien amés,
« Preus est, et sages, comme clers escolés,
124 « Et chevaliers d'amors est adoubés. »

XXXII Li loussignos entendi le tenchon,
Que par estrif faisoient li baron.
Hauce se vois, et dist en sa raison :
128 « Ne dira [nus], chi apriès, se jou non ».

XXXIII Trestout se teurent ; li loussignos parla :
« Signour, dist il, cius ki bien amera,
« Ja de nului s'il puet [ne] mesdira ;
132 « Mais preus et sages, et cortois estera.

XXXIV « Sous ciel n'a home s'il se painne d'amer,
« Cortois ne soit, ains qu'il s'en puist torner.
« Por chou vos pri, cel plait laissiés ester ;
136 « Por poi de cose puet bien grans mals monter.

133 Ms. *Cous ciel.*

XXXV « Je le vos di, les grans et les petis,
« Deportés vos ; si requerés vos nis.
« A vos femieles demenés vos delis ;
140 « Car je cuic bien ke passés est miedis. »

XXXVI A hicest mot se departirent tuit.
Cascuns oysiaus ala en son deduit,
Et jou remes trestous seus sans deduit,
144 Desous cele ente, u il ot fuelle et fruit.

XXXVII Chou qu'orent dit li oysiel recordai,
Tout en dormant, c'onques ne m'esvellai.
Apriès un songe, autre songe songai :
148 Donne me a boire, je le vos conterai.

XXXVIII « Je me seoie, trestous seus, sous cele ente ;
« Ki seus se siet volentiers se demente.
« Tout le vregié gardai ; lés une sente
152 « Si vic venir une pucele gente ;

XXXIX « Elle fu loing, si nel reconnuc mie,
« Et qant fu près, connuc que fu ma mie.
« Hai ! Diex ! dis-je, dame Sainte Marie,
156 « Ne voi jou chi et ma mort et ma vie ?

XL Elle ot vestu j peliçon hermin,
Et par deseure j bliaut d'orgasin,
En son deit ot j anelet d'or fin,
160 Qant moi connut, si trait le cief enclin.

XLI Ha icele eure fui mult joians et liés ;
Ne fui pas lens, mais tost sali en piés :
« Ma douche amie, di jou, a bien vigniés !
164 — Sire, dist ele, et vous a bien soiés ! »

159 Jubinal : *orsin.*
162 Jubinal : *tot.*
165 Jubinal : *la colai.*

XLII Entre mes bras l'acolai boinement,
Et ele moi, par les flans ensement.
Vers moi l'estrais ; baisai le doucement,
Plus de c. fois par le mien escient.

XLIII Elle parla comme pucele honeste :
« Sire, chi n'a home, feme, ne beste ;
« Pour Diu vous pri, le glorieus celeste !
« Ne faites cose ki moi vigne a moleste.

XLIV — « Non, ferai jou, ma biele douce amie,
« Mais or me dites, se dieus vos beneïe,
« Comment venistes ichi sans compagnie ?
— « Comment g'i vinc ?... Volés que le vos die ?

XLV — « Dites le moi — Jou i vinc par souhait.
« Mervelles ot, chou est voirs entresait ;
« Si com je crois, ne vos vient pas a lait.
— « Non, en ma foi, ains avés mult bien fait.

XLVI — « De vos amer, sui jou tos tans en haite ;
« Juners, pensers et veliers me dehaite.
« Si vostre amors m'a a la mort atraite ;
« Ne puis savoir comment pais en soit faite.

XLVII « Molt faic que fole qui mon penser vos di ;
« Bien le doi faire, qui vous tienc a ami.
« Ja se je puis au penser c'or ai chi,
« Autrui que vos n'averai a mari » —

XLVII Adont fina la biele son complaint :
« Biele, fis jou, votre amors mi destraint ;
« Chius qui a mal, ne puet niens s'il se plaint,
« Dont set on bien qui de rien ne se faint.

182 Jubinal : *juvers.*

XLIX A vous me plaing, biele, de ma dolor.
« Pas ne me fait bien, pert a ma color.
« A vos pens jou, et le nuit et le jour.
« Sovent en ai grant joie et grant tristor.

L « Et dolans sui, et plains de grant aïr,
« Qant a vos pense, je ne vos puis veïr,
« Et qant vos puis acoler et sentir,
« Dont sui jou liés, ne vos en quer mentir. »

LI Qant vers li ot definé mon corage,
A tant es vis j grant serpent volage.
IIII piés ot comme bieste sauvage
Par vregié vint, demenant [molt] grant rage.

LII Vint acourant : si a prise m'amie,
Encoste moi, et si l'en a ravie ;
« Mes dous amis, a haute vois s'escrie :
« Secourés moi, que n'i perde la vie ! »

LIII Qant jou oï que secours requeroit,
Et que par moi nule aïe n'avoit,
Car g'iere a pié et li serpens voloit,
Mult fui dolans, qant ma mors demoroit.

LIV « Ahi serpent, di jou ! bieste tant fiere !
« Por coi emportes le riens que j'ai tant ciere ? »
De duel et d'ire esroidi comme pierre,
Et devinc vers plus que n'est fuelle d'iere.

LV Ne poc moc dire ; de duel caï pasmés,
Apriès grant pieche qant je fui relevés,
Tains fui, et pales, torblés, descoulorés :
« Hé tiere ! ouvrés, fis jou ; si m'engloutés !

LVI « Las ! moi chaitis, qui n'ai ichi m'espee,
« Par coi ma vie puist estre finee !
« Ja de men sanc fust tote ensanglentee ;
« Car a cest cop fust ma mort terminee.

LVII « Ha ! Dieus d'amors ! com est fols qui te sert !
« Car qant ce vient en la fin, si te pert,
« Se jou ma vie ne rai par mon desert,
« A tous jours mais le tenrai por cuivert ! »

LVIII Ceste parole ne mist pas en oubli
Li Dieus d'amors, cui jou ai tant servi ;
Car ne seuc mot, qant jou venir le vi,
Sor j cheval aponté et garni.

LIX Tous ses chevaus estoit couvers de flors ;
Molt en i ot de diverses coulors.
De son mantiel ert li traimme d'amors,
Et li estains estoit de mai vers jours.

LX La penne estoit faite dou tans noviel,
Et li colers d'un haut cri d'un oysiel :
Et d'acoler deseure li tasiel,
De dous baisiers la fiche et li noiel.

LXI « Amis, dist il, li dieus d'amors te saut !
« Di moi, c'as tu ? quele chose te faut ?
« Et por coi mainnes si grant duel en cel gaut ?
« Li deus que mainnes nule riens ne te vaut.

LXII — « Je vos ai dit por coi j'ai tant dolors ;
« Mais or me dites qui avés tant de flors,
« Quis hom vos iestes ? — Je sui li dieus d'amors :
« A vostre amie venoie por secors.

LXIII — « Ja est a tart. Toi k'en caut ? N'ara mal.
« Ensemble ad moi venras tot cele val,
« (Derriere moi, monte sor mon cheval ;)
« En camp flori au castiel principal ».

226 Jubinal : *le pert.*
239 Jubinal : *da coler.*
249 Jubinal ponctue : *Toi k'encaut n'ara mal.*
254 Jubinal : *torné*

LXIV Qant ses paroles et ses dis entendi,
Le cheval torne, derriere li sali.
Ensanble od lui m'en vinc au camp flori.
Devant le porte, au perron descendi.

LXV Devant le porte descendi au perron,
Et il descent devant sor son archon :
« Amis, dist il, entendés ma raison :
« Veschi me cort, me sale et me maison!

LXVI « Laiens irés, por deporter vo cors,
« Et jou irai en cel vregié la fors.
« Se votre amie ne secourc, cho est tors ;
« Secors ara, car poisans sui et fors.

LXVII « Je ne ai k'ester : cis jors va a declin.
— Che fait mon, sire, metès vos au chemin. »
Le cheval hurte des esperons d'or fin ;
Et je remes sor le pilier marbrin.

LXVIII Ains k'ens entrasse, regardai le palais.
Ains teus ne fu, ne n'iert, je cuic, jamais ;
Et s'un petit me faisiiés de pais,
Je vos diroie comment il estoit fais.

LXIX Premier vos voel a conter de l'entree ;
Par quel maniere elle fu devisee ;
Et des fossés ki l'ont avironnee,
Et puis dou mur dont ele estoit fermee.

LXX De rotruenges estoit tot fais li pons.
Toutes les plankes de dis et de canchons,
De sons de harpe les estaces del fons,
Et les soliges de dous lais de bretons.

273 Jubinal : *a conter*.

LXXI Li fossés ert de souspirs en plaignant ;
El fons desous ot un aige courant :
Toute est de larmes que pleurent li amant,
Quant se recordent doucement en baisant.

LXXII Li doi estiel de le porte et li baus,
Ne cuidiés mie che fust caisnes ne fax ;
Ains estoit faite des dolors et des max
Que li amant sueffrent, et des travaus.

LXXIII Et li grans huis, li flaiaus et li siere
De proiere ert, de doucor de sens querre,
Par coi on puist del tout l'amour conquerre ;
Qui chou ne fait, ne puet amer sans guerre.

LXXIV De cele porte ert j oysiaus gardere,
Qui si nasqui qu'il n'ot pere ne mere,
Quant il est vieus, en j fu se repere,
Par soi meïsme se renaist et rapere.

LXXV Fenis a non, si com la lettre dist,
Ja ne faura, se li nons ne fenist,
Quant il est vieus, en j fu se bruist.
Par soi meïsmes, se renaist et nourist ;

LXXVI Et chis oysiaus ki portiers en estoit,
Chou senefie amour en bone foit,
Qui son corage a nului ne diroit,
Par soi meïsme se racorde et fait droit.

LXXVII Vinc a la porte. Je vauc laiens entrer ;
Elle estoit close. Boutai pour deffremer ;
Elle estoist ferme ; ni voc longhes ester
Hocai l'aniel, ki fu fais de penser.

285 *Li baus* = la poutre.
289 *li siere* = la serrure. 289 Jubinal : *lisiere.*
291 Jubinal : *d'el.*

LXXVIII Quant li portiers oï hocier l'aniel,
Tres bien connut que c'estoit sons d'apiel.
Vint a le porte et dist que moi fust biel :
« Volés entrer, amis, en cest castiel ?

LXXIX — « Entrer i voel, se vos le commendés. »
— « Bien le commanch, se vos adevinés,
Ki chou puet estre ki sans mere fu nés.
Se vos le dites, bien sai que vos amés. »

LXXX — « N'i ruis entrer, se jou de riens i fal,
Que ne le die a petit de travail,
Et se nel di, dites que petit vail :
De toi meïsme en fait la devinal.

LXXXI Bien te connois, car Fenis as a non ;
Pere ne mere n'eüs ains, se toi, non.
De ta naissanche ne ferai lonc sermon.
Oevre le porte, n'i quier nule ocoison. »

LXXXII — « Certes, dist il, ocoison n'i querrai.
Vos avés di chou que vos demandai.
Sages hom estes. Dès or vos servirai.
Entrés chaiens ; u palais vos lairai. »

LXXXIII Ouvri le porte, et j'entrai la dedans.
Vinc au palais ki fu fais par grans sens,
Se le sienche avoie de totes gens,
Ne sai a dire com il par estoit gens.

LXXXIV Mais selon chou que il m'estoit avis,
Vos voel conter com ert fais et furnis,
Et de ques coses il estoit establis.
Li XII mois i furent tout assis.

317 Jubinal : *diruis.*
320 Ms. et Jubinal : *meme.*
331 Le vers est faux. Nous ne voyons comment le corriger.
337 Jubinal : *Senviers.*

LXXXV Jenviers, fevriés, mars et avril et mais ;
Et tout li autre ke nomeroie hui mais.
Cil sostenoient par force le palais ;
Sor teus pilers estoit assis et fais.

LXXXVI A destre part erent li mois d'esté,
De plusors flors vesti et conreé ;
Ki les veïst, se n'eüst ja amé,
Ja ne fausist qu'il n'amast a son gré.

LXXXVII Et a seniestre avoient lor devise,
Li moys d'ivier, et froidure et bisse.
N'est nule cose, tant soit de caut esprise,
Froide ne soit, se vers iaus est assise.

LXXXVIII De ce palais dont vos m'oés conter,
Li XII mois en estoient pyler,
Les pavés furent de douchement amer,
Et de servir li banc et li donner.

LXXXIX Li lateüre et tout li kiviron,
D'umilité et de douce raison.
Li couvreture d'amors faite a larron
Que nus ne set se chius u cele non.

XC De c'estait faite dire ne vos poroie.
Chou que je di ne cuic que nus m'en croie,
Si puet bien estre k'en songe le veoie.
Vinc en la sale, u mult avoit de joie.

XCI Laiens trovai tante gentil maisnie
De damoysiaus ; cascuns avoit s'amie ;
Cascuns juoit illuec de legerie ;
D'esquiès, de table estoit li hahatie.

357 Jubinal : *cestoit.*
364 Jubinal : *Des quies.*

XCII Chascuns dansiaus a sa mie juoit,
D'esqüies, de tables. Ki son par sormontoit,
Autre loier n'autre argent n'en avoit,
Fors seulement j baisier emprendoit.

XCIII Qant vinc laiens, et je fui recheüs,
Molt fui amés de tous et chier tenus,
N'i ot celui ne me donast salus ;
Trestous disent : « A bien soiés venus ! »

CXIV Por moi amor laissierent le juer,
Ensamble od moi vinrent por deporter ;
De coste moi le plus prochain pyler,
Nous asesimes por deduit demener.

XCV Je leur contai trestout mon errement ;
Comment m'amie perdi par le serpent,
Et le secours ke me fist ensement
Li dieus d'amors a cui grant joie apent.

XCVI Li respondirent : « Ja mar en duterés.
« Sachiés de fi, a par main le rarés.
« Ne soiés tristes : coi qui soit nous cantés.
« Chou est nos fiés : tel rente nous devés.

CXVII — « Signor, fis jou, chi a mult biele rente ;
« Il est molt fels ciels qui trop se demente.
« Je canterai ; canters ne m'atelente,
« Car por m'amie m'est il auques a ente.

XCVIII — Il a bien dit, fisent tout li baron ! »
Dames, pucieles, tout cil de le maison,
Se teurent tuit por oïr me canchon ;
Et je lor dis, oiés de quel raison :

381 Jubinal : *Jamar.*
388 Jubinal : *aente* ; a ente signifie : à peine, à tristesse.

XCIX — « El mois de mai, qant la rose est florie,
« Chantent oysiel ; l'ore est douce et serie,
« N'i a dansiel ki tant ait bone vie,
« Ne li soit biel s'il a loial amie !

C « Por moi le di ; jou ainc une puciele,
« Ains de mes ieus certés ne vi plus biele.
« Pas ne l'obli, ains m'est tos jors noviele,
« Et m'a saisi le cuer sor la mamiele.

CI « Et sachiés bien que por ses grans doucors,
« Sor toutes riens je l'amerai tos jors ;
« Certes engiens m'a pris de grant dolors,
« Se por le sien ne me tient a amors.

CII « Mais or li pris la biele creature,
« Par son otroi qu'ele de moi ait cure,
« Si com je croi, s'ele est auques si dure,
« Encontre moi, cho est grans meffaiture.

CIII « La rotruenge ch'ai faite s'en ira,
« Et sans losenge a ma mie dira,
« Qu'ele me tiengne qant en sa prison m'a,
« A li me tieng, ne sai se m'amera. »

CIV A hicest mot fu ma canchons finee ;
Molt fu de tous et prisie et loee.
N'i ot celi, tant amast a celee,
Ne li fesist souvent muer pensee.

CV Qant j'oc cho dit, illuec ne voc plus estre ;
Une pucele me prist par la main diestre :
« Sire, dist ele, venés veoir nostre estre ! »
En une cambre entrames a seniestre.

CVI Icele cambre estoit li dius d'amors ;
La ert ses lis ; la estoit ses rescors,

409 Jubinal : *chai*.

La vic ij keuvres, ki pendoient a flors,
Et par deseure pendoit li ars d'amors.

CVII En l'un des keuvres qui pendoient plus aval,
Avoit saietes. Li fier sont de metal ;
De plonc estoient ; quand est navrés par mal,
Ja n'amera en cest siecle mortal.

CVIII En l'autre keuvre qui pendoit par engin,
Avoit saietes : li fier en son d'or fin.
De plonc estoient, au soir u au matin.
Chius fait amors a sa maniere aclin.

CIX Li dieus d'amors qant se va deporter,
De ces saietes cui il en velt navrer,
Contre ses dars ne se puet nus tenser ;
L'un fait haïr et l'autre fait amer.

CX Hors de la cambre issimes main a main ;
Dehors la sale venimes au serain.
Illuec trovames, et ne gaires lointain,
I pré herbu, estendu en j plain.

CXI Emmi cel pré ot j arbre mult biel.
De maintes guisses i cantoient oysiel ;
Au pié de l'arbre, par dessous j tuiel,
Ot une tombe d'un gentil damoisiel.

CXII Oysiaus i ot. Por l'ame del signor,
Qui la gisoit, cantent de vrai amors.
Qant il ont fain, cascuns baise une flor
Ja puis n'aront ne fain ne soif, le jor.

CXIII « Gentis pucele, fis jou, et c'or me dis,
« Icis dansiaus ki chi est enfouis,

427 Jubinal : *qui s'est*.
432 Jubinal : *a clin*.
449 Ms. et Jubinal : *Sentis*.

« Ques hom fu il, a cel tens qu'il fu vis ?
— Sire, dist ele, che fu ja mes amis.

CXIV « Gentius hom fu, et si fu fis au roi ;
« Por ma biauté m'ama, si com jou croi.
— Comment fu mors ? — Il fut ocis por moi.
— Por vos ?... Comment ? qui che fist et por coi ? »

CXV Elle me conte simplement en plorant,
De son ami qu'ele ama bonement ;
« — Sire, dist elle, jou l'amai voirement.
« Souventes fois me dissent mi parent :

CXVI « Folle meschine ! Lai ester ton amer :
« Ne te prendrai a moillier ne a per.
« En cest païs vint por ames porter ;
« Qant li plaira, si s'en volra raler.

CXVII « Tant l'amai mieus que plus en fui cosee.
« Il me manda coiement a celee,
« S'ensamble od lui aloie en sa contree,
« De moi feroit roïne coronee.

CXVIII « Et jou li dis, quant jou a li parlai : —
« Sire, fis jou, por t'amour le ferai.
« Metons j jor, que je vos nommerai ;
« Nous moverons le premier jor de mai.

CXIX « Et cis lons termes nous torna a anui :
« Movons, dist il, le matin ambedui !
« La matinee me mene ensamble od lui
« En no campaingne, n'eüns cure d'autrui.

CXX « Tout j vregié ailiens lés j val,
« Si encontrames j orgillous vassal :

453 Ms. et Jubinal : *Sentius*.
476 Nous n'eûmes.

« — Amis, dist il, donés cha cel cheval.
« Cele pucele n'en pues mener sans mal.

CXXI « Moi laisseras et li et le destrier,
« Et se por armes ne le vels desrainier,
« A men espee te quier le cief trenchier.
— Sire, fist il, trop poés manechier.

CXXII « Vilonie est d'omme qui tant manache ;
« Ja por vos seul ne viderai la place.
« S'il est qui fuit, il treuve qui le cache. »
« L'espiel alonge, le fort escu embrache.

CXXIII « Qant la bataille vic por moi commenchier,
« Le mien ami armai dou seul baisier.
« Puis m'alai sir lès l'ombre d'un lorier.
« Le mien cheval laissai tout estraier.

CXXIV « Le diu d'amors priai molt douchement ;
« — Sire, dis jou, por ten commendement,
« S'onques fis kose ki te fust a talent,
« Le mien ami gardes hui de torment ! —

CXXV « Ha icest mot se sont entreferu.
« Plainnes les lanches se sont entrebatu.
« Sus resalirent, com home de vertu.
N'i ot celi ki nul mal ait eü.

CXXVI « Des brans d'achier commenche a ferir ;
« Desarmé furent ains por bien escremir.
« Ne poet l'un l'autre de noient escarnir,
« Que ambesdeus nes esteüst morir.

CXXVII « Qant mon ami vic gesir ou sablon,
« Navré et mort por itele ocoison,
« Plus de c. fois trestout en j rendon,
« Li ai baisié li faiche et le menton.

492 *estraier* = errant, abandonné.

CXXVIII « Haï ! fis jou, me joie et mes depors !
« Par quel folie, dous amis, estes mors ?
« Se jou por vos ne m'ocis, chou est tors ! —
« Plus de c. fois me pasmai sor le cors.

CXXIX « Apres grant pieche, quant vinc de pasmison,
« Si vic venir j nobile baron ;
« Le diu d'amors devant sen compaignon ;
« A chevauchant vinrent tout le sablon.

CXXX « Li dieus d'amors parla premierement :
— Biele, fist-il, qui plourés si griement,
« Se vos amis est mort par hardement,
« En ma compaigne, em prendrés j de cent »

CXXXI — « Sire, fis jou, jamais n'arai ami,
« Mais ces ij cors faites porter de chi. »
— « Molt volentiers, et vous, montés aussi,
« Q'ensamble od moi venrés en camp flori. »

CXXXII « Ha icest mot, montai sor mon destr er,
« Et les ij cors prisent li chevalier ;
« En camp flori venins au hebregier,
« La nuit villames as ij cors por waitier.

CXXXIII « Le matinee les a fait entierer,
« Molt richement por lire et por canter ;
« La gist li uns bien a mon ester,
« Et chi li autres que je tant poc amer.

CXXXIV « Et encore prient cil oysiel en lor loi,
« Que Diex en ait merci par son saintisme otroï ;
« Or, vos ai dit, dous amis, par me foi,
« Comment fu mors, ki cho fist, et por coi !

CXXXV « Or en alommes, lassus esbanoiant,
« En cele sale u il a joie grant.

520 Jubinal : *emprendrés.*
527 Jubinal : *venius. Venins,* forme picarde pour : *venimes.*

« Qant je vienc chi ja n'arai joie tant,
« Por mon ami n'aie le cuer dolant. »

CXXXVI Qant la pucele m'ot tout ensi conté,
Nous repairaimes main a main par le pré ;
Devant la sale venimes au degré ;
Ains k'en la sale fusiens laiens entré,

CXXXVII Tout le vregié gardai lés une val ;
Si vic venir j nobile vassal,
Le Diu d'amors. Devant, sor son cheval,
Tenoit m'amie ; si n'avoit point de mal.

CXXXVIII Molt fut joians qant je venir le vi,
Car ne cuidai nul jor vivre sans li.
Couruc encontre, et si le descendi :
« Sire, dis jou, la tiue grant merchi,

CXXXIX « Qant m'amie as garandie de mort,
« Et rendu m'as me joie et me deport.
— Amis, dist il, jou eüsse grant tort
« Se ne t'aidasse, qant tu crois en mon sort.

CXL « Tu m'as servi, et fais les miens commans,
« Anchois assés que t'eüsses VII ans.
— Bien le doi faire, car vos estes poissans ;
« De vos servir ne serai recreans. »

CXLI Qant del cheval ot mise jus m'amie,
Et je senti que de mort fut garie,
Onques encore a nul jor de ma vie,
N'oc si grant joie com j'oc a cele fie.

CXLII Por le grant joie que jou oc, m'esperi.
Si m'esvillai qant j'ou assés dormi.
Molt fui dolans, que songes me menti ;
Coi que ce soit, a bien soit averti.

Chi define uns songes do diu d'amors.

552 Jubinal : *tive*. *Tiue* est une forme picarde pour *toie*.

DE VENUS, LA DÉESSE D'AMOUR [1]

Un « serjant », dans son lit où il ne dort pas, pense à l'amour. C'est au mois de mai ; les oiseaux chantent, les cœurs amoureux sont en fête. Par un matin, le « serjant » se lève et se rend en un beau pré, sous « un pint flori. » Il y a dans ce pré, des herbes, des fleurs, des « oiseillons » qui « chantent d'amours »

Sous chiel n'a home, s'il les oïst canter,
Tant fust vilains, ne l'esteüst amer. Str. 9.

Quand il entend chanter les oiseaux, l'amant se croit en paradis. Le rossignol vante le plaisir d'aimer ; puis, il réunit tous les oiseaux, pour leur dire combien souffre en son cœur « li vrais amans. »

Il m'est avis c'amors est empirés,
N'est mie tels con doit estre d'assés str. 14.

L'épervier dit : ce sont les vilaines gens qui médisent d'amours. Le vilain :

Ne se deüst entremetre d'amer,
Se clers nen est, qui bien le seüst fer
Et a s'amie conseillier et amer,
Ou chevalier qui por lui vait joster. Str. 18.

Le mauvis proteste contre la théorie de l'épervier, et le geai déclare :

... bien pot estre vertés,
Se nus hom aime et il est bien amés,
Preus est et sages come clers escolés,
Et chevaliers d'amors bien adobés, str. 21.

1. Analyse détaillée du poëme, avec citation de tous les passages importants pour la comparaison avec les autres textes.

Le rossignol prononce en dernier ressort :

Sous ciel n'a homme, s'il se paine d'amer,
Cortois ne soit, ains qu'il s'en puist sevrer.
Por ce vos lo, laissiés cest plait ester, str. 24

et il renvoie les oiseaux à leurs nids.

Resté seul, le rossignol définit ainsi l'idéal du parfait amant :

Hom qui bien aime doit avoir cuer joli
Et sovent tristre et irié et mari,
Si doit trambler maintes fois sans froidor,
Et doit suer maintes fois sans chalor,
Et sospirer et cangier sa color,
Et de pensees languir et nuit et jor str. 27-28

L'amant, étendu sous l'arbre, s'écrie :

Rousegnols sire, je sui cil qui languist,
Li feus d'amor mon cuer arst et bruit. str. 29

Ce cri effraye l'oiseau qui s'envole.

L'amant pense douloureusement à Florie, son amante :

Florie, doce amie, trop me faites dolent!
J'ai en vos mon cuer joint, soudé de vrai chiment. str. 38
Ainsi con vos oés, li amans regretoit
Sa paine, sa dolor, les travals qu'il soffroit.
Desous lo pint en l'ombre, ou il tos seus estoit,
L'ont amors abatu, que d'angoisse pasmoit. str. 53

Quand il revient de pâmoison, il continue sa plainte et supplie la terre de l'engloutir en s'ouvrant: L'amant, pour mieux symboliser sa tristesse, change son nom d'« Amant » en celui de « Morant » « qui por s'amor, morai » et il appelle Tristousse, Florie, sa maîtresse. Parfois l'amant trouve, pour exprimer sa tendresse, un vers expressif :

J'ai mon cuer et mon sens tot semé en son aire. str. 61

Il compare sa douleur à celle d'une femme qui enfante, et la trouve pire, car la femme connaît, après avoir souffert, la délivrance et la joie.

Ces plaintes, au reste, n'apaisent point son mal :

Il sospire, il tressaut, si mue sa color;
Les oreilles li cornent d'angoisse et de dolor,
Il tresbuce et se pasme, tant l'ont pointié amor. str. 76

Il meurt pour sa dame, et portant il ne cesse pas de l'aimer. Il va quitter son pays, pour aller mourir bien loin... :

Tristose, doce amie, dolant ai le corage,
Maintes fois m'avés fait larmoier le visage,
Le païs widerai par une nuit ombrage. str. 91

Sur ce thème l'amant insiste sans se lasser. Il dit cinq ou six fois au moins que son cœur est soudé par du ciment à celui de son amie. Sa complainte est trop longue et monotone, pour être tout à fait sincère ; il y a de la préciosité et de la mièvrerie :

Jo ai mon cuer perdus, Tristouse l'a robé.
Morant, vos en morés, se de vos n'a pité str. 106

L'amant reste là, étendu sur l'herbe, inconsolable :

Il s'estend, il baaille, il gemist, il sospire,
Il se torne et devaltre, de dol se quide ochire. str. 116

Sur ces entrefaites arrive la déesse d'amour, accompagnée de quatre demoiselles, bien montées. Alors le rossignol et trois mille oiseaux se rassemblent. Les pucelles chantent :

El mois de mai que la rose est florie,
Cantent l'oisel, l'eure est bele et serie.

Le rossignol écoute la chanson et l'approuve. Il chante à son tour, puis le « roitel », le « chardonerel », le pinson, la

calandre. La déesse et les demoiselles descendent de leurs mules, et asseoient dessous le pin, près de l'amant ; elles le plaignent et l'interrogent. L'amant demande à Vénus qui elle est : « J'ai a non, dit-elle, « Vénus, la déesse d'amor », c'est moi qui fais aimer les amants. — « Guérissez-moi donc », dit le jeune homme. Il fait à la déesse l'éloge de son amie, et demande une fois encore de déssouder le ciment qui les unit. Il fait un portrait — banal — de celle qu'il aime :

Si a cler le viaire et bien encolorés,
Sorciels brunis, traitis, mout soutilment dorés,
Les ex vairs et rians, lonc et traitis le nés. str. 156

Il n'y a si saint apôtre qui n'en serait épris. Parfois des réflexions subtiles ou poétiques :

Maintes fois ai oï conter en reprovant,
Que mains hom kelt la verge dont on le bat avant,
Mais lors l'ai je trovee plus d'aiglentier poignant ;
Li espinot i perent parmi le cuer sanglant. str. 165

La déesse regrette que le clerc ne soit pas aimé et blâme son amie. Rien n'est plus à réprouver que « fel cuer en bel cors et plain de vilonie » str. 182.

Les gentils cœurs, qui aiment par amour, sont ceux qui savent le mieux souffrir pour leur dame. Or la maîtresse de l'amant, de l'aveu de Vénus, est parfaite. Aussi la déesse va-t-elle plaider la cause de l'amoureux à la cour du ieu d'Amour.

Le poète décrit le « mul » de la déesse :

Li mul a la deesse estoit blans a merveille,
Ainc ne fu tel veüs, ainc ne fu sa pareille.
Com noif ot blanc la teste, c'est de li vir merveille str. 210

Le harnachement n'est pas moins beau :

Li poitrals fu d'or a clocetes par grant engien bastie,
En cascun cante un oiselet a doce vois serie,

Nus ne sot dire lor fachon, car om ne les vit mie
De lor bel son est a oïr trop doce melodie. str. 216
Li oisel descendirent, qui sor le pin estoient,
Vindrent a la déesse, a monter li aidoient. str. 218

Le cortège se dirige vers le palais :

Ils ont tant cevalcié que il voient la tor,
Le mur et le palais et le fossé entor. str. 221

Tout le monde descend de cheval. La déesse envoie l'amant auprès du portier :

A cele porte hardiement alés
Al portier dites que entrer i volés. str. 225

Le portier exige « le seel » d'amour :

Ami, n'i enterrés
Se le seel d'amors ne me mostrés str. 228

La déesse est saluée par les princes et les barons de la cour du dieu. Ils la conduisent à leur roi :

Lors le mainent li prince, docement l'adestrerent,
Tot amont le palais ou il le roi troverent,
Sor un lit tot de flors, de mainte color erent,
Devant lui sont venu, et si le saluèrent.
str. 241

Le dieu accueille bien la déesse. La salle est décrite, à peu près comme dans le *Fabel*, Il est dit de nouveau que personne n'y entrera « se le seel d'amors n'i porte »

Une dame, déléguée par la déesse, mène l'amant dans la chambre du dieu d'amour. En quittant la chambre, ils trouvent un pré :

En mi cel pré ot un arbre mout bel
De mainte guise i cantoient oisel. str. 252

Ces oiseaux chantent pour l'âme d'un damoiseau, enterré

près de là, et, « quand ils ont faim, cascuns baise une flor » str. 253.

La « pucelle » qui accompagne l'amant, lui apprend que ce damoiseau est mort pour elle (même récit que dans le *Fabel*).

Puis en présence des princes et des barons, la déesse présente l'amant :

Li deu d'amor se lieve, la dame en ses bras prist,
Docement par amor dejoste lui l'asist,
A genols devant els li vrais amans se mist. str. 292

Alors, sur l'ordre du dieu, le rossignol fait une charte où il est dit : « que la dansele aime son ami loialement » str. 306.

Si elle refuse, qu'elle redoute la vengeance du dieu :

Li deu d'amor et Jhesu Crist feront partot de lui parler,
El siecle si feront grant blasme et eus en enfer osteler,
Ja n'iert de deu ne d'ome amee, se son amant ne vuelt
[amer. str. 307

Le lendemain au matin l'amant va trouver son amie et lui présente la charte. L'amie répond :

Certes, dist ele, dous amis, ci vos otroi m'amor,
Volentiers querrai medichine por oster vo dolor,
Entre ses bras l'acole estroit par grant dolchor,
Et dist : « Tos jors vos amerai loialment par amor. »
str. 314

Ainsi est récompensée la persévérance de l'amant.

GLOSSAIRE

DES DÉBATS FRANÇAIS DU CLERC ET DU CHEVALIER

---

acie s. f. acée, bécasse (*Flor.* Chelt., v. 80).

adestrer v. act. accompagner, escorter (B 217).

agace s. f. pie (D 201).

alectoir s. m. gomme transparente qui se trouve dans le jabot du coq (*Flor.* Chelt., 46).

aleé s. m. a. fr. *aleoir* : allée, passage, chemin (*Melior*, 149).

alemander s. m. forme ancienne de *amandier* (*Tlor.* Chelt., 65).

ane s. m. canard (*Flor.* Chelt., v. 78).

ankelie s. f. ancolie (D 362). Le premier exemple de ce mot, d'après le Dictionnaire Général, est de 1365.

entraveüre s. f. travée (*Hueline*, v. 302).

bozon s. m. grosse flèche, gros trait d'arbalète. Le dernier exemple de ce mot, d'après Godefroy, est du *Roman de la Rose* (*Hueline*, 321).

calandre s. f. grande alouette (*Flor.* Chelt., 65).

cembel s. m. tournoi, joute, combat (*Hueline*, 63).

chansil s. m. chemise de toile blanche et fine (*Hueline*, 252).

chevece s. m. partie du harnachement du cheval (*Hueline*, 224).

cheverie s. f. est de la famille de la *chevrette*, qui est une sorte de musette (Note de M. P. Meyer qui renvoie à l'art. de Godefroy, chevrie (*Flor.* Chelt., 29).

chimbe s. f. cymbale : « C'est l'ancien anglais *chimbe* et actuellement *chime* » (P. M.) (*Flor.* Chelt., 29).

citole s. f. instrument de musique à cordes, espèce de sourdine longue et étroite (*Flor.* Chelt., 16).

conussaunce. Figure symbolique peinte sur l'écu des chevaliers pour les faire reconnaître quand ils étaient masqués (*Mel.*, 355, 365).

coudre s. m. coudrier (*Flor.* Chelt., 61).

crapaudin s. f. crapaudine. « espèce de pierre qu'on croyait se trouver dans la tête des crapauds » (P. M.) (*Flor.* Chelt., 50).

crois s. m. sommet de la tête (*Hueline*, 401).

croulecowe s. m. bergeronnette ou hochequeue (P. M.) (*Flor.* Chelt., 88).

deberdillé part. pass. sans doute : fatigué, mal en point (*Flor.* Chelt., 222). Lacurne de Ste-Palaye mentionne un *debeciller,* avec les variantes *debexiller, debeziller :* déboiter, rompre les os. Mais on ne saurait dire si ces mots, qui sont du XVIe s. ont quelque rapport avec *deberdillé.*

device s. f. richesse. C'est un mot demi-savant, du latin *divitia* (*Huel.*, 313). Cet exemple est cité par Godefroy.

devier v. int. mourir (D 423).

dewt s. m. instrument de musique. Peut-être faut-il lire *douce* et comprendre : *doucine*, sorte de hautbois.

dognon s. m. forme picarde de *donjon* (D 113).

droiture s. f. droit, ce qui revient à quelqu'un (D 145).

egre s. m. variété de héron (P. M.) (*Flor.* Chelt., 82).

encontrester v. intr. s'opposer, résister (*Huel.*, 72).

enel s. m. au lieu de *anel*, anneau (*Huel.*, 236).

esclaundrer v. tr. déshonorer, diffamer (*Mel.*, 223).

escoufle s. m. sorte de milan, oiseau de proie (D 162).

estain s. m. laine peignée, formant la chaîne du drap (B 25).

estoir s. m. autour, oiseau de proie. La forme ordinaire est *ostoir* (D 161).

estru s. m. peut-être instrument (instructum au lieu de instrumentum) (*Flor.* Chelt., 32).

estume s. f. corr. en *estive* (P. M.). Espèce de flûte, de flageolet ou de pipeau (*Flor.* Chelt., 29).

ewage adj. d'eau (saphyr) (*Flor.* Chelt., 44).

fow s. m. a. fr. *fou :* hêtre (*Flor.* Chelt., 169).

gambison s. f. pourpoint rembourré, qu'on portait long et pen-

dant sur les cuisses, par dessus le haubert ou la cote de mailles (B 362, *Melior*, 364).

garingal s. m. racine d'une plante aromatique des Indes, semblable à l'iris. C'est la maranta galanga, de Linné (*Huel.*, 299).

garir v. tr. préserver, protéger (*Huel.*, 267).

gimbregien s. m. gingembre, mais l'ordre des mots composants est renversé. C'est, d'après Godefroy, le seul exemple (*Huel.*, 300).

giterre s. f. sorte de guitare (P. M.) (*Flor.* Chelt., 20).

gounder s. m. Le sens de ce mot est douteux. Peut-être est-il apparenté à *wald* ou *wood* (*Flor.* Chelt., 58).

grael s. m. graduel (*Flor.* Chelt., 182).

gyge s. f. guigue, instrument à cordes et à archet (*Flor.* Chelt., 32).

hiere s. f. lierre (*Flor.* Chelt., 63).

houce s. m. houx (*Flor.* Chelt., 67).

jaunt s. f. oie sauvage. M. P. Meyer renvoie à Godefroy (art. *jante*).

larris s. m. lande, terrain en friche (D 379).

liste s. f. lisière, bord, frange (B 28).

lorain s. m. courroies de cuir façonnées ornant le poitrail et la croupe du cheval (B 181).

loustorgue s. f. sorte d'oiseau, dit Godefroy, qui ne cite qu'un seul exemple de Watriquet de Couvin (art. *losturgue*) (D 163).

mazer s. m. forme anglaise de *masre*, *masdre*, sorte de bois dont on faisait les hanaps (P. M.) (*Flor.* Chelt., 58).

meiller s. m. néflier, a. fr. *meslier* (P. M.) (*Flor.* Chelt., 61).

moisson s. m. moineau (D 159).

mortoun s. m. sans doute, petit moineau, *moneton* (Cf. notre note) (*Flor.* Chelt., v. 76).

mosket s. m. émouchet, oiseau de proie (D 160).

mugue: muguet (B 174, *Flor.* Chelt., 276).

noigauger s. m. arbre qui porte la noix gauge. M. P. Meyer note que le mot n'est pas relevé dans les dictionnaires (*Flor.* Chelt., 63).

oriole s. m. loriot (*Flor.* Chelt., 80).

osterin s. m. étoffe de pourpre (*Huel.*, 253).

paleçon s. m. enduit de terre mêlée de paille hachée (*Huel.*, 299). Le premier exemple donné par Godefroy est de 1395.

panne s. f. étoffe de soie, fourrure (B. 27).

passe-rose s. f. fleur (Cf. Dict. Génér.). Le premier exemple est du XIIIe s. (B 360).

penel s. m. ou *panel* : coussinet placé sous les bandes de l'arçon d'une selle (D 102).

peridout s. m. peridot, pierre fine verdâtre (*Flor.* Chelt., 49).

piétris s. f. perdrix (D 163).

plane s. m. platane (M. P. Meyer renvoie à *Romania*, XXX, 111, 595) (*Flor.* Chelt., 58).

postic s. m. poterne (B 209).

praer s. m. C'est, dit M. Meyer, le *praier*, prov. *pradier*, sorte de bruant (*Flor.* Chelt., 76).

puffoun s. m. oiseau ; anglais *puffin* (P. M.) (*Flor.* Chelt., 77).

rale s. m. râle, probablement le roi de caille (*Flor.* Chelt., 89).

roisnié part. pass. La forme ordinaire est *rooingné* : coupé. Il s'agit du corbeau qui a les plumes arrachées (D 245).

rubibe s. m. instrument à cordes (*Flor.* Chelt., 24). Les formes françaises sont *rebebe*, *rubebe*. Peut-être *rubibe* est-il dialectal ?

sambue s. f. housse, particulièrement housse pour la selle d'une femme (D 100).

savyn s. m. sapin. Cette forme montre qu'à côté de *sappinum* a existé *sapinum* (*Flor.* Chelt., 66).

sautrie s. m. sans doute, psalterion (P. M.) (*Flor.* Chelt., 22).

sororé adj. couvert d'or, doré (B 193).

synfan s. f. corr. synfonie (P. M.), a. fr. *sifoine*, instrument à vent (*Flor.* Chelt., 17).

tencele s. m. tassel. On trouve en a. fr. *tancel*, forme nasalisée pour *tassel*, qui est dans ABCE. Le tassel est un nasal, ornement du chevalier (*Melior*, 356).

tercele s. m. tiercelet, oiseau de proie. Les formes en anc. fr. sont *tiercel* et *tierçuel* (*Flor.* Chelt., 85).

tile s. f. tilleul (*Flor*. Chelt., 121). La graphie montre qu'en anglo-normand il n'y avait pas de mouillure de *l*. Il est possible toutefois que la mouillure soit marquée ici par un seul *l*, ce qui n'est pas rare dans les manuscrits d'ancien français.

timbre s. m. sorte de tambour de basque (*Flor*. Chelt., 23).

tour s. f. il s'agit évidemment de la *tourtre* : tourterelle, mais la graphie est embarrassante (*Melior*, 269).

tropeir s. m. strophier (*Flor*. Chelt., 182).

tube s. m. trompette (*Flor*. Chelt., 29).

vanele s. f. vaneau. « Cette forme féminine existe encore dans le centre de la France » (P. M.) (*Flor*. Chelt., 89).

ventaille s. m. et f.: portion du casque, protégeant la partie inférieure du visage, depuis la pointe du nez (B 363, D 357).

verdiere s. m. verdier, petit oiseau au plumage vert (D. 232).

ADDENDA ET ERRATA

Pages

XIII, M. Paul Meyer avait cité quelques vers du *Florence* anglo-normand, en 1861, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 5e série, p. 279.

au tome XXIX des *Notices*, Hauréau fait une *Notice sur un ms. de la Reine Christine à la Bibl. du Vatican* (p. 231-362). C'est le ms. 344 du fonds de la Reine (fin XIIe-commencement XIIIe s.). Il contient outre *Phyllis, l'anti-Claudianus, Causa Ajacis contra Ulixen, Planctus Trojanæ destructionis, De mercatore, Descriptio Paradisi, de Juvene et moniali* (la nonne invite le clerc à l'aimer), *Altercatio Ganymedis et Helenæ, Apocalypsis, De amica cujusdam clerici.*

» note 2, lisez *to W. Mapes.*

XIV, » 4, lisez 727.

3, pour les costumes de femmes au moyen-âge, cf. Winter, *Kleidung und Putz der Frau nach den altfr. Chansons de Geste*, Marburg, 1886.

4, l'inventaire du XIVe s. auquel je fais allusion, est cité par le marquis de Laborde, dans son *Glossaire français du moyen-âge* (Paris, Labitte, 1872), p. 491, article *Sambue* (Inventaire de la Royne Clemence).

7, note 7. Nous n'avons rien trouvé dans les *Carmina medii ævi* p. p. Hagen (Berne, 1877).

8, dans la citation de Prudence, lisez : *frondicomis* ; à la note 1, citation d'Apulée : *summae parietes*

10, Graf a dit (I, 42) : E a somiglianza del Paradiso terrestre fu immaginato il paradiso celeste ; il paradiso terrestre et il celeste sono fusi insieme e ne formano un solo.

11, lisez : *à contempler les pierres*, et dans la citation : *si sembloit*. Note 1, *oratorio.*

12, note 1, lisez *fol. 355 recto - 362 verso.*

» 3, lisez *lainz.*

14, lisez dans la 2e citation, *pour qui sui, ocis*. Cf. *Romania*, VIII, p. 82. Chansons p. p. Stickney.

17, lisez : *A partir du Roman de la Rose.*

dans la citation au bas de la page, *quant au corset* ne fait pas partie des vers, il faut le mettre entre parenthèses.

18, au lieu de *nos trouvères*, lisez *les auteurs de nos débats.*

19, lisez *entraveraient.*

20, lisez *d'amors si sopris.*

21, note 4. L'article de Tobler est cité aussi par M. Ch.-V. Langlois dans *la Société Française au XIIIe s.* (d'après dix romans d'aventure), appendice, p. 321, nº 122.

22, lisez, *exemption de la capitation.*

23, note 2, lisez, *statuit ut episcopus.*

24, note 2, lisez, *in domibus suis teneant.*

25, note 1, lisez *1074.*

26, supprimez : *tonne contre les mêmes méfaits.*
note 2, lisez, *dederit.*

27, lisez : *les vêtements non fermés.*
note 2, *Ne clerici.*
note 3, lisez, *pertimescunt.*

29, note 2, lisez *circumeuntes.*
note 3, virgule après *curis,* et supprimez-la après *mortibus.*
note 4, lisez *1133.*

30, voyez sur Gautier Map, le livre de M. J. Bardoux, et le compte-rendu qu'en a fait M. Luchaire dans le *Journal des Savants*, août 1901 (p. 504-516).

31, note 4, lisez *prohibendo.*
cf. dans la *Revue des Questions histor.* (XXXV, 1884, 52-114) un article sur Arnaud de Brescia par E. Vacandard. L'auteur affirme que bon nombre de prêtres et de clercs n'acceptaient pas les conditions de célibat imposées par l'Eglise.

32, lisez dans la citation : *aati, mariages, remuier, previlege, le tierche.*

34, note 1, lisez : *Die Ausschreitungen.* Mettez point et virgule après *philosophari.*

36, note 3, lisez *Zeitschrift.*
dans la *Pastourelle,* nº 34, du Recueil de Bartsch (p. 29 et 30), une nonnain prie un franc moine loyal de l'aimer, et le moine accueille sa prière.

44, note 3, lisez *la trouve.*
dans la 2e partie des *350 Rondeaux*, faussement attribués à Gringore, l'amant qui est un chevalier, se voit supplanté par un clerc.

46, Ferrari note que le *Debat de deux demoiselles* est plus courtois que *Il contrasto.*

49, lisez : *la conclusion d'amour est rendue.*
note 3, mettez un point d'interrogation après *propria ?*

50, lisez : *irrégulièrement construite.*
en général les pièces des *Carmina Burana* sont correctes à ce point de vue là.

53, cf. p. 64 pour les désignations des mss. par les lettres A B C D E.

57, lisez : *relevationem.*

ligne 5, mettez une virgule après *conversantur*, et mettre un petit *f* à *fraternitatem.*

ligne 7, lire *nostre* au lieu de *vestre.*

ligne 9, après reformandum et [3 *ou 4 mots grattés, illisibles*].

ligne 12, lire *intuentes* au lieu de *intendentes.*

58, lisez : *si l'on se rappelle.*

60, Faucogney est dans la Haute-Saône, arrondissement de Lure. Granges est dans les Vosges, arrondissement de Saint-Dié, et arrondissement de Remiremont. Quant à *Eva de Danubrio*, c'est *Eve de Deneuvre ;* et *Deneuvre* est une commune du canton de Baccarat (Meurthe-et-Moselle).

note 3, au lieu de *Folio*, lisez *page* partout, et supprimez toutes les dates car elles ne feraient qu'induire en erreur, puisque, pour ne pas allonger le texte, je n'ai donné que des fragments de citations.

au lieu de Kathina, lisez *Katherina.*

au lieu de idus, lisez *idiis.*

au lieu de fet faire le pavement, lisez : *feit.*

lisez ensuite page 61, *fol. 7 verso, fol. 21 verso, fol. 25 recto, fol. 34 verso, fol. 37 recto, fol. 48 verso, fol. 49 verso.*

61, lisez : *qui achetoit de nous xxv s. et demi tollois sux Dontmertin* et dernière ligne : *Guillelma* et non Johanneta.

63, contre la théorie d'Hauréau (origine italienne de *Phyllis*), il y a aussi le fait que toutes les formes du débat sont françaises ou de langue française : pour accepter son hypothèse, il faudrait donc des faits positifs. Or il n'y en a pas. Le *pin* est d'ailleurs cité dans *Hueline* (vers 8).

64, ce ne sont pas des *versions* différentes que A B C E, *mais des copies plus ou moins allongées d'une même version* ; notre désignation par version est donc impropre.

l'épilogue de E est à rapprocher du vers 421 de Florence anglo-normand.

69, lisez : *F rapproché de A B C E.*

74, lisez : *peu avant 1250.*

76, lisez au bas de la page : *militem vel armigerum.*

note 3, le titre est : *Eine Italienische Prosa version der Sieben Weisen.*

note 4, *die Historia... von jahr 1342, nebst einer Untersuchung uber die Quelle der sevin Seages des J. R. von Dalkeith* (112 pp.).

77, mettez la virgule après : *partem* (ligne 5).

mettez les guillemets avant « *La mère voiant...*

mettez à la ligne avant : *l'examen même des poèmes...*

83, lisez *Kaü*, et non *Caü*, *Cascunes* et non Casceunes.

84, (le copiste de B.), ajoutez : *sauf homme* (au cas sujet), v. 333.

85, 1re ligne, supprimez *12 B.*

Espiers = espieu. 1 ex. dans Godefroy, tiré d'une Chanson de Geste (*Enfances Ogier*, 1680) : Parmi le cors fu ferus d'un espier (Toute la laisse est en *ier*).

87, on pourrait peut-être corriger dans C le vers 223 qui présente la réduction en hiatus, et lire : *Se clerc ne l'eust soustenue* (cf. B. 344).

88, avant : *on remarque*, mettez deux points.

89, lisez : *toz prez*.

90, lisez : *home coart* et non d'art.
mettez deux points devant *dur*.

93, comme nous avons fait photographier le ms. de Trèves, nous avons donné la reproduction du *Concile* sans proposer de corrections. Mais dans la traduction française nous avons essayé d'éclaircir les points obscurs.

95, virgule après : *gratiam*.

96, supprimez la virgule après *solacio*.

97, fermez les guillemets après : *commodior*, et ouvrez-les avant : *Et quia*.

99, fermez les guillemets après : *taceat*, ouvrez-les avant : *Omnis nostra*.

100, lisez : *satisfecerit*, *confirmacionem*.

101, lisez : *Eve de Deneuvre*.

104, idem.

107, nous avons pris comme base du texte de *Phyllis*, l'édit. Hauréau (qui améliore le ms. Bibl. nat., n. a. l. 1544 (xv[e] s.) par les variantes de Whright, d'Aretin, de l'éditeur des *Carmina*, par la copie incomplète de la Bibl. nat. 16208, et le ms. Reine Christ. 344 ; mais qui ne donne pas d'appareil critique). Nous avons comparé le texte d'Hauréau avec le ms. du Vatican et avec les corrections de Schreiber à l'édition de Schmeller.
note 1, lisez : *Cf. Denis*, et supprimez : *La Liste*... C'est Hauréau qui nous avait induit en erreur.

109, comme titre courant lisez : *Altercatio Phyllidis et Floræ*, jusqu'à la page 122.

114, vers 172, lisez : *præparant*.

115, vers 180, lisez *Cythereæ*.

117, vers 230, virgule après *sunt*.

119, vers 266, lisez : *u ordo* ; vers 278, *faunorum*. A propos du vers 266, lisez : *la leçon du ms. 1544*, et non la correction d'Hauréau.

121, vers 316, lisez : *fatentur*.

124, v. 49, lisez *lor voloir*. — Mettez un point d'exclamation après : *andoi* (v. 52).

125, lisez *mieus*. Fermez les guillemets au v. 66, ouvrez-les au milieu du v. 67 et fermez-les au v. 68 ; v. 73, lisez *paraus*, virgule après *jor* et *folor*.

127, v. 104, lisez *mieus*.

128, virgule après *moi* (v. 131) et deux points après *quoi* (v. 132).

129, mettez un point après *el* (v. 157) et point virgule après *issues* (v. 156), un point après *ostel* (v. 158).

130, virgule après *levees* (v. 163), *biaus* (v. 165), deux points après *paraus* (v. 166), point virgule après *harnois* (v. 178), virgule après *massis* (v. 179), un point après *lorain* (v. 181).

131, mettez un point après *fust* (v. 191), virgule après *sororées* (v. 193), virgule après *fais* (v. 198).

132, virgule après *ouvres* (v. 202), *chevron* (v. 205), *porte* (v. 211), *oisel* (v. 216).

133, virgule après *cortoisie* (v. 237).

134, virgule après *assemblee* (v. 249), supprimez le trait d'union dans *fet il* (v. 255).

135, virgule après *cortoisie* (v. 263).

136, virgule après *ames* (v. 301), *puceles* (v. 303).

137, vers 307, lisez *orieus*.

139, virgule après *ouvrees* (v. 365).

140, virgule après *couvers* (v. 380), *sachie* (v. 382), supprimez la virgule après *colée* (v. 384).

141, virgule après *s'esforce* (v. 394), *pasmée* (v. 409).

142, virgule après *mistrent* (v. 415). Dans l'appareil critique, lisez, lignes 6 et 7, *n'a mais en cort*. Mettez un point après *drue*.

144, v. 36, je propose de lire : *N'a mie, dit Florete, a gré*.

145, virgule après les vers 78 et 79.

151, v. 271, lisez *qu'ici*. Dans l'appareil critique supprimez *280 decez*.

153, v. 314, lisez *Qui ne font fors que gabelès*; v. 319, *s'ont voel ;* v. 325, fermez les guillemets.

155, mettez un point après : *relevé* (v. 406).

158, v. 44, lisez *tenue par raison*.

160, v. 107, *or redites ce que volez*.

161, mettez un point après le vers 137.

162, v. 160, lisez : *pointet*.

163, mettez point virgule après *cristaus* (v. 216), et après *noiant* (v. 221).

164, point virgule après *atourné* (v. 239).

165, v. 274, mettez *par vostre enor* entre virgules, mettez deux points v. 295.

166, lisez *biaus* (v. 304), *deus* (v. 319), mettez un point après *son* (v. 301), *paradis* (v. 319), *cembel* (v. 326).

173, v. 160, virgule après *entierement*.

180, le Dict. général indique le 1er ex. de *papelardie*, d'après le *Roman de la Rose*.

189, v. 189, lisez *ou un destrer*.

191, dans l'appareil critique, lisez *la chute de e finale*.

192, supprimez les guillemets v. 284.

194, mettez virgule après *apertement* (v. 335).

197, vers 19, lisez *porparlee*.

198, lisez *rouissiaus, biaus, castiaus, jovenciaus, le pree, solel, vergie, arbre, por yvier.*

199, lisez v. 59, *oultre*, v. 71 *fies*, v. 73 *contredit.*

200, v. 79, *en che liu* entre virgules ; v. 103, lisez *c'amors.*

201, v 116, *jouster.*

202, lisez *che songe, di je, son doit, tint le cief.*

203, lisez *je vos die, je croi, men penser que vous tienc, nient, que de rien.*

204, lisez *quier mentir, a tant es vous, aïe n'aroit, serpens, m'amors terminee.*

205, lisez *te tenrai.* Fermez les guillemets après *tart* (v. 249), ouvrez-les avant *toi* (v. 249), lisez *od moi* (v. 250).

206, lisez *deriere lui sali, vinc en camp, piler marbrin, premiers vos voel, quiel maniere, tos fais, salijes.*

207, lisez *une aige, racordent, le porte, se vauc.*

208, intervertissez les v. 319 et 320, lisez *te naissanche.*

209, lisez *avrils, de son gré, li bauc.*

210, lisez *coi que soit.*

211, lisez *ne n'obli, li pri.*

212, lisez *pendoit* (v. 425), mettez deux points après le vers 447.

213, lisez *fils au roi, le matinee me meuc ensamble od lui ; en no compaigne.*

214, lisez *par* (v. 494), *pot l'uns.*

215, lisez *que* (v. 518), *emprendés.*

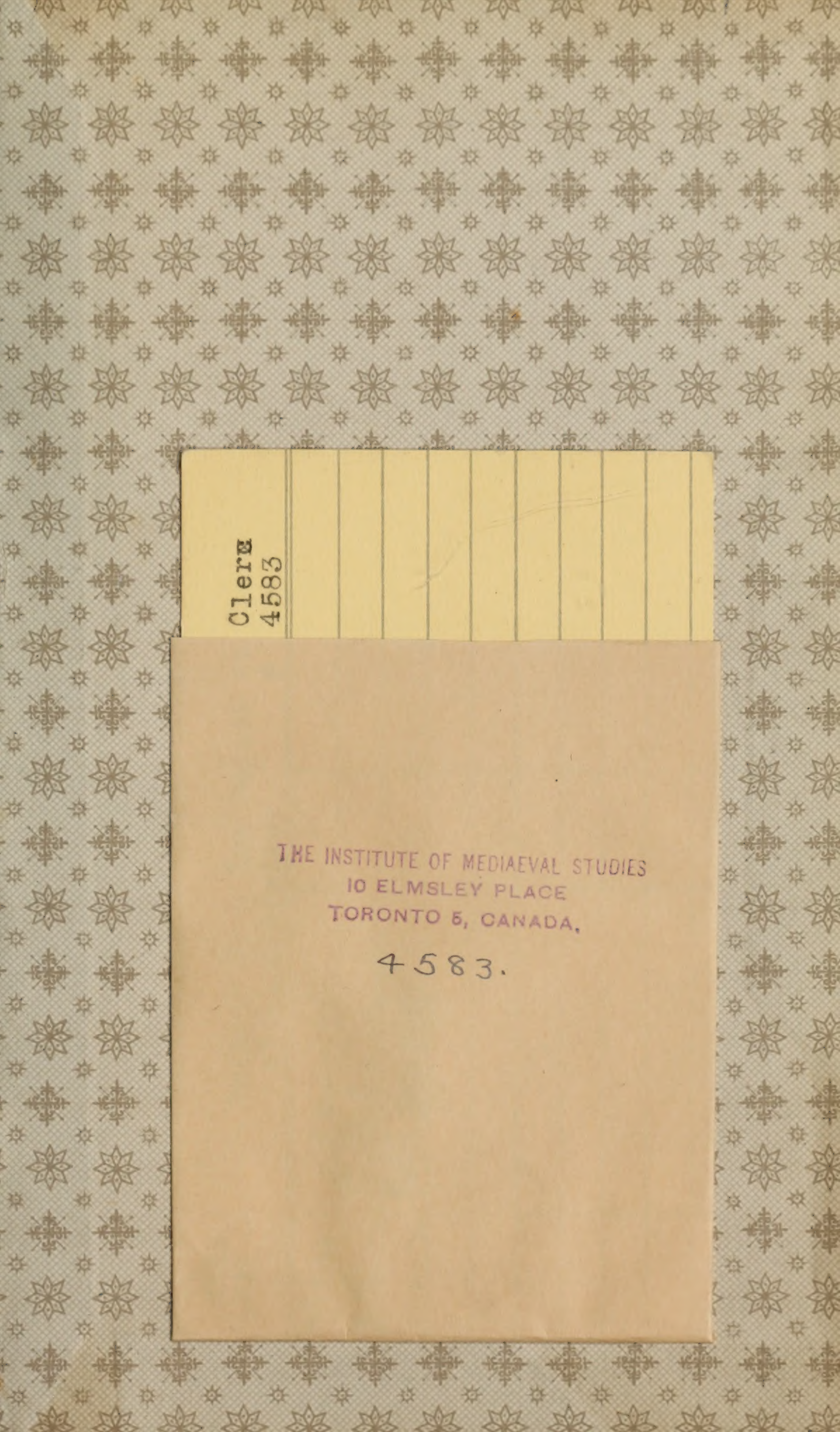
216, lisez *oc* (v. 566).

220, lisez *c'est moi qui fais s'aimer.*

TABLE DES MATIÈRES

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART




Clerc
4583
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.
4583.

